This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BUHR A
a39015 01808134 2b

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

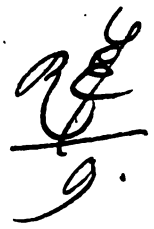

RECUEIL

DE

PIÈCES AUTHENTIQUES

SUR

LE CAPTIF DE SAINTE-HÉLÈNE.

TOME TROISIÈME.

AVIS.

Le Recueil que nous offrons au public ne contient que des pièces authentiques, et nous pouvons affirmer en outre que celles qui portent la date de Longwood ont toutes été dictées par l'empereur Napoléon. Le Recueil se composera de 5 volumes in-8° de 450 à 500 pages chacun; plus d'un volume composé de la Vie de l'empereur Napoléon, et de Notices biographiques sur ses fidèles compagnons d'infortune.

Il paraît un volume de mois en mois.

Sous Presse :

Mémoires du Maréchal Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, etc., surnommé par l'empereur Napoléon *le Brave des Braves*, depuis son entrée dans sa carrière militaire, jusqu'à sa mort; rédigés par M. Gamot, ancien Préfet de l'Yonne, beau-frère du Maréchal, et appuyés de pièces justificatives originales, et de lettres authographes, dont un grand nombre sont de l'Empereur : ces mémoires ont été dédiés aux enfans du Maréchal. 2 vol. in-8°, ornés du portrait du Maréchal, d'après Gérard, et d'une gravure représentant *le Maréchal sur son lit de mort à l'Hospice de la Maternité.* — Prix 12 *fr.* et 15 *fr.* franc de port.

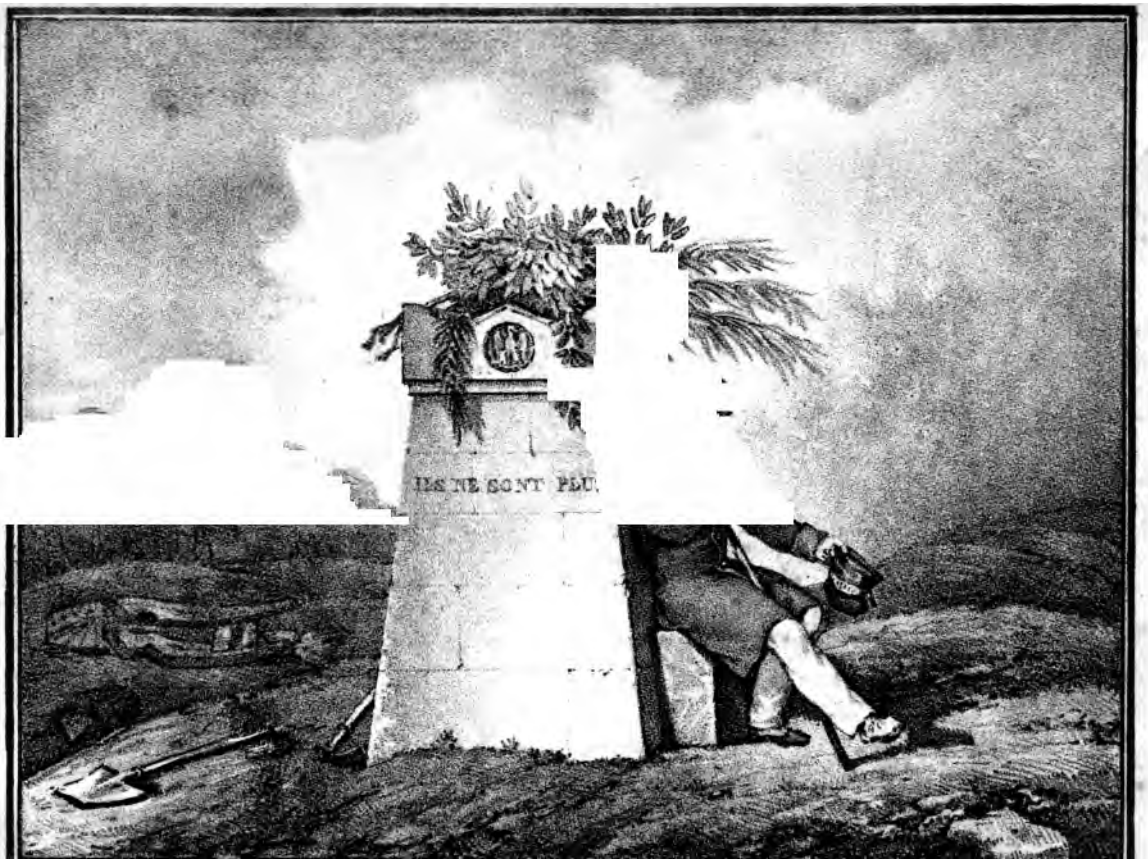
ILS NE SONT PLU

RECUEIL

DE

PIÈCES AUTHENTIQUES

SUR

LE CAPTIF DE Ste.-HÉLÈNE;

DE MÉMOIRES ET DOCUMENS

ÉCRITS OU DICTÉS

PAR L'EMPEREUR NAPOLÉON;

SUIVIS DE LETTRES

DE MM. LE GRAND-MARÉCHAL COMTE BERTRAND, LE COMTE LAS CASES, LE GÉNÉRAL BARON GOURGAUD, LE GÉNÉRAL COMTE MONTHOLON, LES DOCTEURS WARDEN, O'MEARA ET ANTOMMARCHI; — AVEC DES NOTES DE M. REGNAULT WARIN; — ACCOMPAGNÉS DE LA VIE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON; — ET TERMINÉS PAR DES NOTICES BIOGRAPHIQUES SUR MM. BERTRAND, LAS CASES, MONTHOLON ET GOURGAUD, PAR M. JAY.

Je lègue l'opprobre de ma mort à la maison régnante d'Angleterre. NAPOLÉON.

A PARIS,

CHEZ ALEXANDRE CORRÉARD, LIBRAIRE,

PALAIS-ROYAL, GALERIES DE BOIS, N°. 258.

1822.

DC
213.2
.A26
v.3

l'un des plus importants documents d'une époque dont le souvenir ne pèsera jamais.

Cette nouvelle édition contient trois-cent pièces officielles qui étend le plus grand jour sur les événements militaires de 1866 qui expliquent les contradictions que présentent les relations diverses et qui éclairent incontestablement la vérité des faits. On remarque surtout parmi ces pièces la lettre inédite du maréchal Canrobert, signée par l'Empereur et une revue de la bataille. Le lecteur apprécierait aisément la haute importance de ce document.

On a cru devoir par respect pour les volontés de l'Empereur conserver le titre de Prince-Consort, qu'il avait donné à la campagne de 1866 : le titre exprime l'esprit de temps qu'il comprend, depuis le commencement des préparatifs jusqu'à sa dernière conclusion.

lieu que vers la fin de 1818. Impatienté des retards qu'elle éprouvait, Napoléon rédigea une nouvelle relation de la campagne de Mont-Saint-Jean (le général Gourgaud lui avait laissé copie de la sienne), et il la remit au docteur O'Meara, en insistant fortement pour qu'il la rendît publique en Angleterre et en France; ce qui eut lieu au commencement de 1820.

On voit qu'il devait nécessairement exister quelque différence entre les deux relations; mais elle ne saurait porter atteinte à la vérité des faits avancés par le général Gourgaud. L'empereur Napoléon considérait les événemens politiques de 1815 sous un point de vue général et beaucoup plus vaste; il devait donc entrer dans des considérations étrangères au récit du général Gourgaud; et ici Napoléon n'avait et ne pouvait avoir d'autre juge que lui-même!

Les changemens qu'il a jugé à propos d'apporter dans la rédaction confiée au docteur O'Meara ont dû lui être inspirés par des considérations que lui seul pouvait connaître ou apprécier.

Cet ouvrage doit donc être considéré comme

l'un des plus importans documens d'une époque dont le souvenir ne périra jamais.

Cette nouvelle édition contient vingt-neuf pièces officielles qui jettent le plus grand jour sur les événemens militaires de 1815, qui expliquent les contradictions que présentent les relations diverses, et qui établissent incontestablement la vérité des faits. On remarque surtout, parmi ces pièces, la lettre inédite du maréchal Grouchy, reçue par l'Empereur le 17 juin, veille de la bataille. Le lecteur appréciera facilement la haute importance de ce document.

On a cru devoir, par respect pour les volontés de l'Empereur, conserver le titre de *Trente-Cinq Jours*, qu'il avait donné à la campagne de 1815 : ce titre exprime l'espace de temps qu'elle comprend, depuis le commencement des préparatifs jusqu'à sa fatale conclusion.

LES 35 JOURS,

OU

MÉMOIRES POLITIQUES

SUR LA CAMPAGNE DE 1815,

PAR L'EMPEREUR NAPOLÉON.

LIVRE IX.*

CHAPITRE PREMIER.

LES BOURBONS SORTENT DE FRANCE.

I. L'aigle impériale vole de clocher en clocher jusque sur les tours de Notre-Dame de Paris. — II. Convention secrète conclue à la fin de 1814, entre l'Autriche, la France et l'Angleterre, contre la Russie et la Prusse. — III. Le roi de Naples déclare la guerre à l'Autriche le 12 mars. — IV. Congrès de Vienne en mars 1815.

I. Napoléon partit de l'île d'Elbe le 26 février 1815, à neuf heures du soir; il montait le brick de guerre *l'Inconstant*, qui arbora, pendant toute la navigation, le pavillon blanc parsemé d'abeilles. Le 1er mars, à cinq heures après midi, il débarqua sur la plage du golfe Juan, près de Cannes; sa petite armée prit la cocarde tricolore : elle était de onze cents hommes, le plus grand nombre

* Ce livre est le neuvième des *Mémoires inédits de Napoléon*.

soldats de la vieille garde, Il traversa Grasse le 2 à neuf heures du matin, coucha à Sernon, ayant fait vingt lieues dans cette première journée. Le 3, il coucha à Barrême. Le 4, son avant-garde, commandée par le général Cambronne, se saisit de la place forte de Sisteron; le 5, il entra dans Gap; le 7, à deux heures après midi, il rencontra sur les hauteurs, en avant de Vizille, l'avant-garde de la garnison de Grenoble, qui marchait contre lui : il l'aborde seul, la harangue, lui fait arborer les couleurs tricolores, se met à sa tête, et à onze heures du soir entre dans Grenoble, ayant fait en six jours quatre-vingts lieues, au travers d'un pays de montagnes très-difficiles. C'est la marche la plus prodigieuse dont l'histoire fasse mention. Il séjourna le 8 à Grenoble, en partit le 9 à la tête de huit mille hommes de troupes de ligne et de trente pièces de canon, fit son entrée le 10 à neuf heures du soir dans Lyon, la seconde ville de France. Le comte de Fargues, maire de la ville, lui en présenta les clefs. Le comte d'Artois, le duc d'Orléans, le maréchal duc de Tarente, s'en étaient sauvés seuls le 10. Leur arrivée inattendue aux Tuileries frappa de stupeur la cour. Enfin, le 20 mars, à huit heures du soir, jour anniversaire de la naissance de son fils, l'Empereur entre dans Paris. Quarante mille hommes de

l'armée de ligne de toutes les armes s'étaient successivement rangés sous ses drapeaux. La petite armée de l'île d'Elbe arriva le lendemain, ayant, en vingt jours, fait deux cent quarante lieues.

Louis XVIII quitta Paris dans la nuit du 19 au 20 mars, et la France le 23. A son départ de Lille, toutes les places de Flandre arborèrent le drapeau tricolore. Au premier bruit du débarquement de Napoléon, le duc de Bourbon avait été envoyé à Nantes pour se mettre à la tête de la Vendée; le duc d'Angoulême avait été investi du gouvernement des provinces sur la gauche de la Loire. Toutes les tentatives pour soulever l'ouest furent inutiles; les peuples de ces pays se souvenaient de tout ce qu'ils devaient de reconnaissance à Napoléon. Le duc de Bourbon s'embarqua à Paimbeuf, le 1er avril, sur un bâtiment anglais. Le duc d'Angoulême envoya de Bordeaux le baron de Vitrolles, ministre d'état, établir le chef-lieu de son gouvernement à Toulouse, laissant la duchesse sa femme à Bordeaux, dans l'espérance de conserver à son parti cette ville importante, et d'y rallier l'armée espagnole; de sa personne, à la tête du 10e régiment d'infanterie de ligne, du 14e de chasseurs à cheval, et de quelques bataillons de volontaires royaux du Languedoc, il conçut l'entreprise téméraire de marcher sur Lyon, dans le temps que les Mar-

seillais marcheraient sur Grenoble. Il passa le Rhône sur le pont Saint-Esprit, enleva le pont de la Drôme, que défendaient les gardes nationales de Montélimart, entra le 3 avril dans Valence, et établit ses avant-postes le long de la rive gauche de l'Isère. Dans le même temps les Marseillais, au nombre de deux mille cinq cents, soutenus par le 83e et le 38e de ligne, sous les ordres du lieutenant-général Ernouf, entraient dans Gap, et marchaient sur Grenoble. Ces succès ne durèrent qu'un jour; la duchesse d'Angoulême, le 2 avril, fut obligée de quitter Bordeaux à l'arrivée du lieutenant-général Clausel; elle s'embarqua sur un cutter anglais. Vitrolles fut arrêté le 4 avril par le lieutenant-général Laborde, et traduit dans les prisons de Paris. Le général Gilly, profitant de l'enthousiasme des peuples du Languedoc, se mit à leur tête; son avant-garde, composée du 10e de chasseurs à cheval et du 6e d'infanterie légère, s'empara du pont Saint-Esprit, en chassa les royalistes. Au bruit des dangers qui menaçaient Lyon, les peuples de la Bourgogne et de l'Auvergne se levèrent en masse, et coururent à Lyon demander des armes pour marcher contre les princes. Dans toutes les communes du Dauphiné le pavillon tricolore était arboré, le tocsin annonçait la marche des royalistes. Les troupes de ligne, à l'as-

pect de l'aigle impériale que leur présenta le lieutenant-général Chabert, à la tête d'un détachement de la garde nationale de Grenoble, abandonnèrent le parti royaliste. Les Marseillais, cernés de tous côtés, se débandèrent, heureux de regagner leurs foyers. Le duc d'Angoulême, consterné, comprit alors toute l'imprudence de son entreprise; il évacua Valence en toute hâte, cherchant à gagner le pont Saint-Esprit: le général Gilly le fit prisonnier. L'Empereur lui rendit la liberté, et le fit embarquer, le 16 avril, à Cette, sur un bâtiment suédois. Le maréchal Masséna, en faisant arborer le drapeau tricolore dans la Provence, termina la guerre civile. Le 20 avril, cent coups de canon des Invalides annoncèrent à la capitale, et des salves de batteries de côtes et des places frontières annoncèrent aux nations étrangères que le peuple français était rentré dans ses droits!

L'histoire remarquera avec admiration la générosité du vainqueur dans cette circonstance. Le baron de Vitrolles, qui avait été excepté par le décret de Lyon de l'amnistie générale, le duc d'Angoulême, dont la sentence était prononcée par la loi du talion, furent l'un et l'autre sauvés par sa clémence. « Je veux, dit Napoléon, pou-
« voir me vanter d'avoir reconquis mon trône,
« sans qu'une goutte de sang ait été versée ni

« sur le champ de bataille ni sur l'échafaud. »

II. A la fin de 1814, et au commencement de 1815, la discorde régnait au congrès de Vienne. L'Autriche, la France et l'Angleterre s'étaient liées par une convention secrète contre la Russie et la Prusse, qui paraissaient ne vouloir mettre aucune borne à leurs prétentions. La Prusse voulait réunir Dresde à son empire, ce qui était contraire à l'intérêt de l'Autriche; mais la France, appuyée par l'Espagne, demandait à la cour de Vienne, en récompense de l'appui qu'elle lui donnait, de consentir que les Bourbons de Sicile remontassent sur le trône de Naples. L'Autriche s'y refusait, tant par jalousie de la maison de Bourbon, que pour ne pas trahir le roi Joachim, qui avait tant contribué aux succès des alliés en 1814, en faisant cause commune avec les ennemis de sa patrie contre le chef de sa famille et son bienfaiteur. Murat avait alors décidé des événemens. Si, avec son armée de soixante mille hommes, il se fût joint à l'armée gallo-italienne que commandait le vice-roi, il eût obligé l'armée autrichienne de rester à la défense de la Carinthie et du Tyrol : l'armée du vice-roi était supérieure à celle du feld-maréchal Bellegarde, mais fut contenue par l'armée napolitaine. Ainsi, le poids qu'il mit en cette occasion dans la balance fut de cent vingt mille hommes. Avec cent mille

hommes de moins, les alliés n'eussent pu entreprendre l'invasion de la France avant le printemps. En 1814, l'armée napolitaine était bonne, parce qu'à cette époque elle comptait dans ses rangs deux mille officiers ou sous-officiers français, corses ou italiens du royaume d'Italie, qui la quittèrent aussitôt qu'ils reçurent la circulaire par laquelle le comte Molé, grand-juge, rappelait les Français du service de Naples. Les ministres d'Autriche au congrès de Vienne laissaient souvent percer le peu de cas qu'ils faisaient de l'intervention de la cour des Tuileries; Louis XVIII, disaient-ils, n'est pas en état de réunir dix mille hommes sans craindre de voir les soldats se tourner contre lui-même. Le prince de Bénévent conseilla au cabinet des Tuileries de réunir trois camps, l'un en Franche-Comté, l'autre devant Lyon, et le troisième dans le midi. Ces trois camps pouvaient être portés à trente-six ou quarante mille hommes, sans obliger à aucun accroissement d'état militaire, et sans être l'objet d'une dépense excessive; cependant ils releveraient le crédit de la France à l'étranger. Ce projet fut adopté. Dans le courant de février 1815, les troupes furent mises en mouvement; le général de division Ricard se rendit à Vienne, vanta dans plusieurs conférences le bon état de l'armée française, son ardeur et son at-

tachement au Roi. Il annonça pompeusement que trois camps contenant quatre-vingt mille hommes se réunissaient dans le voisinage des Alpes. Les plénipotentiaires français demandèrent que cette armée, secondée par une division espagnole, pût se porter, soit par terre, passant par Gènes, Florence et Rome, soit par mer, dans l'Italie méridionale. Le roi de Naples, de son côté, ne s'endormit pas; il réunit son armée dans les Marches; elle était de soixante mille hommes : pour balancer l'effet des négociations des Tuileries, il demanda à l'Autriche le passage pour les troupes qu'il désirait porter sur les Alpes pour pénétrer en France, accréditant autant qu'il le pouvait l'opinion déjà répandue, que les soldats français n'étaient pas les soldats des Bourbons.

C'est dans ces circonstances que Napoléon débarqua. Les régimens français destinés à former les trois camps dans le midi, étaient en mouvement, et se trouvèrent justement placés pour lui servir d'escorte dans sa marche triomphale du golfe Juan à Paris. Le maréchal Soult, ministre de la guerre, fut alors accusé de trahison; mais les apparences étaient trompeuses ; ce mouvement de troupes, leur placement, si d'accord par le fait avec la marche de l'Empereur, avaient été exécutés d'après l'ordre précis

du Roi, et sur la demande des plénipotentiaires français à Vienne. Les étrangers montrèrent, dans cette circonstance, qu'ils connaissaient mieux les dispositions secrètes du peuple français et de l'armée, que les princes et les ministres de la maison de Bourbon.

III. Quelques jours avant de quitter l'île d'Elbe, le 16 février 1815, Napoléon expédia à Naples un de ses chambellans pour faire connaître à cette cour, 1° qu'il partait pour rentrer dans sa capitale et remonter sur son trône; qu'il était résolu à maintenir le traité de Paris, ce qui lui faisait espérer que les puissances alliées resteraient étrangères à cette guerre civile; que les troupes russes étaient au-delà du Niémen, partie des autrichiennes au-delà de l'Inn, la majorité des prussiennes au-delà de l'Oder, et la moitié de l'armée anglaise, en Amérique; que le congrès de Vienne avait terminé ses opérations, et que le czar était parti pour Saint-Pétersbourg; 2° qu'il désirait que Murat envoyât un courrier à Vienne pour que son embassadeur notifiât à cette cour que la France continuerait à exécuter le traité de Paris, et renonçait spécialement à toutes ses prétentions sur l'Italie; 3° que dans tous les cas, les hostilités ne pouvaient commencer avant la fin de juillet; que la France et Naples auraient le temps de se concerter; qu'au préa-

lable il devait renforcer son armée dans une bonne position en avant d'Ancône, et dans toutes les circonstances imprévues se conduire par le principe qu'il valait mieux reculer qu'avancer, donner bataille derrière le Garignano que sur le Pô; qu'il pouvait beaucoup comme diversion, et lorsqu'il serait appuyé par une armée française; qu'il ne pouvait rien sans cela.

L'envoyé de l'Empereur arriva à Naples le 4 mars: le brick *l'Inconstant*, de retour du golfe Juan, y arriva le 12. Peu de jours après, un courrier de Gênes y apprit l'entrée triomphale de Napoléon dans Grenoble et dans Lyon. Le roi ne déguisa plus ses sentimens; il annonça hautement sa volonté d'insurger l'Italie. « L'Empe-« reur, disait-il, ne trouvera aucun obstacle, « la nation française tout entière volera sous ses « drapeaux; si je tarde à me porter sur le Pô, si « j'attends le mois de juillet, les armées fran-« çaises auront rétabli le royaume d'Italie et « ressaisi la Couronne de fer; c'est à moi à « proclamer l'indépendance de l'Italie! » L'envoyé de l'Empereur et la reine se jetèrent inutilement aux pieds du roi pour lui faire sentir le danger et la témérité de cette entreprise; rien ne put lui ouvrir les yeux. Il partit pour Ancône. Arrivé à la tête de son armée, le 22 mars, il ne se donna pas même le temps d'attendre la nou-

velle de l'entrée de l'Empereur à Paris : il passa le Rubicon, traversa la Romagne, inonda le territoire du saint Siège et la Toscane de ses troupes. Le pape se retira à Gênes, le grand-duc à Livourne. Arrivé à Bologne, le roi de Naples appela à l'insurrection les peuples du royaume d'Italie; mais ils demandèrent pourquoi il ne leur parlait pas de Napoléon, leur roi légitime; que sans son ordre ils ne pouvaient faire aucun mouvement; qu'il leur paraissait d'ailleurs imprudent d'agir avant que les troupes françaises fussent arrivées sur les Alpes; que dans tous les cas il leur fallait des fusils; la seule province de Bologne en demandait quarante mille; l'artillerie napolitaine n'en avait pas un seul. Quelques jours après, l'armée autrichienne, qui s'était concentrée sur la rive gauche du Pô, passa ce fleuve, battit l'armée napolitaine, et entra dans Naples le 12 mai. Le roi n'ayant pas pu se jeter de sa personne dans la place forte de Gaëte, s'embarqua sur un bâtiment marchand, et débarqua en Provence, où il demeura pour attendre sa famille et recueillir ses partisans. De son côté, la reine avait capitulé avec un commodore anglais, qui, suivant l'usage constant des alliés dans cette guerre, foula aux pieds la capitulation comme à Dantzick et à Dresde; au lieu de transporter cette princesse en France, il la transporta à

Trieste. Dans les premiers jours d'avril, le prince Lucien, ayant dans sa voiture un chargé d'affaires du pape, arriva à Fontainebleau incognito; c'est par lui qu'on apprit à Paris la première nouvelle de l'invasion du roi de Naples. Le pape écrivait de Gênes à l'Empereur, que, s'il ne lui garantissait pas la possession de Rome, il allait se refugier en Espagne. Le chargé d'affaires du saint Siège fut reçu aux Tuileries; il repartit, emportant les assurances les plus favorables au saint Père. L'Empereur lui garantissait tout ce qui lui était assuré par le traité de Paris, lui faisant connaître qu'il blâmait la conduite du roi de Naples comme contraire à sa politique.

IV. On reçut à Vienne, le 8 mars, la nouvelle du débarquement de l'Empereur en France; le congrès n'était pas dissous. Le 13 et le 25 mars, les ministres des puissances signèrent des actes sans exemple dans l'histoire; ils croyaient l'Empereur perdu. Il sera, disaient-ils, promptement repoussé et défait par les fidèles sujets de Louis XVIII. Lorsque depuis ils apprirent que les Bourbons, sans opposer de résistance, n'avaient pu tenir au nord, au midi, à l'ouest, à l'est, et que la France tout entière s'était déclarée pour son ancien souverain, l'amour-propre des alliés était compromis, et cependant il y eut de l'hésitation! Mais lorsque la cour de Vienne fut ins-

truite des sentimens du roi de Naples, et peu après de sa marche hostile, elle ne mit pas en doute qu'il n'agît par les ordres de Napoléon, et qu'ainsi ce prince, constant et inébranlable dans son système politique, ne fût encore ce qu'il était à Châtillon, ne voulant de la couronne de France qu'avec la Belgique, le Rhin, et peut-être même la Couronne de fer. Elle n'hésita plus. Les ministres signèrent un traité contre la France, par lequel les quatre puissances principales s'engageaient à fournir chacune cent cinquante mille hommes. Les ratifications furent échangées le 25 avril, et l'on calcula qu'un million d'hommes de toutes les nations de l'Europe serait réuni à la fin de juillet sur les frontières françaises. La Suède et le Portugal refusèrent seuls de fournir leur contingent. La paix entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique avait été conclue à Gand, et ratifiée à la fin de février. Les troupes anglaises, devenues inutiles au Canada, s'embarquaient pour retourner en Europe. Le duc de Wellington avait son quartier-général à Bruxelles, et le prince Blücher le sien à Liége, au 15 avril. Sur la Tamise, le Danube, la Sprée, la Néva, le Tage, tout retentit de guerre. La frégate française *la Melpomène*, se trouvant sur les côtes de Naples, fut prise par le vaisseau anglais *le Rivoli*; mais quelques jours après, des ordres arrivèrent

de Londres au commodore dans la Méditerranée, de respecter le pavillon français, la guerre n'étant pas déclarée. Les bâtimens français naviguèrent dès-lors librement. Une frégate française ramena, de Naples en France, Madame. Ces ordres du gouvernement anglais tenaient à l'indécision des souverains à Vienne, et à l'intérêt qu'avait la cour de Londres de gagner du temps, parce que ses armées en Belgique n'étaient point en mesure de défendre ce pays; que même l'amirauté, éprouvant de grandes difficultés à armer ses vaisseaux, craignait que l'escadre française de Toulon ne fût équipée et ne prit la mer avant la sienne. Deux fois en proie aux plus étranges vertiges, le roi de Naples fut deux fois la cause de nos malheurs; en 1814, en se déclarant contre la France, et en 1815 en se déclarant contre l'Autriche.

CHAPITRE II.

ÉTAT MILITAIRE DE LA FRANCE.

I. Situation de l'armée au 1er mars 1815. — Organisation d'une armée de huit cent mille hommes. — III. Armement, habillement, remontes, finances. — IV. Situation de l'armée au 1er juin 1815. — V. Paris. — VI. Lyon.

I. Dans les six derniers mois de 1814, l'armée française avait reçu une nouvelle organisation; en mars 1815, elle se composait de cent cinq régimens d'infanterie, dont trois aux colonies; quatre régimens suisses, quatre régimens d'infanterie de l'ancienne garde, sous la dénomination de grenadiers et chasseurs de France; cinquante-sept régimens de cavalerie de la ligne; quatre régimens de cavalerie de l'ancienne garde, sous la dénomination de grenadiers, dragons, chasseurs et lanciers de France; huit bataillons du train, deux bataillons de pontonniers, trois régimens de sapeurs-mineurs, ouvriers, dits troupes du génie. Les régimens d'infanterie étaient de deux bataillons, six seulement étaient à trois. L'effectif de chaque régiment était, l'un portant l'autre, de neuf cents hommes, dont six cents dis-

ponibles pour la guerre. La cavalerie avait un effectif de vingt-cinq mille hommes, et seize mille chevaux; elle pouvait fournir au plus onze mille chevaux pour entrer en campagne. Les bataillons du train d'artillerie étaient formés de cadres; ils avaient deux mille chevaux aux dépôts, et six mille en subsistance chez les payans. L'effectif général était de cent quarante-neuf mille hommes, pouvant mettre en campagne une armée de quatre-vingt-treize mille hommes présens sous les armes (*voyez le tableau* A), force à peine suffisante pour garder les places fortes et les principaux établissemens maritimes; car toutes les flottes étaient désarmées, les équipages congédiés, si ce n'est un vaisseau et trois frégates à Toulon, et deux frégates à Rochefort. Les seules troupes qu'eût sur pied la marine, étant huit bataillons de canonniers, il fallait que l'armée de terre pourvût à la défense de Cherbourg, de Brest, de Lorient, de Rochefort, de Toulon. Le matériel de l'artillerie, malgré les pertes éprouvées par la cession des équipages de campagne renfermés dans les places d'Anvers, Wesel, Mayence, Alexandrie, pouvait fournir aux besoins des plus grandes armées, et réparer les pertes qu'elles pourraient faire pendant plusieurs campagnes. Il y avait dans les magasins cent cinquante mille fusils neufs, trois cent mille

fusils à réparer ou en pièces de rechange, outre ceux dans les mains de l'armée. Cela était très-insuffisant. Toutes les places fortes étaient désarmées; les palissades et les approvisionnemens de siége avaient été vendus, mais le matériel de l'artillerie pouvait suffire à leur armement.

II. Huit cent mille hommes étaient jugés nécessaires pour combattre l'Europe à forces égales. Les premiers soins se portèrent sur le moral de l'armée. On restitua aux régimens les numéros qu'ils portaient depuis 1794; ils avaient été illustrés dans vingt-cinq campagnes et mille combats! On créa les cadres des 3e, 4e, 5e bataillons des régimens d'infanterie, des 4e et 5e escadrons des régimens de cavalerie, ceux de trente bataillons du train d'artillerie, de vingt régimens de jeune garde, de dix bataillons d'équipages militaires, et de vingt régimens de marine, ce qui donna de l'emploi à tous les officiers à demi-solde de toutes les armes de terre et de mer. On requit deux cents bataillons de garde nationale d'élite, chaque bataillon composé de deux compagnies de grenadiers et deux de voltigeurs, et fort de 560 hommes. On rappela sous les drapeaux tous les anciens militaires: il n'y eut pas besoin de loi coercitive pour les contraindre à obéir; ils accoururent en chantant: laboureurs, artisans, manufacturiers, etc., tous

quittèrent leur travail à la fin de la semaine, endossèrent leur vieil uniforme, et rejoignirent leurs anciens régimens. Cet appel devait produire deux cent mille hommes; il n'en rendit que cent trente mille à l'armée de ligne, parce qu'un grand nombre s'enrôlèrent dans les deux cents bataillons d'élite de garde nationale, et que d'autres entrèrent comme remplaçans dans la levée de la conscription de 1815. La conscription de 1815 fut rappelée; elle devait donner cent quarante mille hommes, mais elle n'en avait encore rendu que quatre-vingt mille à la fin de mai. L'insurrection de la Vendée fit éprouver un déficit. D'ailleurs, dans plusieurs départemens, les jeunes gens de cette conscription avaient été appelés en 1814, et ils préférèrent rejoindre leurs drapeaux à titre d'anciens soldats. Les vingt régimens de marine furent formés avec trente mille matelots des anciennes escadres d'Anvers, de Brest, de Rochefort, de Toulon; les officiers de marine et les contre-maîtres formèrent les cadres. Un appel de deux cent cinquante mille hommes devait être proposé aux chambres dans le courant de juillet; la levée eût été terminée en septembre. Le nombre des officiers, sous-officiers et soldats en retraite ou en réforme s'élevait à plus de cent mille; trente mille étaient en état de servir dans les

places fortes; ils s'empressèrent de répondre à l'appel que leur fit le ministre de la guerre le maréchal prince d'Eckmülh; leur expérience, leur bon esprit, furent fort utiles pour diriger les nouvelles levées et assurer la conservation des places fortes. (*Voyez le tableau* B.)

III. L'objet le plus important était les armes à feu. Les magasins étaient fournis d'une quantité suffisante de sabres. L'artillerie prit plusieurs mesures pour doubler l'activité des anciennes manufactures; 1° elle exempta les ouvriers du service militaire; 2° elle donna aux entrepreneurs les avances dont ils avaient besoin; 3° elle se relâcha de la rigueur de ses anciennes ordonnances, autorisant à recevoir des modèles mixtes, ayant des platines plus simples que celles du modèle de 1777; elle fit couler par milliers des platines en cuivre, et rétablit l'atelier des platines mécaniques à l'estampe. Les fabriques impériales pouvaient fournir vingt mille armes neuves par mois; par ces moyens extraordinaires elles en fournirent quarante mille, ce qui en six mois aurait fait deux cent quarante mille. Cela était encore insuffisant. On établit dans toutes les grandes places fortes des ateliers de réparations assez nombreux pour pouvoir en six mois réparer tous les vieux fusils qui étaient dans les magasins de France. Mais la principale ressource

fut celle des ateliers qu'on créa dans la capitale. Ils furent de trois sortes : les premiers pour remonter les pièces de rechange; les ébénistes du faubourg Saint-Antoine, d'abord maladroits à ce travail, ne tardèrent pas à s'y rendre très-habiles ; les seconds, des ateliers de réparations pour les vieux fusils; les troisièmes, des ateliers fournissant des fusils neufs. Les ouvriers en cuivre, les garçons horlogers, les ciseleurs, qui sont nombreux dans cette grande ville, furent tous occupés. Les officiers d'artillerie portèrent tant de zèle et d'intelligence dans la direction de tous ces ateliers, que, dès le mois de mai, ils fournirent par jour quinze cents fusils, en juin trois mille, et ils devaient en fournir quatre mille à commencer du 1er juillet. Il y eut dans la capitale plus d'activité qu'en 1793, mais avec cette différence que tout était alors gaspillage, anarchie et désordre; les armes que fabriquaient les ateliers révolutionnaires étaient défectueuses, d'un mauvais service ; mais en 1815, tout fut conduit avec la plus grande économie, par les principes d'une bonne administration; et toutes les armes qui en sortirent étaient conformes aux règles de l'art. Ce service important se trouva assuré. (*Voy. le tableau* C.)

Les manufactures de draps propres à l'habillement des troupes étaient nombreuses en 1812

et 1813; elles pouvaient fournir à tous les besoins des armées; mais en 1814 elles furent entièrement abandonnées. Le ministre de la guerre ne fit aucune commande; il n'avait fait donner aucun effet d'habillement aux corps, si ce n'est aux six régimens qui portaient le nom du roi ou des princes. Dès le mois d'avril, le trésor avança plusieurs millions aux fabricans de draps, qui mirent en un mois leurs manufactures en activité. L'habillement de huit cent mille hommes était une affaire bien considérable; il eût été impossible d'y pourvoir à temps. Le ministre adopta la mesure de prescrire aux gardes nationales sédentaires, par un des articles de la loi qui ordonnerait la levée des deux cent cinquante mille hommes, de fournir cent mille habits et équipemens pour l'armée active.

Les fournisseurs avaient livré vingt mille chevaux de cavalerie avant le 1er juin, dix mille chevaux tout dressés avaient été fournis par la gendarmerie, qui avait été démontée; le prix en fut payé comptant aux gendarmes, qui, dans huit jours, se remontèrent en achetant des chevaux de leur choix. On avait le projet de prendre de nouveau moitié de ces chevaux dans le courant de juillet; on avait des marchés passés pour quatorze mille autres. On avait donc au 1er juin quarante-six mille chevaux de cavalerie aux dépôts

ou en ligne, et on en aurait eu soixante-six mille à la fin de juillet. Cinq mille chevaux d'artillerie étaient rentrés de chez les paysans. Des marchés pour quinze mille chevaux avaient été passés avec les fournisseurs; douze mille étaient livrés au 1 juin; il n'y avait donc à cette époque que dix-huit mille chevaux d'artillerie.

La facilité avec laquelle le ministre des finances, le duc de Gaëte, et le ministre du trésor, le comte Mollien, pourvoyaient à ces énormes dépenses, était l'objet de l'étonnement général. Tous les services ne pouvaient se faire qu'argent comptant; la plupart des fournisseurs et entrepreneurs voulaient même des avances. Cependant la dette publique et les pensions étaient servies avec la plus grande exactitude; toutes les dépenses de l'intérieur, loin d'être diminuées, étaient augmentées; le grand système des travaux publics avait repris dans toute la France. « On voit « bien, disaient les ouvriers, que le grand entre- « preneur est de retour; tout était mort, tout « renaît; nous étions oisifs, et aujourd'hui nous « sommes tous occupés. » L'opinion était généralement accréditée que l'Empereur avait retrouvé cent millions en or de son trésor des Tuileries: c'etait à tort; le vrai trésor qu'il retrouva fut l'affection du peuple, la bonne volonté, non-seulement de la masse de la nation, mais aussi dés

capitalistes français et hollandais; le trésor négocia quatre millions de rentes de la caisse d'amortissement à cinquante pour cent, qu'il remplaça en crédit de bois nationaux; cela lui produisit, net de tout escompte, quarante millions argent comptant qui rentrèrent avec une incroyable rapidité. Le Roi avait quitté Paris avec une telle précipitation, qu'il n'avait pu emporter ni l'argenterie de la couronne, évaluée six millions, ni les caisses du trésor, qui étaient répandues dans toute la France; il s'y trouvait cinquante millions. Une partie de cette somme était employée par le baron Louis, son ministre des finances, à l'agiotage des bons royaux. Ce système, qui était si vicieux, fut abandonné par le duc de Gaëte, qui put disposer du fonds qui y était affecté. Les contributions ne furent point augmentées, mais le peuple s'empressait d'en accélérer le paiement. Les dons gratuits étaient nombreux; il est des départemens où ils dépassèrent un million. A toutes les parades, des citoyens inconnus s'approchaient de l'empereur, et lui remettaient des paquets de billets de banque; plusieurs fois à sa rentrée dans les appartemens, il remit au ministre du trésor quatre-vingts ou cent mille francs qu'il avait reçus ainsi. Cela ne pouvait produire des sommes bien considérables; mais

nous les citons comme un témoignage de l'élan national.

Ainsi, au 1er octobre, la France aurait eu un état militaire de huit à neuf cent mille hommes complétement organisés, armés et habillés. Le problème de son indépendance consistait désormais à pouvoir éloigner les hostilités jusqu'au 1er octobre. Les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, étaient nécessaires; mais ils suffisaient. A cette époque, les frontières de l'empire eussent été des frontières d'airain, qu'aucune puissance humaine n'eût pu franchir impunément. (*Voyez le tableau* B.)

IV. Au 1er juin, l'effectif des troupes françaises sous les armes était de cinq cent cinquante-neuf mille hommes. (*Voy. les tableaux* D et E.) Ainsi, en deux mois le ministère de la guerre avait levé quatre cent quatorze mille hommes, près de sept mille par jour. Sur ce nombre, l'effectif de l'armée de ligne s'élevait à trois cent soixante-trois mille hommes, celui de l'armée extraordinaire à cent quatre-vingt-seize mille hommes. Sur l'effectif de l'armée de ligne, deux cent dix-sept mille hommes étaient présens sous les armes, habillés, armés et instruits, disponibles pour entrer en campagne. Ils furent formés en sept corps d'armée, quatre corps de réserve de cavalerie,

quatre corps d'observation, et l'armée de la Vendée, répartis le long des frontières, les couvrant toutes; mais les principales forces cantonnées à portée de Paris et de la frontière de Flandre. Le 1er juin, toutes les troupes quittèrent les places fortes, et en abandonnèrent la garde à l'armée extraordinaire. Le 1er corps, commandé par le comte d'Erlon, prit ses cantonnemens dans les environs de Lille; il se composait de quatre divisions d'infanterie, chacune d'elles forte de quatre régimens, d'une division de cavalerie légère de quatre régimens, et de six batteries d'artillerie. Le 2e corps, commandé par le comte Reille, fut cantonné autour de Valenciennes; il était composé de même que le 1er corps, mais un peu plus fort, quelques régimens ayant trois bataillons. Le 3e corps, commandé par le comte Vandamme, fut réuni dans les environs de Mézières; il avait trois divisions d'infanterie, une de cavalerie, et cinq batteries. Le 4e corps, commandé par le comte Gérard, était dans les environs de Metz; il avait trois divisions d'infanterie, une division de cavalerie légère et cinq batteries. Un de ses régimens d'infanterie était détaché dans la Vendée. Le 5e corps, commandé par le comte Rapp, était en Alsace; il avait trois divisions d'infanterie, une division de cavalerie légère, et six batteries. Le 6e corps, commandé par le comte de Lobau,

était rassemblé à Laon; il était composé de trois divisions d'infanterie, une de cavalerie légère, et six batteries; mais chacune de ces divisions d'infanterie avait un régiment détaché dans la Vendée. Le 7e corps, commandé par le maréchal Suchet, était à Chambéry; il était composé de deux divisions d'infanterie de ligne de quatre régimens chacune, de deux divisions de garde nationale d'élite de huit bataillons chaque, d'une division de cavalerie légère et de six batteries. Le 1er corps d'observation, dit du Jura, commandé par le général Lecourbe, était fort d'une division d'infanterie de trois régimens, de deux divisions de garde nationale d'élite de huit bataillons chacune, d'une division de cavalerie légère et de cinq batteries. Le 2e corps d'observation, dit du Var, commandé par le maréchal Brune, se composait d'une division d'infanterie, forte de trois régimens dont deux à trois bataillons, d'un régiment de cavalerie et de trois batteries. Ces régimens d'infanterie étaient venus de la 23e division militaire, où ils avaient été remplacés par des bataillons de volontaires corses. Le 3e corps d'observation, ou des Pyrénées-Orientales, commandé par le général Decaen, était rassemblé à Toulouse; il se composait d'une divison d'infanterie de trois régimens, d'un régiment de cavalerie, de seize bataillons de garde nationale d'élite

et de trois batteries. Le 4e corps d'observation, commandé par le général Clausel, était à Bordeaux; sa composition était la même. Ces deux derniers corps s'étaient affaiblis chacun d'un régiment d'infanterie envoyé dans la Vendée. La Vendée, après avoir arboré l'aigle impériale pendant avril, s'était insurgée en mai; le général Lamarque y commandait en chef l'armée impériale, qui se composait de huit régimens de ligne, de deux régimens de jeune garde, de deux régimens de cavalerie, de dix escadrons de gendarmerie, chacun de quatre cents hommes; de douze bataillons ou détachemens de ligne destinés au corps d'armée, et qui avaient été retenus dans la Vendée, vu l'urgence des circonstances. Les quatre corps de réserve de cavalerie, sous le commandement du maréchal Grouchy, étaient tous cantonnés entre l'Aisne et la Sambre; chaque corps de cavalerie avait deux batteries d'artillerie légère et deux divisions, chaque division de trois régimens. Le 1er corps, composé de cavalerie légère, était commandé par le comte Pajol. Le 2e corps, composé de dragons, était sous les ordres du comte Excelmans. Le 3e corps, formé de cuirassiers, était commandé par le comte Milhaud; et le 4e corps, également formé de cuirassiers, était sous les ordres du comte Kellermann. La garde

impériale était composée de quatre régimens de jeune garde, quatre de moyenne garde, quatre de vieille garde, de quatre régimens de cavalerie et de quatre-vingt-seize bouches à feu. (*Voyez le tableau* F.) Les régimens n'avaient en général, dans les corps d'armée, que deux bataillons; les bataillons étant de six cents hommes présens sous les armes, il leur en manquait deux cent quarante pour leur complet. Ce supplément d'hommes était en route et eût joint avant le 1er juillet. Les 3e, 4e et 5e bataillons et les dépôts furent mis en marche de tous les points de la France pour se réunir à Paris, à Lyon et dans l'Ouest. L'artillerie préparait un nouvel équipage de cinq cents bouches à feu de campagne, personnel, matériel, attelage et double approvisionnement. Les deux cents bataillons d'élite de garde nationale, formant un effectif de cent douze mille hommes, étaient entièrement levés. Cent cinquante bataillons faisant quatre-vingt-cinq mille hommes tenaient garnison dans les quatre-vingt-dix places ou forts sur les frontières de l'empire. Quarante-huit bataillons, formant vingt-six mille hommes, étaient réunis, comme il a été dit : seize avec le 1er corps d'observation, celui du Jura; seize avec le 7e corps; seize formant une réserve sur la Loire. Le comte Dumas avait porté la plus grande activité dans la levée

de ces troupes, et dans cette circonstance il a bien mérité de la France. Indépendamment de ces deux cents bataillons de grenadiers et chasseurs d'élite, on leva, dans le courant de mai, quarante-huit bataillons de garde nationale dans le Languedoc, la Gascogne et le Dauphiné; ceux du Dauphiné furent en juin en Provence; ceux du Languedoc portèrent à quinze mille hommes le 3e corps d'observation; ceux de la Gascogne portèrent à la même force le 4e corps d'observation, ce qui complétait la défense des Pyrénées. On n'a point compris ces quarante-huit bataillons dans la situation au 1er juin, parce que, à cette époque, ils n'avaient point encore quitté le chef-lieu de leurs départemens, et que leur organisation n'était pas complétée; mais à la fin de juin ils étaient rendus à leur destination respective. Des trente mille officiers, sous-officiers et soldats tirés de la retraite, vingt mille hommes augmentaient les garnisons des places fortes, et dix mille tenaient garnison à Marseille, à Bordeaux et autres villes où leur présence était utile pour électriser l'esprit public et surveiller les malveillans. Les quatre-vingt-dix places fortes étaient armées, palissadées, approvisionnées, et commandées par des officiers expérimentés.

La première ligne des frontières du nord, savoir:

Calais, Dunkerque, Saint-Omer, Lille, Condé, Maubeuge, Philippeville, étaient approvisionnés pour six mois, et avaient des garnisons complètes en nombre d'hommes, mais non habillées et instruites; c'étaient les gardes nationales d'élite qui se formaient.

La deuxième ligne, savoir:

Ardres, Aire, Béthune, Douai, Valenciennes, le Quesnoy, Avesnes, Rocroy, étaient approvisionnés pour quatre mois, et avaient la moitié de leurs garnisons.

La troisième ligne, savoir:

Montreuil, Hesdin, Arras, Bouchain, Landrecie, Bapaume, Cambrai, Abbeville, château d'Amiens, Péronne, château de Ham, Laon, étaient approvisionnés pour trois mois, et avaient le quart de leurs garnisons.

Sur la frontière de la Moselle, la première ligne, savoir:

Charlemont, Mézières, château de Sédan, château de Bouillon, Longwy, Thionville, Sarre-Louis, Bitche, étaient approvisionnés pour quatre mois, et avaient leurs garnisons complètes.

La deuxième ligne, savoir:

Verdun, Metz, Phalsbourg, Toul, étaient approvisionnés pour quatre mois, et avaient la moitié de leurs garnisons.

Sur la frontière de l'Alsace, savoir :

Landau, Lauterbourg, Haguenau, Strasbourg, Schelestat, Neubrisach, Huningue, étaient approvisionnés pour six mois, et avaient leurs garnisons complètes.

Sur la frontière de la Suisse, savoir :

Béfort, Besançon, Fort l'Ecluse, Auxonne, étaient approvisionnés pour quatre mois, et avaient des garnisons.

Sur la frontière des Alpes, savoir :

Le fort Barraux, Briançon, Mont-Dauphin, Colmar, Entrevaux, Antibes, étaient approvisionnés pour quatre mois, et avaient leurs garnisons.

Sur la frontière de la Méditerranée :

Les forts de Sainte-Marguerite, le château de Saint-Tropez, le fort de Briançon, les forts des îles d'Hyères, Toulon, le fort de Bouc, Aigues-Mortes, Cette, Collioure, avaient des garnisons suffisantes pour mettre ces places à l'abri d'un coup de main, et un commencement d'approvisionnement. Les batteries de côtes étaient réarmées ; toutes les places de la frontière des Pyrénées, de Perpignan à Bayonne, de première et de seconde ligne, étaient armées, approvisionnées, et avaient des garnisons plus ou moins nombreuses. On avait peu d'inquiétudes de l'Es-

pagne. Enfin toutes les frontières de l'Océan, Bayonne, le Château-Trompette, les forts de l'île d'Aix, de l'île d'Oleron; de l'île de Ré, de la Rochelle, le château de Nantes, l'île Dieu, Belle-Isle, Brest, le fort Saint-Malo, Cherbourg, le Havre, le château de Dieppe, étaient armés, avaient des garnisons suffisantes pour être à l'abri d'un coup de main, et un commencement d'approvisionnement. Les canonniers gardes-côtes étaient levés. Toutes les forces anglaises étant employées en Belgique ou en Amérique, on n'avait aucune inquiétude sérieuse du côté de la mer.

V. Si les hostilités, comme il était à craindre, commençaient avant l'automne, les armées de l'Europe conjurée seraient beaucoup plus nomnombreuses que les armées françaises, et ce serait alors sous Paris et sous Lyon que se déciderait le destin de l'empire. Ces deux grandes villes avaient été jadis fortifiées ainsi que toutes les capitales de l'Europe, et comme elles, elles avaient depuis cessé de l'être.

Cependant si en 1805 Vienne eût été fortifiée, la bataille d'Ulm n'eût pas décidé de l'issue de la guerre; le corps d'armée que commandait le général Kutusoff y aurait attendu les autres corps de l'armée russe, déjà arrivés à Olmutz, et l'armée du prince Charles arrivant d'Italie. En 1809, le prince Charles, qui avait été battu à Eckmülh,

et obligé de faire sa retraite par la rive gauche du Danube, aurait eu le temps d'arriver à Vienne, et de s'y réunir avec le corps du général Miller et l'armée de l'archiduc Jean.

Si Berlin avait été fortifiée en 1806, l'armée, battue à Jéna s'y fût ralliée, et l'armée russe l'y eût rejointe.

Si en 1808 Madrid avait été une place forte, l'armée française, après les victoires d'Epinosa, de Tudella, de Burgos et de Sommosiera, n'eût pas marché sur cette capitale, en laissant derrière Salamanque et Valladolid l'armée anglaise du général Moore, et l'armée espagnole de la Romana ; ces deux armées anglo-espagnoles se fussent réunies sous les fortifications de Madrid à l'armée d'Aragon et de Valence.

En 1812 l'empereur Napoléon entra dans Moscou : si les Russes n'avaient pas pris le parti de brûler cette grande ville, parti inouï dans l'histoire et qu'eux seuls pouvaient exécuter, la prise de Moscou eût entraîné la soumission de la Russie; car le vainqueur eût trouvé dans cette grande ville 1° tout ce qui est nécessaire pour rétablir l'habillement et le matériel d'une armée; 2° les farines, les légumes, les vins et les eaux-de-vie, et tout ce qu'il faut pour la subsistance d'une grande armée; 3° des chevaux pour remonter la cavalerie, et enfin l'appui de trente mille affranchis,

fils d'affranchis ou esclaves jouissant d'une grande fortune, fort impatiens du joug de la noblesse, lesquels eussent communiqué des idées de liberté et d'indépendance aux esclaves: perspective effrayante qui eût conseillé au czar de faire la paix, d'autant plus que le vainqueur avait des intentions modérées. L'incendie détruisit tous les magasins, dispersa la population; les marchands et le tiers-état furent ruinés, et cette grande ville ne fut plus qu'un cloaque de désordre, d'anarchie et de crimes. Si elle eût été fortifiée, Kutusoff eût campé sur ses remparts, et l'investissement en eût été impossible.

Constantinople, ville beaucoup plus grande qu'aucune de nos capitales modernes, n'a dû son salut qu'à ses fortifications; sans elles, l'empire de Constantin eût été terminé en 700, et n'eût duré que trois cents ans; les heureux Mussen y auraient dès lors planté l'étendard du prophète; ils le firent en 1440, environ huit cents ans après. Cette capitale dut à ses murailles huit cents ans d'existence. Dans cet intervalle, assiégée cinquante-trois fois, elle le fut cinquante-deux fois inutilement. Les Français et les Vénitiens la prirent, mais après une attaque très-vive.

Paris a dû, dix ou douze fois, son salut à ses murailles: 1° en 885 il eût été la proie des Normands; ces barbares l'assiégèrent inutilement

deux ans ; 2° en 1358 il fut assiégé inutilement par le dauphin, et si quelques années après les habitans lui en ouvrirent les portes, ce fut de plein gré ; 3° en 1359, Édouard, roi d'Angleterre, campa à Mont-Rouge, porta le ravage jusqu'au pied de ses murailles, mais recula devant ses fortifications et se retira à Chartres ; 4° en 1429 le roi Henri V repoussa l'attaque de Charles VII; 5° en 1464 le comte de Charolais cerna cette grande capitale : il échoua dans toutes ses attaques ; 6° en 1472 elle eût été prise par le duc de Bourgogne, qui fut obligé de se contenter de ravager sa banlieue; 7° en 1536, Charles-Quint, maître de la Champagne, porta son quartier-général à Meaux ; ses coureurs vinrent sous les remparts de la capitale, qui ne dut son salut qu'à ses murailles ; 8° et 9° en 1588 et 1589, Henri III et Henri IV échouèrent devant les fortifications de Paris : et si plus tard les habitans ouvrirent leurs portes, ils les ouvrirent de plein gré, et en conséquence de l'abjuration de Saint-Denis ; 10° Enfin, en 1636, les fortifications de Paris en sauvèrent, pendant plusieurs années, les habitans. Si Paris eût été encore une place forte en 1814 et en 1815, capable de résister seulement huit jours, quelle influence cela n'aurait-il pas eu sur les événemens du monde ?!!

Une grande capitale est la patrie de l'élite de

la nation; tous les grands y ont leur domicile, leurs familles, c'est le centre de l'opinion, le dépôt de tout. C'est la plus grande des contradictions et des inconséquences que de laisser un point aussi important sans défense immédiate. Au retour de la campagne d'Austerlitz, l'Empereur s'en entretint souvent et fit rédiger plusieurs projets pour fortifier les hauteurs de Paris. La crainte d'inquiéter les habitans, les événemens qui se succédèrent avec une incroyable rapidité, l'empêchèrent de donner suite à ce projet. Comment, dira-t-on, vous prétendez fortifier des villes qui ont douze à quinze mille toises de pourtour? Il vous faudra quatre-vingts ou cent fronts, cinquante à soixante mille soldats de garnison, huit cents ou mille pièces d'artillerie en batterie. Mais soixante mille soldats sont une armée; ne vaut-il pas mieux l'employer en ligne? Cette objection est faite en général contre les grandes places fortes; mais elle est fausse en ce qu'elle confond un soldat avec un homme. Sans doute il faut, pour défendre une grande capitale, cinquante à soixante mille hommes, mais non cinquante à soixante mille soldats. Aux époques de malheurs et de grandes calamités les états peuvent manquer de soldats, mais ne manquent jamais d'hommes pour leur défense intérieure. Cinquante mille hommes, dont

deux à trois mille canonniers, défendront une capitale, interdiront l'entrée à une armée de trois à quatre cent mille hommes, tandis que ces cinquante mille hommes, en rase campagne, s'ils ne sont pas des soldats faits, et commandés par des officiers expérimentés, sont mis en désordre par une charge de trois mille hommes de cavalerie. D'ailleurs, toutes les grandes capitales sont susceptibles de couvrir une partie de leur enceinte par des inondations, parce qu'elles sont toutes situées sur de grands fleuves, que les fossés peuvent être remplis d'eau, soit par des moyens naturels, soit par des pompes à feu. Des places si considérables, qui contiennent des garnisons si nombreuses, ont un certain nombre de positions dominantes, sans la position desquelles il est imposible de se hasarder à entrer dans la ville.

Mais, quel que fût le plan de campagne que l'on adoptât en 1815, quelque soin qu'on portât à armer, approvisionner, et fournir de garnisons les quatre-vingt-dix places fortes des frontières de la France, si les ennemis commençaient les hostilités avant l'automne, Paris et Lyon étaient les deux points importans; tant qu'on les occuperait en force, la patrie ne serait pas perdue, ni obligée de se mettre à la discrétion de ennemis!!!

Le général du génie Haxo dirigea le système des fortifications de Paris. Il fit d'abord occuper les hauteurs de Montmartre, celles inférieures des moulins, et le plateau depuis la butte Chaumont jusqu'aux hauteurs du Père Lachaise : quelques jours suffirent pour tracer ces ouvrages et leur donner une forme défensive. Il fit achever le canal de l'Ourcq qui, de Saint-Denis, va au bassin de la Villette. Les officiers des ponts et chaussées furent chargés de ce travail; ils s'en acquittèrent avec ce zèle et ce patriotisme qui les distinguent; les terres étaient jetées sur la rive gauche pour former un rempart. Ils construisirent, sur la rive droite, des demi-lunes couvrant les chaussées. La petite ville de Saint-Denis fut couverte par des inondations. Depuis les hauteurs du Père Lachaise jusqu'à la Seine, la droite était appuyée à des ouvrages établis à l'Etoile, sous le canon de Vincennes, et à des redoutes dans le parc de Bercy. Une caponnière de huit cents toises joignait la barrière du Trône à la redoute de l'Etoile. Cette caponnière se trouva toute construite; la chaussée était élevée et revêtue par deux bonnes murailles. Ces ouvrages étaient entièrement terminés et armés de six cents pièces de canon au 1er juin. Le général Haxo avait tracé les ouvrages de la rive gauche de la Seine, depuis vis-à-vis de Bercy, jusqu'à

la barrière au-delà de l'Ecole-Militaire; il fallait quinze jours pour les terminer. Ce système de fortification sur les deux rives se communiquait en suivant la rive droite de la Seine par Saint-Cloud, Neuilly et Saint-Denis. La ville ainsi couverte, on devait construire un fort enveloppant l'arc de triomphe de l'Etoile; appuyant sa droite aux batteries de Montmartre, et sa gauche à des ouvrages construits sur les hauteurs de la barrière de Passy, croisant leurs feux avec des ouvrages établis du côté de l'Ecole-Militaire, sur l'autre rive; enfin trois forts servant de réduits aux fronts de Belleville, situés sur l'extrême crête du côté de Paris, de manière que les troupes pussent s'y rallier, et empêcher l'ennemi, lorsqu'il aurait forcé l'enceinte, de découvrir Paris de ce côté. Dans un système de fortifications permanentes pour cette ville, il faudrait étendre les inondations sur toutes les parties basses, et occuper, par de petites places, la tête de pont de Charenton, et celle de Neuilly, c'est-à-dire la hauteur du Calvaire, afin que l'armée pût manœuvrer sur les deux rives de la Marne et de la Seine. Les parcs d'artillerie, pour la rive droite et la rive gauche, furent séparés. Les calibres de 6, 12 et 18 furent adoptés pour la rive gauche; ceux de 4, 8, 16 et 24 pour la rive droite, afin d'éviter la confusion des

calibres. Des généraux, des colonels, un grand nombre d'officiers d'artillerie, étaient uniquement attachés à la direction de ce service, ainsi que deux bataillons de canonniers de marine, venus des côtes de l'Océan, formant seize cents hommes; quatorze compagnies d'artillerie de ligne, formant quinze cents hommes; et vingt compagnies d'artillerie de garde nationale, des volontaires de l'école de Charenton, de l'école Polytechnique, des lycées, ce qui faisait cinq à six mille canonniers exercés, pouvant facilement servir mille pièces de canon. Quatre cents pièces de 24, 18, 12 et 6 de fer étaient arrivées du Havre, provenant des arsenaux de la marine; elles étaient mises en batterie; six cents pièces de campagne en bronze avaient la même destination; vingt batteries de campagne attelées, formant quatre réserves de cinq batteries chacune, étaient disposées convenablement pour pouvoir se porter sur tous les points de la ligne, soit sur les retranchemens de Belleville, soit sur les bords de la Seine, qui seraient menacés. Indépendamment de ces six mille canonniers, cinquante-cinq mille hommes suffisaient pour la garde de l'enceinte, et Paris offrait une ressource assurée de plus de cent mille hommes, sans affaiblir l'armée de ligne.

VI. Le général de division du génie Lery di-

rigea les travaux de Lyon; cette place, située au confluent de la Saone et du Rhône, est forte par sa position. Il construisit une tête de pont aux Broteaux, sur la rive gauche du Rhône, pour couvrir le pont Morand. Il couvrit le pont de la Guillotière par un tambour, et fit établir un pont-levis sur l'arche du milieu. Le faubourg de la Guillotière est hors de la défense de la ville, mais habité par une population pleine de patriotisme et de courage; il jugea devoir le couvrir par un système de redoutes qui permit de le défendre long-temps. L'ancienne enceinte, sur la rive droite de la Saone, passe sur le sommet des collines et sur Pierre-Encise; elle fut relevée ainsi que celle entre Saone et Rhône: la véritable attaque de Lyon est sur ses fronts entre les deux rivières. L'ingénieur occupa en avant trois positions par des forts de campagne, qui étaient flanqués par l'enceinte et qui se flanquaient entre eux. Cent cinquante pièces de canon de marine, venues de Toulon, et cent cinquante bouches à feu de campagne en bronze, furent mises en batterie. Le 25 juin tous ces ouvrages étaient élevés, palissadés, armés. Un bataillon de canonniers de marine, fort de six cents hommes; neuf compagnies d'artillerie de la ligne, formant mille hommes, et neuf cents canonniers tirés de la garde nationale, de l'é-

cole vétérinaire et des lycées, complétèrent le nombre des canonniers à deux mille cinq cents, ce qui était plus qu'il ne fallait pour le service des pièces. Un nombreux état-major d'artillerie y avait été attaché, des magasins considérables d'approvisionnemens y étaient formés; quinze à vingt mille hommes étaient suffisans pour défendre Lyon : on était assuré de trente mille hommes sans affaiblir l'armée de ligne.

CHAPITRE III.

PLAN DE CAMPAGNE.

I. L'armée française pouvait-elle commencer les hostilités le 1er avril? — II. Des trois plans de campagne. Premier projet : rester sur la défensive, attirer les armées ennemies sous Paris et Lyon. — III. Deuxième projet : prendre l'offensive le 15 juin et envahir la Belgique. — IV. Troisième projet : prendre l'offensive le 15 juin, et en cas de non succès, attirer les ennemis sous Paris et sous Lyon. L'Empereur adopte ce plan d'opérations.

I. L'EMPEREUR, la nuit même de son arrivée à Paris, ordonna au général Excelmans de suivre, à la tête de trois mille chevaux, la maison militaire du Roi, la prendre, la dissoudre, ou la jeter promptement hors de la frontière. Mais cette maison militaire, composée d'élémens si hétérogènes, s'était dissoute d'elle-même. Les débris furent en partie cernés et désarmés à Béthune. L'autre partie parvint jusqu'à Neuve-Eglise, où le comte d'Artois lui signifia l'ordre de licenciement. Le général Excelmans s'empara de tous les chevaux, des magasins et des bagages de ce corps; les officiers et gardes, traqués par les paysans, jetaient leurs habits et se déguisaient sous toutes

les formes pour se soustraire à l'indignation populaire. Quelques jours après le comte Reille se rendit en Flandre avec douze mille hommes, pour renforcer les troupes du comte d'Erlon, qui tenaient garnison sur cette frontière. L'Empereur délibéra alors si, avec ces trente-cinq à trente-six mille hommes, il commencerait le 1er avril les hostilités, en marchant sur Bruxelles, et ralliant l'armée belge sous ses drapeaux. Les armées anglaise et prussienne étaient faibles, disséminées, sans ordre, sans chefs et sans plan; partie des officiers étaient en semestre; le duc de Wellington était à Vienne, le maréchal Blücher était à Berlin. L'armée française pouvait être, le 2 avril, à Bruxelles; mais, 1° l'on nourrissait des espérances de paix; la France le voulait, et aurait hautement blâmé un mouvement offensif prématuré; 2° pour réunir trente-cinq à trente-six mille hommes, il eût fallu livrer à elles-mêmes les vingt-trois places fortes depuis Calais jusqu'à Philippeville, formant la triple ligne du nord. Si l'esprit public eût été aussi bon sur cette frontière que sur celle d'Alsace, des Vosges, des Ardennes ou des Alpes, cela eût été sans inconvénient; mais les esprits étaient divisés en Flandre; il était impossible d'abandonner les places fortes aux gardes nationales locales; il fallait un mois pour lever et y faire arriver, des départe-

[illegible] vaincus, des bataillons d'élite de gardes nationales, pour remplacer les troupes de ligne; 3° enfin le duc d'Angoulême marchait sur Lyon, les Marseillais sur Grenoble. La première nouvelle du commencement des hostilités eut encouragé les mécontents : il était essentiel, avant tout, que les Bourbons eussent abandonné le territoire et que tous les Français fussent ralliés, ce qui n'eut lieu que le 20 avril. (*Voyez les pièces à la suite de l'ouvrage.*)

II. Dans le courant de mai, lorsque la France fut pacifiée, et qu'il ne resta plus d'espoir de conserver la paix extérieure, les armées des diverses puissances étant en marche sur les frontières de la France, l'Empereur médita sur le plan de campagne qu'il avait à suivre. Il s'en présentait trois : le premier, de rester sur la défensive, laissant les alliés prendre sur eux tout l'odieux de l'agression et s'engager dans nos places fortes, pénétrer sous Paris et Lyon, et là commencer sur ces deux bases une guerre vive et décisive. Ce projet avait bien des avantages : 1° les alliés ne pouvant être prêts à entrer en campagne que le 15 juillet, ils n'arriveraient devant Paris et Lyon que le 15 août. Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e corps, les quatre corps de grosse cavalerie et la garde se concentreraient sous Paris; ces corps avaient, au 15 juin, cent quarante

mobiles, viendraient à bout de l'armée ennemie la cause sainte de la patrie triompherait !

III. Le second plan était de prévenir les alliés, et de commencer les hostilités avant qu'ils pussent être prêts. Or, les alliés ne pouvaient commencer les hostilités que le 15 juillet; il fallait donc entrer en campagne le 15 juin, battre l'armée anglo-hollandaise et l'armée prusso-saxonne qui étaient en Belgique, avant que les armées russe, autrichienne, bavaroise, wurtembergeoise, etc., fussent arrivées sur le Rhin. Au 15 juin, on pouvait réunir une armée de cent quarante mille hommes en Flandre, en laissant un rideau sur toutes les frontières et de bonnes garnisons dans toutes les places fortes. 1° Si l'on battait l'armée anglo-hollandaise et l'armée prusso-saxonne, la Belgique se souleverait, et son armée recruterait l'armée française. 2° La défaite de l'armée anglaise entraînerait la chute du ministère anglais, qui serait remplacé par des amis de la paix, de la liberté et de l'indépendance des nations. Cette seule circonstance terminerait la guerre. 3° S'il en était autrement, l'armée victorieuse en Belgique, renforcée du 5e corps qui restait en Alsace, et des renforts que fourniraient les dépôts pendant juin et juillet, se porterait sur les Vosges contre l'armée russe et autrichienne. 4° Les avantages de ce projet étaient nombreux :

il était conforme au génie de la nation, à l'esprit et aux principes de cette guerre; il remédiait au terrible inconvénient attaché au premier projet, d'abandonner la Flandre, la Picardie, l'Artois, l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, le Dauphiné, sans tirer un seul coup de fusil. Mais pouvait-on, avec une armée de cent quarante mille hommes, battre les deux armées qui couvraient la Belgique; savoir: l'armée anglo-hollandaise, composée de cent quatre mille hommes sous les armes (1) (*voyez l'état* H.); la seconde, l'armée prusso-saxonne, de cent vingt mille hommes, c'est-à-dire deux cent vingt-quatre mille hommes? L'on ne devait pas évaluer la force de ces armées par le rapport des nombres de deux cent vingt-quatre mille à cent quarante mille, parce que l'armée des alliés était composée de troupes plus ou moins bonnes, qu'un Anglais pouvait être compté pour un Français, deux Hollandais, Prussiens ou hommes de la confédération, pour un Français. Les armées ennemies étaient cantonnées sous le commandement de deux généraux différens, et formées de nations divisées d'intérêts et de sentimens.

IV. Le mois de mai se passa dans ces médita

(1) Non compris les quatorze régimens anglais déchargés à Ostende, venant d'Amérique, ou tenant garnison dans les places fortes de la Belgique.

tions. L'insurrection de la Vendée affaiblit de vingt mille hommes l'armée de Flandre, et la réduisit à cent vingt mille hommes. Ce fut un événement bien funeste, et qui diminua les chances de succès; mais la guerre de la Vendée pouvait s'étendre; les alliés, maîtres de plusieurs provinces, pourraient rallier des partisans aux Bourbons; la marche de l'ennemi sous Paris et sous Lyon leur serait favorable. D'un autre côté la Belgique, les quatre départemens du Rhin, tendaient les bras, appelaient à grands cris leur libérateur, et l'on avait des intelligences dans l'armée belge, ce qui décida l'Empereur à adopter un troisième parti, qui consistait à attaquer, le 15 juin, les armées anglo-hollandaise et prusso-saxonne, les séparer, les battre, et, s'il échouait, reployer son armée sous Paris et Lyon. Sans doute qu'après avoir échoué dans l'attaque de la Belgique, les armées arriveraient affaiblies sous Paris; que l'on perdrait l'occasion de réduire la garde nationale de la capitale à huit mille hommes, de trente-six mille qu'elle était, pour porter à soixante mille les tirailleurs, parce que cette opération ne pouvait se faire dans l'absence de Napoléon et pendant la guerre. Il est vrai de dire aussi que les alliés, qui, si on les attendait, ne commenceraient les hostilités que le 15 juillet, seraient en mesure le 1er juillet, s'ils étaient

provoqués dès le 15 juin; que leur marche sur Paris serait aussi plus rapide après une victoire et que l'armée de Flandre, réduite à cent vingt mille, était inférieure de quatre-vingt-dix mille hommes à celles du maréchal Blücher et du duc de Wellington. Mais, en 1814, la France avait, avec quarante mille hommes présens sous les armes, fait face à l'armée commandée par le maréchal Blücher, et à celle commandée par le prince de Schwartzenberg, où se trouvaient les deux empereurs et le roi de Prusse. Ces armées, réunies, étaient fortes de deux cent cinquante mille hommes; elle les avait battues souvent. A la bataille de Montmirail, les corps de Lacken, d'Yorck et de Kleist étaient de quarante mille hommes, ils furent attaqués, battus et jetés au-delà de la Marne par seize mille Français, savoir : la garde à pied et à cheval, la division Ricard, de onze cent cinquante hommes, et une division de cuirassiers; dans le temps que le maréchal Blücher, avec vingt mille hommes, était contenu par le corps de Marmont, de quatre mille hommes; que l'armée de Schwartzenberg, de cent mille hommes, l'était par les corps de Macdonald, d'Oudinot et de Gérard, formant en tout moins de dix-huit mille hommes.

Le duc de Dalmatie fut nommé major-général de l'armée; il donna le 2 juin l'ordre du jour

suivant (1), et immédiatement après, partit de Paris pour visiter les places de Flandre et l'armée.

« La plus auguste cérémonie vient consacrer « nos institutions. L'Empereur a reçu des man- « dataires du peuple et des députations de tous « les corps de l'armée, l'expression des vœux de « la nation entière sur l'acte additionnel aux cons- « titutions de l'empire, qui avait été envoyé à « son acceptation, et un nouveau serment unit « la France et l'Empereur. Ainsi les destinées « s'accomplissent, et tous les efforts d'une ligue « impie ne pourront plus séparer les intérêts « d'un grand peuple du héros que les plus bril- « lans triomphes ont fait admirer de l'univers.

« C'est au moment où la volonté nationale se « manifeste avec autant d'énergie, que des cris « de guerre se font entendre; c'est au moment « où la France est en paix avec toute l'Europe, « que des armées étrangères avancent sur nos « frontières; quel est l'espoir de cette nouvelle « coalition? veut-elle ôter la France du rang des « nations? veut-elle plonger dans la servitude « vingt-huit millions de Français? a-t-elle oublié « que la première ligue qui fut formée contre « notre indépendance servit à notre agrandisse- « ment et à notre gloire? Cent victoires éclatantes,

(1) Moniteur du 4 juin 1815.

« que des revers momentanés et des circons-
« tances malheureuses n'ont pu effacer, lui rap-
« pellent qu'une nation libre, conduite par un
« grand homme, est invincible.

« Tout est soldat en France, quand il s'agit de
« l'honneur national et de la liberté : un intérêt
« commun unit aujourd'hui tous les Français.
« Les engagemens que la violence nous avait ar-
« rachés sont détruits par la fuite des Bourbons
« du territoire français, par l'appel qu'ils ont
« fait aux armées étrangères pour remonter sur
« le trône qu'ils ont abandonné, et par le vœu
« unanime de la nation, qui, en reprenant le
« libre exercice de ses droits, a solennellement
« désavoué tout ce qui a été fait sans sa partici-
« pation.

« Les Français ne peuvent recevoir des lois de
« l'étranger; ceux mêmes qui sont allés y men-
« dier un secours parricide ne tarderont pas à
« reconnaître et à éprouver, ainsi que leurs pré-
« décesseurs, que le mépris et l'infamie suivent
« leurs pas, et qu'ils ne peuvent laver l'opprobre
« dont ils se couvrent, qu'en rentrant dans nos
« rangs.

« Mais une nouvelle carrière de gloire s'ouvre
« devant l'armée; l'histoire consacrera le sou-
« venir des faits militaires qui auront illustré les
« défenseurs de la patrie et de l'honneur national.

« Les ennemis sont nombreux, dit-on; que nous « importe? il sera plus glorieux de les vaincre, « et leur défaite aura d'autant plus d'éclat. La « lutte qui va s'engager n'est pas au-dessus du « génie de Napoléon, ni au-dessus de nos forces, « Ne voit-on pas tous les départemens, rivalisant « d'enthousiasme et de dévouement, former, « comme par enchantement, cinq cents superbes « bataillons de gardes nationales, qui déjà sont « venus doubler nos rangs, défendre nos places, « et s'associer à la gloire de l'armée? C'est l'élan « d'un peuple généreux qu'aucune puissance ne « peut vaincre et que la postérité admirera. Aux « armes!

« Bientôt le signal sera donné; que chacun soit « à son devoir! du nombre des ennemis, nos « phalanges victorieuses vont tirer un nouvel « éclat. Soldats, Napoléon guide nos pas; nous « combattons pour l'indépendance de notre belle « patrie; nous sommes invincibles!

CHAPITRE IV.

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE. JUIN 1815.

I. Etat et position de l'armée française le 14 juin au soir. — II. Etat et position des armées anglo-hollandaise et prusso-saxonne. — III. Manœuvres et combats de la journée du 15. — IV. Position des armées belligérantes dans la nuit du 15 au 16.

I. Le 4e corps, commandé par le comte GÉRARD (1), partit de Metz le 6 juin, passa la Meuse, et arriva le 14 à Philippeville. Le comte Belliard prit le commandement de Metz et de la frontière de la Sarre; il eut soin de masquer le mouvement du 4e corps, en occupant la frontière par des détachemens des bataillons d'élite de garde nationale tirés des garnisons de Metz, Longwy, Sarre-Louis, etc., et par les corps francs déjà habillés et organisés, levés dans ces départemens. La garde impériale [illegible] Paris le 8 juin et se [illegible] sur Avesnes. Le 1er corps partit des environs de Lille, et le 2e corps de Valenciennes,

(1) Le lieutenant-général comte GÉRARD commandait le 4e corps. [illegible] lieutenant-général comte Girard commandait la 3e division du [illegible]. Pour éviter la confusion, nous donnerons le titre de [illegible] général GÉRARD, et écrirons son nom en lettres majus- [illegible] donnerons le titre de général au général Girard, et [illegible] en caractères ordinaires.

pour se rendre entre Maubeuge et Avesnes. Les garnisons de toutes les places fortes, depuis Dunkerque, masquèrent ce mouvement en occupant les débouchés par de forts détachemens, de sorte qu'au moment où les cantonnemens de cette frontière se centralisaient, les avant-postes étaient triplés, et l'ennemi trompé croyait que toute l'armée se réunissait sur la gauche. Le 6e corps partit de Laon, et se porta sur Avesnes; les quatre corps de réserve de cavalerie se concentrèrent sur la Sambre. L'Empereur partit de Paris le 12 au matin, déjeuna à Soissons, coucha à Laon; donna ses derniers ordres pour l'armement de cette place; arriva le 13 à Avesnes. Le 14 au soir, l'armée campa sur trois directions: la gauche, forte de plus de quarante mille hommes, composée des 2e et 1er corps, sur la rive droite de la Sambre, à Ham-sur-Eure et à Solre-sur-Sambre. Le centre, de plus de soixante mille hommes, composé des 3e et 6e corps, de la garde impériale et des reste[illegible] cavalerie, à Beaumont, où fut placé le quartier-général. La droite, de plus de quinze mille hommes, formée du 4e corps et d'une division du cuirassiers, [illegible] avant de Philippeville. Les camps étaient é[illegible] derrière des monticules, à une lieue de [illegible]per-tière, de manière que les feux n'étaient en eut [illegible] çus de l'ennemi, qui effectiver[illegible]

aucune connaissance. Le 14 au soir, les appels constatèrent que la force de l'armée était de cent vingt-deux mille quatre cents hommes, et de trois cents cinquante bouches à feu, savoir, etc. (*Voyez* le tableau ci-joint, côté A.)

Le 14 au soir, l'Empereur parla à l'armée par l'ordre du jour suivant (1) : « Soldats, c'est aujourd'hui l'anniversaire de Marengo et de « Friedland, qui décida deux fois du destin de « l'Europe. Alors, comme après Austerlitz, « comme après Wagram, nous fûmes trop généreux ! nous crûmes aux protestations et aux « sermens des princes que nous laissâmes sur le « trône ! aujourd'hui cependant, coalisés entre « eux ils en veulent à l'indépendance et aux « droits les plus sacrés de la France. Ils ont commencé la plus injuste des agressions : marchons « donc à leur rencontre; eux et nous ne sommes-nous plus les mêmes hommes?

« Soldats, à Jéna, contre ces mêmes Prussiens aujourd'hui si arrogans, vous étiez un « contre deux, et à Montmirail un contre trois.

« Que ceux d'entre vous qui ont été prison- « Les Anglais vous fassent le récit de leurs « soldats [illegible] les maux affreux qu'ils ont soufferts. [illegible] de la con[illegible] Belges, les Hanovriens, les [illegible] du Rhin, gémissent

(1) Moniteur du [illegible] juin.

« d'être obligés de prêter leurs bras à la cause « de princes ennemis de la justice et des droits « de tous les peuples. Ils savent que cette coali- « tion est insatiable ! Après avoir dévoré douze « millions de Polonais, douze millions d'Italiens, « un million de Saxons, six millions de Belges, « elle devra dévorer les états du deuxième ordre « de l'Allemagne.

« Les insensés ! un moment de prospérité les « aveugle. L'oppression et l'humiliation du peu- « ple français sont hors de leur pouvoir ! s'ils en- « trent en France, ils y trouveront leur tombeau.

« Soldats ! nous avons des marches forcées à « faire, des batailles à livrer, des périls à courir; « mais avec de la constance la victoire sera à « nous : les droits, l'honneur et le bonheur de « la patrie seront reconquis.

« Pour tout Français qui a du cœur, le mo- « ment est arrivé de vaincre ou de périr. »

II. Les armées ennemies étaient le 14 au soir fort tranquilles dans leurs cantonnemens; l'armée prusso-saxonne formait la gauche, et l'armée anglo-hollandaise, la droite. La première, commandée par le maréchal Blücher, était forte de cent vingt mille hommes, savoir : quatre, équi- cinq mille hommes d'infanterie; g[illegible] cavalerie, quinze mille cents bouch[illegible] à feu. Elle pages milit[illegible]

Tableau A.

Aile gauche sur la rive droite de le Sambre.	Centre à Beaumont.		Aile droite en avant de Philippeville.
2e corps: 19,800 infanterie. 1,400 cavalerie. 1,564 artill. gén. équip. (46 bouches à feu.)	5e corps.	13,200 infanterie. 1,400 cavalerie. 1,292 artill. gén. équip. (38 bouches à feu.)	4e corps: 12,100 infanterie. 6,400 cavalerie. 1,292 artill. gén. équip. (38 bouches à feu.)
1r corps: 17,600 infanterie. 1,400 cavalerie. 1,594 artill. gén. équip. (46 bouches à feu.)	6e corps.	9,900 infanterie. 1,400 cavalerie. 1,292 artill. gén. équip. (38 bouches à feu.)	Cavalerie détachée du 4e corps de la réserve de cavaler.: 1,400 cavalerie. 150 artill. éq. (6 bouc. à feu.)
	Garde impériale.	12,000 infanterie. 4,000 cavalerie. 2,400 artill. gén. équip. (96 bouches à feu.)	
	Réserve de cavalerie: 1r corps	2,500 cavalerie. 300 artill. éq. (12 bouc. à feu.)	
	2e corps	2,500 cavalerie. 300 artill. éq. (12 bouc. à feu.)	
	3e corps	3,300 cavalerie. 300 artill. éq. (12 bouc. à feu.)	
	4e corps	1,900 cavalerie. 150 artill. éq. (12 bouc. à feu.)	
	Grand parc, troupes d'artillerie, du génie et des équipages militaires.	5,900	
Force tot. 43,328 hommes.	Force totale. . .	63,734 hommes.	Force tot. 16,342 hommes.

	Infanterie	Cavalerie.	Artill. gén. équip. milit.
Aile gauche. . .	37,400	2,800	3,128
Centre.	35,100	16,000	11,634
Aile droite . . .	12,100	2,800	1,442
Total par arme. .	84,600	21,600	16,204 (1)

Total général. . . 122,404 hommes et 350 bouches à feu.

(1) Les canonniers, les soldats du train d'artillerie, les pontonniers, les sapeurs, les mineurs, les soldats des équipages militaires, c'est-à-dire ceux qui portent les vivres, les ambulances, sont compris dans ce nombre, tout étant enrégimenté en France. Il n'y a que les palefreniers et postillons des officiers qui, n'étant pas gagés par l'État, n'y sont pas compris. Il y a quinze ans, les charretiers de l'artillerie, ceux des vivres, tous les transports militaires, les infirmiers, n'étaient point compris sur les états de situation, n'étant ni gagés ni habillés par l'État, mais par les entrepreneurs, ce qui formait un vingtième de différence dans les situations. Une armée qui, sur les états de situation d'aujourd'hui, est portée pour cent vingt mille hommes, n'aurait été portée sur les états de situation d'alors que pour cent quatorze mille. Les Anglais sont dans ce cas. Ainsi une armée anglaise qui serait portée à cent quatorze mille hommes sur les états de situation, serait effectivement de cent vingt mille. Dans cette armée, il y avait quarante-six hommes par bouche en de troupes d'artillerie ou de génie, compris les trains de ces deux armées et des équipages militaires, savoir : trente-quatre hommes par pièce sont avec les corps d'armée et deux avec le parc. L'état-major d'artillerie, l'état-major du génie, les canonniers qui servent les pièces, les soldats du train qui conduisent les pièces et les voitures d'artillerie, les sapeurs, les mineurs et ouvriers, et les deux compagnies d'équipages militaires attachées chaque corps d'armée, sont compris dans le premier nombre. Les pontons, les équipages pontons, les ouvriers du parc, les soldats du train attachés au double approvisionnement, aux caissons et aux autres voitures du parc, la réserve des sapeurs et des mineurs, les officiers du génie et les hommes des compagnies des équipages militaires de réserve, compris dans le second nombre; de sorte que cette armée de cent vingt mille hommes n'était réellement que de cent quatorze mille combattans et trois cent cinquante bouches à feu.

était divisée en quatre corps : le 1er, commandé par le général Zietten, s'appuyait aux cantonnemens anglais, bordait la Sambre, ayant son quartier-général à Charleroi, et Fleurus, pour point de concentration. Le 2e, sous les ordres du général Pirch, était cantonné sur la frontière, aux environs de Namur, son point de concentration. Le 3e, commandé par le général Thielman, bordait la Meuse aux environs de Dinant, et devait se concentrer à Ciney; enfin le 4e corps, sous les ordres du général Bulow, était en arrière des trois premiers; son quartier-général était à Liége. Il fallait une demi-journée pour le rassemblement de chaque corps. L'armée devait se réunir en arrière de Fleurus. Le 1er corps s'y trouvait, le 2e de Namur avait huit lieues à faire; le 3e de Ciney avait quatorze lieues; le 4e de Ham en avait seize. Le quartier-général du maréchal Blücher était à Namur, éloigné de seize lieues de celui du duc de Wellington, qui était à Bruxelles.

L'armée anglo-hollandaise, sous les ordres du duc de Wellington, était formée de vingt-quatre brigades, dont neuf anglaises, dix allemandes (1), cinq hollandaises et belges; de onze divisions

(1) Savoir : 2 légions germaniques à la solde de l'Angleterre.
5 hanovriennes.
1 de Nassau.
2 de Brunswick.
—
10

de cavalerie composées de seize régimens anglais, neuf allemands (1), six hollandais. Sa force était de cent quatre mille deux cents hommes, savoir:

Anglais	37,000	22,000 d'infanterie.	
		10,000 de cavalerie.	
		5,000 d'artillerie, génie, équipages militaires.	
Allemands	42,000	32,000 d'infanter.	16,000 Hanovriens.
			6,000 légion germanique.
			4,000 Nassau.
			6,000 Brunswick.
		6,800 de cavaler.	2,000 Hanovriens.
			3,000 légion germanique.
			1,800 Brunswick.
		3,200 d'artillerie, génie, équip. militaires.	
Hollandais et Belges	25,000	19,000 d'infanterie.	
		3,000 de cavalerie.	
		3,000 d'artillerie, génie, équipages militaires.	
Total par arme		73,000 hommes d'infanterie.	
		20,000 hommes de cavalerie.	
		11,200 artillerie, ayant 250 bouches à feu, génie, équipages militaires.	
Total général. . .		104,200 hommes.	

non compris huit régimens anglais venant d'Amérique, qui étaient débarqués à Ostende, et en outre un régiment anglais à Nieuport, un bataillon de vétérans à Ostende, et les 9e, 25e, 29e et 37e régimens anglais dans les places de la frontière de la Belgique, où des corps considérables de milice avaient été réunis. Les neuf bri-

(1) Savoir : 5 légions germaniques.
3 hanovriennes.
1 de Brunswick.
9

gades anglaises, les cinq brigades hanovriennes et les deux brigades de la légion germanique, formaient six divisions, dites anglaises. Les cinq brigades hollandaises et la brigade de Nassau en formaient trois, dites belges. Les troupes de Brunswick en formaient une. Ces dix divisions étaient partagées en deux grands corps d'infanterie. Le 1er, sous les ordres du prince d'Orange, dont le quartier-général était à Braine-le-Comte, se composait de cinq divisions dont deux anglaises; celle des gardes et la 3e division, et des trois divisions belges. Leurs points de réunion étaient Enghien, Soignes, Braine-le-Comte et Nivelles. Le 2e corps, commandé par lord Hill, dont le quartier-général était à Bruxelles, se composait de cinq divisions, quatre anglaises et celle de troupes de Brunswick; leurs points de réunion étaient Bruxelles, Ath, Hal et Gand. Lord Uxbridge commandait la cavalerie; son point de réunion était Grammont. Le parc général était cantonné autour de Gand. Il fallait une demi-journée à chaque division pour se réunir à son point de réunion. Le point de concentration de l'armée était aux Quatre-Bras pour se trouver à deux lieues sur la droite de l'armée prussienne. Il y avait du quartier-général du prince d'Orange aux Quatre-Bras six lieues, de Nivelles deux lieues et demie, d'Enghien

Beaumont. A six heures du matin le comte Vandamme était encore dans son camp, quoiqu'il en dût partir en même temps que la cavalerie Pajol. L'Empereur, s'en étant aperçu, prit les devans avec sa garde, et entra à midi dans Charleroi, étant précédé par la cavalerie légère du général Pajol qui suivait l'ennemi le sabre à la main. Le corps du général Vandamme n'y arriva qu'à trois heures du soir. La droite, commandée par le comte Gérard, surprit de bonne heure le pont du Châtelet; toute la colonne arriva dans la soirée. De Charleroi à Bruxelles il y a quatorze lieues; une chaussée y conduit et passe par Gosselies, Frasnes, les Quatre-Bras, Genape et Waterloo. A cinq cents toises de distance de Charleroi, une autre chaussée prend à droite et se dirige par Gilly sur Namur, éloigné de huit lieues de Charleroi. Le corps de Zietten, instruit par ses hussards du mouvement de l'armée française, évacua en toute hâte Charleroi par ces deux routes. Une division se retira par la chaussée de Bruxelles et s'arrêta à Gosselies, une autre prit la route de Namur et s'arrêta à Gilly. Le général Pajol suivit l'ennemi sur la route de Namur; le général Clary, avec une brigade de hussards, le suivit sur celle de Bruxelles. Les troupes escarmouchaient alors sur ces deux routes; le général Clary, n'étant pas assez fort, fut soutenu par le

considérables dans cette direction, crut prudent de prendre position, son avant-garde à Frasne, ayant des vedettes sur les Quatre-Bras.

Les corps de Vandamme et de Grouchy étaient réunis à Gilly; trompés par de faux rapports, ils perdirent deux heures en position, dans l'opinion que deux cent mille Prussiens étaient derrière les bois et en avant de Fleurus. L'Empereur fut lui-même reconnaître l'ennemi; et jugeant que ces bois n'étaient garnis que par deux divisions du corps de Zietten, de dix-huit à vingt mille hommes, il ordonna aussitôt de marcher en avant. L'ennemi se mit en retraite; on le poursuivit vivement. Une charge de quatre escadrons de service, conduite par le général Letort, enfonça deux carrés, détruisit le 28e régiment prussien; mais l'intrépide Letort fut blessé à mort. Ce général était un des officiers de cavalerie les plus distingués: on n'était pas plus brave; nul officier ne possédait à un plus haut degré l'art d'enlever une charge et de communiquer l'étincelle électrique aux hommes comme aux chevaux; à sa voix, à son exemple, les plus timides devenaient les plus intrépides. A la nuit, les corps de Vandamme et de Grouchy prirent position dans les bois de Trichenaye et de Lambusart, près de Fleurus.

IV. Pendant le nuit du 15 au 16, le quartier-

général français fut à Charleroi, celui du maréchal Blücher à Namur, celui du duc de Wellington à Bruxelles. Le 1er corps de l'armée prusso-saxonne, commandé par le général Zietten, affaibli de deux mille hommes qu'il avait perdus dans la journée, était concentré sur les hauteurs en arrière de Fleurus, occupant ce village par un détachement. Le 2e corps, qui s'était rallié à Namur, marcha toute la nuit pour rejoindre le 1er à Sombref. Le 3e corps s'était rassemblé, partie à Namur, partie à Ciney; la première partie marcha toute la nuit et arriva à Sombref dans la matinée du 16; la deuxième partie ne put arriver que le 16 après midi, pendant la bataille. Le 4e corps, commandé par le général Bülow, n'ayant reçu l'ordre de se concentrer que fort tard, vu les distances, ne put se mettre en marche que le 16; il n'arriva à Gembloux, à deux lieues de Sombref, qu'après la perte de la bataille, dans la nuit du 16 au 17.

Le 15, sur les sept heures du soir, le duc de Wellington avait reçu un courrier du maréchal Blücher, qui lui annonçait que les hostilités étaient commencées, qu'une forte reconnaissance française avait sabré quelques-uns de ses avant-postes. Cela ne lui parut exiger aucune disposition, si ce n'est l'ordre sur toute la ligne

de se tenir sur ses gardes. A 11 heures du soir, un deuxième courrier du maréchal Blücher lui avait apporté la nouvelle que les Français étaient entrés dans Charleroi, à 11 heures du matin, le 15, et marchaient en front de bandière sur Bruxelles; que tout l'espace compris entre Marchiennes, Charleroi et le Châtelet, était couvert de ponts et de troupes; que l'armée française était forte de cent cinquante mille hommes; que l'Empereur était à sa tête. Il expédia aussitôt, dans tous les cantonnemens, l'ordre de les lever, de réunir chaque division à son point de concentration, et d'y attendre de nouveaux ordres. La 3e division belge, qui, seule de l'armée anglo-hollandaise, occupait des cantonnemens éloignés de moins de six lieues des Quatre-Bras, pouvait seule y être arrivée dans la matinée du 16; quatre autres divisions, qui étaient éloignées de moins de neuf lieues, pouvaient y être arrivées dans la soirée du même jour; mais le reste de l'armée, éloigné de douze, treize, quatorze, dix-sept, dix-neuf lieues, ne pouvait y être réuni que dans la nuit du 16 au 17, et dans la journée du 17. L'artillerie et la cavalerie étaient dans ce cas; et, réunie aux Quatre-Bras, l'armée anglo-hollandaise serait encore éloignée de deux lieues de Fleurus. Dans la nuit la générale battit à Bruxelles, la division de Bruns-

wick et la 5e division anglaise qui s'y trouvèrent se mirent en marche pour les Quatre-Bras dans la matinée.

L'armée française passa la nuit sur trois colonnes; la gauche, commandée par le maréchal Ney, avait son quartier-général à Gosselies, ses vedettes sur les Quatre-Bras, son avant-garde à Frasne; le 2e corps entre Frasne et Gosselies, ayant en avant-garde la division du général Girard à sa droite, sur la route de Fleurus; le 1er corps en colonne, de Marchiennes à Gosselies; le centre, composé par la réserve de cavalerie et le 3e corps, étant campé dans les bois entre Fleurus et Charleroi; la garde était en colonne sur la route de Charleroi à Gilly, et le 6e corps en avant de Charleroi. La 3e colonne formant la droite, était en avant du pont du Châtelet. Toute l'armée était ainsi réunie, ayant passé la Sambre sur trois ponts: la gauche sur celui de Marchiennes, éloigné de deux mille toises de celui de Charleroi, sur lequel avait passé le centre; et celui-ci, de trois mille toises du pont du Châtelet, sur lequel avait passé la droite. L'armée française bivouaqua, dans la nuit du 15 au 16, dans un carré de quatre lieues de côté; elle était également en mesure d'appuyer sur l'armée prusso-saxonne ou sur celle anglo-hollandaise; elle se trouvait déjà placée entre elles. Les deux

armées ennemies étaient surprises, leurs communications déjà fort gênées. Toutes les manœuvres de l'Empereur avaient réussi à souhait : il était désormais le maître d'attaquer en détail les armées ennemies ; il ne leur restait, pour éviter ce malheur, le plus grand de tous, que le parti de céder le terrain et de se réunir sur Bruxelles ou au-delà.

CHAPITRE V.

BATAILLE DE LIGNY.

I. Marches de l'armée française pour livrer bataille à l'armée prusso-saxonne. — II. Bataille de Ligny, 16 juin. — III. Combat des Quatre-Bras, 16 juin. — IV. Position des armées dans la nuit du 16 au 17. — V. Leurs manœuvres dans la journée du 17. — Leurs positions dans la nuit du 17 au 18 juin.

I. Le maréchal Ney reçut l'ordre, dans la nuit, de se porter le 16, à la pointe du jour, en avant des Quatre-Bras; d'occuper une bonne position à cheval sur la route de Bruxelles, en gardant les chaussées de Nivelles et de Namur, par ses flanqueurs de gauche et de droite. Le comte de Flahaut, aide-de-camp général, porta ces ordres, et demeura toute la journée avec ce maréchal. La division du général Girard, la 3e du 2e corps, qui était en observation vis-à-vis Fleurus, reçut ordre de rester dans sa position, devant opérer sous les ordres immédiats de l'Empereur, qui, avec le centre et la droite de l'armée, marcha pour combattre l'armée prussienne, avant que son 4 corps, commandé par le général Bulow l'eût jointe, et que l'armée anglo-hollandaise fût rassemblée sur sa droite.

Les tirailleurs se rencontrèrent au village de Fleurus. Après quelques coups de canon, ceux de l'ennemi se reployèrent sur leur armée, qu'on aperçut alors en ordre de bataille, la gauche au village de Sombref, à cheval sur la chaussée de Namur; le centre au village de Ligny; la droite au village de Saint-Amand, les réserves sur les hauteurs du moulin à vent de Bry, occupant une ligne de trois mille toises. L'armée française fit halte et se forma; il était dix heures du matin. Le 3e corps en avant de Fleurus, ayant à douze cents toises sur sa gauche la division Girard, le 4e corps au centre, le maréchal Grouchy avec les corps de cavalerie de Pajol et d'Excelmans formant la droite. La garde, cavalerie, infanterie, artillerie, et le corps des cuirassiers de Milhaud, se formèrent en deuxième ligne sur le rideau qui domine la plaine derrière Fleurus.

L'Empereur, peu accompagné, parcourut la chaîne des vedettes, monta sur des hauteurs et des moulins à vent, et reconnut parfaitement la position de l'armée ennemie. Elle présentait une force certainement supérieure à quatre-vingt mille hommes; son front était couvert par un ravin profond; sa droite était en l'air, la ligne de bataille était perpendiculaire à la chaussée de Namur, aux Quatre-Bras, et dans la direction du village de Sombref à celui du Gosselies; le point

des Quatre-Bras était perpendiculaire derrière le milieu de la ligne. Il est évident que le maréchal Blücher ne s'attendait pas à être attaqué ce jour même ; il croyait avoir le temps de compléter le rassemblement de son armée et d'être appuyé sur sa droite par l'armée anglo-hollandaise, qui devait déboucher sur les Quatre-Bras, par les chaussées de Bruxelles et de Nivelles, dans la journée du 17.

Un officier d'état-major de la gauche fit le rapport que le maréchal Ney, au moment où il prenait les armes pour marcher à la position en avant des Quatre-Bras, avait été arrêté par la canonnade qui s'était fait entendre sur son flanc droit, et par les rapports qu'il avait reçus, que les deux armées anglo-hollandaise et prusso-saxonne avaient déjà opéré leur réunion aux environs de Fleurus ; que, dans cet état de choses, s'il continuait son mouvement, il serait tourné ; que du reste, il était prêt à exécuter les ordres que l'Empereur lui enverrait, aussitôt qu'il connaîtrait ce nouvel incident. L'Empereur le blâma d'avoir déjà perdu huit heures ; ce qu'il prétendait être un nouvel incident existait depuis la veille ; il lui réitéra l'ordre de se porter en avant des Quatre-Bras, et qu'aussitôt qu'il aurait pris position, il eût à détacher une colonne de huit mille hommes d'infanterie avec la division de

cavalerie de Lefebvre-Desnouettes et vingt-huit pièces de canon, par la chaussée des Quatre-Bras à Namur ; qu'elle quitterait cette chaussée au au village de Marchais pour attaquer les hauteurs de Bry, sur les derrières de l'armée ennemie; ce détachement parti, il lui resterait encore dans sa position des Quatre-Bras trente-deux mille hommes et quatre-vingts pièces de canon (1), ce qui était suffisant pour tenir en échec les cantonnemens de l'armée anglaise, qui pourraient arriver dans la journée du 16. Le maréchal Ney reçut cet ordre à onze heures et demie; il était avec son avant-garde près de Frasne; il devait avoir pris à midi sa position en avant des Quatre-Bras; or, des Quatre-Bras aux hauteurs de Bry

---

(1) Force de l'aile gauche, le 16, à la pointe du jour.

	infanter.	caval.	artiller.	bouc. à f.
2e corps, 3 divisions	16,000	1,400	1,292	38
1er corps, 4 divisions	16,500	1,400	1,564	46
Cuirassiers Kellermann	»	3,000	300	12
Gardes, Lefebvre Desnouettes	»	2,000	300	12
	32,500	7,800	3,456	108
	43,756 homm.			108 b. à f.

Détachemens.	Infanterie	8,000	10,844 h. — 28 bouch. à feu.
	Cavalerie	2,000	
	Artillerie	844	
Reste	Infanterie	24,500	31,352 h. — 80 bouch. à feu.
	Cavalerie	5,800	
	Artillerie	1,052	

N. B. Indépendamment de 5,300 hommes au parc de Charleroi.

il y a quatre mille toises; la colonne qu'il détacherait sur les derrières du maréchal Blücher devait donc arriver avant deux heures au village de Marchais. La ligne qu'occupait l'armée près de Fleurus n'était pas offensive. Une partie était masquée ; l'armée prussienne dut être sans inquiétude.

II. Mais, à deux heures, l'Empereur ordonna un changement de front sur Fleurus, la droite en avant. Cette manœuvre porta le 3e corps à deux portées de canon de Saint-Amand, le 4e à deux portées de canon de Ligny, la droite à deux portées de canon de Sombref. Le général Girard, avec la 3e division du 2e corps, se trouva être en potence sur l'extrémité de la droite de l'armée prussienne. Le ravin qui couvrait le front de la position de l'ennemi prenait naissance entre le 3e corps et la division Girard, de sorte que cette division était sur la rive gauche de ce ravin. La garde et la cavalerie de Milhaud firent la même manœuvre et se trouvèrent en deuxième ligne à six cents toises derrière le 3e et le 4e corps. Le 6e corps, qui était en route de Charleroi, reçut ordre d'accélérer sa marche, et de prendre position en avant de Fleurus, en réserve générale. Tout annonçait la perte de l'armée prussienne. Le comte GÉRARD s'étant approché de l'Empereur pour demander quelques instructions pour l'at-

taque du village de Ligny, ce prince lui dit : « Il « se peut que dans trois heures le sort de la « guerre soit décidé. Si Ney exécute bien ses « ordres, il ne s'échappera pas un canon de « l'armée prussienne ; elle est prise en flagrant « délit (1). »

A trois heures après midi, le 3e corps aborda le village de Saint-Amand. Un quart-d'heure après, le 4e corps aborda le village de Ligny, et le maréchal Grouchy reploya la gauche de l'armée prussienne. Toutes les positions et maisons sur la rive droite du ravin furent emportées, et l'armée ennemie rejetée sur la rive gauche. Le reste du 3e corps de l'armée prussienne arriva pendant la bataille par le village de Sombref, ce qui porta la force de l'armée ennemie à quatre-vingt-dix

(1) L'armée française sur Ligny était forte de soixante-onze mille hommes et deux cent quarante bouches à feu, savoir :

	infanter.	cavaler.	artill.	bouch. à feu.
2e corps, division Girard.	5,000	»	270	8
3e corps	13,000	1,400	1,290	38
4e corps	12,000	1,400	1,290	38
6e corps	9,500	1,400	1,290	38
Garde	11,500	2,000	2,100	82
Corps de cavalerie Pajol. .	»	2,500	300	12
Idem, d'Excelmans. . . .	»	2,600	300	12
Idem, de Milhaud	»	3,000	300	12
	51,000	14,300	7,140	240
	71,940 hommes			240 b. à f.

mille hommes. L'armée française, y compris le 6e corps, qui resta constamment en réserve, était de soixante-dix mille hommes; moins de soixante mille donnèrent. Le village de Ligny fut pris et repris quatre fois. Le comte GÉRARD s'y couvrit de gloire et y montra autant d'intrépidité que de talent. L'attaque fut plus faible au village de Saint-Amand, qui fut aussi pris et repris; mais il fut emporté par le général Girard, qui, ayant reçu l'ordre d'avancer par la gauche du ravin avec sa division, la 3e du 2e corps, y déploya cette intrépidité dont il a donné tant d'exemples dans sa carrière militaire. Il culbuta à la baïonnette tout ce qui voulut s'opposer à sa marche, et s'empara de la moitié du village; mais il tomba blessé à mort. Le 3e corps se maintint dans l'autre partie de ce village. Il était cinq heures et demie, l'Empereur faisait exécuter plusieurs manœuvres à l'infanterie de sa garde pour la porter sur Ligny, lorsque le général Vandamme donna avis qu'une colonne de trente mille hommes, infanterie, cavalerie, artillerie, s'avançait sur Fleurus; qu'on l'avait d'abord prise pour la colonne détachée de la gauche; mais, outre qu'elle était beaucoup plus forte, elle venait par une route différente; que les troupes du général Girard, l'ayant reconnue pour ennemie, avaient en conséquence abandonné l'extrémité

du village, et avaient pris position au bois pour couvrir Fleurus; que son 3e corps lui-même en était ébranlé, et que si la réserve n'arrivait pas pour arrêter cette colonne, il serait obligé d'évacuer Saint-Amand et de battre en retraite. La manœuvre de cette colonne parut inexplicable. Elle avait donc passé entre le maréchal Ney et le maréchal Blücher, ou bien entre les Quatre-Bras et Charleroi. Toutefois, l'avis s'en réitérant, l'Empereur arrêta la marche de sa garde, et envoya en toute diligence son aide-de-camp le général Dejean, officier de confiance, pour reconnaître le nombre, la force et les intentions de cette colonne. Une heure après, on sut que cette colonne prétendue anglaise était le 1er corps commandé par le comte d'Erlon, qui, ayant été laissé en réserve à deux lieues et demie des Quatre-Bras, accourait pour soutenir l'attaque de Saint-Amand ; que la division Girard, détrompée, avait repris sa position et le 3e corps sa contenance. La garde continua alors son mouvement sur Ligny. Le général Pecheux, à la tête de sa division, passa le ravin ; le comte Gérard, toute la garde, infanterie, cavalerie, artillerie, et les cuirassiers de Milhaud appuyèrent son mouvement. Toutes les réserves de l'ennemi furent culbutées à la baïonnette ; le centre de sa ligne fut percé. Quarante pièces de canon, huit dra-

peaux ou étendards, bon nombre de prisonniers, sont les trophées de cette journée. Le maréchal Grouchy, les généraux Excelmans et Pajol se sont fait remarquer par leur intrépidité ; le lieutenant-général Monthion fut dans la nuit chargé de poursuivre la gauche des Prussiens. L'ennemi, dans ses rapports officiels, fait porter sa perte à vingt-cinq mille hommes tués, blessés ou prisonniers, sans compter vingt mille hommes qui se débandèrent et ravagèrent les rives de la Meuse jusqu'à Liége. La garde et le 6e corps ne firent aucune perte; elle fut considérable au 4e corps et au corps de cavalerie d'Excelmans et de Pajol, et beaucoup moins considérable au 3e corps. La division Girard, du 2e corps, fut celle qui perdit davantage. La perte totale fut de près de six mille neuf cent cinquante hommes tués ou blessés (1). Plusieurs généraux ennemis furent tués ou blessés. Le maréchal Blücher fut culbuté par une charge de cuirassiers et foulé aux pieds des chevaux ; mais les cuirassiers français con-

---

(1) Perte de l'armée française à Ligny :

2e corps, division Girard. . . .	1,600	5,950 hommes.
3e corps	1,800	
4e corps	2,300	
1er corps de cavalerie	200	
2e *idem*.	400	
4e *idem*.	150	
Garde	200	

tinuèrent leur charge sans le voir; il faisait déjà nuit. Ce maréchal parvint à se sauver froissé et à moitié estropié. La disproportion que l'on remarque entre les pertes des armées prussienne et française provient de ce que les réserves de l'armée française furent tenues pendant toute la bataille hors de la portée du canon; de ce que les 3e et 4e corps, qui étaient en première ligne, étaient masqués par des plis de terrain, tandis que l'armée prussienne était toute massée sur l'amphithéâtre qui va de Saint-Amand et Ligny aux hauteurs de Bry. Tous les boulets de l'armée française qui manquaient les premières lignes frappaient dans les réserves; pas un coup n'était perdu. Le général Girard s'était distingué au passage du Tesin en 1800; il avait beaucoup contribué au gain de la bataille de Lutzen en 1813; c'était un des plus intrépides soldats de l'armée française; il avait éminemment le feu sacré. L'Empereur, satisfait du comte GÉRARD, commandant le 4e corps, lui destinait le bâton de maréchal de l'empire: il le considérait comme une des espérances de la France.

III. Le prince d'Orange, dont le quartier-général était à Braine-le-Comte, ne reçut qu'à la pointe du jour, le 16, l'ordre du duc de Wellington de réunir ses troupes. Il se porta avec la 2e. brigade de la 3e. division belge aux Quatre-

Bras pour soutenir une de ses brigades que commandait le prince Bernard de Saxe, qui, dès le 25, après avoir défendu Frasnes, avait pris position entre les Quatre-Bras et Genape. Le prince d'Orange resta toute la matinée avec huit ou neuf mille Belges ou troupes de Nassau, infanterie, cavalerie, artillerie, sur cette position importante. Il savait que tous les cantonnemens de l'armée anglo-hollandaise étaient levés et se dirigeaient par les routes de Bruxelles et de Nivelles sur les Quatre-Bras. Il sentait toute l'importance de cette position, puisque, si les alliés la perdaient, tous leurs cantonnemens venant par la chaussée de Nivelles ne pourraient faire leur jonction que par la traverse et derrière Genape. Si donc le maréchal Ney eût exécuté ses ordres, et se fût porté avec ses quarante-trois mille hommes (1), à la pointe du jour du 16, sur les Quatre-Bras, il se fût emparé de cette position; et avec sa nombreuse cavalerie et artillerie légère, il eût mis en déroute et éparpillé cette division; bien plus, il pouvait attaquer les divisions de l'armée anglaise en marche, isolées sur les chaussées de Nivelles et de Bruxelles. A midi ce maréchal ayant reçu les nouveaux ordres que

(1) *Voyez* page 75 le tableau de la composition de ces quarante-trois-mille sept cent cinquante-six hommes.

l'Empereur lui envoya de Fleurus, marcha avec les trois divisions d'infanterie du 2e corps, une division de cavalerie légère et une division des cuirassiers Kellermann, en tout seize mille hommes d'infanterie, trois mille hommes de cavalerie et quarante-quatre pièces de canon (vingt ou vingt-deux mille hommes). Il laissa en réserve en avant de Gosselies, pour observer Fleurus et assurer sa retraite, le 1er corps fort de seize mille hommes d'infanterie, la division de cavalerie légère de la garde du général Lefebvre-Desnouettes, et une division des cuirassiers de Kellermann, formant un total de seize mille hommes d'infanterie, quatre mille cinq cents hommes de cavalerie et soixante-quatre bouches à feu. Ses tirailleurs engagèrent le combat à deux heures; mais ce ne fut qu'à trois heures, lorsque la canonnade de la bataille de Ligny se fit entendre dans toute sa force, qu'il aborda franchement l'ennemi. Le prince d'Orange et sa division furent bientôt culbutés; mais elle fut soutenue par la division du prince de Brunswick et la 5e division anglaise qui arrivaient en toute hâte et mal en ordre. Ces deux divisions étaient parties de Bruxelles à dix heures du matin et avaient fait huit lieues; elles n'avaient ni artillerie ni cavalerie. Le combat se renouvela avec chaleur; l'ennemi avait la supério-

rité du nombre, puisque la 2e ligne du maréchal Ney était à trois lieues en arrière; mais l'artillerie et la cavalerie françaises étaient beaucoup plus nombreuses. Les troupes de Brunswick, repoussées comme celles de Nassau, laissèrent beaucoup de morts, parmi lesquels le prince régnant de Brunswick. Le 42e régiment écossais de la division Picton, s'étant mis en carré pour soutenir une charge de cuirassiers, fut enfoncé et taillé en pièces; son colonel fut tué, son drapeau fut pris. Les tirailleurs français arrivaient déjà à la ferme des Quatre-Bras, lorsque la division des gardes anglaises, n° 1, et la division Alten, n° 3, arrivèrent au pas de course sur la chaussée de Nivelles; elles étaient également sans artillerie et sans cavalerie (1).

(1) Armée anglo-hollandaise aux Quatre-Bras.

De 3 heures après midi à 6 heures du soir.

	infanter.	cavaler.	artill.
3e division belge.	8,000	»	12
Division de Brunswick	8,000	15,000	»
5e division anglaise, gén. Picton.	9,200	»	»
	25,200	1,500	12

Du 6 à 9 heures du soir.

Comme ci-dessus	25,200	1,500	12
1re division anglaise, gén. Cook. .	3,500	»	»
3e division, général Alten.	8,800	»	»
	37,500	1,500	12

Le reste de l'armée, l'artillerie et la cavalerie, arrivèrent dans la nuit du 17 au 18.

Alors le maréchal Ney sentit le besoin de sa seconde ligne. Il l'envoya chercher, mais il était trop tard, il était six heures; elle ne pouvait arriver sur le champ de bataille que vers huit heures. Le maréchal se battit cependant avec son intrépidité ordinaire; les troupes françaises se couvrirent de gloire, et l'ennemi, quoique double en infanterie, continuant à être fort inférieur en artillerie et en cavalerie, ne put faire aucun progrès; mais il profita du bois qui flanquait cette position et la conserva jusqu'à la nuit. Le maréchal Ney prit son quartier-général à Frasnes, à mille toises des Quatre-Bras, et sa ligne de bataille à deux portées de canon de l'armée ennemie. Il fut joint par le 1er corps que commandait le comte d'Erlon, dont le mouvement par Saint-Amand ne retarda l'arrivée que d'une demi-heure. La perte de l'armée anglo-hollandaise est portée à neuf mille hommes (1) dans les récits officiels. La perte de l'armée française a été de trois mille quatre cents

(1) Perte de l'armée anglo-hollandaise aux Quatre-Bras.

Anglais	2,500
Hanovriens	1,000
Belges et Nassau	3,000
Brunswickois	2,500
TOTAL	9,000 hommes.

hommes (1). On sent facilement la cause de cette disproportion de perte lorsque l'on réfléchit que l'armée anglo-hollandaise, privée d'artillerie et de cavalerie, dut rester en masse sous la mitraille de cinquante pièces de canon qui ne cessèrent pas de tirer depuis trois heures après midi jusqu'à huit heures du soir.

IV. Le 3e corps de l'armée française bivouaqua sur le champ de bataille en avant de Saint-Amand, le 4e corps en avant de Ligny, le maréchal Grouchy à Sombref, la garde impériale sur les hauteurs de Bry, la cavalerie légère ayant des avant-postes jusque sur la chaussée de Namur, le 6e corps en réserve derrière Ligny. Blücher battit en retraite sur Wavres en deux colonnes, l'une par Tilly, l'autre par Gembloux, où arriva à onze heures du soir, venant de Liége, le 4e corps commandé par le général Bulow. Les fuyards prussiens couvraient tout le pays et y commettaient les plus horribles ravages; Namur, les pays entre la Sambre et la Meuse en étaient les victimes. La défaite de ces

(1) Perte de l'armée française aux Quatre-Bras.

1er corps	0
2e corps	3,000
Cavalerie Kellermann	300
Garde	100
TOTAL	3,400 hommes.

oppresseurs de la Belgique et de la rive gauche du Rhin remplissait d'espoir et de joie les habitans de ces treize départemens qui se voyaient déjà restitués à la grande famille de leur affection. Le duc de Wellington passa la nuit aux Quatre-Bras ; les troupes anglaises continuèrent à lui arriver par les deux chaussées ; elles étaient harassées de fatigue ; elles avaient été en route la nuit du 15 au 16, la journée du 16, et la nuit du 16 au 17.

V. A la pointe du jour du 17, le général Pajol, avec une division de son corps de cavalerie légère et la division d'infanterie Teste, du 6e corps, se mit à la poursuite de l'armée prussienne dans la direction de Wavres par les routes de Tilly et de Gembloux, et prit grand nombre de chariots et plusieurs parcs de caissons. Le maréchal Ney avait reçu l'ordre de se porter sur les Quatre-Bras à la pointe du jour, et d'attaquer vivement l'arrière-garde anglaise. Le comte de Lobau, avec deux divisions d'infanterie de son corps, sa cavalerie légère et les cuirassiers de Milhaud, se porta par la chaussée de Namur sur les Quatre-Bras, pour favoriser l'attaque du maréchal Ney, en prenant l'armée anglaise par son flanc. Le maréchal Grouchy partit avec le corps de cavalerie d'Excelmans, et le 3e et le 4e corps d'infanterie, pour appuyer le général Pajol et

suivre Blücher l'épée dans les reins, afin de l'empêcher de se rallier. Il avait l'ordre positif de se tenir toujours entre la chaussée de Charleroi à Bruxelles et Blücher, afin d'être constamment en communication et en mesure de se réunir sur l'armée; il était probable que le maréchal Blücher se retirerait sur Wavres; cet ordre prescrivait qu'il y fût en même temps que lui; si l'ennemi continuait à marcher sur Bruxelles et qu'il passât la nuit couvert par la forêt de Soignes, qu'il le fit suivre jusqu'à la lisière de la forêt; s'il se retirait sur la Meuse, pour couvrir ses communications avec l'Allemagne, qu'il le fit observer par l'avant-garde du général Pajol et occupât Wavres avec la cavalerie d'Excelmans, le 3e et le 4e corps d'infanterie, afin de se trouver en communication avec le quartier-général qui marchait sur la chaussée de Charleroi à Bruxelles. La 3e division du 2e corps, qui avait beaucoup souffert à la bataille de Ligny, resta pour garder le champ de bataille et porter secours aux blessés. Ainsi l'armée française marchait en deux colonnes sur Bruxelles, l'une de soixante-neuf mille hommes et l'autre de trente-quatre mille.

L'Empereur visita le champ de bataille, fit donner du secours aux blessés. La perte des Prussiens était énorme; on voyait six de leurs cadavres pour un cadavre français. Un grand

nombre de blessés qui n'avaient pas été secourus le furent. Tous les pages et plusieurs officiers restèrent pour les veiller. Le jeune Gudin, fils du brave général de ce nom qui fut tué en Russie au combat de Valontina, se distingua par sa pitié. Ce devoir sacré rempli, Napoléon se porta aux galop pour arriver aux Quatre-Bras en même temps que la cavalerie du comte de Lobau. Il la joignit au village de Marchais; mais, arrivé à la vue de la ferme des Quatre-Bras, il s'aperçut qu'elle était encore occupée par un corps de cavalerie anglaise. Un moment après, une reconnaissance de cent hussards français revint, vivement poussée par un régiment de cavalerie anglaise. La cavalerie française prit position, les cuirassiers de Milhaud sur la droite, la cavalerie légère sur la gauche, l'infanterie se plaça en deuxième ligne et les batteries se mirent en position. Un parti de cinq cents chevaux fut envoyé pour communiquer avec Frasnes, et avoir des nouvelles de la gauche. Comment était-elle encore dans son camp, elle qui devait être en marche depuis six heures du matin? Arrivés à la lisière du bois, les hussards commencèrent à tirailler; mais ils ne tardèrent pas à se recon-naître avec les lanciers rouges de la garde, qu'ils avaient pris pour des Anglais. Des officiers furent envoyés à Ney pour le presser de déboucher sur les

Quatre-Bras ; et immédiatement après, le comte de Lobau se reforma et marcha en avant. Une vivandière anglaise, qu'on amena prisonnière, donna des nouvelles des mouvemens de son armée. Le duc de Wellington n'avait appris que fort avant dans la nuit le désastre de Ligny ; il avait sur-le-champ ordonné de battre en retraite dans la direction de Bruxelles, laissant le général Uxbridge avec un corps de cavalerie et des batteries d'artillerie légère pour l'arrière-garde. Le général Uxbridge se retira aussitôt qu'il aperçut le corps d'armée du comte de Lobau. L'Empereur, arrivé à la ferme des Quatre-Bras, fit mettre douze pièces d'artillerie légère en batterie, qui s'engagèrent avec deux batteries anglaises. La pluie tombait par torrens ; cependant les troupes de la gauche ne débouchaient pas encore ; impatienté, on envoya l'ordre directemens aux chefs de corps. Le comte d'Erlon parut enfin. Il prit la tête de la colonne et se mit en devoir de pousser vivement l'arrière-garde anglaise ; le général Reille, avec le 2e corps, le suivit. Lorsque Ney parut, l'Empereur lui témoigna son mécontentement de tant d'incertitude, de tant de lenteur, et de ce qu'il venait de lui faire perdre trois heures bien précieuses. Ce maréchal balbutia, s'excusa sur ce qu'il croyait que Wellington était encore aux Quatre-

Bras avec toute son armée. Le corps du comte de Lobau suivit le 2e corps, la garde marcha après. Les cuirassiers de Milhaud, éclairés par une division de cavalerie légère de Pajol, commandée par le général Subervie, formèrent une colonne intermédiaire. L'Empereur se porta à la tête de l'armée ; le temps était affreux ; sur la chaussée le soldat avait de l'eau jusqu'à mi-jambe ; dans les terres il enfonçait jusqu'aux genoux ; l'artillerie ne pouvait pas y passer, et la cavalerie n'y passait qu'avec peine ; c'est ce qui rendit difficile la retraite de la cavalerie ennemie, et mit à même l'artillerie française de lui faire quelque mal. A six heures du soir l'ennemi, qui n'avait jusqu'alors soutenu la retraite qu'avec quelques pièces de canon, en démasqua quinze. Le temps était très-brumeux, il était impossible de distinguer la force de son arrière-garde ; il était évident qu'elle était depuis peu de momens renforcée ; et comme on n'était pas éloigné de la forêt de Soignes, il était probable qu'elle voulait tenir cette position pendant la nuit. Pour s'en assurer, les cuirassiers de Milhaud se déployèrent, et sous la protection du feu de quatre batteries d'artillerie légère, firent mine de charger ; l'ennemi démasqua alors cinquante ou soixante pièces de canon ; toute l'armée y était. Il aurait fallu deux heures de jour

de plus pour pouvoir l'attaquer. L'armée française prit position en avant de Panchenoit; le quartier-général se plaça à la ferme de Caillou, à deux mille quatre cents toises du village de Mont-Saint-Jean.

Pendant cette retraite, plusieurs officiers de cavalerie anglaise furent pris et amenés à l'Empereur; plusieurs étaient blessés; il les fit panser par son chirurgien avant de les interroger, après quoi il les questionna sur la situation de leur armée, en se servant du général Flahaut pour interprète. Parmi ces officiers se trouvait le capitaine Elphinston. En traversant la chaussée de Bruxelles aux Quatre-Bras, il fut facile d'évaluer combien grande avait été la perte des Anglais, quoiqu'ils eussent déjà enterré la plus grande partie de leurs morts.

Le maréchal Grouchy avait poursuivi Blücher par les routes de Mont-Guilbert et de Gembloux; mais des rapports lui ayant fait croire que la majeure partie de l'armée prussienne s'était retirée par Gembloux, il se porta avec ses principales forces sur ce point; il y arriva le 16 à quatre heures du soir; il y apprit que le corps de Bulow y était arrivé dans la nuit, et n'avait pas assisté à la bataille; que le désordre était grand dans plusieurs corps de l'armée prussienne; que tous les villages environnans étaient

pleins de blessés et de fuyards ; que la désertion était déjà très-considérable parmi les troupes saxonnes, westphaliennes, et même parmi les propres Prussiens. Il envoya des reconnaissances dans les deux directions de Wavres et de Liège à la suite des deux arrière-gardes ennemies qui s'y étaient retirées. Cela fait, Grouchy fit prendre position à ses troupes ; il n'avait cependant fait que deux lieues. Sur le soir, il reçut des renseignemens positifs que les principales forces de l'ennemi étaient dirigées sur Wavres ; mais il était plus de six heures ; les soldats faisaient leur soupe ; il jugea qu'il serait temps le lendemain de suivre l'ennemi, qui se trouvait ainsi avoir gagné trois heures sur lui. Cette funeste résolution est la cause principale de la perte de Waterloo.

Pendant la nuit, la pluie continua à tomber, ce qui rendit à peu près impraticable pour l'artillerie, la cavalerie et même l'infanterie, tout le plat pays. Pendant la journée du 17, et la nuit même du 17 au 18, les flanqueurs de droite de l'armée française rendirent compte qu'ils étaient en communication avec ceux du maréchal Grouchy, qui avait poursuivi toute la journée le maréchal Blücher, sans qu'il se fût passé aucun événement important. A neuf heures du soir, le général Milhaud, qui avait

marché avec son corps pour maintenir les communications avec le maréchal Grouchy, rendit compte qu'il avait eu connaissance d'une colonne de cavalerie ennemie qui de Tilly s'était reployée en toute hâte sur Wavres. Un corps de deux mille chevaux fut dirigé sur Hal, menaçant de tourner la droite de la forêt de Soignes et de se porter sur Bruxelles; le duc de Wellington, alarmé, y envoya sa 4e division d'infanterie. Dans la nuit, la cavalerie française rentra au camp, la division anglaise resta en observation, et se trouva paralysée pendant la bataille.

VI. L'Empereur, avec les 1er, 2e, 6e corps d'infanterie, la garde, une division de cavalerie légère de Pajol et les deux corps de cuirassiers de Milhaud et de Kellermann, en tout soixante-huit mille neuf cent six hommes et deux cent quarante-deux pièces de canon, était campé en avant de Planchenoit, à cheval sur la grande route de Bruxelles, à quatre lieues et demie de cette grande ville, ayant devant lui l'armée anglo-hollandaise, forte de quatre-vingt-dix mille hommes et de deux cent cinquante-cinq pièces de canon, dont le quartier-général était à Waterloo. Le maréchal Grouchy, avec trente-quatre mille hommes et cent huit pièces de canon, devait être à Wavres; mais il était en effet en avant de Gembloux, ayant perdu de vue l'armée

prussienne : celle-ci était à Wavres. Ses quatre corps y étaient réunis, forts de soixante-quinze mille hommes.

A dix heures du soir, l'Empereur expédia un officier au maréchal Grouchy, que l'on supposait sur Wavres, pour lui faire connaître qu'il y aurait le lendemain une grande bataille; que l'armée anglo-hollandaise était en position en avant de la forêt de Soignes, sa gauche appuyée au village de la Haie; qu'il lui ordonnait de détacher avant le jour de son camp de Wavres, une division de sept mille hommes de toutes armes, et seize pièces de canon sur Saint-Lambert, pour se joindre à la droite de la grande armée, et opérer avec elle; qu'aussitôt qu'il serait assuré que le maréchal Blücher aurait évacué Wavres, soit pour continuer sa retraite sur Bruxelles, soit pour se porter dans toute autre direction, il devait marcher avec la majorité de ses troupes pour appuyer le détachement qu'il aurait fait sur Saint-Lambert.

A onze heures du soir, une heure après que cette dépêche était expédiée, on reçut un rapport du maréchal Grouchy, daté de Gembloux, cinq heures du soir. Il rendait compte qu'il était avec son armée à Gembloux, ignorant la direction qu'avait prise le maréchal Blücher, et s'il s'était porté sur Bruxelles ou sur Liége; qu'en

conséquence il avait établi deux avant-gardes, l'une entre Gembloux et Wavres, et l'autre à une lieu de Gembloux, dans la direction de Liége. Ainsi le maréchal Blücher lui avait échappé et était à trois lieues de lui ! ! ! Le maréchal Grouchy n'avait fait que deux lieues dans la journée du 17. Un second officier lui fut envoyé à quatre heures du matin pour lui réitérer l'ordre qui lui avait été expédié à dix heures du soir. Une heure après, à cinq heures, on reçut un nouveau rapport daté de Gembloux, deux heures du matin: ce maréchal rendait compte qu'il avait appris, à six heures du soir, que Blücher s'était dirigé avec toutes ses forces sur Wavres; qu'en conséquence il avait voulu l'y suivre à l'heure même; mais que les troupes ayant déjà pris leur camp, et fait la soupe, il ne partirait qu'au jour pour arriver de bonne heure devant Wavres, ce qui aurait le même effet: que le soldat serait bien reposé et plein d'ardeur.

CHAPITRE VI.

BATAILLE DE MONT-SAINT-JEAN.

I. Ligne de bataille de l'armée anglo-hollandaise. — II. Lignes de bataille de l'armée française. — III. Projet de l'Empereur; attaque de Hougoumont. — IV. Le général Bulow arrive sur le champ de bataille avec trente mille hommes, ce qui porte à cent vingt mille hommes l'armée du duc de Wellington. — V. Attaque de la Haie-Sainte par le 1er corps. — VI. Le général Bulow est repoussé. — VII. Charge de la cavalerie sur le plateau. — VIII. Mouvement du maréchal Grouchy. — IX. Mouvement du maréchal Blücher, ce qui porta l'ennemi sur le champ de bataille à cent cinquante mille hommes. — Mouvement de la garde impériale.

I. Pendant la nuit, l'Empereur donna tous les ordres nécessaires pour la bataille du lendemain, quoique tout lui indiquât qu'elle n'aurait pas lieu. Depuis quatre jours que les hostilités étaient commencées, il avait, par les plus habiles manœuvres, surpris ses ennemis, remporté une victoire éclatante et séparé les deux armées. C'était beaucoup pour sa gloire, mais pas encore assez pour sa position !!! Les trois heures de retard que la gauche avait éprouvées dans son mouvement l'avaient empêché d'attaquer, comme il l'avait projeté, l'armée anglo-hollandaise dans

l'après-midi du 17, ce qui eût couronné la campagne! Actuellement il est probable que le duc de Wellington et le maréchal Blücher profitaient de cette même nuit pour traverser la forêt de Soignes, et se réunir devant Bruxelles; après cette réunion, qui serait opérée avant neuf heures du matin, la position de l'armée française deviendrait bien délicate!!! Les deux armées ennemies se renforceraient de tout ce qu'elles avaient sur leurs derrières. Six mille Anglais étaient débarqués à Ostende depuis plusieurs jours, c'étaient des troupes de retour d'Amérique. Il serait impossible que l'armée française se hasardât de traverser la forêt de Soignes pour combattre au débouché des forces plus que doubles, formées et en position, et cependant, sous peu de semaines, l'armée russe, autrichienne, bavaroise, etc., allaient passer le Rhin, se porter sur la Marne. Le 5e corps en observation en Alsace n'était que de vingt mille hommes.

A une heure du matin, fort préoccupé de ces grandes pensées, il sortit à pied, accompagné seulement de son grand-maréchal; son dessein était de suivre l'armée anglaise dans sa retraite, et de tâcher de l'entamer, malgré l'obscurité de la nuit, aussitôt qu'elle serait en marche. Il parcourut la ligne des grandes gardes. La forêt de Soignes apparaissait comme un incendie; l'ho-

rizon entre cette forêt, Braine-l'Alleu, les fermes de la Belle-Alliance et de la Haie, était resplendissant du feu des bivouacs; le plus profond silence régnait. L'armée anglo-hollandaise était ensevelie dans un profond sommeil, suite des fatigues qu'elle avait essuyées les jours précédens. Arrivé près des bois du château d'Hougoumont, il entendit le bruit d'une colonne en marche; il était deux heures et demie. Or, à cette heure, l'arrière-garde devait commencer à quitter sa position si l'ennemi était en retraite; mais cette illusion fut courte. Le bruit cessa; la pluie tombait par torrens. Divers officiers envoyés en reconnaissance et des affidés, de retour à trois heures et demie, confirmèrent que les Anglo-Hollandais ne faisaient aucun mouvement. A quatre heures les coureurs lui amenèrent un paysan qui avait servi de guide à une brigade de cavalerie anglaise qui avait été prendre position sur l'extrême gauche au village d'Ohain. Deux déserteurs belges, qui venaient de quitter leur régiment, lui rapportèrent que leur armée se préparait à la bataille, qu'aucun mouvement rétrograde n'avait eu lieu, que la Belgique faisait des vœux pour les succès de l'Empereur; que les Anglais et les Prussiens y étaient également haïs.

Le général ennemi ne pouvait rien faire de plus contraire aux intérêts de son parti et de sa

nation, à l'esprit général de cette campagne, et même aux règles les plus simples de la guerre, que de rester dans la position qu'il occupait; il avait derrière lui les défilés de la forêt de Soignes; s'il était battu, toute retraite lui était impossible. Les troupes françaises étaient bivouaquées au milieu de la boue; les officiers tenaient pour impossible de donner bataille dans ce jour; l'artillerie et la cavalerie ne pourraient manœuvrer dans les terres, tant elles étaient détrempées: ils estimaient qu'il faudrait douze heures de beau temps pour les étancher. Le jour commençait à poindre; l'Empereur rentra à son quartier-général, plein de satisfaction de la grande faute que faisait le général ennemi, et fort inquiet que le mauvais temps l'empêchât d'en profiter. Mais déjà l'atmosphère s'éclaircissait; à cinq heures, il aperçut quelques faibles rayons de ce soleil qui devait avant de se coucher éclairer la perte de l'armée anglaise; l'oligarchie britannique en serait renversée! la France allait se relever dans ce jour, plus glorieuse, plus puissante et plus grande que jamais!

L'armée anglo-hollandaise était en bataille sur la chaussée de Charleroi à Bruxelles, en avant de la forêt de Soignes, couronnant un assez beau plateau. La droite, composée des 1re et 2e divisions anglaises et de la division de Brunswick,

commandées par les généraux Cook et Clinton, s'appuyait à un ravin au-delà de la route de Nivelles; elle occupait en avant de son front le château d'Hougoumont par un détachement. Le centre, composé de la 3e. division anglaise et des 1re. et 2e division belges, commandées par les généraux Alten, Collaert et Chassé, était en avant de Mont-Saint-Jean; sa gauche était appuyée à la chaussé de Charleroi, et occupait la ferme de la Haie-Sainte par une de ses brigades. La gauche, composée des 5e et 6e divisions anglaises, et de la 3e division belge, commandées par les généraux Picton, Lambert et Perchoncher, avait sa droite appuyée à la chaussée de Charleroi, sa gauche en arrière du village de la Haie, qu'elle occupait par un fort détachement. La réserve était à Mont-Saint-Jean, intersection des chaussées de Charleroi et de Nivelles à Bruxelles. La cavalerie, rangée sur trois lignes à la hauteur de Mont-Saint-Jean, garnissait tous les derrières de la ligne de bataille de l'armée, dont l'étendue était de deux mille cinq cents toises. Le front de l'ennemi était couvert par un obstacle naturel. Le plateau était légèrement concave à son centre, et le terrain finissait en pente douce par un ravin plus profond. La 4e division anglaise, commandée par le général Colville, occupait en flanqueurs de droite tous les débouchés depuis Hal jusqu'à

Braine-l'Alleu. Une brigade de cavalerie anglaise occupait en flanqueurs de gauche tous les débouchés depuis le village d'Ohain. Les forces que l'ennemi montrait étaient diversement évaluées; mais les officiers les plus exercés les estimaient, en y comprenant les corps des flanqueurs, à quatre-vingt-dix mille hommes, ce qui s'accordait avec les renseignemens généraux. L'armée française n'était que de soixante-neuf mille hommes, mais la victoire n'en paraissait pas moins certaine. Ces soixante-neuf mille hommes étaient de bonnes troupes; et dans l'armée ennemie, les Anglais seuls, qui étaient au nombre de quarante mille hommes au plus, pouvaient être comptés comme tels.

A huit heures, on apporta le déjeûner de l'Empereur, où s'assirent plusieurs officiers-généraux. Il dit : « L'armée ennemie est supérieure « à la nôtre de près d'un quart (1); nous n'en « avons pas moins quatre-vingt-dix chances pour « nous, et pas dix contre. — Sans doute, dit le « maréchal Ney qui entrait dans ce moment, si « le duc de Wellington était assez simple pour « attendre Votre Majesté; mais je viens lui an- « noncer que déjà ses colonnes sont en pleine « retraite; elles disparaissent dans la forêt. —

(1) Voyez le tableau ci-joint.

: ET PRUSSO-SAXONNE, LE 17 JUIN AU SOIR.

.ne à Wavres, le 17 au soir.		Bouches à feu.
valerie, artill., etc.		
›ouches à feu. . .	30,000	
et le 16.	17,000	
au soir au camp de		
. . . . .	13,000	
avalerie, artill., etc.		
›uches à feu . . .	30,000	
le 16	12,000	100
au soir au camp de		
. . . . .	18,000	
avalerie, artill., etc.		
›uches à feu. . . .	30,000	
le 16	16,000	
' au soir au camp de		
. . . . .	14,000	
rois corps ont perdu		
uches à feu.		
ıvalerie, artill., etc.		
›uches à feu . . .	30,000	
·le 16	0	
au soir au camp de		
. . . . .	30,000	70
mée prusso-saxonne		
avres	75,000	170

Forces laissées aux parcs par l'armée an hollandaise et prusso-saxonne.	
Anglo-hollandais au parc	
Prusso-saxons au parc	
Force totale laissée au parc . . .	2

s, 8 légions allemandes, 20 hanoviennes, 8 brunswicks', 30 hollandais, belges ou nass
régimens d'infanterie en garnison en Belgique ou nouvellement débarqués à Ostende.

SIT SOIR.

es sous les ordres immédia
le champ de bataille de Mc n arrière à Ligny et Charleroi.

	Infanterie	C	Infanterie	Cavalerie.	Artillerie génie, équipages militaires.	Bouches à feu.
e impériale. . .	11,500	ps ap				
orps.	16,500		5,000	0	200	8
orps.	16,500	p- e-				
rps.	6,300		0	0	5,000	4
orps de cavalerie.	0		5,000	0	5,200	12
rps de cavalerie.	0	6.	1,900	0	0	0
rps de cavalerie.	0					
	50,800	es à	3,100	0	5,200	12
s éprouvées le 16.	3,000					
ms sur le champ bataille de Mont-it-Jean, le 17 au , au camp de Plan-noit.	47,800		8,300 hommes.		12 bouches à feu.	
Total. . .	68,650 hom					

N. B. L'arm 10 escadrons.

« Vous avez mal vu, lui répondit ce prince, il « n'est plus temps, il s'exposerait à une perte « certaine; il a jeté les dés, ils sont pour nous!!! » Dans ce moment des officiers d'artillerie, qui avaient parcouru la plaine, annoncèrent que l'artillerie pouvait manœuvrer quoique avec quelques difficultés, qui dans une heure seraient bien diminuées. Aussitôt l'Empereur monta à cheval; il se porta aux tirailleurs vis-à-vis la Haie-Sainte, reconnut de nouveau la ligne ennemie, et chargea le général du génie Haxo, officier de confiance, de s'en approcher davantage, pour s'assurer s'il avait été élevé quelques redoutes ou retranchemens. Ce général revint promptement rendre compte qu'il n'avait aperçu aucune trace de fortification. L'Empereur réfléchit un quart d'heure, dicta l'ordre de bataille, que deux généraux écrivaient, assis par terre. Les aides-de-camp le portèrent aux divers corps d'armée, qui étaient sous les armes pleins d'impatience et d'ardeur. L'armée s'ébranla et se mit en marche sur onze colonnes.

II. Ces onze colonnes étaient destinées, quatre à former la première ligne, quatre la seconde ligne, trois la troisième. Les quatre colonnes de la première ligne étaient : celle de gauche formée par la cavalerie du 2e corps; la deuxième par trois divisions d'infanterie du 2e corps; la troi-

sième, par les quatre divisions d'infanterie du 1er corps; la quatrième, par la cavalerie légère du 1er corps. Les quatre colonnes de la seconde ligne étaient : celle de gauche formée par le corps de cuirassiers de Kellermann; la deuxième, par les deux divisions d'infanterie du 6 corps, la troisième, par deux divisions de cavalerie légère, l'une, du 6e corps, commandée par le général de division Daumont, l'autre détachée du corps de Pajol et commandée par le général de division Subervie, la quatrième, par le corps de cuirassiers de Milhaud. Les trois colonnes de la troisième ligne étaient : celle de gauche formée par la division de grenadiers à cheval et de dragons de la garde, commandée par le général Guyot; la seconde, par les trois divisions de la vieille, moyenne et jeune garde, commandées par les lieutenans-généraux Friand, Morand et Duhesme; la troisième, par les chasseurs à cheval et les lanciers de la garde, commandés par le lieutenant-général Lefebvre-Desnouettes. L'artillerie marchait sur les flancs des colonnes; les parcs et les ambulances à la queue.

A neuf heures, les têtes des quatre colonnes formant la première ligne arrivèrent où elles devaient se déployer. En même temps on aperçut plus ou moins loin les sept autres colonnes qui débouchaient des hauteurs; elles étaient en

marche, les trompettes et tambours sonnaient au champ, la musique retentissait des airs qui retraçaient aux soldats le souvenir de cent victoires. La terre paraissait orgueilleuse de porter tant de braves. Ce spectacle était magnifique, et l'ennemi, qui était placé de manière à découvrir jusqu'au dernier homme, dut en être frappé; l'armée dut lui paraître double en nombre de ce qu'elle était réellement.

Ces onze colonnes se déployèrent avec tant de précision, qu'il n'y eut aucune confusion, et chacun occupa la place qui lui était désignée dans la pensée du chef; jamais de si grandes masses ne se remuèrent avec tant de facilité. La cavalerie légère du 2e corps, qui formait la première colonne de gauche de la première ligne, se déploya sur trois lignes à cheval sur la chaussée de Nivelles à Bruxelles, à peu près à la hauteur des premiers bois du parc d'Hougoumont, éclairant par la gauche toute la plaine, et ayant des grandes gardes sur Braine-l'Alleu; sa batterie d'artillerie légère sur la chaussée de Nivelle. Le 2e corps, sous les ordres du général Reille, occupa l'espace compris entre la chaussée de Nivelles et celle de Charleroi; c'était une étendue de neuf cents à mille toises; la division du prince Jérôme, tenant la gauche près la chaussée de Nivelles et le bois d'Hougoumont, le général Foy le centre,

et le général Bachelu la droite, qui arrivait à la chaussée de Charleroi, près de la ferme de la Belle-Alliance. Chaque division d'infanterie était sur deux lignes, la 2e à trente toises de la première, ayant son artillerie sur le front, et ses parcs en arrière, près de la chaussée de Nivelles. La troisième colonne, formée par le 1er corps, et commandée par le lieutenant-général comte d'Erlon, appuya sa gauche à la Belle-Alliance sur la droite de la chaussée de Charleroi, et sa droite vis-à-vis la ferme de la Haie où était la gauche de l'ennemi. Chaque division d'infanterie était sur deux lignes; l'artillerie, dans les intervalles des brigades. Sa cavalerie légère, qui formait la quatrième colonne, se déploya à sa droite sur trois lignes, observant la Haie, Frischermont, et jetant des postes sur Ohain, pour observer les flanqueurs de l'ennemi; son artillerie légère était sur sa droite.

La première ligne était à peine formée que les têtes des quatre colonnes de la deuxième ligne arrivèrent au point où elles devaient se déployer. Les cuirassiers de Kellermann s'établirent sur deux lignes à trente toises l'une de l'autre, appuyant leur gauche à la chaussée de Nivelles, à cent toises de la deuxième ligne du 2e corps, et leur droite à la chaussée de Charleroi. L'espace était de onze cents toises. Une de leurs batteries

prit position sur la gauche près de la chaussée de Nivelles; l'autre sur la droite, près de la chaussée de Charleroi. La deuxième colonne, commandée par le lieutenant-général comte de Lobau, se porta à cinquante toises derrière la deuxième ligne du 2e corps; elle resta en colonne serrée par division, occupant une centaine de toises de profondeur, le long et sur la gauche de la chaussée de Charleroi, avec une distance de dix toises entre les deux colonnes de division; son artillerie sur son flanc gauche. La troisième colonne, celle de sa cavalerie légère, commandée par le général de division Daumont, suivie par celle du général Subervie, se plaça en colonne serrée par escadrons, la gauche appuyée à la chaussée de Charleroi, vis-à-vis son infanterie, dont elle n'était séparée que par cette chaussée; son artillerie légère était sur son flanc droit. La quatrième colonne, le corps de cuirassiers Milhaud, se déploya sur deux lignes à trente toises d'intervalle et à cent toises derrière la deuxième ligne du 1er corps, la gauche appuyée à la chaussée de Charleroi, la droite dans la direction de Frischermont; il occupait une étendue d'environ neuf cents toises, ses batteries étaient sur sa gauche, près de la chaussée de Charleroi, et sur son centre.

Avant que cette deuxième ligne ne fût formée,

les têtes des trois colonnes de la réserve arrivèrent à leurs points de déploiement. La grosse cavalerie de la garde se plaça à cent toises derrière Kellermann, en bataille sur deux lignes, à trente toises d'intervalle ; la gauche du côté de la chaussée de Nivelles, la droite du côté de celle de Charleroi, l'artillerie au centre. La colonne du centre, formée par l'infanterie de la garde, se déploya sur six lignes, chacune de quatre bataillons, à distance de dix toises l'une et l'autre, à cheval sur la route de Charleroi et un peu avant la ferme de Rossomme. Les batteries d'artillerie appartenant aux différens régimens se placèrent sur la gauche et la droite ; celle à pied et à cheval de la réserve, derrière les lignes. La troisième colonne, les chasseurs à cheval et les lanciers de la garde, se déploya sur deux lignes à trente toises d'intervalle, à cent toises derrière le général Milhaud, la gauche à la chaussée de Charleroi, et la droite du côté de Frischermont, son artillerie légère sur son centre. A dix heures et demie, ce qui paraît incroyable, tout le mouvement était achevé, toutes les troupes étaient à leur position : le plus profond silence régnait sur le champ de bataille. L'armée se trouvait rangée sur six lignes formant la figure de six V ; les deux premières d'infanterie, ayant la cavalerie légère sur les ailes ; la troisième et la quatrième de cuirassiers ; la cin-

légère du 6e corps, en colonne serrée, et celle du 1er corps qui était sur ses ailes, devaient participer à cette attaque, que les 2e et 3e lignes de cavalerie soutiendraient, ainsi que toute la garde à pied et à cheval. L'armée française, maîtresse de la Haie et du Mont-Saint-Jean, couperait la chaussée de Bruxelles à toute la droite de l'armée anglaise, où étaient ses principales forces. L'Empereur avait préféré tourner la gauche de l'ennemi plutôt que sa droite, 1° afin de le couper d'avec les Prussiens qui étaient à Wavres, et de s'opposer à leur réunion s'ils l'avaient préméditée; et quand même ils ne l'eussent pas préméditée, si l'attaque se fût faite par la droite, l'armée anglaise repoussée se serait reployée sur l'armée prussienne; au lieu que, faite sur la gauche, elle en était séparée et jetée dans la direction de la mer; 2° parce que la gauche parut beaucoup plus faible; 3° enfin que l'Empereur attendait à chaque instant l'arrivée d'un détachement du maréchal Grouchy pour sa droite, et ne voulait pas courir les chances de s'en trouver séparé.

Pendant que tout se préparait pour cette attaque décisive, la division du prince Jérôme, sur la gauche, engagea la fusillade au bois d'Hougoumont; bientôt elle devint très-vive; l'ennemi ayant démasqué près de quarante pièces d'artillerie, le général Reille fit avancer la batterie

d'artillerie de sa 2e division, et l'Empereur envoya l'ordre au général Kellermann de faire avancer ses douze pièces d'artillerie légère ; la canonnade devint bientôt fort vive. Le prince Jérôme enleva plusieurs fois le bois d'Hougoumont, et plusieurs fois en fut repoussé; il était défendu par la division des gardes anglaises; les meilleures troupes de l'ennemi, qu'on vit avec plaisir être sur sa droite, ce qui rendait plus facile la grande attaque sur la gauche. La division Foy soutint la division du prince Jérôme : il se fit de part et d'autre des prodiges de valeur; les gardes anglaises couvrirent de leurs cadavres le bois et les avenues du château, mais non sans vendre chèrement leur sang. Après diverses vicissitudes qui occupèrent plusieurs heures de la journée, le bois tout entier resta aux Français ; mais le château, où s'étaient crénelés plusieurs centaines de braves, opposait une résistance invincible; l'Empereur ordonna de réunir une batterie de huit obusiers qui mirent le feu aux granges et aux toits, et rendirent les Français maîtres de cette position.

Le maréchal Ney obtint l'honneur de commander la grande attaque du centre; elle ne pouvait pas être confiée à un homme plus brave et plus accoutumé à ce genre d'affaires. Il envoya un de ses aides-de-camp prévenir que tout était

prêt et qu'il n'attendait plus que le signal. Avant de le donner, l'Empereur voulut jeter un dernier regard sur tout le champ de bataille, et aperçut dans la direction de Saint-Lambert un nuage qui lui parut être des troupes. Il dit à son major-général : « — Maréchal, que voyez-vous sur Saint-« Lambert? — J'y crois voir cinq à six mille « hommes; c'est probablement un détachement « de Grouchy. » Toutes les lunettes de l'état-major furent fixées sur ce point. Le temps était assez brumeux. Les uns soutenaient, comme il arrive en pareille occasion, qu'il n'y avait pas de troupes, que c'étaient des arbres; d'autres, que c'étaient des colonnes en position; quelques-uns que c'étaient des troupes en marche. Dans cette incertitude, sans plus délibérer, il fit appeler le lieutenant-général Daumont, et lui ordonna de se porter avec sa division de cavalerie légère et celle du général Subervie pour éclairer sa droite, communiquer promptement avec les troupes qui arrivaient sur Saint-Lambert, opérer la réunion si elles appartenaient au maréchal Grouchy, les contenir si elles étaient ennemies. Ces trois mille hommes de cavalerie n'eurent qu'à faire un à droite par quatre pour être hors des lignes de l'armée; ils se portèrent rapidement et sans confusion à trois mille toises, et s'y rangèrent

en bataille, en potence sur toute la droite de l'armée.

IV. Un quart-d'heure après un officier de chasseurs amena un hussard noir prussien qui venait d'être fait prisonnier par les coureurs d'une colonne volante de trois cents chasseurs, qui battait l'estrade entre Wavres et Planchenoit. Ce hussard était porteur d'une lettre; il était fort intelligent, et donna de vive voix tous les renseignemens que l'on put désirer. La colonne qu'on aperçut à Saint-Lambert était l'avant-garde du général prussien Bulow, qui arrivait avec trente mille hommes, c'était le 4e corps prussien qui n'avait pas donné à Ligny. La lettre était effectivement l'annonce de l'arrivée de ce corps; ce général demandait au duc de Wellington des ordres ultérieurs. Le hussard dit qu'il avait été le matin à Wavres, que les trois autres corps de l'armée prussienne y étaient campés, et qu'ils y avaient passé la nuit du 17 au 18; qu'ils n'avaient aucun Français devant eux; qu'il supposait que les Français avaient marché sur Planchenoit; qu'une patrouille de son régiment avait été dans la nuit jusqu'à deux lieues de Wavres sans rencontrer aucun corps français. Le duc de Dalmatie expédia sur-le-champ la lettre interceptée et le rapport du hussard au maréchal Grouchy, auquel

il réitéra l'ordre de marcher de suite sur Saint-Lambert, et de prendre à dos le corps du général Bulow. Il était onze heures; l'officier n'avait au plus que quatre ou cinq lieues à faire, toujours sur de bons chemins, pour atteindre le maréchal Grouchy : il promit d'y être à une heure. Par la dernière nouvelle reçue de ce maréchal, on savait qu'il devait à la pointe du jour, se porter sur Wavres; or, de Gembloux à Wavres, il n'y a que trois lieues : soit qu'il eût ou non reçu les ordres expédiés dans la nuit du quartier impérial, il devait être indubitablement engagé à l'heure qu'il était devant Wavres. Les lunettes dirigées sur ce point n'apercevaient rien; on n'entendait aucun coup de canon. Peu après, le général Daumont envoya dire que quelques coureurs bien montés, qui le précédaient, avaient rencontré des patrouilles ennemies dans la direction de Saint-Lambert; qu'on pouvait tenir pour sûr que les troupes que l'on y voyait étaient ennemies; qu'il avait envoyé dans plusieurs directions des patrouilles d'élite pour communiquer avec le maréchal Grouchy et lui porter des avis et des ordres.

L'Empereur fit ordonner immédiatement au comte de Lobau de traverser la chaussée de Charleroi, par un changement de direction à droite par division, et de se porter pour soutenir

la cavalerie légère du côté de Saint-Lambert ; de choisir une bonne position intermédiaire, où il pût, avec dix mille hommes, en arrêter trente mille, si cela devenait nécessaire ; d'attaquer vivement les Prussiens, aussitôt qu'il entendrait les premiers coups de canon des troupes que le maréchal Grouchy avait détachées derrière eux. Ces dispositions furent exécutées sur-le-champ. Il était de la plus haute importance que le mouvement du comte de Lobau se fit sans retard. Le maréchal Grouchy devait avoir de Wavres détaché six à sept mille hommes sur Saint-Lambert, lesquels se trouveraient compromis, puisque le corps du général Bulow était de trente mille hommes ; tout comme le corps du général Bulow serait compromis et perdu si, au moment qu'il serait attaqué en queue par six ou sept mille hommes, il était attaqué en tête par un homme du caractère du comte de Lobau. Dix-sept à dix-huit mille Français disposés et commandés ainsi, étaient d'une valeur bien supérieure à trente mille Prussiens ; mais ces événemens portèrent du changement dans le premier plan de l'Empereur ; il se trouva affaibli, sur le champ de bataille, de dix mille hommes qu'il était obligé d'envoyer contre le général Bulow ; ce n'était plus que cinquante-neuf mille hommes qu'il avait contre quatre-vingt-dix mille ; ainsi l'armée enne-

mie contre laquelle il avait à lutter, venait d'être augmentée de trente mille hommes déjà rendus sur le champ de bataille ; elle était de cent vingt mille hommes contre soixante-neuf mille : c'était un contre deux. « *Nous avions ce matin quatre-vingt-* « *dix chances pour nous*, dit-il au duc de Dal- « matie : *l'arrivée de Bulow nous en fait perdre* « *trente : mais nous en avons encore soixante contre* « *quarante, et si Grouchy répare l'horrible faute* « *qu'il a commise hier de s'amuser à Gembloux, et* « *envoie son détachement avec rapidité, la victoire* « *en sera plus décisive ; car le corps de Bulow sera* « *entièrement perdu.* »

On était sans inquiétude pour le maréchal Grouchy ; après le détachement qu'il aurait pu faire sur Saint-Lambert, il lui restait encore vingt-sept à vingt-huit mille hommes ; or les trois corps que le maréchal Blücher avait à Wavres, qui devant Ligny étaient de quatre-vingt-dix mille hommes, étaient réduits à quarante mille, non-seulement par la perte de trente mille qu'il avait éprouvée dans la bataille, mais aussi par celle de vingt mille hommes qui s'étaient débandés et ravageaient les bords de la Meuse, et par quelques détachemens, auxquels ce maréchal avait été obligé pour les couvrir ainsi que les bagages qui se trouvaient dans la direction de Namur et de Liége ; or quarante mille ou quarante-cinq

mille Prussiens battus, découragés, ne pouvaient pas en imposer à vingt-huit mille Français bien placés et victorieux.

V. Il était midi; les tirailleurs étaient engagés sur toute la ligne, mais le combat n'avait réellement lieu que sur la gauche, dans le bois et au château d'Hougoumont. Du côté de l'extrême droite les troupes du général Bulow étaient encore sationnaires; elles paraissaient se former et attendre que leur artillerie eût passé le défilé. L'Empereur envoya l'ordre au maréchal Ney de commencer le feu de ses batteries, de s'emparer de la ferme de la Haie-Sainte et d'y mettre en position une division d'infanterie; de s'emparer également du village de la Haie et d'en déposter l'ennemi, afin d'intercepter toute communication entre l'armée anglo-hollandaise et le corps du général Bulow. Quatre-vingts bouches à feu vomirent bientôt la mort sur toute la gauche de la ligne anglaise; une de ses divisions fut entièrement détruite par les boulets et la mitraille. Pendant que cette attaque était démasquée, l'Empereur observait avec attention quel serait le mouvement du général ennemi; il n'en fit aucun sur sa droite; mais il s'aperçut qu'il préparait sur la gauche une grande charge de cavalerie: il s'y porta au galop. La charge avait eu lieu: elle avait repoussé une colonne d'infanterie qui

s'avançait sur le plateau, lui avait enlevé deux aigles et désorganisé sept pièces de canon. Il ordonna à une brigade de cuirassiers du général Milhaud, de la deuxième ligne, de charger cette cavalerie. Elle partit aux cris de vive l'Empereur, la cavalerie anglaise fut rompue, la plus grande partie resta sur le champ de bataille; les canons furent repris, l'infanterie protégée. Diverses charges d'infanterie et de cavalerie eurent lieu; le détail en appartient plus à l'histoire de chaque régiment qu'à l'histoire générale de la bataille, où ces récits multipliés ne porteraient que du désordre; il suffit de dire qu'après trois heures de combat, la ferme de la Haie-Sainte, malgré la résistance des régimens écossais, fut occupée par l'infanterie française, et le but que s'était promis le général français obtenu. Les 6e et 5e divisions anglaises furent détruites; le général Picton resta mort sur le champ de bataille.

L'Empereur parcourut pendant ce combat la la ligne d'infanterie du 1er corps, la ligne de cavalerie des cuirassiers Milhaud, et celle en 3e ligne de la garde, au milieu des boulets, de la mitraille et des obus; ils ricochaient d'une ligne à l'autre. Le brave général Devaux, commandant l'artillerie de la garde, qui était à ses côtés, fut enlevé par un boulet : perte sensible, surtout dans ce

moment, puisqu'il savait mieux que personne les positions qu'occupaient les réserves de l'artillerie de la garde, fortes de quatre-vingt-seize bouches à feu. Le général de brigade Lallemand lui succéda, et fut blessé peu après.

Le désordre était dans l'armée anglaise; les bagages, les charrois, les blessés, voyant les Français s'approcher de la chaussée de Bruxelles et du principal débouché de la forêt, accouraient en foule pour opérer leur retraite. Tous les fuyards anglais, belges, allemands, qui avaient été sabrés par la cavalerie, se précipitaient sur Bruxelles. Il était quatre heures; la victoire aurait dès lors été décidée; mais le corps du général Bulow opéra dans ce moment sa puissante diversion. Dès deux heures après midi le général Daumont avait fait prévenir que le général Bulow débouchait sur trois colonnes, et que les chasseurs français tiraillaient tout en se retirant devant l'ennemi qui lui paraissait très-nombreux; il l'évaluait à plus de quarante mille hommes; il disait de plus que ses coureurs bien montés avaient fait plusieurs lieues dans diverses directions, n'avaient rapporté aucune nouvelle du maréchal Grouchy, qu'il ne fallait donc pas compter sur lui. Dans ces mêmes momens l'Empereur reçu de Gembloux des nouvelles bien fâcheuses. Le maréchal Grouchy, au lieu d'être parti de Gem-

bloux à la petite pointe du jour, comme il l'avait annoncé par sa dépêche de deux heures après minuit, n'avait pas quitté ce camp à dix heures du matin. L'officier l'attribuait à l'horrible temps qu'il faisait; motif ridicule : cette inexcusable lenteur, dans des circonstances si délicates, d'un officier aussi zélé, ne se pouvait expliquer.

VI. Cependant la canonnade tarda peu à s'engager entre le général Bulow et le comte de Lobau. L'armée prussienne marchait en échelons, le centre en avant. Sa ligne de bataille était perpendiculaire sur le flanc droit de l'armée, parallèlement à la chaussée de la Haie-Sainte à Planchenoit. L'échelon du centre démasqua une trentaine de bouches à feu; l'artillerie lui en opposa un pareil nombre. Après une heure de cannonade, le comte de Lobau, s'apercevant que le premier échelon n'était pas soutenu, marcha à lui, l'enfonça et le repoussa fort loin; mais les deux autres lignes, qui paraissaient avoir été retardées par les mauvais chemins, rallièrent le premier échelon, et sans essayer d'enfoncer la ligne française, elles cherchèrent à la déborder par un à gauche en bataille. Le comte de Lobau, craignant d'être tourné, exécuta sa retraite en échiquier, en s'approchant de l'armée. Les feux des batteries prussiennes doublèrent; on compta

jusqu'à soixante bouches à feu : les boulets tombaient sur la chaussée en avant et en arrière de la Belle-Alliance où se trouvait l'Empereur avec la garde; c'était la ligne d'opérations de l'armée : au moment le plus critique l'ennemi s'était tellement approché que sa mitraille labourait cette chaussée; l'Empereur ordonna alors au général Duhesme, qui commandait la jeune garde, de se porter sur la droite du 6e corps avec ses deux brigades d'infanterie et vingt-quatre bouches à feu de la garde. Un quart d'heure après, cette formidable batterie commença le feu; l'artillerie française ne tarda pas à acquérir la supériorité; elle était mieux servie et mieux placée. Aussitôt que la jeune garde fut engagée, le mouvement des Prussiens parut arrêté, on remarqua du flottement dans leur ligne; mais cependant ils continuèrent encore à la prolonger par leur gauche, débordant la droite française arrivant jusqu'à la hauteur de Planchenoit; le lieutenant-général Morand se porta alors avec quatre bataillons de vieille garde et seize pièces de canon à la droite de la jeune garde; deux régimens de vieille garde prirent position en avant de Planchenoit; la ligne prussienne se trouva débordée, le général Bulow fut repoussé, sa gauche fit un mouvement en arrière, convergea, et insensiblement toute sa ligne recula. Le compte de Lobau, le général

Duhesme et le général Morand marchèrent en avant; ils occupèrent bientôt les positions qu'avait occupées l'artillerie du général Bulow. Non-seulement ce général avait épuisé son attaque, démasqué toutes ses réserves, mais, d'abord contenu, il était à présent en retraite. Les boulets prussiens non-seulement n'arrivaient plus sur la chaussée de Charleroi, mais n'atteignaient pas les positions qu'avait occupées le comte de Lobau; il était sept heures du soir.

VII Il y avait deux heures que le comte d'Erlon s'était emparé de la Haie, avait débordé toute la gauche anglaise et la droite du général Bulow. La cavalerie légère du 1er corps, poursuivant l'infanterie ennemie sur le plateau de la Haie, avait été ramenée par une cavalerie supérieure en nombre; le comte Milhaud gravit alors la hauteur avec ses cuirassiers, et fit prévenir le général Lefebvre-Desnouettes, qui se mit aussitôt au trot pour le soutenir. Il était cinq heures, c'était le moment où l'attaque du général Bulow était la plus menaçante; où, loin d'être contenu, il montrait toujours de nouvelles troupes qui étendaient sa ligne sur la droite. La cavalerie anglaise fut repoussée par les intrépides cuirassiers et les chasseurs de la garde. Les Anglais abandonnèrent tout le champ de bataille entre la Haie-Sainte et Mont-Saint-Jean, celui qu'avait

occupé toute leur gauche, et furent acculés sur leur droite. A la vue de ces charges brillantes, des cris de victoires se firent entendre sur le champ de bataille. L'Empereur dit : « *C'est trop « tôt d'une heure; cependant il faut soutenir ce qui « est fait.* » Il envoya l'ordre aux cuirassiers Kellermann, qui étaient toujours en position sur la gauche, de se porter au grand trot pour appuyer la cavalerie sur le plateau. Le général Bulow menaça dans ce moment le flanc et les derrières de l'armée; il était important de ne faire aucun mouvement rétrograde nulle part, et de se maintenir dans la position, quoique prématurée, qu'avait prise la cavalerie. Ce mouvement au grand trot de trois mille cuirassiers qui défilaient aux cris de vive l'Empereur, et sous la canonnade des Prussiens, fit une diversion heureuse dans ce moment de crise. La cavalerie marchait comme à la poursuite de l'armée anglaise, et l'armée du général Bulow faisait encore des progrès sur le flanc et les derrières. Pour savoir si on était vainqueur ou en danger, le soldat, l'officier même cherchait à deviner dans le regard du chef; mais il ne respirait que la confiance. C'était depuis vingt ans la cinquantième bataille rangée qu'il commandait. Cependant la division de grosse cavalerie de la garde, sous les ordres du général Guyot,

qui était en deuxième ligne, derrière les cuirassiers Kellermann, suivait au grand trot et se portait sur le plateau; l'Empereur s'en aperçut, il envoya le comte Bertrand pour la rappeler; c'était sa réserve : quand ce général arriva, elle était déjà engagée, et tout mouvement rétrograde eût été dangereux. Dès cinq heures du soir l'Empereur se trouva ainsi privé de sa réserve de cavalerie, de cette réserve qui, bien employée, lui avait donné tant de fois la victoire. Cependant ces douze mille hommes de cavalerie d'élite firent des miracles ; ils culbutèrent toute la cavalerie plus nombreuse de l'ennemi qui voulut s'opposer à eux, enfoncèrent plusieurs carrés d'infanterie, désorganisèrent, s'emparèrent de soixante bouches à feu, et prirent au milieu des carrés six drapeaux que trois chasseurs de la garde et trois cuirassiers présentèrent à l'Empereur devant la Belle-Alliance. L'ennemi, pour la seconde fois de la journée, crut la bataille perdue, et voyait avec effroi combien le mauvais champ de bataille qu'il avait choisi allait apporter de difficultés à sa retraite. La brigade Ponsonby, chargée par les lanciers rouges de la garde, commandés par le général Colbert, fut enfoncée, son général fut percé de sept coups de lance et tomba mort. Le prince d'Orange, sur le point d'être pris, fut blessé

grièvement ; mais n'étant pas soutenue par une forte masse d'infanterie qui était encore retenue par l'attaque du général Bulow, cette brave cavalerie dut se borner à conserver le champ de bataille qu'elle avait conquis. Enfin, à sept heures, lorsque l'attaque du général Bulow eut été repoussée, et que la cavalerie se maintenait toujours sur le plateau qu'elle avait conquis, la victoire était gagnée ; soixante-neuf mille Français avaient battu cent vingt mille hommes. La joie était sur toutes les figures, et l'espoir dans tous les cœurs. Ce sentiment succédait à l'étonnement qu'on avait éprouvé pendant la durée de cette attaque de flanc, faite par une armée tout entière, et qui pendant une heure avait menacé la retraite même de l'armée. Dans ce moment on entendit distinctement la canonnade du maréchal Grouchy ; elle avait dépassé Wavres dans le point le plus éloigné et dans le point le plus près ; elle était derrière Saint-Lambert.

VIII. Le maréchal Grouchy n'était parti qu'à dix heures du matin de son camp de Gembloux, se trouvant entre midi et une heure à mi-chemin de Wavres, à Sart-à-Valin. Il entendit l'épouvantable canonnade de Waterloo. Aucun homme exercé ne pouvait s'y tromper ; c'étaient plusieurs centaines de bouches à feu, et dès lors deux armées qui s'envoyaient réciproquement la

mort (1). Le général Excelmans, qui commandait la cavalerie, en fut vivement ému; il se rendit près du maréchal et lui dit : « L'Empereur est aux « mains avec l'armée anglaise ; cela n'est pas « douteux; un feu aussi terrible ne peut pas être « une rencontre. Monsieur le maréchal, il faut « marcher sur le feu. Je suis un vieux soldat de « l'armée d'Italie; j'ai cent fois entendu le gé- « néral Bonaparte prêcher ce principe. Si nous « prenons à gauche nous serons dans deux heu- « res sur le champ de bataille. — Je crois, lui « dit le maréchal, que vous avez raison; mais si « Blücher débouche de Wavres sur moi, et me « prend en flanc, je serai compromis pour n'a- « voir point obéi à mon ordre, qui est de mar- « cher contre Blücher. » Le comte GÉRARD joignit dans ce moment le maréchal et lui donna le même conseil que le général Excelmans (2). « Votre ordre porte, lui dit-il, d'être hier à Wa- « vres, et non aujourd'hui; le plus sûr est d'aller « sur le champ de bataille. Vous ne pouvez-vous « dissimuler que Blücher a gagné une marche

(1) Le conseil de passer la Dyle pour marcher au canon a été donné par le général comte GÉRARD. L'Empereur, n'ayant pu aller à l'aile droite, a préjugé ce qui s'y était passé d'après les ordres qu'il avait donnés. (*Note de l'éditeur.*)

(2) Le général Vandamme, que le maréchal joignit, donna le même conseil. (*Note de l'éditeur.*)

« sur vous ; il était hier à Wavres, et vous à « Gembloux, et qui sait maintenant où il est? « S'il est réuni à Wellington, nous le trouve- « rons sur le champ de bataille, et dès lors votre « ordre est exécuté à la lettre; s'il n'y est pas, « votre arrivée décidera de la bataille. Dans « deux heures nous pouvons prendre part au « feu, et si nous avons détruit l'armée anglaise, « que nous fait Blücher déjà battu? » Le maréchal parut convaincu ; mais dans ce moment il reçut le rapport que sa cavalerie légère était arrivée à Wavres, et était aux mains avec les Prussiens; que toutes leurs forces y étaient réunies, et qu'elles consistaient au moins en quatre-vingt-mille hommes. A cette nouvelle, il continua son mouvement sur Wavres ; il y arriva à quatre heures après midi. Croyant avoir devant lui toute l'armée prussienne, il mit deux heures pour se ranger en bataille et faire ses dispositions. C'est alors qu'il reçut l'officier expédié du champ de bataille à dix heures du matin. Il détacha le général Pajol avec douze mille hommes pour se porter sur Limale, pont sur la Dyle, à une lieu derrière Saint-Lambert. Ce général y arriva à sept heures du soir; il traversa la rivière: pendant ce temps le maréchal Grouchy attaqua Wavres.

IX. Le maréchal Blücher avait passé la nuit

du 17 au 18 à Wavres avec les quatre corps de son armée, formant soixante-quinze mille hommes. Instruit que le duc de Wellington était décidé à recevoir la bataille en avant de la forêt de Soignes, s'il pouvait compter sur son concours, il détacha dans la matinée son 4e corps qui passa la Dyle à Limale et se réunit à Saint-Lambert. Ce corps était entier ; c'était celui qui n'avait pas donné à Ligny. La cavalerie légère du maréchal Blücher, qui battait l'estrade à deux lieues de son camp de Wavres, n'avait encore aucune nouvelle du maréchal Grouchy ; à sept heures du matin, elle ne voyait que quelques piquets de coureurs. Blücher en conclut que toute l'armée était réunie devant Mont-Saint-Jean ; il mit en mouvement le 2e corps commandé par le général Pirch. Ce corps était réduit à dix-huit mille hommes. Il marcha lui-même avec le 1er corps du général Zietten, réduit à treize mille hommes, et laissa le général Thielman avec le 3e corps en position à Wavres.

Le 2e corps du général Pirch marcha par Lasne, et Blücher avec le 1er corps marcha sur Ohain, où il se réunit, à six heures du soir, à la brigade de cavalerie anglaise qui était en flanqueurs. Il y reçut le rapport que le maréchal Grouchy, avec des forces considérables, s'était présenté devant Wavres à quatre heures; qu'il faisait des dispo-

sitions d'attaque, que le 3e corps n'était pas en mesure de lui résister. Le maréchal Blücher n'avait pas deux partis à prendre. Il appuya sur ses principales forces le général Bulow et les Anglais, et envoya l'ordre au général Thielman de tenir aussi long-temps que possible, et de se retirer sur lui, s'il y était forcé. Effectivement il n'était plus en mesure de retourner sur Wavres; il n'y serait arrivé qu'à la nuit close, et si l'armée anglo-hollandaise était battue, il se serait trouvé entre deux feux, tandis que s'il continuait sur l'armée anglo-hollandaise, et qu'elle eût la victoire, il serait toujours à temps de retourner contre le maréchal Grouchy. Son mouvement fut fort lent, ses troupes étaient très-fatiguées et les chemins tout-à-fait défoncés et pleins de défilés. Ces deux colonnes, fortes ensemble de trente-un mille hommes, ouvrirent la communication entre le général Bulow et les Anglais. Le premier, qui était en pleine retraite, s'arrêta; Wellington, qui était au désespoir et n'avait devant lui que la perspective d'une défaite assurée, vit son salut. La brigade de cavalerie anglaise qui était à Ohain le rejoignit, ainsi qu'une partie de la 4e division des flanqueurs de droite: si le maréchal Grouchy eût couché devant Wavres, comme il le devait et en avait l'ordre, le soir du 17, le maréchal Blücher y fût resté en observation avec toutes ses

forces, se croyant poursuivi par toute l'armée française. Si le maréchal Grouchy, comme il l'avait écrit à deux heures après minuit de son camp de Gembloux, eût pris les armes à la pointe du jour, c'est-à-dire à quatre heures du matin, il ne fût pas arrivé à Wavres à temps pour empêcher le détachement du général Bulow, mais il eût arrêté les trois autres corps du maréchal Blücher. La victoire était encore certaine; mais le maréchal Grouchy n'arriva qu'à quatre heures et demie devant Wavres, et n'attaqua qu'à six heures; il n'était plus temps! L'armée française, forte de soixante-neuf mille hommes, qui à sept heures du soir était victorieuse d'une armée de cent vingt mille hommes, occupait la moitié du champ de bataille des anglo-hollandais et avait repoussé le corps du général Bulow, se vit arracher la victoire par l'arrivée du maréchal Blücher avec trente mille hommes de troupes fraîches, renfort qui portait l'armée alliée en ligne à près de cent cinquante mille hommes, c'est-à-dire, deux et demi contre un.

X. Aussitôt que l'attaque du général Bulow eut été repoussée, l'Empereur donna des ordres au général Drouot, qui faisait les fonctions d'aide-major-général de la garde, pour rallier toute sa garde en avant de la ferme de la Belle-Alliance, où il était avec huit bataillons qui étaient rangés

sur deux lignes; les huit autres avaient marché pour soutenir la jeune garde et défendre Planchenoit. Cependant la cavalerie qui continuait à occuper la position sur le plateau d'où elle dominait tout le champ de bataille, s'étant aperçue du mouvement du général Bulow, mais prenant confiance dans les réserves de la garde qu'elle voyait là pour les contenir, n'en conçut pas d'inquiétude et poussa des cris de victoire lors qu'elle vit ce corps repoussé; elle n'attendait que l'arrivée de l'infanterie de la garde pour décider de la victoire; mais elle éprouva de l'étonnement lorsqu'elle aperçut l'arrivée des colonnes nombreuses du maréchal Blücher. Quelques régimens firent un mouvement en arrière; l'Empereur s'en aperçut. Il était de la plus haute importance de redonner contenance à la cavalerie, et voyant qu'il lui fallait encore un quart-d'heure pour rallier toute sa garde, il se mit à la tête de quatre bataillons, et s'avança sur la gauche en avant de la Haie-Sainte, envoyant des aides-de-camp parcourir la ligne pour annoncer l'arrivée du maréchal Grouchy, et dire qu'avec un peu de contenance la victoire allait se décider.

Le général Reille réunit tout son corps sur la gauche en avant du château d'Hougoumont, et prépara son attaque; il était important que la garde s'engageât tout à la fois; mais les huit au-

très bataillons étaient encore en arrière. Maîtrisé par les événemenens, voyant la cavalerie décontenancée, et qu'il fallait une réserve d'infanterie pour la soutenir, il ordonna au général Friant de se porter avec ses quatre bataillons de la moyenne garde au devant de l'attaque de l'ennemi; la cavalerie se rassit et marcha en avant avec son intrépidité accoutumée. Les quatre bataillons de la garde repoussèrent tout ce qu'ils rencontrèrent; des charges de cavalerie portèrent la terreur dans les rangs anglais. Dix minutes après les autres bataillons de la garde arrivèrent; l'Empereur les rangea par brigades, deux bataillons en bataille et deux en colonne sur la droite et la gauche; la 2e brigade en échelons, ce qui réunissait l'avantage des deux ordres. Le soleil était couché; le général Friant, blessé, passant dans ce moment, dit que tout allait bien; que l'ennemi paraissait former son arrière-garde pour appuyer sa retraite; mais qu'il serait entièrement rompu aussitôt que le reste de la garde déboucherait. Il fallait un quart-d'heure! C'est dans ce moment que le maréchal Blücher arriva à la Haie et culbuta le corps français qui la défendait; c'était la 4e division du 1er corps; elle se mit en déroute et ne rendit qu'un léger combat. Quoiqu'elle fût attaquée par des forces quadruples, pour peu qu'elle eût montré quelque

résolution, ou qu'elle se fût crénelée dans les maisons, il était nuit, le maréchal Blücher n'aurait pas eu le temps de forcer le village. C'est là où l'on dit avoir entendu le cri de sauve qui peut. La trouée faite, la ligne rompue par le peu de vigueur des troupes de la Haie, la cavalerie ennemie inonda le champ de bataille. Le général Bulow marcha en avant, le comte de Lobau fit bonne contenance. La cohue devint telle qu'il fallut ordonner un changement de front à la garde qui était formée pour se porter en avant. Ce mouvement s'exécuta avec ordre; la garde fit face en arrière, la gauche du côté de la Haie-Sainte, et la droite du côté de la Belle-Alliance, faisant front aux Prussiens et à l'attaque de la Haie; immédiatement après, chaque bataillon se forma en carré. Les quatre escadrons de service chargèrent les Prussiens. Dans ce moment la brigade de cavalerie anglaise qui arrivait d'Ohain marcha en avant. Ces deux mille chevaux pénétrèrent entre le général Reille et et la garde. Le désordre devint épouvantable sur tout le champ de bataille; l'Empereur n'eut que le temps de se mettre sous la protection d'un des carrés de la garde. Si la division de cavalerie de réserve du général Guyot ne se fût engagée sans ordre à la suite des cuirassiers Kellermann, elle eût repoussé cette charge, empêché la cavalerie anglaise de péné-

trer sur le champ de bataille, et la garde à pied eût alors pu contenir tous les efforts de l'ennemi. Le général Bulow marcha par sa gauche, débordant toujours tout le champ de bataille. La nuit augmentait le désordre et s'opposait à tout : s'il eût fait jour, et que les troupes eussent pu voir l'Empereur, elles se fussent ralliées : rien n'était possible dans l'obscurité. La garde se mit en retraite, le feu de l'ennemi était déjà à quatre cents toises sur les derrières, et les chausées coupées. L'Empereur, avec son état-major, resta longtemps avec les régimens de la garde sur un mamelon. Quatre pièces de canon qui y étaient, tirèrent vivement dans la plaine, la dernière décharge blessa lord Paget, général de la cavalerie anglaise. Enfin, il n'y avait plus un moment à perdre. L'Empereur ne put faire sa retraite qu'à travers champs : cavalerie, artillerie, infanterie, tout était pêle-mêle. L'état-major gagna la petite ville de Genape ; il espérait pouvoir y rallier un corps d'arrière-garde ; mais le désordre était épouvantable ; tous les efforts qu'on fit furent vains. Il était onze heures du soir. Dans l'impossibilité d'organiser une défense, il mit son espoir dans la division Girard, 3e du 2e corps, qu'il avait laissée sur le champ de bataille de Ligny, et à laquelle il avait envoyé l'ordre de se porter aux Quatre-Bras pour soutenir la retraite.

Jamais l'armée française ne s'est mieux battue que dans cette journée; elle a fait des prodiges de valeur; et la supériorité des troupes françaises, infanterie, cavalerie, artillerie, était telle sur l'ennemi, que, sans l'arrivée des 1er et 2e corps prussiens, la victoire aurait été remportée et eût été complète contre l'armée anglo-hollandaise et le corps du général Bulow, c'est-à-dire un contre deux (soixante-neuf mille hommes contre cent vingt mille).

La perte de l'armée anglo-hollandaise et celle du général Bulow furent, pendant la bataille, de beaucoup supérieures à celles des Français, et les pertes que les Français éprouvèrent dans la retraite, quoique très-considérables, puisqu'ils eurent six mille prisonniers, ne compensent pas encore les pertes des alliés dans ces quatre jours, perte qu'ils avouent être de soixante mille hommes, savoir : onze mille trois cents Anglais, trois mille cinq cents Hanovriens, huit mille Belges, Nassaus, Brunswickois; total, vingt-deux mille huit cents, pour l'armée anglo-hollandaise: Prussiens, trente-huit mille; total général, soixante mille huit cents. Les pertes de l'armée française, même y compris celles éprouvées dans la déroute et jusqu'aux portes de Paris, ont été de quarante-un mille hommes.

La garde impériale a soutenu son ancienne

réputation ; mais elle s'est trouvée engagée dans de malheureuses circonstances ; elle était débordée par la droite et la gauche, inondée de fuyards et d'ennemis, lorsqu'elle a commencé à entrer en ligne ; car si cette garde eût pu se battre, les flancs appuyés, elle eût repoussé les efforts des deux armées ennemis réunies. Pendant plus de quatre heures douze mille hommes de cavalerie française ont été maîtres d'une partie du champ de bataille de l'ennemi, ont lutté contre toute l'infanterie et contre dix-huit mille hommes de cavalerie anglo-hollandaise qui ont été constamment repoussés dans toutes leurs charges. Le lieutenant-général Duhesme, vieux soldat couvert de blessures, et de la plus grande bravoure, fut fait prisonnier en voulant rallier une arrière-garde. Le comte de Lobau a été pris de même. Cambronne, général de la garde, est resté grièvement blessé sur le champ de bataille. Sur vingt-quatre généraux anglais, douze ont été tués ou blessés grièvement. Les Hollandais ont perdus trois généraux. Le général français Duhesme a été assassiné le 19 par un hussard de Brunswick, quoique prisonnier : ce crime est resté impuni. C'était un soldat intrépide, un général consommé, qui s'est toujours montré ferme et inébranlable dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

CHAPITRE VII.

RALLIEMENT.

I. Ralliement de l'armée à Laon. — II. Retraite du maréchal Grouchy. — III. Ressources qui restent à la France. — IV. Effets de l'abdication de l'Empereur.

I. La chaussée de Charleroi est très-large; elle suffisait pour la retraite de l'armée; le pont de Genape est de même largeur; cinq ou six files de voitures peuvent y passer de front; mais dès que les premiers fuyards arrivèrent, les parcs qui s'y trouvaient jugèrent convenable de se barricader, en plaçant sur la chaussée des voitures renversées, de manière à ne laisser qu'un passage de trois toises. La confusion fut bientôt épouvantable. Genape est d'ailleurs dans un fond; les premières troupes prussiennes qui poursuivaient l'armée, étant arrivées à onze heures du soir sur les hauteurs qui le dominent, parvinrent facilement à désorganiser une poignée de braves qu'avait ralliés l'intrépide général Duhesme, et entrèrent dans la ville. Parmi les voitures qu'ils prirent se trouva la chaise de poste de l'Empereur, dans laquelle il n'était pas monté depuis Avesnes. L'usage était qu'elle suivît sur

le champ de bataille derrière les réserves de la garde; elle portait toujours un nécessaire, un rechange d'habillement, une épée, un manteau et un lit de fer. A une heure du matin, l'Empereur arriva aux Quatre-Bras, mit pied à terre à un bivouac et expédia plusieurs officiers au maréchal Grouchy, pour lui annoncer la perte de la bataille et lui ordonner de faire sa retraite sur Namur. Les officiers qu'il avait envoyés du champ de bataille pour prendre la division Girard à Ligny et la mettre en position aux Quatre-Bras, ou l'avancer jusqu'à Genape, si on en avait le temps, lui rapportèrent la fâcheuse nouvelle qu'il leur avait été impossible de trouver cette division. Le général d'artillerie Nègre, officier du plus grand mérite, était aux Quatre-Bras avec les parcs de réserve; mais il n'avait qu'une faible escorte; quelques centaines de chevaux se rallièrent, le comte de Lobau se mit à leur tête et prit toutes les mesures possibles pour organiser une arrière-garde. Les soldats des 1er et 2e corps, qui avaient passé la Sambre sur le pont de Marchiennes, se dirigeaient sur ce pont et quittaient la chaussée aux Quatre-Bras ou à Gosselies, pour prendre la traverse. Les troupes de la garde et du 6e corps se retirèrent sur Charleroi. L'Empereur envoya le prince Jérôme à Marchiennes avec ordre de rallier l'armée entre

Avesnes et Maubeuge, et de sa personne il se rendit à Charleroi; quand il y arriva, à six heures du matin, un grand nombre d'hommes et surtout de cavalerie avaient déjà dépassé la Sambre, marchant sur Beaumont. Il s'arrêta une heure sur la rive gauche, expédia quelques ordres et se dirigea sur Philippeville, afin d'être plus à portée de communiquer avec le maréchal Grouchy et d'envoyer ses ordres sur les frontières du Rhin; après s'être arrêté quatre heures dans cette ville, il prit la poste pour se rendre à Laon, où il arriva le 20 à quatre heures après midi. Il conféra avec le préfet, chargea son aide-de-camp, le comte de Bussy, de surveiller la défense de cette place importante, envoya le comte Dejean à Guise et le comte de Flahaut à Avesnes. Il attendit les dépêches du prince Jérôme, qui lui fit connaître qu'il avait rallié plus de vingt-cinq mille hommes derrière Avesnes et une cinquantaine de pièces de canon; que le général Morand commandait la garde à pied, et le général Colbert la cavalerie de la garde; qu'à toute heure l'armée augmentait à vue d'œil; que la plupart des généraux étaient arrivés; que sa perte n'était pas aussi considérable qu'on pouvait le croire; plus de la moitié du matériel de l'artillerie était sauvé, cent soixante-dix bouches à feu étaient perdues; mais les hommes et les chevaux étaient arrivés à Avesnes. L'Empereur

ordonna qu'ils se rendissent à la Fère pour y prendre des pièces, et chargea des officiers de confiance d'y réorganiser un nouvel équipage de campagne; le maréchal Soult eut ordre de se placer à Laon avec le grand quartier-général. Le préfet prit toutes les mesures pour compléter les magasins de la ville et assurer les approvisionnemens pour une armée de quatre-vingts à quatre-vingt-dix mille hommes, qui serait réunie sous peu de jours autour de cette ville. L'Empereur s'attendait à ce que les généraux ennemis, profitant de leur victoire, pousseraient leur armée jusque sur la Somme; il ordonna au prince Jérôme de quitter Avesnes le 22 avec l'armée et de l'amener sous Laon, point de réunion donné au maréchal Grouchy et au général Rapp. N'étant éloigné que de douze heures de marche de Paris, il jugea nécessaire de s'y rendre; sa présence était inutile à l'armée pendant les journées des 21, 22, 23 et 24; il comptait être de retour à Laon le 25; ces six jours dans la capitale, il les emploîrait à organiser la crise nationale, à achever les préparatifs de défense de Paris, et à activer tous les secours que pouvaient fournir les dépôts et les provinces. Il était facile dès lors de juger, en supposant, comme on n'en pouvait pas douter, que le corps du maréchal Grouchy arrivât intact, que la perte de l'armée française serait inférieure

à celle que les armées ennemies avaient éprouvée aux batailles de Ligny et de Waterloo et au combat des Quatre-Bras; il a effectivement été constaté depuis que la perte des alliés s'est élevée à soixante-trois mille hommes, et que celle des Français n'a pas dépassé quarante et un mille hommes, y compris les prisonniers qu'on leur a faits dans la retraite.

II. Le 18 le maréchal Grouchy avait attaqué Wavres à six heures du soir; le général Thielman opposa une vive résistance; mais il fut battu. Le comte Gérard, à la tête du 4e corps, força le passage de la Dyle. Le lieutenant-général Pajol, avec douze mille hommes, avait été détaché sur Limale; il y repoussa l'arrière-garde du général Bulow, passa la Dyle, et couronna les hauteurs opposées; mais l'obscurité de la nuit devint telle à dix heures du soir, qu'il ne pouvait alors continuer sa marche, et n'entendant plus d'ailleurs la canonnade de Mont-Saint-Jean, il prit position. Le comte Gérard fut grièvement blessé à l'attaque de Wavres, une balle lui traversa la poitrine; mais heureusement sa blessure ne fut pas mortelle. Le 19 à la pointe du jour, le général Thielman attaqua le maréchal Grouchy et fut vivement repoussé. Le village de Bielwe et toutes les hauteurs au-delà de Wavres furent emportées par les Français. Le général de brigade Peine,

officier distingué, fut blessé à mort dans ce combat. Le maréchal Grouchy ordonnait de poursuivre l'ennemi et de marcher dans la direction de Bruxelles, lorsqu'il reçut la nouvelle de la perte de la bataille et l'ordre de l'Empereur de faire sa retraite sur Namur. Il la commença sur-le-champ; les Prussiens le suivirent avec précaution ; mais s'étant cependant trop avancés, ils furent repoussés et perdirent quelques pièces de canon et quelques centaines de prisonniers. Le général Vendamme prit position sur Namur, le maréchal Grouchy sur Dinan. Le général Thielman échoua dans toutes les attaques qu'il tenta. Le 24, tout le corps du maréchal Grouchy était à Réthel; le 26, il se réunit à l'armée de Laon; il comptait trente-deux mille hommes, dont six mille cinq cents de cavalerie et cent huit pièces de canon, indépendamment d'un millier d'hommes éclopés ou petits dépôts de cavalerie qui étaient à la suite.

III. La position de la France était critique après la bataille de Waterloo, mais non désespérée. Tout avait été préparé dans l'hypothèse qu'on échouât dans l'attaque de la Belgique. Soixante-dix mille hommes étaient ralliés le 27 entre Paris et Laon; vingt-cinq à trente mille hommes, y compris les dépôts de la garde, étaient en marche de Paris et des dépôts. Le général Rapp, avec

vingt-cinq mille hommes de troupes d'élite, devait être arrivé dans les premiers jours de juillet sur la Marne ; toutes les pertes du matériel de l'artillerie étaient réparées. Paris seul contenait cinq cents pièces de canon de campagne, et on n'en avait perdu que cent soixante-dix. Ainsi une armée de cent vingt mille hommes, égale à celle qui avait passé la Sambre le 15, ayant un train d'artillerie de trois cent cinquante bouches à feu, couvrirait Paris au 1er juillet. Cette capitale avait, indépendamment de cela, pour sa défense, trente-six mille hommes de garde nationale ; trente mille tirailleurs, six mille canonniers, six cents bouches à feu en batterie, des retranchemens formidables sur la rive droite de la Seine, et en peu de jours ceux de la rive gauche eussent été entièrement terminés. Cependant les armées anglo-hollandaise et prusso-saxonne, affaiblies de plus de quatre-vingt mille hommes, n'étant plus que de cent quarante mille, ne pouvaient dépasser la Somme avec plus de quatre-vingt-dix mille hommes ; elles y attendraient la coopération des armées autrichienne et russe, qui ne pouvaient être avant le 15 juillet sur la Marne. Paris avait donc vingt-cinq jours pour préparer sa défense, achever son armement, ses approvisionnemens, ses fortifications, et attirer des troupes de tous les points de la France ; au 15

juillet même il n'y aurait que trente ou quarante mille hommes arrivés sur le Rhin ; la masse des armées russe et autrichienne ne pouvait entrer en action que plus tard. Ni les armes, ni les munitions, ni les officiers ne manquaient dans la capitale; on pouvait porter facilement les tirailleurs à quatre-vingt mille hommes, et augmenter l'artillerie de campagne jusqu'à six cents bouches à feu.

Le maréchal Suchet, réuni au général Lecourbe, aurait, à la même époque, plus de trente mille hommes devant Lyon, indépendamment de la garnison de cette ville, qui serait bien armée, bien approvisionnée et bien retranchée. La défense de toutes les places fortes était assurée ; elles étaient commandées par des officiers de choix, et gardées par des troupes fidèles. Tout pouvait se réparer ; mais il fallait du caractère, de l'énergie, de la fermeté de la part des officiers, du gouvernement, des chambres, de la nation tout entière ! Il fallait qu'elle fût animée par les sentimens de l'honneur, de la gloire, de l'indépendance nationale; qu'elle fixât les yeux sur Rome après la bataille de Cannes, et non sur Carthage après Zama ! Si la France s'élevait à cette hauteur, elle était invincible ; son peuple contenait plus d'élémens militaires qu'aucun autre peuple du monde; le matériel

de la guerre était en abondance et pouvait suffire à tous les besoins.

IV. Le 21 juin le maréchal Blücher et le duc de Wellington entrèrent sur deux colonnes sur le territoire français; le 22, le feu prit au magasin à poudre d'Avesnes; la place se rendit. Le 24, les Prussiens entrèrent dans Guise, et le duc de Wellington à Cambrai; le 26 il était à Péronne. Pendant tout ce temps, les places de 1re, 2e, 3e lignes de la Flandre étaient investies. Cependant ces deux généraux apprirent le 25 l'abdication de l'Empereur, qui avait eu lieu le 22, l'insurrection des chambres, le découragement que ces circonstances jetèrent dans l'armée et les espérances qu'en concevaient les ennemis intérieurs; dès-lors ils ne songèrent plus qu'à marcher sur la capitale, sous les murs de laquelle ils arrivèrent les derniers jours de juin, avec moins de quatre-vingt-dix mille hommes, démarche qui leur aurait été funeste et eût entraîné leur ruine totale, s'ils l'eussent hasardée devant Napoléon; mais ce prince avait abdiqué!!! Les troupes de ligne qui se trouvaient à Paris, plus de six mille hommes des dépôts de la garde, les tirailleurs de la garde nationale, choisis dans le peuple de cette grande capitale, lui étaient tous dévoués; il pouvait foudroyer les ennemis extérieurs!!! Mais pour développer les motifs

qui ont réglé sa conduite dans cette occasion si importante, et qui a eu de si funestes conséquences pour lui et pour la France, il faut reprendre le récit de plus loin, et c'est ce que nous allons faire dans le livre suivant.

CHAPITRE VIII.

OBSERVATIONS.

I. — II. — III. — IV. — V. — VI. — VII. — VIII. — IX.

I. *Première observation.* On a reproché à l'Empereur, 1° de s'être démis de la dictature au moment où la France avait le plus grand besoin d'un dictateur ; 2° d'avoir changé les constitutions de l'empire dans un moment où il ne fallait songer qu'à le préserver de l'invasion ; 3° d'avoir souffert que l'on alarmât les Vendéens, qui d'abord avaient refusé de prendre les armes contre le régime impérial ; 4° d'avoir réuni les chambres lorsqu'il suffisait de réunir les armées ; 5° d'avoir abdiqué, et laissé la France à la merci d'une assemblée divisée et sans expérience ; car enfin, s'il est vrai qu'il fût impossible au prince de sauver la patrie sans la confiance de la nation, il ne l'est pas moins que la nation, dans ces circonstances critiques, ne pourrait sauver ni son honneur ni son indépendance sans Napoléon.

Nous ne ferons aucune réflexion sur des matières qui sont approfondies et longuement traitées dans le livre X.

II. *Deuxième observation.* L'art avec lequel les mouvemens des divers corps d'armée ont été dérobés à la connaissance de l'ennemi au début de la campagne, ne saurait être trop remarqué. Le maréchal Blücher et le duc de Wellington ont été surpris; ils n'ont rien vu, rien su de tous les mouvemens qui s'opéraient près de leurs avant-postes.

Pour attaquer les deux armées ennemies, les Français pouvaient déborder leur droite, leur gauche, et percer leur centre. Dans le premier cas, ils déboucheraient par Lille, et rencontreraient l'armée anglo-hollandaise : dans le second, ils déboucheraient par Givet et Charlemont, et rencontreraient l'armée prusso-saxonne. Ces deux armées restaient réunies; puisqu'elles seraient pressées l'une sur l'autre, de la droite sur la gauche, et de la gauche sur la droite. L'Empereur adopta le parti de couvrir ses mouvemens par la Sambre, et de percer la ligne des deux armées à Charleroi, point de leur jonction, manœuvrant avec rapidité et habileté. Il trouva ainsi dans les secrets de l'art des moyens supplémentaires qui lui tinrent lieu de cent mille hommes qui lui manquaient; ce plan fut conçu et exécuté avec audace et sagesse.

III. *Troisième observation.* Le caractère de plusieurs généraux avait été détrempé par les

à trois heures. L'Empereur en parut fort contrarié; il dit, en montrant le soleil: *Que ne donnerais-je pas pour avoir aujourd'hui le pouvoir de Josué, et retarder sa marche de deux heures!*

IV. *Quatrième observation.* Jamais le soldat français n'a montré plus de courage, de bonne volonté et d'enthousiasme; il était plein du sentiment de sa supériorité sur tous les soldats de l'Europe. Sa confiance dans l'Empereur était tout entière, et peut-être encore accrue; mais il était ombrageux et méfiant envers ses autres chefs. Les trahisons de 1814 étaient toujours présentes à son esprit; tout mouvement qu'il ne comprenait pas l'inquiétait; il se croyait trahi. Au moment où les premiers coups de canon se tiraient près de Sainte-Amand, un vieux caporal s'approcha de l'Empereur, et lui dit: « Sire, méfiez-vous du maréchal Soult; soyez certain qu'il nous trahit. » — « Sois tranquille, lui répond ce prince; j'en réponds comme de moi. » Au milieu de la bataille, un officier fit le rapport au maréchal Soult que le général Vandamme était passé à l'ennemi; que ses soldats demandaient à grands cris qu'on en instruisit l'Empereur. Sur la fin de la bataille, un dragon, le sabre tout dégouttant de sang, accourut, criant: « Sire, venez vîte à la division; le général Dhénin harangue les dragons pour passer à l'ennemi. »

— « L'as-tu entendu? » — « Non, Sire; mais un officier qui vous cherche l'a vu, et ma chargé de vous le dire. » Pendant ce temps, le brave général Dhénin recevait un boulet de canon qui lui emportait une cuisse, après avoir repoussé une charge ennemie.

Le 14 au soir le lieutenant-général B*******, le colonel G*****, et l'officier de l'état-major V*********, avaient déserté du 4e corps et passé à l'ennemi. Leurs noms seront en exécration tant que le peuple français formera une nation. Cette désertion avait fort augmenté l'inquiétude du soldat. Il paraît à peu près constant qu'on a crié sauve qui peut à la 4e division du 1er corps, le soir de la bataille de Waterloo, à l'attaque du village de la Haie par le maréchal Blücher. Ce village n'a pas été défendu comme il devait l'être. Il est également probable que plusieurs officiers, porteurs d'ordres, ont disparu. Mais si quelques officiers ont déserté, pas un seul soldat ne s'est rendu coupable de ce crime. Plusieurs se tuèrent sur le champ de bataille où ils étaient restés blessés, lorsqu'il apprirent la déroute de l'armée.

V. *Cinquième observation.* Dans la journée du 17, l'armée française se trouva partagée en trois parties : soixante-neuf mille hommes, sous les ordres de l'Empereur, marchèrent sur Bruxelles

par la chaussée de Charleroi ; trente-quatre mille, sous les ordres du maréchal Grouchy, se dirigèrent sur cette capitale par la chaussée de Wavres à la suite des Prussiens ; sept à huit mille hommes restèrent sur le champ de bataille de Ligny, savoir : trois mille hommes de la division Girard, pour porter secours aux blessés et former dans tous les cas imprévus une réserve aux Quatre-Bras, quatre à cinq mille hommes, formant les parcs de réserve, restèrent à Fleurus et à Charleroi. Les trente-quatre mille hommes du maréchal Grouchy, ayant cent huit pièces de canon, étaient suffisans pour culbuter l'arrière-garde prussienne dans toutes les positions qu'elle prendrait, presser la retraite de l'armée vaincue et la contenir. C'était un beau résultat de la victoire de Ligny, de pouvoir ainsi opposer trente-quatre mille hommes à une armée qui avait été de cent vingt mille hommes. Les soixante-neuf mille hommes sous les ordres de l'Empereur étaient suffisans pour battre l'armée anglo-hollandaise de quatre-vingt-dix mille hommes. La disproportion qui existait le 15 entre les deux masses belligérantes, qui était alors dans le rapport d'un à deux, était bien changée; elle n'était plus que dans le rapport de trois à quatre. Si l'armée anglo-hollandaise avait battu les soixante-neuf mille hommes qui mar-

chaient contre elle, on eût pu reprocher à Napoléon d'avoir mal calculé ; mais il est constant, même de l'aveu des ennemis, que sans l'arrivée du général Blücher l'armée anglo-hollandaise aurait perdu son champ de bataille entre huit et neuf heures du soir. Sans l'arrivée du maréchal Blücher à huit heures du soir, avec ses 1er et 2e corps, la marche sur Bruxelles sur deux colonnes pendant la journée du 17 avait plusieurs avantages : la gauche poussait et contenait l'armée anglo-hollandaise ; la droite, sous les ordres du maréchal Grouchy, poursuivait et contenait l'armée prusso-saxonne, et le soir toute l'armée française devait se trouver réunie sur une ligne de cinq petites lieues de Mont-Saint-Jean à Wavres, ayant ses avant-postes au bord de la forêt. Mais la faute que fit le maréchal Grouchy de s'arrêter le 17 à Gembloux, n'ayant fait dans la journée que deux petites lieues, au lieu de continuer jusque vis-à-vis Wavres, c'est-à-dire d'en faire encore trois, fut aggravée et rendue irréparable par celle qu'il fit le lendemain 18, en perdant douze heures et n'arrivant qu'à quatre heures après-midi devant Wavres, au lieu d'y arriver à six heures du matin.

1° Chargé de poursuivre le maréchal Blücher, Grouchy le perdit de vue pendant vingt-quatre heures, depuis le 17 à quatre heures après

midi jusqu'au 18 à quatre heures après midi.

2° Le mouvement de la cavalerie sur le plateau, pendant que l'attaque du général Bulow n'était pas encore repoussée, fut un accident fâcheux : l'intention du chef était d'ordonner ce mouvement, mais une heure plus tard, et de le faire soutenir par les seize bataillons d'infanterie de la garde et cent pièces de canon.

3° Les grenadiers à cheval et les dragons de la garde, que commandait le général Guyot, s'engagèrent sans ordre. Ainsi à cinq heures après midi l'armée se trouva sans avoir une réserve de cavalerie. Si, à huit heures et demie, cette réserve eût existé, l'orage qui bouleversa le champ de bataille eût été conjuré ; les charges de cavalerie ennemie repoussées ; les deux armées eussent couché sur le champ de bataille, malgré l'arrivée successive du général Bulow et du maréchal Blücher ; l'avantage eût encore été pour l'armée française, car les trente-quatre mille hommes du maréchal Grouchy, ayant cent huit pièces de canon, étaient frais et bivouaquèrent sur le champ de bataille ; les deux armées ennemies se fussent dans la nuit couvertes par la forêt de Soignes. L'usage constant, dans toutes les batailles, était que la division des grenadiers et des dragons de la garde ne perdît pas de vue l'Empereur, et ne chargeât qu'en vertu d'un

ordre donné verbalement par ce Prince au général qui la commandait.

Le maréchal Mortier, qui commandait en chef la garde, quitta ce commandement, le 15, à Beaumont, comme les hostilités commençaient; il ne fut pas remplacé, ce qui eut plusieurs inconvéniens.

VI. *Sixième observation.* 1° L'armée française manœuvra sur la droite de la Sambre le 13 et le 14. Elle campa la nuit du 14 au 15, à une demi-lieue des avant-postes prussiens; et cependant le maréchal Blücher n'eut connaissance de rien, et lors que le 15, dans la matinée, il apprit de son quartier-général de Namur que l'Empereur entrait à Charleroi, l'armée prusso-saxonne était encore cantonnée sur une étendue de pays de trente lieues, il lui fallait deux jours pour se réunir. Il eût dû, dès le 15 mai, porter son quartier-général à Fleurus, concentrer les cantonnemens de son armée dans un rayon de huit lieues, tenant des avant-gardes sur les débouchés de la Meuse et de la Sambre; son armée eût pu alors être réunie à Ligny, le 15 à midi, y attendre l'attaque de l'armée française, ou dans la soirée du 15 marcher contre elle pour la jeter dans la Sambre.

2° Cependant, quoique surpris, le maréchal Blücher persista dans le projet de réunir son

armée sur les hauteurs de Ligny derrière Fleurus, bravant la chance d'y être attaqué avant que son armée n'y fût arrivée. Le 16 au matin, il n'avait encore réuni que deux corps d'armée, et déjà l'armée française était à Fleurus. Le 3e corps rejoignit dans la journée, mais le 4e, que commandait le général Bulow, ne put arriver à la bataille. Le maréchal Blücher eût dû, aussitôt qu'il sut les Français à Charleroi, c'est-à-dire dans la soirée du 15, donner pour point de rassemblement à son armée, non Fleurus, non Ligny qui se trouvaient déjà sous le canon de son ennemi, mais Wavres où les Français ne pouvaient arriver que le 17; il eût eu de plus toute la journée du 16 et la nuit du 16 au 17 pour opérer le rassemblement total de son armée.

3° Après avoir perdu la bataille de Ligny, le général prussien, au lieu de faire sa retraite sur Wavres, eût dû l'opérer sur l'armée du duc de Wellington, soit sur les Quatre-Bras, puisque celui-ci y était maintenu, soit sur Waterloo. Toute la retraite du maréchal Blücher, dans la matinée du 17, fut à contre-sens, puisque les deux armées, qui n'étaient qu'à trois mille toises l'une de l'autre pendant la soirée du 16, ayant pour communication une belle chaussée, ce qui les pouvait faire considérer comme réunies, se trouvèrent, le soir du 17, éloignées de plus de

dix mille toises et séparées par des défilés et des chemins impraticables.

Le général prussien a violé les trois grandes règles de la guerre : 1° tenir ses cantonnemens rapprochés ; 2° donner pour point de rassemblement un lieu où ils puissent tous arriver avant l'ennemi ; 3° opérer sa retraite sur ses renforts.

VII. *Septième observation.* 1° Le duc de Wellington a été surpris dans ses cantonnemens ; il eût dû, le 15 mai, les concentrer à huit lieues autour de Bruxelles, tenant des avant-gardes sur les débouchés de Flandre. L'armée française manœuvrait depuis trois jours à portée de ses avant-postes ; elle avait, depuis vingt-quatre heures, commencé les hostilités ; son quartier-général était depuis douze heures à Charleroi, que le général anglais ignorait encore tout à Bruxelles, et tous les cantonnemens de son armée étaient encore en pleine sécurité, occupant un terrain de plus de vingt lieues.

2° Le prince de Saxe-Weimar, qui faisait partie de l'armée anglo-hollandaise, était, le 15, à quatre heures du soir, en position en avant de Frasne, et savait que l'armée française était à Charleroi ; s'il eût envoyé directement un aide-de-camp à Bruxelles, il y serait arrivé à six heures du soir, et cependant ce ne fut qu'à onze heures du soir que le duc de Wellington fut instruit

que l'armée française était à Charleroi ; il perdit ainsi cinq heures dans une circonstance et contre un homme où la perte d'une seule heure était d'une grande importance.

3° L'infanterie, la cavalerie et l'artillerie de cette armée étaient cantonnées séparément, de sorte que l'infanterie se trouva engagée aux Quatre-Bras sans cavalerie ni artillerie, ce qui lui fit éprouver une grande perte, puisqu'elle fut obligée de se tenir en colonnes serrées pour faire face aux charges de cuirassiers, et sous la mitraille de cinquante bouches à feu. Ces braves étaient ainsi à la boucherie, sans cavalerie pour les protéger, et sans artillerie pour les venger. Comme les trois armes ne peuvent pas se passer un moment l'une de l'autre, elles doivent toujours être cantonnées et placées de manière à pouvoir toujours s'assister.

4° Le général anglais, quoique surpris, donna pour point de réunion à son armée les Quatre-Bras, depuis vingt-quatre heures au pouvoir des Français. Il exposait ses troupes à être défaites partiellement et à mesure de leur arrivée ; le danger qu'il leur faisait courir était bien plus considérable encore, puisqu'il les faisait arriver sans artillerie et sans cavalerie ; il livrait son infanterie morcelée et sans l'assistance des deux autres armes, à son ennemi. Son point de ras-

semblement devait être Waterloo. Il aurait eu alors toute la journée du 16 et la nuit du 16 au 17, ce qui était suffisant pour y réunir toute son armée, infanterie, cavalerie, artillerie. Les Français ne pouvaient y arriver que le 17, et eussent trouvé toute son armée en position.

VIII. *Huitième observation.* 1° Le général anglais a livré le 18 la bataille de Waterloo. Ce parti était contraire aux intérêts de sa nation, au plan général de guerre adopté par les alliés ; il violait toutes les règles de la guerre. Il n'était pas de l'intérêt de l'Angleterre, qui a besoin de tant d'hommes pour recruter ses armées des Indes, de ses colonies d'Amérique et de ses vastes établissemens, de s'exposer, de gaîté de cœur, à une lutte meurtrière qui pouvait lui faire perdre la seule armée qu'elle eût, et lui coûter tout au moins le plus pur de son sang. Le plan de guerre des alliés consistait à agir en masse et à ne s'engager dans aucune affaire partielle. Rien n'était plus contraire à leur intérêt et à leur plan, que d'exposer le succès de leur cause dans une bataille chanceuse, à peu près à forces égales, où toutes les probabilités étaient contre eux. Si l'armée anglo-hollandaise eût été détruite à Waterloo, qu'eût servi aux alliés ce grand nombre d'armées qui se disposaient à franchir le Rhin, les Alpes et les Pyrénées !

2° Le général, en prenant la résolution de recevoir la bataille à Waterloo, ne la fondait que sur la coopération des Prussiens; mais cette coopération ne pouvait avoir lieu que dans l'après-midi; il restait donc exposé seul, depuis quatre heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, c'est-à-dire pendant treize heures. Une bataille ne dure pas ordinairement plus de six heures. Cette coopération était donc illusoire.

Mais, pour compter sur la coopération des Prussiens, il supposait donc que l'armée française était tout entière vis-à-vis lui, et si cela était, il prétendait donc, pendant treize heures, avec quatre-vingt-dix mille hommes de troupes de diverses nations, défendre son champ de bataille contre une armée de cent quatre mille Français. Ce calcul était évidemment faux; il ne se fût pas maintenu trois heures, tout aurait été décidé à huit heures du matin, et les Prussiens ne seraient arrivés que pour être pris à revers. Dans une même journée les deux armées eussent été détruites. S'il comptait qu'une partie de l'armée française aurait, conformément aux règles de guerre, suivi l'armée prussienne, il devait dès lors lui être évident qu'il n'en aurait aucune assistance, et que les Prussiens, battus à Ligny, ayant perdu vingt-cinq à trente mille hommes sur le champ de bataille, en ayant eu vingt mille

d'éparpillés, poursuivis par trente-cinq à quarante mille Français victorieux, ne se seraient pas dégarnis et se seraient crus à peine suffisans pour se maintenir. Dans ce cas, l'armée anglo-hollandaise aurait dû seule soutenir l'effort de soixante-neuf mille Français pendant toute la journée du 18, et il n'est pas d'Anglais qui ne convienne que le résultat de cette lutte n'était que douteux, et que leur armée n'était pas constituée de manière à supporter le choc de l'armée impériale pendant quatre heures.

Pendant toute la nuit du 17 au 18, le temps a été horrible, ce qui a rendu les terres impraticables jusqu'à neuf heures du matin. Cette perte de six heures, depuis la pointe du jour, a été toute à l'avantage de l'ennemi; mais son général pouvait-il faire dépendre le sort d'une pareille lutte du temps qu'il faisait dans la nuit du 17 au 18. Le maréchal Grouchy avec trente-quatre mille hommes et cent huit pièces de canon a trouvé le secret qui paraissait introuvable, de n'être, dans la journée du 18, ni sur le champ de bataille de Mont-Saint-Jean, ni sur Wavres. Mais le général anglais avait-il l'assurance de ce maréchal qu'il se fourvoierait d'une si étrange manière? La conduite du maréchal Grouchy était aussi imprévoyable que si, sur sa route, son armée eût éprouvé un tremblement de terre qui l'eût engloutie.

Récapitulation. Si le maréchal Grouchy eût été sur le champ de bataille de Mont-Saint-Jean, comme l'ont cru le général anglais et le général prussien, pendant toute la nuit du 17 au 18, et toute la matinée du 18, et que le temps eût permis à l'armée française de se ranger en bataille à quatre heures du matin, avant sept heures l'armée anglo-hollandaise eût été écharpée, éparpillée ; elle eût tout perdu. Et si le temps n'eût permis à l'armée française de prendre son ordre de bataille qu'à dix heures, à une heure après midi l'armée anglo-hollandaise eût fini ses destins, les débris en eussent été rejetés au-delà de la forêt ou dans la direction de Hall, et l'on eût eu tout le temps dans la soirée d'aller à la rencontre du maréchal Blücher, et de lui faire éprouver un pareil sort. Si le maréchal Grouchy eût campé devant Wavres la nuit du 17 au 18, l'armée prussienne n'eût fait aucun détachement pour sauver l'armée anglaise, et celle-ci eût été complétement battue par les soixante-neuf mille Français qui lui étaient opposés.

3° La position de Mont-Saint-Jean était mal choisie. La première condition d'un champ de bataille est de n'avoir pas de défilés sur ses derrières. Pendant la bataille, le général anglais ne sut pas tirer parti de sa nombreuse cavalerie ; il ne jugea pas qu'il devait être et serait attaqué

par sa gauche; il crut qu'il le serait par sa droite. Malgré la diversion opérée en sa faveur par les trente mille Prussiens du général Bulow, il eût deux fois opéré sa retraite dans la journée si cela lui eût été possible. Ainsi, par le fait, ô étrange bizarrerie des événemens humains! le mauvais choix de son champ de bataille, qui rendait toute retraite impossible, a été la cause de son succès!!!

IX. *Neuvième obeservation.* On demandera: que devait donc faire le général anglais après la bataille de Ligny et le combat des Quatre-Bras? La postérité n'aura pas deux opinions. Il devait traverser, dans la nuit du 17 au 18, la forêt de Soignes sur la chaussée de Charleroi; l'armée prussienne la devait également traverser sur la chaussée de Wavres; les deux armées se réunir à la pointe du jour sur Bruxelles; laisser des arrière-gardes pour défendre la forêt; gagner quelques jours pour donner le temps aux Prussiens, dispersés par la bataille de Ligny, de rejoindre leur armée; se renforcer de quatorze régimens anglais qui étaient en garnison dans les places fortes de la Belgique, ou venaient de débarquer à Ostende de retour d'Amérique, et laisser manœuvrer l'Empereur des Français comme il aurait voulu. Aurait-il, avec une armée de cent mille hommes, traversé la forêt de

Soignes, pour attaquer au débouché les deux armées réunies, fortes de plus de deux cent mille hommes, et en position? c'était certainement tout ce qui pouvait arriver de plus avantageux aux alliés. Se serait-il contenté de prendre lui-même position? Son inaction ne pouvait pas être longue, puisque trois cent mille Russes, Autrichiens, Bavarois, etc., étaient arrivés sur le Rhin; ils seraient dans peu de semaines sur la Marne, ce qui l'obligerait à courir au secours de sa capitale. C'est alors que l'armée anglo-prussienne devait marcher et se joindre aux alliés sous Paris; elle n'aurait couru aucune chance, n'aurait éprouvé aucune perte, aurait agi conformément aux intérêts de la nation anglaise, au plan général de guerre adopté par les alliés, et aux règles de l'art de la guerre. Du 15 au 18 le duc de Wellington a constamment manœuvré comme l'a désiré son ennemi; il n'a rien fait de ce que celui-ci craignait qu'il fît. L'infanterie anglaise a été ferme et solide. La cavalerie pouvait mieux faire. L'armée anglo-hollandaise a été deux fois sauvée dans la journée par les Prussiens; la première fois, avant trois heures, par l'arrivée du général Bulow avec trente mille hommes, et la deuxième par l'arrivée du maréchal Blücher avec trente-et-un mille hommes. Dans cette journée, soixante-neuf mille Français

ont battu cent vingt mille hommes. La victoire leur a été arrachée entre huit et neuf heures, mais par cent cinquante mille hommes.

Qu'on se figure la contenance du peuple de Londres, au moment où il aurait appris la catastrophe de son armée, et que l'on avait prodigué le plus pur de son sang pour soutenir la cause des rois contre celle des peuples, des priviléges contre l'égalité, des oligarques contre les libéraux, des principes de la sainte alliance contre ceux de la souveraineté du peuple!!!

NOTE.

Le chapitre premier étant très-succinct, il nous a paru convenable de réimprimer les treize pièces suivantes, la plupart officielles, et propres à donner des idées plus claires sur les matières contenues dans ce chapitre. Nous avons pensé qu'il serait également agréable au lecteur d'avoir sous les yeux les quatre pièces que nous avons jointes pour servir de développement au chapitre III, et faire bien connaître l'agitation qui existait encore en France pendant la première quinzaine d'avril.

PIÈCES OFFICIELLES

A LA SUITE

DU CHAPITRE PREMIER.

N° I.

Relation officielle de la marche de Napoléon de l'île d'Elbe à Paris, publiée dans le Moniteur *le 23 mars.* (N° 82.)

L'EMPEREUR, instruit que le peuple, en France, avait perdu tous ses droits acquis par vingt-cinq années de combats et de victoires, et que l'armée était attaquée dans sa gloire, résolut de faire changer cet état de choses, de rétablir le trône impérial, qui seul pouvait garantir les droits de la nation, et de faire disparaître ce trône royal que le peuple avait proscrit comme ne garantissant que les intérêts d'un petit nombre d'individus.

Le 26 février, à cinq heures du soir, il s'embarqua sur un brick portant vingt-six canons, avec quatre cents hommes de sa garde. Trois autres bâtimens qui se trouvaient dans le port, et qui furent saisis, reçurent deux cents hommes d'infanterie; cent chevaux-légers polonais, et le bataillon de flanqueurs, de deux cents hommes. Le vent était du sud et paraissait favorable. Le capitaine Chautard avait espoir qu'avant la pointe du jour l'île de Capraïa serait doublée, et qu'on serait hors des croisières française et anglaise qui observaient de ce côté : cet espoir fut déçu. On avait à peine doublé le cap Saint-André

de l'île d'Elbe, que le vent mollit, la mer devint calme; à la pointe du jour on n'avait fait que six lieues, et l'on était encore entre l'île de Capraïa et l'île d'Elbe, en vue des croisières.

Le péril paraissait imminent. Plusieurs marins étaient de l'opinion de retourner à Porto-Ferrajo. L'Empereur ordonna qu'on continuât la navigation, ayant pour ressource en dernier événement de s'emparer de la croisière française. Elle se composait de deux frégates et d'un brick; mais tout ce qu'on savait de l'attachement des équipages à la gloire nationale ne permettait pas de douter qu'ils arboreraient le pavillon tricolore, et se rangeraient de notre côté. Vers midi le vent fraîchit un peu; à quatre heures après midi, on se trouva à la hauteur de Livourne. Une frégate paraissait à cinq lieues sous le vent, une autre était sur les côtes de Corse, et, de loin, un bâtiment de guerre venait droit, vent arrière, à la rencontre du brick. A six heures du soir, le brick que montait l'Empereur se croisa avec un brick qu'on reconnut être le *Zéphir*, monté par le capitaine Andrieux, officier distingué autant par ses talens que par son véritable patriotisme. On proposa d'abord de parler au brick et de lui faire arborer le pavillon tricolore. Cependant l'Empereur donna ordre aux soldats de la garde d'ôter leurs bonnets, et de se cacher sous le pont, préférant passer à côté du brik sans se laisser reconnaître, et se réservant le parti de le faire changer de pavillon, si on était obligé d'y recourir. Les deux bricks passèrent bord à bord. Le lieutenant de vaisseau Taillade, officier de la marine française, était très connu du capitaine Andrieux; et dès qu'on fut à portée, on parlementa. On demanda au capitaine Andrieux s'il avait des commissions

pour Gênes, on se fit quelques honnêtetés, et les deux bricks, allant en sens contraire, furent bientôt hors de vue, sans que le capitaine Andrieux se doutât de ce que portait ce frêle bâtiment.

Dans la nuit du 27 au 28 le vent continua de fraîchir. A la pointe du jour on reconnût un bâtiment de soixante-quatorze qui avait l'air de se diriger ou sur Saint-Florent ou sur la Sardaigne. On ne tarda pas à s'apercevoir que ce bâtiment ne s'occupait pas du brick.

Le 28, à sept heures du matin, on découvrit les côtes de Noli; à midi, Antibes. A trois heures, le 1er mars, on entra dans le golfe Juan.

L'Empereur ordonna qu'un capitaine de la garde, avec vingt-cinq hommes, débarquât avant la garnison du brick, pour s'assurer de la batterie de côté, s'il en existait une. Ce capitaine conçut de son chef l'idée de faire changer de cocarde au bataillon qui était dans Antibes. Il se jeta imprudemment dans la place; l'officier qui y commandait pour le roi fit lever les ponts-levis et fermer les portes : sa troupe prit les armes, mais elle eut respect pour ces vieux soldats, et pour leur cocarde qu'elle chérissait. Cependant l'opération du capitaine échoua, et ses hommes restèrent prisonniers dans Antibes.

A cinq heures après midi le débarquement au golfe Juan était achevé; on établit un biyouac au bord de la mer, jusqu'au lever de la lune.

A onze heures du soir, l'Empereur se mit à la tête de cette poignée de braves au sort de laquelle étaient attachées de si grandes destinées. Il se rendit à Cannes, de là à Grasse, et, par Saint-Vallier, il arriva dans la soirée du 2 au village de Cérénon, ayant fait vingt lieues dans cette première journée. Le peuple de Cannes reçut l'Em-

pereur avec des sentimens qui furent le premier présage du succès de l'entreprise.

Le 3 l'Empereur coucha à Barreme, le 4 il dîna à Digne. De Castellane à Digne, et dans tout le département des Basses-Alpes, les paysans, instruits de la marche de l'Empereur, accouraient de tous côtés sur la route, et manifestaient leurs sentimens avec une énergie qui ne laissait plus de doutes.

Le 5 le général Cambronne, avec une avant-garde de quarante grenadiers, s'empara du pont et de la forteresse de Sisteron.

Le même jour l'Empereur coucha à Gap avec dix hommes à cheval et quarante grenadiers.

L'enthousiasme qu'inspirait la présence de l'Empereur aux habitans des Basses-Alpes ; la haine qu'ils portaient à la noblesse, faisaient assez comprendre quel était le vœu général de la province du Dauphiné.

A deux heures après midi, le 6, l'Empereur partit de Gap, et la population de la ville tout entière était sur son passage.

A Saint-Bonnet, les habitans, voyant le petit nombre de sa troupe, eurent des craintes, et proposèrent à l'Empereur de sonner le tocsin pour réunir les villages et l'accompagner en masse. « Non, dit l'Empereur, vos sentimens me font connaître que je ne me suis pas trompé ; « ils sont pour moi un sûr garant des sentimens de mes « soldats. Ceux que je rencontrerai se rangeront de mon « côté ; plus ils seront, plus mon succès sera assuré. « Restez donc tranquilles chez vous ! »

On avait imprimé à Gap plusieurs milliers de proclamations adressées par l'Empereur à l'armée et au peuple, et de celles des soldats de la garde à leurs camarades. Ces

proclamations se répandirent avec la rapidité de l'éclair dans tout le Dauphiné.

Le même jour l'Empereur vint coucher à Corps. Les quarante hommes d'avant-garde du général Cambronne allèrent coucher jusqu'à la Mure. Ils se rencontrèrent avec l'avant-garde d'une division de six mille hommes de troupes de ligne, qui venait de Grenoble pour arrêter leur marche. Le général Cambronne voulut parlementer avec les avant-postes. On lui répondit qu'il y avait défense de communiquer. Cependant cette avant-garde de la division de Grenoble recula de trois lieues, et vint prendre position entre les lacs au village de.....

l'Empereur, instruit de cette circonstance, se porta sur les lieux, il trouva sur la ligne opposée :

Un bataillon du cinquième de ligne,

Une compagnie de sapeurs,

Une compagnie de mineurs; en tout, sept à huit cents hommes. Il envoya son officier d'ordonnance, le chef d'escadron Raoul, pour faire connaître à ces troupes la nouvelle de son arrivée ; mais cet officier ne pouvait se faire entendre : on lui opposait toujours la défense qui avait été faite de communiquer. L'Empereur mit pied à terre, et alla droit au bataillon, suivi de la garde portant l'arme sous le bras. Il se fit reconnaître, et dit que le premier soldat qui voudrait tuer son Empereur le pouvait. Le cri unanime de vive l'Empereur fut leur réponse. Ce brave régiment avait été sous les ordres de l'Empereur dès ses premières campagnes d'Italie. La garde et les soldats s'embrassèrent; les soldats du 5e arrachèrent sur-le-champ leurs cocardes, et prirent, avec enthousiasme et la larme à l'œil, la cocarde tricolore. Lorsqu'ils furent rangés en bataille, l'Empereur leur dit :

Une remarque qui n'a pas échappé aux observateurs, c'est qu'en un clin d'œil ces six mille hommes se trouvèrent parés de la cocarde nationale, et chacun d'une cocarde vieille et usée, car en quittant leur cocarde tricolore, ils l'avaient cachée ou fond de leur sac ; pas une ne fut achetée au Petit-Grenoble. « C'est la même, « disaient-ils en passant devant l'Empereur, c'est la « même que nous portions à Austerlitz. Celle-ci, disaient « d'autres, nous l'avions à Marengo! »

Le 9, l'Empereur coucha à Bourgoin. La foule et l'enthousiasme allaient, s'il est possible, en augmentant. « Il y a long-temps que nous vous attendions, disaient « tous ces braves gens à l'Empereur. Vous voilà enfin « arrivé pour délivrer la France de l'insolence de la no- « blesse, des prétentions des prêtres et de la honte du « joug de l'étranger! » De Grenoble à Lyon, la marche de l'Empereur ne fut qu'un triomphe. L'Empereur, fatigué, était dans sa calèche allant toujours au pas, environné d'une foule de paysans chantant des chansons qui exprimaient toute la noblesse des sentimens des braves Dauphinois. « Ah ! dit l'Empereur, je retrouve ici les « sentimens qui, il y a vingt ans, me firent saluer la « France du nom de *la Grande Nation*? Oui ; vous êtes « encore la grande nation, et vous le serez toujours ! »

Cependant le comte d'Artois, le duc d'Orléans et plusieurs maréchaux étaient arrivés à Lyon. L'argent avait été prodigué aux troupes, les promesses aux officiers. On voulait couper le pont de la Guillotière et le pont Morand. L'empereur riait de ces ridicules préparatifs ; il ne pouvait avoir de doute sur les dispositions des Lyonnais ; encore moins sur les dispositions des soldats. Cependant il avait donné ordre au général Bertrand.

la rencontre de l'Empereur. Une demi-heure après, ce brave régiment vint doubler la force des troupes impériales : à neuf heures du soir, l'Empereur fit son entrée dans le faubourg de.....

On avait fait rentrer les troupes dans Grenoble, et les portes de la ville étaient fermées. Les remparts qui devaient défendre cette ville étaient couverts par le 3e régiment du génie, composé de deux milles sapeurs, tous vieux soldats couverts d'honorables blessures; par le 4e d'artillerie de ligne, ce même régiment où, vingt-cinq ans auparavant, l'Empereur avait été fait capitaine; par les deux autres bataillons du 5e de ligne, par le 11e de ligne et les fidèles hussards du 4e.

La garde nationale et la population entière de Grenoble étaient placées derrière la garnison, et tous faisaient retentir l'air des cris de vive l'Empereur ! On enfonça les portes, et à dix heures du soir l'Empereur entra dans Grenoble au milieu d'une armée et d'un peuple animés du plus vif enthousiasme.

Le lendemain l'Empereur fut harangué par la municipalité et par toutes les autorités départementales. Les discours des chefs militaires et ceux des magistrats étaient unanimes. Tous disaient que des princes imposés par une force étrangère n'étaient pas des princes légitimes, et qu'on n'était tenu à aucun engagement envers des princes dont la nation ne voulait pas.

A deux heures l'Empereur passa la revue de ces troupes, au milieu de la population de tout le département, aux cris : A bas les Bourbons ! à bas les ennemis du peuple ! vive l'Empereur et un gouvernement de notre choix ! La garnison de Grenoble, immédiatement après, se mit en marche forcée pour se porter sur Lyon.

Une remarque qui n'a pas échappé aux observateurs, c'est qu'en un clin d'œil ces six mille hommes se trouvèrent parés de la cocarde nationale, et chacun d'une cocarde vieille et usée, car en quittant leur cocarde tricolore, ils l'avaient cachée ou fond de leur sac ; pas une ne fut achetée au Petit-Grenoble. « C'est la même, « disaient-ils en passant devant l'Empereur, c'est la « même que nous portions à Austerlitz. Celle-ci, disaient « d'autres, nous l'avions à Marengo! »

Le 9, l'Empereur coucha à Bourgoin. La foule et l'enthousiasme allaient, s'il est possible, en augmentant. « Il y a long-temps que nous vous attendions, disaient « tous ces braves gens à l'Empereur. Vous voilà enfin « arrivé pour délivrer la France de l'insolence de la no- « blesse, des prétentions des prêtres et de la honte du « joug de l'étranger! » De Grenoble à Lyon, la marche de l'Empereur ne fut qu'un triomphe. L'Empereur, fatigué, était dans sa calèche allant toujours au pas, environné d'une foule de paysans chantant des chansons qui exprimaient toute la noblesse des sentimens des braves Dauphinois. « Ah ! dit l'Empereur, je retrouve ici les « sentimens qui, il y a vingt ans, me firent saluer la « France du nom de *la Grande Nation*? Oui ; vous êtes « encore la grande nation, et vous le serez toujours ! »

Cependant le comte d'Artois, le duc d'Orléans et plusieurs maréchaux étaient arrivés à Lyon. L'argent avait été prodigué aux troupes, les promesses aux officiers. On voulait couper le pont de la Guillotière et le pont Morand. L'empereur riait de ces ridicules préparatifs ; il ne pouvait avoir de doute sur les dispositions des Lyonnais ; encore moins sur les dispositions des soldats. Cependant il avait donné ordre au général Bertrand

de réunir des bateaux à Mirbel, dans l'intention de passer dans la nuit, et d'intercepter les routes de Moulins et de Mâcon au prince qui voulait lui interdire le passage du Rhône. A quatre heures, une reconnaissance du 4e de hussards arriva à la Guillotière, et fut accueillie aux cris de vive l'Empereur! par cette immense population d'un faubourg qui s'est toujours distingué par son attachement à la patrie. Le passage de Mirbel fut contremandé, et l'Empereur se porta au galop sur Lyon, à la tête des troupes qui devaient lui en défendre l'entrée.

Le comte d'Artois avait tout fait pour s'assurer les troupes. Il ignorait que rien n'est possible en France quand on y est l'agent de l'étranger, et qu'on n'est pas du côté de l'honneur national et de la cause du peuple! Passant devant le 13e régiment de dragons, il dit à un brave que des cicatrices et trois chevrons décoraient : « Allons, camarade, crie donc vive le roi! — « Non, « Monsieur, répond ce brave dragon, aucun soldat ne « combattra contre son père! je ne puis vous répondre « qu'en criant vive l'Empereur! » Le comte d'Artois monta en voiture, et quitta Lyon, escorté d'un seul gendarme.

A neuf heures du soir, l'Empereur traversa la Guillotière presque seul, mais environné d'une immense population.

Le lendemain 11, il passa la revue de toute la division de Lyon, et le brave général Brayer, à la tête, se mit en marche pour avancer sur la capitale.

Les sentimens que, pendant deux jours, les habitans de cette grande ville et les paysans des environs témoignèrent à l'Empereur, le touchèrent tellement qu'il ne put leur exprimer ce qu'il sentait qu'en disant : « Lyon- « nais, je vous aime. » C'est pour la seconde fois que les

acclamations de cette ville avaient été le présage des nouvelles destinées réservées à la France.

Le 13, à trois heures après midi, l'Empereur arriva à Villefranche, petite ville de quatre mille âmes, qui en renfermait en ce moment plus de soixante mille. Il s'arrêta à l'hôtel-de-ville. Un grand nombre de militaires blessés lui furent présentés.

Il entra à Mâcon à sept heures du soir, toujours environné du peuple des cantons voisins. Il témoigna son étonnement aux Mâconnais du peu d'efforts qu'ils avaient faits dans la dernière guerre pour se défendre contre l'ennemi et soutenir l'honneur des Bourguignons: « Sire, « lui répondirent-ils, pourquoi aviez-vous nommé un « mauvais maire? »

A Tournus, l'Empereur n'eut que des éloges à donner aux habitans pour la belle conduite et le patriotisme qui, dans ces mêmes circonstances, ont distingué Tournus, Châlons et Saint-Jean-de-Losne. A Châlons, qui, pendant quarante jours, a résisté aux forces de l'ennemi, et défendu le passage de la Saone, l'Empereur s'est fait rendre compte de tous les traits de bravoure, et ne pouvant se rendre à Saint-Jean-de-Losne, il a du moins envoyé la décoration de la Légion d'honneur au digne maire de cette ville. A cette occasion l'Empereur s'écria : « C'est « pour vous, braves gens, que j'ai institué la Légion « d'honneur, et non pour les émigrés pensionnés de « nos ennemis ! »

L'Empereur reçut à Châlons la députation de la ville de Dijon qui venait de chasser de son sein le préfet et le mauvais maire dont la conduite, dans la dernière campagne, a déshonoré Dijon et les Dijonnais! L'Empereur destitua ce maire, en nomma un autre, et confia le

commandement de la division au brave général Devaux.

Le 15 l'Empereur vint coucher à Autun, et d'Autun il alla coucher, le 16, à Avallon. Il trouva sur cette route les mêmes sentimens que dans les montagnes du Dauphiné. Il rétablit dans leurs places tous les fonctionnaires qui avaient été destitués pour avoir concouru à la défense de la patrie contre l'étranger. Les habitans de Chiffey étaient spécialement l'objet des persécutions d'un fréluquet, sous-préfet à Sémur, pour avoir pris les armes contre les ennemis de notre pays. L'Empereur a donné ordre à un brigadier de gendarmerie d'arrêter ce sous-préfet, et de le conduire dans les prisons d'Avallon.

L'Empereur déjeûna le 17 à Vermanton, et vint à Auxerre, où le préfet Gamot était resté fidèle à son poste. Le brave 14e avait foulé aux pieds la cocarde blanche. L'Empereur apprit que le 6e de lanciers avait également arboré la cocarde tricolore, et se portait sur Montereau pour garder ce pont contre un détachement de gardes-du-corps qui voulait le faire sauter. Les jeunes gardes-du-corps, n'étant pas encore accoutumés aux coups de lance, prirent la fuite à l'aspect de ce corps et on leur fit deux prisonniers.

A Auxerre, le comte Bertrand, major-général, donna ordre qu'on réunît tous les bateaux pour embarquer l'armée, qui était déjà forte de quatre divisions, et la porter le soir même à Fossard, de manière à pouvoir arriver à une heure du matin à Fontainebleau.

Avant de partir d'Auxerre, l'Empereur fut rejoint par le prince de la Moskowa. Ce maréchal avait fait arborer le drapeau tricolore dans tout son gouvernement.

L'Empereur arriva à Fontainebleau le 20, à quatre

heures du matin ; à sept heures il apprit que les Bourbons étaient partis de Paris, et que la capitale était libre. Il partit sur-le-champ pour s'y rendre ; il est entré aux Tuileries à neuf heures du soir, au moment où on l'attendait le moins.

Ainsi s'est terminée, sans répandre une goute de sang, sans trouver aucun obstacle, cette légitime entreprise qui a rétabli la nation dans ses droits, dans sa gloire, et a effacé la souillure que la trahison et la présence de l'étranger avaient répandue sur la capitale; ainsi s'est vérifié ce passage de l'adresse de l'Empereur aux soldats, que l'aigle, avec les couleurs nationales, volerait de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame.

En dix-huit jours, le brave bataillon de la garde a franchi l'espace entre le golfe Juan et Paris, espace qu'en temps ordinaire on met quarante-cinq jours à parcourir.

Arrivé aux portes de Paris, l'Empereur vit venir à sa rencontre l'armée tout entière que commandait le duc de Berry. Officiers, soldats, généraux, infanterie légère, infanterie de ligne, lanciers, dragons, cuirassiers, artillerie, tous vinrent au-devant de leur général, que le choix du peuple et le vœu de l'armée avaient élevé à l'empire, et la cocarde tricolore fut arborée par chaque soldat qui l'avait dans son sac. Tous foulèrent aux pieds cette cocarde blanche qui a été pendant vingt-cinq ans le signe de ralliement des ennemis de la France et du peuple.

Le 21, à une heure après midi, l'Empereur a passé la revue de toutes les troupes qui composaient l'armée de Paris. La capitale entière a été témoin des sentimens d'enthousiasme et d'attachement qui animaient ces

braves soldats. Tous avaient reconquis leur patrie ! tous étaient sortis d'oppression ! tous avaient retrouvé, dans les couleurs nationales, le souvenir de tous les sentimens généreux qui ont toujours distingué la nation française ! Après que l'Empereur eut passé dans les rangs, toutes les troupes furent rangées en bataillon carré.

« Soldats, dit l'Empereur, je suis venu avec six cents « hommes en France, parce que je comptais sur l'amour « du peuple et sur le souvenir des vieux soldats. Je n'ai « pas été trompé dans mon attente ! Soldats ! je vous en « remercie. La gloire de ce que nous venons de faire « est toute au peuple et à vous. La mienne se réduit à « vous avoir connus et appréciés.

« Soldats, le trône des Bourbons était illégitime, puis- « qu'il avait été relevé par des mains étrangères ; puis- « qu'il avait été proscrit par le vœu de la nation exprimé « par toutes nos assemblées nationales ; puisqu'enfin il « n'offrait de garantie qu'aux intérêts d'un petit nombre « d'hommes arrogans, dont les prétentions sont opposées « à nos droits. Soldats, le trône impérial peut seul ga- « rantir les droits du peuple, et surtout le premier de « nos intérêts, celui de notre gloire. Soldats, nous allons « marcher pour chasser du territoire ces princes auxi- « liaires de l'étranger ; la nation non-seulement nous « secondera de ses vœux, mais même suivra notre im- « pulsion. Le peuple français et moi nous comptons sur « vous. Nous ne voulons pas nous mêler des affaires des « nations étrangères ; mais malheur à qui se mêlerait des « nôtres ! »

Ce discours fut accueilli par les acclamations du peuple et des soldats.

Un instant après, le général Cambronne et des officiers de la garde du bataillon de l'île d'Elbe parurent avec les anciennes aigles de la garde. L'Empereur reprit la parole, et dit aux soldats : « Voilà les officiers du bataillon qui « m'a accompagné dans mon malheur; ils sont tous mes « amis; ils étaient chers à mon cœur! Toutes les fois « que je les voyais, ils me représentaient les différens « régimens de l'armée; car dans ces six cents braves il « y a des hommes de tous les régimens; tous me rap- « pelaient ces grandes journées dont le souvenir est si « cher; car tous sont couverts d'honorables cicatrices « reçues à ces batailles mémorables. En les aimant, « c'est vous tous, soldats de toute l'armée française, « que j'aimais! Ils vous rapportent ces aigles : qu'elles « vous servent de point de ralliement! En les donnant « à la garde, je les donne à toute l'armée.

« La trahison et des circonstances malheureuses les « avaient couverts d'un crêpe funèbre! Mais, grâces au « peuple français et à vous, elles reparaissent resplen- « dissantes de toute leur gloire. Jurez qu'elles se trou- « veront toujours partout où l'intérêt de la patrie les « appellera! Que les traîtres et ceux qui voudraient en- « vahir notre territoire, n'en puissent jamais soutenir le « regard! »

« Nous le jurons! » s'écrièrent avec enthousiasme tous les soldats. Les troupes défilèrent ensuite au son de la musique, qui jouait l'air : *Veillons au salut de l'empire!*

No 2.

Proclamation de S. M. l'Empereur au Peuple Français (1).

Au golfe Juan, le 1er mars 1815.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les constitutions de l'État, Empereur des Français, etc. etc. etc.

FRANÇAIS!

La défection du duc de Castiglione livra Lyon sans défense à nos ennemis; l'armée dont je lui avais confié le commandement était, par le nombre de ses bataillons, la bravoure et le patriotisme des troupes qui la composaient, à même de battre le corps d'armée autrichien qui lui était opposé, et d'arriver sur les derrières du flanc gauche de l'armée ennemie qui menaçait Paris.

Les victoires de Champaubert, de Montmirail, de Château-Thierry, de Vauchamp, de Mormans, de Montereau, de Craonne, de Reims, d'Arcis-sur-Aube et de Saint-Dizier; l'insurrection des braves paysans de la Lorraine, de la Champagne, de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Bourgogne, et la position que j'avais prise sur les derrières de l'armée ennemie, en la séparant de ses magasins, de ses parcs de réserve, de ses convois et de tous ses équipages, l'avaient placée dans une position désespérée. Les Français ne furent jamais sur le

(1) Moniteur du 21 mars 1815.

point d'être plus puissans, et l'élite de l'armée ennemie était perdue sans ressource ; elle eût trouvé son tombeau dans ces vastes contrées qu'elle avait si impitoyablement saccagées, lorsque la trahison du duc de Raguse livra la capitale et désorganisa l'armée. La conduite inattendue de ces deux généraux, qui trahirent à la fois leur patrie, leur prince et leur bienfaiteur, changea le destin de la guerre. La situation désastreuse de l'ennemi était telle, qu'à la fin de l'affaire qui eut lieu devant Paris, il était sans munitions, par la séparation de ses parcs de réserve.

Dans ces nouvelles et grandes circonstances, mon cœur fut déchiré, mais mon âme resta inébranlable. Je ne consultai que l'intérêt de la patrie ; je m'exilai sur un rocher au milieu des mers. Ma vie vous était et devait encore vous être utile. Je ne permis pas que le grand nombre de citoyens qui voulaient m'accompagner partageassent mon sort. Je crus leur présence utile à la France, et je n'emmenai avec moi qu'une poignée de braves nécessaires à ma garde.

Elevé au trône par votre choix, tout ce qui a été fait sans vous est illégitime. Depuis vingt-cinq ans la France a de nouveaux intérêts, de nouvelles institutions, une nouvelle gloire, qui ne peuvent être garantis que par un gouvernement national et par une dynastie née dans ces nouvelles circonstances. Un prince qui régnerait sur vous, qui serait assis sur mon trône par la force des mêmes armées qui ont ravagé notre territoire, chercherait en vain à s'étayer des principes du droit féodal ; il ne pourrait assurer l'honneur et les droits que d'un petit nombre d'individus ennemis du peuple, qui, depuis vingt-cinq ans, les a condamnés dans toutes nos assem-

blées nationales ; votre tranquillité intérieur et votre considération extérieure seraient perdues à jamais.

Français ! dans mon exil, j'ai entendu vos plaintes et vos vœux; vous réclamiez ce gouvernement de votre choix qui seul est légitime : vous accusiez mon long sommeil ; vous me reprochiez de sacrifier à mon repos les grands intérêts de la patrie.

J'ai traversé les mers au milieu des périls de toute espèce; j'arrive parmi vous, reprendre mes droits qui sont les vôtres. Tout ce que des individus ont fait, écrit ou dit depuis la prise de Paris, je l'ignorerai toujours ; cela n'influera en rien sur le souvenir que je conserve des services importans qu'ils ont rendu : car il est des événemens d'une telle nature, qu'ils sont au-dessus de l'organisation humaine.

Français! il n'est aucune nation, quelque petite qu'elle soit, qui n'ait eu le droit et ne se soit soustraite au déshonneur d'obéir à un prince imposé par un ennemi momentanément victorieux. Lorsque Charles VII rentra à Paris, et renversa le trône éphémère de Henri VI, il reconnut tenir son trône de la vaillance de ses braves, et non d'un prince régent d'Angleterre.

C'est aussi à vous seuls et aux braves de l'armée que je fais et ferai toujours gloire de tout devoir.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le grand-maréchal faisant les fonctions de major-général de la grande armée.

Signé comte BERTRAND.

N° 3.

Proclamation de S. M. l'Empereur à l'Armée (1).

Au golfe Juan, le 1er mars 1815.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les constitutions de l'empire, Empereur des Français, etc., etc., etc.

SOLDATS!

Nous n'avons pas été vaincus : deux hommes sortis de nos rangs ont trahi nos lauriers, leur pays, leur prince, leur bienfaiteur.

Ceux que nous avons vus pendant vingt-cinq ans parcourir toute l'Europe pour nous susciter des ennemis; qui ont passé leur vie à combattre contre nous dans les rangs des armées étrangères, en maudissant notre belle France, prétendraient-ils commander et enchaîner nos aigles, eux qui n'ont jamais pu en soutenir les regards? Souffrirons-nous qu'ils héritent du fruit de nos glorieux travaux; qu'ils s'emparent de nos honneurs, de nos biens, qu'ils calomnient notre gloire? Si leur règne durait, tout serait perdu, même le souvenir de ces immortelles journées. Avec quel acharnement ils les dénaturent! Ils cherchent à empoisonner ce que le monde admire; et s'il reste encore des défenseurs de notre gloire, c'est parmi ces mêmes ennemis que nous avons combattus sur le champ de bataille.

(1) Moniteur du 21 mars 1815.

Soldats ! dans mon exil j'ai entendu votre voix ; je suis arrivé à travers tous les obstacles et tous les périls; votre général appelé au trône par le choix du peuple, et élevé sur vos pavois, vous est rendu ; venez le joindre...

Arrachez ces couleurs que la nation a proscrites, et qui, pendant vingt-cinq ans, servirent de ralliement à tous les ennemis de la France ; arborez cette cocarde tricolore ; vous la portiez dans nos grandes journées !

Nous devons oublier que nous avons été les maîtres des nations ; mais nous ne devons point souffrir qu'aucune se mêle de nos affaires.

Qui prétendrait être maître chez nous ? qui en aurait le pouvoir ? Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Friedland, à Tudela, à Eckmülh, à Essling, à Wagram, à Smolensk, à la Moskowa, à Lutzen, à Wurschen, à Montmirail. Pensez-vous que cette poignée de Français, aujourd'hui si arrogans, puissent en soutenir la vue ? Ils retourneront d'où ils viennent ; et là, s'ils le veulent, ils régneront, comme ils prétendent avoir régné depuis dix-neuf ans.

Vos biens, vos rangs, votre gloire ; les biens, les rangs et la gloire de vos enfans n'ont pas de plus grands ennemis que ces princes que les étrangers nous ont imposés : ils sont les ennemis de notre gloire, puisque le récit de tant d'actions héroïques qui ont illustré le peuple français combattant contre eux pour se soustraire à leur joug, est leur condamnation.

Les vétérans des armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie et d'Egypte, de l'Ouest, de la grande armée, sont humiliés ; leurs honorables cicatrices sont flétries. Leurs succès seraient des crimes, ces braves seraient des rebel-

les, si, comme le prétendent les ennemis du peuple, des souverains légitimes étaient au milieu des armées étrangères.

Les honneurs, les récompenses, les affections sont pour ceux qui les ont servis contre la patrie et nous.

Soldats! venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef : son existence ne se compose que de la vôtre; ses droits ne sont que ceux du peuple et les vôtres; son intérêt, son honneur, sa gloire, ne sont autres que votre intérêt, votre honneur et votre gloire. La victoire marchera au pas de charge; l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame; alors, vous pourrez montrer avec honneur vos cicatrices; alors, vous pourrez vous vanter de ce que vous aurez fait; vous serez les libérateurs de la patrie.

Dans votre vieillesse, entourés et considérés de vos concitoyens, ils vous entendront avec respect raconter vos hauts faits; vous pourrez dire avec orgueil :

« Et moi aussi je faisais partie de cette grande armée « qui est entrée deux fois dans les murs de Vienne, dans « ceux de Rome, de Berlin, de Madrid, de Moscou, qui « a délivré Paris de la souillure que la trahison et la « présence de l'ennemi y avaient empreinte. »

Honneur à ces braves soldats, la gloire de la patrie! et honte éternelle aux Français criminels, dans quelque rang que la fortune les ait fait naître, qui combattirent vingt-cinq ans avec l'étranger pour déchirer le sein de la patrie!

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le grand-maréchal faisant les fonctions de major-général de la grande armée,

Signé le comte BERTRAND.

N° 4.

Au golfe Juan, le 1er mars 1815.

Les généraux, officiers et soldats de la garde impériale, aux généraux, officiers et soldats de l'armée (1)

SOLDATS ET CAMARADES!

Nous vous avons conservé votre Empereur, malgré les nombreuses embûches qu'on lui a tendues; nous vous le ramenons au travers des mers, au milieu de mille dangers; nous avons abordé sur la terre sacrée de la patrie avec la cocarde nationale et l'aigle impériale. Foulez aux pieds la cocarde blanche; elle est le signe de la honte et du joug imposé par l'étranger et la trahison. Nous aurions inutilement versé notre sang, si nous souffrions que les vaincus nous donnassent la loi!!!

Depuis le peu de mois que les Bourbons règnent, ils vous ont convaincus qu'ils n'ont rien oublié ni rien appris. Ils sont toujours gouvernés par les préjugés, ennemis de nos droits et de ceux du peuple.

Ceux qui ont porté les armes contre leur pays, contre nous, sont des héros; vous êtes des rebelles à qui l'on veut bien pardonner, jusqu'à ce que l'on soit assez consolidé par la formation d'un corps d'armée d'émigrés, par l'introduction à Paris d'une garde suisse, et par le remplacement successif de nouveaux officiers dans vos rangs.

(1) Moniteur du 21 mars 1815.

Alors, il faudra avoir porté les armes contre la patrie, pour pouvoir prétendre aux honneurs et aux récompenses; il faudra avoir une naissance conforme à leurs préjugés pour être officier. Le soldat devra toujours être soldat; le peuple aura les charges, et eux les honneurs.

En attendant le moment où ils oseraient détruire la Légion d'honneur, ils l'ont donnée à tous les traîtres, et l'ont prodiguée pour l'avilir; ils lui ont ôté toutes les prérogatives politiques que nous avions gagnées au prix de notre sang.

Les 400 millions du domaine extraordinaire sur lesquels étaient assignées nos dotations, qui étaient le patrimoine de l'armée et les prix de nos succès, ils se les sont appropriés.

Soldats de la grande nation! soldats du grand Napoléon! consentirez-vous à l'être d'un prince qui, vingt ans, fut l'ennemi de la France, et qui se vante de devoir son trône à un prince régent d'Angleterre?

Tout ce qui a été fait sans le consentement du peuple et le nôtre, et sans nous avoir consultés, est illégitime.

Soldats, officiers en retraite, vétérans de nos armées, venez avec nous conquérir le trône, palladium de nos droits, et que la postérité dise un jour : « Les étrangers, secondés par des traîtres, avaient imposé un « joug honteux à la France; les braves se sont levés, et « les ennemis du peuple, de l'armée, ont disparu et « sont rentrés dans le néant. »

Soldats, la génerale bat, nous marchons, courez aux armes! Venez, venez nous rejoindre, joindre notre Empereur et nos aigles tricolores.

Signé à l'original,

Le général de brigade baron Cambronne, major du pre

mier régiment de chasseurs à pied de la garde; le lieutenant-colonel chevalier Mallet. — Artillerie de la garde : Cornuel, Raoul, capitaines; Lanoue, Demons, lieutenans. — Infanterie de la garde : Loubert, Lamourette, Monprez, Combes, capitaines; Dequeux, Thibault, Chaumet, Franconnin, Mallet, lieutenans; Laborde, Eymery-Moissot, Arnaud. — Chevau-légers de la garde : le baron Jermanouski, major; Balinski, Schultz, capitaines; Fintoski et Skoronski, lieutenans.

Signé le général de division aide-de-camp de sa majesté l'Empereur, aide-major général de la garde, comte Drouot.

Adresse du Conseil d'état, présentée le 26. (1)

SIRE,

Les membres de votre Conseil d'état ont pensé, au moment de leur première réunion, qu'il était de leur devoir de professer solennellement les principes qui dirigent leur opinion et leur conduite. Ils viennent présenter à votre majesté la délibération qu'ils ont prise à l'unanimité, et vous supplier d'agréer l'assurance de leur dévouement, de leur reconnaissance, de leur respect et de leur amour pour votre personne sacrée.

CONSEIL D'ÉTAT.

Extrait du registre des délibérations.

(Séance du 25 mars 1815.)

Le Conseil d'état, en reprenant ses fonctions, croit devoir faire connaître les principes qui font la règle de ses opinions et de sa conduite.

La souveraineté réside dans le peuple il est la seule source légitime du pouvoir.

En 1789 la nation reconquit ses droits, depuis longtemps usurpés ou méconnus.

L'assemblée nationale abolit la monarchie féodale, établit une monarchie constitutionnelle et le gouvernement représentatif.

(1) Moniteur du 27 mars 1815.

La résistance des Bourbons aux vœux du peuple amena leur chute et leur bannissement du territoire français.

Deux fois le peuple consacra par ses votes la nouvelle forme du gouvernement établie par ses représentans.

En l'an VIII, Bonaparte, déjà couronné par la victoire, se trouva porté au gouvernement par l'assentiment national; une constitution créa la magistrature consulaire.

Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X nomma Bonaparte consul à vie.

Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII conféra à Napoléon la dignité impériale, et la rendit héréditaire dans sa famille.

Ces trois actes solennels furent soumis à l'acceptation du peuple, qui les consacra par près de quatre millions de votes.

Ainsi pendant vingt-deux ans les Bourbons avaient cessé de régner en France; ils y étaient oubliés par leurs contemporains: étrangers à nos lois, à nos institutions, à nos mœurs, à notre gloire, la génération actuelle ne les connaissait que par le souvenir de la guerre étrangère qu'ils avaient suscitée contre la patrie, et les dissentions intestines qu'ils y avaient allumées.

En 1814, la France fut envahie par les armées ennemies, et la capitale occupée. L'étranger créa un prétendu gouvernement provisoire. Il assembla la minorité des sénateurs, et les força, contre leur mission et contre leur volonté, à détruire les constitutions existantes, à renverser le trône impérial, et à rappeler la famille des Bourbons.

Le sénat, qui n'avait été institué que pour conserver les constitutions de l'empire, reconnut lui-même qu'il n'avait point le pouvoir de les changer. Il décréta que le

sement des droits féodaux et des dîmes; ils menacèrent toutes les existences nouvelles; ils déclarèrent la guerre à toutes les opinions libérales; ils attaquèrent toutes les institutions que la France avait acquises au prix de son sang, aimant mieux humilier la nation que de s'unir à sa gloire; ils dépouillèrent la Légion d'honneur de sa dotation et de ses droits politiques; ils en prodiguèrent la décoration pour l'avilir; ils enlevèrent à l'armée, aux braves, leur solde, leurs grades et leurs honneurs, pour les donner à des émigrés, à des chefs de révolte; ils voulurent enfin régner et opprimer le peuple par l'émigration.

Profondément affectée de son humiliation et de ses malheurs, la France appelait de tous ses vœux son gouvernement national, la dynastie liée à ses nouveaux intérêts, à ses nouvelles institutions.

Lorsque l'Empereur approchait de la capitale, les Bourbons ont en vain voulu réparer, par des lois improvisées et des sermens tardifs à leur charte constitutionnelle, les outrages faits à la nation et à l'armée; le temps des illusions était passé, la confiance était aliénée pour jamais. Aucun bras ne s'est armé pour leur défense; la nation et l'armée ont volé au-devant de leur libérateur.

L'Empereur, en remontant sur le trône où le peuple l'avait élevé, rétablit donc le peuple dans ses droits les plus sacrés. Il ne faut que rappeler à leur exécution les décrets des assemblées représentatives sanctionnées par la nation; il revient régner par le seul principe de légitimité que la France ait reconnu et consacré depuis vingt-cinq ans, et auquel toutes les autorités s'étaient liées par des sermens dont la volonté du peuple aurait pu seule les dégager.

L'Empereur est appelé à garantir de nouveau par des institutions (et il en a pris l'engagement dans ses proclamations à la nation et à l'armée) tous les principes libéraux, la liberté individuelle et l'égalité des droits, la liberté de la presse et l'abolition de la censure, la liberté des cultes, le vote des contributions et des lois par les représentans de la nation légalement élus, les propriétés nationales de toute origine, l'indépendance et l'inamovibilité des tribunaux, la responsabilité des ministres et de tous les agens du pouvoir.

Pour mieux consacrer les droits et les obligations du peuple et du monarque, les institutions nationales doivent être revues dans une grande assemblée des représentans, déjà annoncée par l'Empereur.

Jusqu'à la réunion de cette grande assemblée représentative, l'Empereur doit exercer et faire exercer, conformément aux constitutions et aux lois existantes, le pouvoir qu'elles lui ont délégué, qui n'a pu lui être enlevé, qu'il n'a pu abdiquer sans l'assentiment de la nation, que le vœu et l'intérêt général du peuple français lui font un devoir de reprendre.

Signé : comte Defermon, comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely, comte Boulay, comte Andréossy, comte Daru, comte Thibeaudeau, comte Maret, baron de Pommereul, comte Najac, comte Jolivet, comte Berlier, comte Miot, comte Duchâtel, comte Dumas, comte Dulauloy, comte Pelet (de la Lozère), comte Français, comte de Las-Cazes, baron Costaz, baron Marchant, comte Jaubert, comte Lavalette, comte Réal, Gilbert de Voisins, baron Quinette, comte Merlin, chevalier Jaubert, baron Belleville, baron d'Alphonse, baron Félix, baron Merlet, Charles Maillard, Gasson, comte Delaborde, baron Finot,

baron Janet, baron de Préval, baron Fain, baron Champy, C. D. Lacuée, baron Fréville, baron Pelet, comte de Bondy, chevalier Bruyère.

Signé, le comte DEFERMON.

Le secrétaire général du Conseil d'état.

Signé, le baron LOCRÉ.

Réponse de Sa Majesté.

« Les princes sont les premiers citoyens de l'état. Leur « autorité est plus ou moins étendue, selon l'intérêt des « nations qu'ils gouvernent. La souveraineté elle-même « n'est héréditaire que parce que l'intérêt des peuples « l'exige. Hors de ces principes, je ne connais pas de lé- « gitimité.

« J'ai renoncé aux idées du grand empire, dont depuis « quinze ans je n'avais encore que posé les bases. Dé- « sormais le bonheur et la consolidation de l'empire « français seront l'objet de toutes mes pensées. »

CONSEIL DES MINISTRES (1).

(Les ministres d'état appelés.)

Séance du dimanche 2 avril.

Rapport de la commission des présidens du conseil d'état.

1. En conséquence du renvoi qui lui a été fait, la commission, composée des présidens des sections du Conseil d'état, a examiné la déclaration du 13 mars, le rapport du ministre de la police générale, et les pièces qu'il y a jointes.

2. La déclaration est dans une forme si inusitée, conçue dans des termes si étranges, exprime des idées tellement anti-sociales, que la commission était portée à la regarder comme une de ces productions supposées par lesquelles des hommes méprisables cherchent à égarer les esprits et à faire prendre le change à l'opinion publique.

3. Mais la vérification des procès-verbaux dressés à Metz, et des interrogatoires des courriers, n'a pas permis de douter que l'envoi de cette déclaration n'eût été fait par les membres de la légation française à Vienne, et elle doit conséquemment être considérée comme adoptée et signée par eux.

4. C'est sous ce premier point de vue que la commission a cru devoir d'abord examiner cette production qui

(1) Moniteur du 13 avril 1815.

n'a point de modèle dans les annales de la diplomatie, et dans laquelle des Français, des hommes revêtus du caractère public le plus respectable, commencent par une espèce de mise hors la loi, ou pour parler plus nettement, par une provocation à l'assassinat de l'empereur Napoléon.

5. Nous disons, avec le ministre de la police, que cette déclaration est l'ouvrage des plénipotentiaires français, parce que ceux d'Autriche, de Russie, de Prusse, d'Angleterre, n'ont pu signer un acte que les souverains et les peuples auxquels ils appartiennent s'empresseraient de désavouer.

6. Et d'abord ces plénipotentiaires coopérateurs, pour la plupart, du traité de Paris, savent que Napoléon y a été reconnu comme conservant le titre d'Empereur et comme souverain de l'île d'Elbe: ils l'auraient désigné par ces titres, et ne se seraient écartés, ni au fond, ni dans la forme, du respectueux égard qu'ils imposent.

7. Ils auraient senti que, d'après les lois des nations, le prince le moins fort par l'étendue ou la population de ses états jouit, quant à son caractère politique et civil, des droits appartenant à tout prince souverain à l'égal du monarque le plus puissant; et Napoléon, reconnu sous le titre d'Empereur, et en qualité de prince souverain par toutes les puissances, n'était pas plus qu'aucune d'elles justiciable du congrès de Vienne.

8. L'oubli de ces principes, impossible à supposer dans des plénipotentiaires qui pèsent les droits des nations avec réflexion, sagesse et maturité, n'a rien d'étonnant quand il est manifesté par quelques ministres français à qui leur conscience reproche plus d'une trahison, chez

qui la crainte a produit l'emportement, et dont les remords égarent la raison.

9. Ceux-là ont pu risquer la fabrication, la publication d'une pièce telle que la prétendue déclaration du 13 mars, dans l'espoir d'arrêter la marche de Napoléon, et d'abuser le peuple français sur les vrais sentimens des puissances étrangères.

10. Mais il ne leur est pas donné de juger comme elle le mérite d'une nation qu'ils ont méconnue, trahie, livrée aux armes des étrangers.

11. Cette nation, brave et généreuse, se révolte contre tout ce qui porte le caractère de la lâcheté et de l'oppression : ses affections s'exaltent quand leur objet est menacé ou atteint par une grande injustice; et l'assassinat, auquel provoquent les premières phrases de la déclaration du 13 mars, ne trouvera de bras pour l'accomplir, ni parmi les vingt-cinq millions de Français dont la majorité a suivi, gardé, protégé Napoléon de la Méditerranée à la capitale, ni parmi les dix-huit millions d'Italiens, les six millions de Belges ou riverains du Rhin, et les peuples nombreux d'Allemagne qui, dans cette conjoncture solennelle, n'ont prononcé son nom qu'avec un souvenir respectueux, ni au sein de la nation anglaise indignée, dont les honorables sentimens désavouent le langage qu'on a osé prêter aux souverains.

12. Les peuples de l'Europe sont éclairés : ils jugent les droits de Napoléon, les droits des princes alliés et ceux des Bourbons.

13. Ils savent que la convention de Fontainebleau est un traité entre souverains. Sa violation, l'entrée de Napoléon sur le territoire français, ne pouvait, comme toute infraction à un acte diplomatique, comme toute

invasion hostile, amener qu'une guerre ordinaire, dont le résultat ne peut être, quant à la personne, que d'être vainqueur ou vaincu, libre ou prisonnier de guerre; quant aux possessions, de les conserver ou de les perdre, de les accroître ou de les diminuer; et que toute pensée, toute menace, tout attentat contre la vie d'un prince en guerre contre un autre est une chose inouïe dans l'histoire des nations et des cabinets de l'Europe.

14. A la violence, à l'emportement, à l'oubli des principes qui caractérisent la déclaration du 13 mars, on reconnaît les envoyés du même prince, les organes des mêmes conseils qui, par l'ordonnance du 9 mars, mettaient aussi Napoléon hors la loi, appelaient aussi sur lui les poignards des assassins, promettaient aussi un salaire à qui apporterait sa tête.

15. Et cependant qu'a fait Napoléon? Il a honoré par sa sécurité les hommes de toutes les nations, qu'insultait l'infâme mission à laquelle on voulait les appeler; il s'est montré modéré, généreux, protecteur envers ceux-là mêmes qui avaient dévoué sa tête à la mort.

16. Quand il a parlé au général Excelmans, marchant vers la colonne qui suivait de près Louis-Stanislas-Xavier; au général comte d'Erlon, qui devait le recevoir à Lille; au général Clausel, qui allait à Bordeaux, où se trouvait la duchesse d'Angoulême; au général Grouchy, qui marchait pour arrêter les troubles civils excités par le duc d'Angoulême; partout enfin des ordres ont été donnés par l'Empereur pour que les personnes fussent respectées et mises à l'abri de toute attaque, de tout danger, de toute violence dans leur marche sur le territoire français, et au moment où elles le quitteraient.

17. Les nations et la postérité jugeront de quel côté a

été dans cette grande conjoncture le respect pour le droit des peuples et des souverains, pour les règles de la guerre, les principes de la civilisation, les maximes des lois civiles et religieuses. Elles prononceront entre Napoléon et la maison de Bourbon.

18. Si, après avoir examiné la prétendue déclaration du congrès sous ce premier aspect, on la discute dans ses rapports avec les conventions diplomatiques, avec le traité de Fontainebleau du 11 avril, ratifié par le gouvernement français, on trouvera que sa violation n'est imputable qu'à ceux-là mêmes qui la reprochent à Napoléon.

19. Le traité de Fontainebleau a été violé par les puissances alliées et par la maison de Bourbon, en ce qui touche l'empereur Napoléon et sa famille, en ce qui touche les intérêts et les droits de la nation française.

20. I. L'impératrice Marie-Louise et son fils devaient obtenir des passe-ports et une escorte pour se rendre près de l'Empereur; et, loin d'exécuter cette promesse, on a séparé violemment l'épouse de l'époux, le fils du père, et cela dans les circonstances douloureuses où l'âme la plus forte a besoin de chercher de la consolation et du support au sein de sa famille et des affections domestiques.

21. II La sûreté de Napoléon, de la famille impériale et de leur suite, était garantie (article 14 du traité) par toutes les puissances; et des bandes d'assassins ont été organisées en France sous les yeux du gouvernement français, et même par ses ordres, comme le prouvera bientôt la procédure solennelle contre le sieur de Maubreuil, pour attaquer et l'Empereur, et ses frères, et leurs épouses. A défaut du succès qu'on espérait de cette

première branche du complot, une émeute a été disposée à Orgon, sur la route de l'Empereur, pour essayer d'attenter à ses jours par les mains de quelques brigands; on a envoyé en Corse, comme gouverneur, un sicaire de George, le sieur Brulart, élevé exprès au grade de maréchal-de-camp, connu en Bretagne, en Anjou, en Normandie, dans la Vendée, dans toute l'Angleterre, par le sang qu'il a répandu, afin qu'il préparât et assurât le crime; et, en effet, plusieurs assassins isolés ont tenté, à l'île d'Elbe, de gagner, par le meurtre de Napoléon, le coupable et honteux salaire qui leur était promis.

22. III. Les duchés de Parme et de Plaisance étaient donnés en toute propriété à Marie-Louise, pour elle, son fils et ses descendans; et, après de longs refus de les mettre en possession, on a consommé l'injustice par une spoliation absolue, sous le prétexte illusoire d'un échange sans évaluation, sans proportion, sans souveraineté, sans consentement; et les documens existans aux relations extérieures, que nous nous sommes fait représenter, prouvent que c'est sur les sollicitations, sur les instances, par les intrigues du prince de Bénévent, que Marie-Louise et son fils ont été dépouillés.

23. IV. Il devait être donné au prince Eugène, fils adoptif de Napoléon, qui a honoré la France qui le vit naître, et conquis l'affection de l'Italie qui l'adopta, un établissement convenable hors de France, et il n'a rien obtenu.

24. V. L'Empereur avait (article 9 du traité) stipulé, en faveur des braves de l'armée, la conservation de leurs dotations sur le Monte Napoleone; il avait réservé, sur le domaine extraordinaire et sur des fonds restans de

sa liste civile, des moyens de récompenser ses serviteurs, de payer les soldats qui s'attachaient à sa destinée ; tout a été enlevé, réservé par les ministres des Bourbons. Un agent des militaires français, M. Bresson, est allé inutilement à Vienne réclamer pour eux la plus sacrée des propriétés, le prix de leur courage et de leur sang.

25. VI. La conservation des biens meubles et immeubles de la famille de l'Empereur est stipulée par le même traité (article 6), et elle a été dépouillée des uns et des autres ; savoir, à main armée, en France, par des brigands commissionnés ; en Italie, par la violence des chefs militaires ; dans les deux pays, par des séquestres et des saisies solennellement ordonnées.

26. VII. L'empereur Napoléon devait recevoir 2 millions ; et sa famille 2,500,000 francs par an, selon la répartition établie article 6 du traité ; et le gouvernement français a constamment refusé d'acquitter cet engagement ; et Napoléon se serait vu bientôt réduit à licencier sa garde fidèle, faute de moyens pour assurer sa paie, s'il n'eût trouvé, dans les reconnaissans souvenirs des banquiers et négocians de Gênes et d'Italie, l'honorable ressource d'un prêt de 12 millions qui lui fut offert.

27. VIII. Enfin, ce n'était pas sans motifs qu'on voulait, par tous les moyens, éloigner de Napoléon ces compagnons de sa gloire, modèles de dévouement et de constance, garans inébranlables de sa sûreté et de sa vie. L'île d'Elbe lui était assurée en toute propriété (art. 3 du traité) ; et la résolution de l'en dépouiller, désirée par les Bourbons, sollicitée par leurs agens, avait été prise au congrès.

28. Et si la Providence n'y eût pourvu dans sa justice, l'Europe aurait vu attenter à la personne, à la liberté de

Napoléon, relégué désormais à la merci de ses ennemis, loin de sa famille, et séparé de ses serviteurs, ou à Sainte-Lucie, ou à Sainte-Hélène, qu'on lui assignait pour prison.

29. Et quand les puissances alliées, cédant aux vœux imprudens, aux instances cruelles de la maison de Bourbon, ont condescendu à la violation du contrat solennel sur la foi duquel Napoléon avait dégagé la nation française de ses sermens; quand lui-même et tous les membres de sa famille se sont vus menacés, atteints dans leurs personnes, dans leurs propriétés, dans leurs affections, dans tous les droits stipulés en leur faveur comme princes, dans ceux mêmes assurés par les lois aux simples citoyens, que devait faire Napoléon.

30. Devait-il, après avoir enduré tant d'offenses, supporté tant d'iujustices, consentir à la violation complète des engagemens pris avec lui, et, se résignant personnellement au sort qu'on lui préparait, abandonner encore son épouse, son fils, sa famille, ses serviteurs fidéles à leur affreuse destinée?

31. Une telle résolution semble au-dessus des forces humaines, et pourtant Napoléon aurait pu la prendre, si la paix, le bonheur de la France eussent été le prix de ce nouveau sacrifice. Il se serait encore dévoué pour le peuple français, duquel, ainsi qu'il veut le déclarer à l'Europe, il se fait gloire de tout tenir, auquel il veut tout rapporter; à qui seul il veut répondre de ses actions et dévouer sa vie.

32. C'est pour la France seule, et pour lui éviter les malheurs d'une guerre intestine, qu'il abdiqua la couronne en 1814. Il rendit au peuple français les droits qu'il tenait de lui; il le laissa libre de se choisir un nou-

veau monarque, et de fonder sa liberté et son bonheur sur des institutions protectrices de l'un et de l'autre.

33. Il espérait pour la nation la conservation de tout ce qu'elle avait acquis par vingt-cinq années de combats et de gloire, l'exercice de sa souveraineté dans le choix d'une dynastie et dans la stipulation des conditions auxquelles elle serait appelée à régner.

34. Il attendait du nouveau gouvernement le respect pour la gloire des armées, les droits des braves, la garantie de tous les intérêts nouveaux, de ces intérêts nés et maintenus depuis un quart de siècle, résultant de toutes les lois politiques et civiles, observées, révérées depuis ce temps, parce qu'elles sont identifiées avec les mœurs, les habitudes, les besoins de la nation.

35. Loin de là, toute idée de la souveraineté du peuple a été écartée.

36. Le principe sur lequel a reposé toute la législation politique et civile depuis la révolution, a été écarté également.

37. La France a été traitée par les Bourbons comme un pays révolté, reconquis par les armes de ses anciens maîtres, et asservi de nouveau à une domination féodale.

38. Louis-Stanislas-Xavier a méconnu le traité qui seul avait rendu le trône de France vacant, et l'abdication qui seule lui permettait d'y monter.

39. Il a prétendu avoir régné dix-neuf ans, insultant ainsi et les gouvernemens établis depuis ce temps, et le peuple qui les a consacrés par ses suffrages, et l'armée qui les a défendus, et jusqu'aux souverains qui les ont reconnus dans leurs nombreux traités.

40. Une charte rédigée par le sénat, tout imparfaite qu'elle fût, a été mise en oubli.

41. On a imposé à la France une loi prétendue constitutionnelle, aussi facile à éluder qu'à révoquer, et dans la forme des simples ordonnances royales, sans consulter la nation, sans entendre même ces corps devenus illégaux, fantômes de représentation nationale.

42. Et comme les Bourbons ont ordonné sans droits et promis sans garantie, ils ont éludé sans bonne foi et exécuté sans fidélité.

43. La violation de cette prétendue charte n'a été restreinte que par la timidité du gouvernement; l'étendue des abus d'autorité n'a été bornée que par sa faiblesse.

44. La dislocation de l'armée, la dispersion de ses officiers, l'exil de plusieurs, l'avilissement des soldats, la suppression de leurs dotations, la privation de leur solde ou de leur retraite, la réduction des traitemens des légionnaires, le dépouillement de leurs honneurs, la prééminence des décorations de la monarchie féodale, le mépris des citoyens, désignés de nouveau sous le nom de tiers-état, le dépouillement préparé et déjà commencé des acquéreurs de biens nationaux, l'avilissement actuel de la valeur de ceux qu'on était obligé de vendre; le retour de la féodalité dans ses titres, ses priviléges, ses droits utiles, le rétablissement des principes ultramontains, l'abolition des libertés de l'Église gallicane, l'anéantissement du concordat, le rétablissement des dîmes, l'intolérance renaissante d'un culte exclusif, la domination d'une poignée de nobles sur un peuple accoutumé à l'égalité : voilà ce que des Bourbons ont fait ou voulaient faire pour la France.

45. C'est dans de telles circonstances que l'empereur Napoléon à quitté l'île d'Elbe : tels sont les motifs de la détermination qu'il a prise, et non la considération de

ses intérêts personnels, si faible près de lui, comparés aux intérêts de la nation à qui il a consacré son existence.

46. Il n'a pas apporté la guerre au sein de la France; il y a au contraire éteint la guerre que les propriétaires de biens nationaux, formant les quatre cinquièmes des propriétaires français, auraient été forcés de faire à leurs spoliateurs; la guerre que les citoyens opprimés, abaissés, humiliés par les nobles, auraient été forcés de déclarer à leurs oppresseurs; la guerre que les protestans, les Juifs, les hommes des cultes divers auraient été forcés de soutenir contre leurs persécuteurs.

47. Il est venu délivrer la France, et c'est aussi comme libérateur qu'il a été reçu.

48. Il est arrivé presque seul; il a parcouru 220 lieues sans obstacles, sans combats, et a repris sans résistance, au milieu de la capitale et des acclamations de l'immense majorité des citoyens, le trône délaissé par les Bourbons, qui, dans l'armée, dans leur maison, dans les gardes nationales, dans le peuple, n'ont pu armer personne pour essayer de s'y maintenir.

49. Et cependant, replacé à la tête de la nation qui l'avait déjà choisi trois fois, qui vient de le désigner une quatrième fois par l'accueil qu'elle lui a fait dans sa marche et son arrivée rapides et triomphales; de cette nation par laquelle et pour l'intérêt de laquelle il veut régner, que veut Napoléon?

50. Ce que veut le peuple français: l'indépendance de la France, la paix intérieure, la paix avec tous les peuples; l'exécution du traité de Paris du 30 mai 1814.

51. Qu'y a-t-il donc désormais de changé dans l'état de l'Europe et dans l'espoir du repos qui lui était promis? Quelle voix s'élève pour demander ces secours qui, sui-

vant la déclaration, ne doivent être donnés qu'autant qu'ils seront réclamés?

52. Il n'y a rien de changé, si les puissances alliées reviennent, comme on doit l'attendre d'elles, à des sentimens justes, modérés; si elles reconnaissent que l'existence de la France dans un état respectable et indépendant, aussi éloigné de conquérir que d'être conquis, de dominer que d'être asservi, est nécessaire à la balance des grands royaumes comme à la garantie des petits États.

53. Il n'y a rien de changé, si, respectant les droits d'une grande nation qui veut respecter les droits de tous les autres, qui, fière et généreuse, a été abaissée, mais ne fut jamais avilie, on lui laisse reprendre un monarque, et se donner une constitution et des lois qui conviennent à ses mœurs, à ses intérêts, à ses habitudes, à ses besoins nouveaux.

54. Il n'y a rien de changé, si, n'essayant pas de contraindre la France à reprendre, avec une dynastie dont elle ne peut plus vouloir, les chaînes féodales qu'elle a brisées, à se soumettre à des prestations seigneuriales ou ecclésiastiques dont elle est affranchie, on ne veut pas lui imposer des lois, s'immiscer dans ses affaires intérieures, lui assigner une forme de gouvernement, lui donner des maîtres au gré des intérêts ou des passions de ses voisins!

55. Il n'y a rien de changé, si, quand la France est occupée à préparer le nouveau pacte social qui garantira la liberté de ses citoyens, le triomphe des idées généreuses qui dominent en Europe, et qui ne peuvent plus y être étouffées, on ne la force pas de se distraire, pour combattre, de ses pacifiques pensées et des moyens de

prospérité intérieure auxquels le peuple et son chef veulent se consacrer dans un heureux accord!

56. Il n'y a rien de changé, si, quand la nation française ne demande qu'à rester en paix avec l'Europe entière, une injuste coalition ne la force pas de défendre, comme elle l'a fait en 1792, sa volonté et ses droits, son indépendance, et le souverain de son choix.

Signé le ministre d'état président de la section des finances,

Le comte DEFERMON.

Le ministre d'état président de la section de l'intérieur,
Le comte REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

Le président de la section de législation,
Le comte BOULAY.

Le président de la section de la guerre,
Le comte ANDRÉOSSY.

Certifié conforme :

Le ministre secrétaire d'état,
Le duc de BASSANO.

N° 7.

Ordonnance du roi contenant des mesures de sûreté générale (1).

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre : à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

L'art. 12 de la charte constitutionnelle nous charge spécialement de faire les réglemens et ordonnances nécessaires pour la sûreté de l'État ; elle serait essentiellement compromise si nous ne prenions pas des mesures promptes pour réprimer l'entreprise qui vient d'être formée sur un des points de notre royaume, et arrêter l'effet des complots et attentats tendant à exciter la guerre civile et détruire le gouvernement.

A ces causes, et sur le rapport qui nous a été fait par notre amé et féal chevalier chancelier de France, le sieur Dambray, commandeur de nos ordres, sur l'avis de notre Conseil, nous avons ordonné et ordonnons, déclaré et déclarons ce qui suit :

Art. 1er. Napoléon Bonaparte est déclaré traître et rebelle, pour s'être introduit à main armée dans le département du Var. Il est enjoint à tous les gouverneurs, commandans de la force armée, gardes nationales, autorités civiles, et même aux simples citoyens, de lui courir sus, de l'arrêter, et de le traduire incontinent devant un conseil de guerre, qui, après avoir reconnu

(1) Moniteur du 7 mars 1815.

l'identité, provoquera contre lui l'application des peines prononcées par la loi.

2. Seront punis des mêmes peines et comme coupables des mêmes crimes, les militaires et les employés de tout grade qui auraient accompagné ou suivi ledit Bonaparte dans son invasion du territoire français, à moins que dans le délai de huit jours, à compter de la publication de la présente ordonnance, ils ne viennent faire leur soumission entre les mains de nos gouverneurs, commandans de divisions militaires, généraux ou administrateurs civils.

3. Seront pareillement poursuivis et punis comme fauteurs et complices de rebellion et d'attentat tendant à changer la forme du gouvernement et provoquer la guerre civile, tous administrateurs civils et militaires, chefs et employés dans lesdites administrations, payeurs et receveurs de deniers publics, même les simples citoyens qui prêteraient directement ou indirectement aide et assistance à Bonaparte.

4. Seront punis des mêmes peines, conformément à l'article 102 du Code pénal, ceux qui, par des discours tenus dans des lieux ou réunions publiques, par des placards affichés, ou par des écrits imprimés, auraient pris part ou engagé les citoyens à prendre part à la révolte, ou s'abstenir de la repousser.

6. Notre chancelier, nos ministres secrétaires d'état et notre directeur général de la police, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois, adressée à tous les gouverneurs de divisions militaires, généraux, commandans, préfets, sous-préfets et maires de notre royaume, avec ordre de la faire imprimer

et afficher tant à Paris qu'ailleurs, et partout où besoin sera.

Donné au château des Tuileries, le 6 mars de l'an de grâce 1815, et de notre règne le vingtième.

Signé Louis.

Par le Roi,

Le chancelier de France, *Signé* Dambray.

N° 7.

(*Moniteur du* 12 *avril* 1815).

M. le comte Grouchy,

L'ordonnance du roi en date du 6 mars, et la déclaratisn signée le 13 à Vienne par ses ministres, pouvaient m'autoriser à traiter le duc d'Angoulême comme cette ordonnance et cette déclaration voulaient qu'on traitât moi et ma famille. Mais, constant dans les dispositions qui m'avaient porté à ordonner que les membres de la famille des Bourbons pussent sortir librement de France, mon intention est que vous donniez des ordres pour que le duc d'Angoulême soit conduit à Cette où il sera embarqué, et que vous veilliez à sa sûreté, et à écarter de lui tout mauvais traitement. Vous aurez soin seulement de retirer les fonds qui ont été enlevés des caisses publiques, et de demander au duc d'Angoulême qu'il s'oblige à la restitution des diamans de la couronne, qui sont la propriété de la nation. Vous lui ferez connaître en même temps les dispositions des lois des assemblées nationales qui ont été renouvelées, et qui s'appliquent aux membrcs de la famille des Bourbons qui entreraient sur le territoire français. Vous remercierez en mon nom les gardes nationales du patriotisme et du zèle qu'elles ont fait éclater, et de l'attachement qu'elles m'ont montré dans ces circonstances importantes.

Au palais des Tuileries, le 11 avril 1815.

Signé Napoléon.

N° 9.

Adresse du Champ-de-Mai (1).

SIRE,

LE peuple français vous avait décerné la couronne, vous l'avez déposée sans son aveu ; ses suffrages viennent de vous imposer le devoir de la reprendre. Un contrat nouveau s'est formé entre la nation et Votre Majesté. Rassemblés de tous les points de l'empire autour des tables de la loi, où nous venons inscrire le vœu du peuple, ce vœu, seule source légitime du pouvoir, il nous est impossible de ne pas faire retentir la voix de la France dont nous sommes les organes immédiats ; de ne pas dire en présence de l'Europe, au chef auguste de la nation, ce qu'elle attend de lui, ce qu'il doit attendre d'elle.

Nos paroles seront graves comme les circonstances qui les inspirent.

Que veut la ligue des rois alliés avec cet appareil de guerre dont elle épouvante l'Europe et afflige l'humanité?

Par quel acte, par quelle violation avons-nous provoqué leur vengeance, motivé leur agression ?

Avons-nous, depuis la paix, essayé de leur donner des lois ? Nous voulons seulement faire suivre celles qui s'adaptent à nos mœurs.

Nous ne voulons point du chef que veulent pour nous nos ennemis, et nous voulons celui dont ils ne veulent pas.

---

(1) Moniteur du 2 juin 1815.

Ils osent vous proscrire personnellement, vous, sire, qui, maître tant de fois de leurs capitales, les avez raffermis généreusement sur leurs trônes ébranlés !... Cette haine de nos ennemis ajoute à notre amour pour vous. On proscrirait le moins connu de nos citoyens que nous devrions le défendre avec la même énergie. Il serait comme vous sous l'égide de la loi et de la puissance française.

On nous menace d'une invasion ! et cependant, resserrés dans des frontières que la nature ne nous a point imposées, que long-temps et avant votre règne la victoire et la paix même avaient reculées, nous n'avons point franchi cette étroite enceinte, par respect pour des traités que vous n'avez point signés, et que vous avez offert de respecter.

Ne craint-on pas de nous rappeler des temps, un état de choses naguère si différens, et qui pourraient encore se reproduire ? Ne demande-t-on que des garanties ? Elles sont toutes dans nos institutions et dans la volonté du peuple français, unie désormais à la vôtre.

Ce ne serait point la première fois que nous aurions vaincu l'Europe entière armée contre nous.

Ces droits sacrés, imprescriptibles, que la moindre peuplade n'a jamais réclamés en vain au tribunal de la justice et de l'histoire, c'est à la nation française qu'on ose les disputer une seconde fois, au dix-neuvième siècle, à la face du monde civilisé !

Parce que la France veut être la France, faut-il qu'elle soit dégradée, déchirée, démembrée ? et nous réserve-t-on le sort de la Pologne ?

Vainement veut-on cacher de funestes desseins sous l'apparence du dessein unique de vous séparer de nous,

pour nous donner à des maîtres avec qui nous n'avons plus rien de commun, que nous n'entendons plus, et qui ne peuvent pas nous entendre ; qui ne semblent appartenir ni au siècle, ni à la nation qui ne les a reçus un moment dans son sein que pour voir proscrire et avilir par eux ses plus généreux citoyens.

Leur présence a détruit toutes les illusions qui s'attachaient encore à leur nom.

Ils ne pourraient plus croire à nos sermens, nous ne pourrions plus croire à leurs promesses. La dîme, la féodalité, les priviléges, tout ce qui nous est odieux, était trop évidemment le but et le fond de leur pensée, quand l'un d'eux, pour consoler l'impatience du présent, assurait à ses confidens qu'il leur répondait de l'avenir.

Ce que chacun de nous avait regardé pendant vingt-cinq ans comme titre de gloire, comme services dignes de récompense, a été pour eux un titre de proscription, un sceau de réprobation.

Un million de fonctionnaires, de magistrats qui depuis vingt-cinq ans suivent les mêmes maximes, parmi lesquels nous venons de choisir nos représentans ; cinq cent mille guerriers, notre force et notre gloire : six millions de propriétaires investis par la révolutions ; un plus grand nombre encore de citoyens éclairés, qui font une profession réfléchie de ces idées devenues parmi nous des dogmes politiques ; tous ces dignes Français n'étaient point les Français des Bourbons : ils ne voulaient régner que pour une poignée de privilégiés, depuis vingt-cinq ans punis ou pardonnés.

L'opinion même, cette propriété sacrée de l'homme, ils l'ont poursuivie, persécutée jusque dans le paisible sanctuaire des lettres et des arts.

Sire, un trône un moment relevé par les armées étrangères, et environné d'erreurs incurables, s'est écroulé en un instant devant vous, parce que vous nous rapportiez de la retraite, qui n'est féconde en grandes pensées que pour les grands hommes, tous les erremens de notre véritable gloire, et toutes les espérances de notre véritable prospérité.

Comment votre marche triomphale de Cannes à Paris n'a-t-elle pas dessillé tous les yeux? Dans l'histoire de tous les peuples et de tous les siècles, est-il une scène nationale plus héroïque, plus imposante? Ce triomphe, qui n'a point coûté de sang, ne suffit-il pas pour détromper nos ennemis? En veulent-ils de plus sanglans? Eh bien! Sire, attendez de nous tout ce qu'un héros fondateur est en droit d'attendre d'une nation fidèle, énergique, généreuse, inébranlable dans ses principes, invariable dans le but de ses efforts, l'indépendance à l'extérieur et la liberté au dedans.

Les trois branches de la législature vont se mettre en action : un seul sentiment les animera. Confians dans les promesses de Votre Majesté, nous lui remettons, nous remettons à nos représentans et à la chambre des pairs, le soin de revoir, de consolider, de perfectionner de concert, sans précipitation, sans secousse, avec maturité, avec sagesse, notre système constitutionnel et les institutions qui doivent en être la garantie.

Et cependant, si nous sommes forcés de combattre, qu'un seul cri retentisse dans tous les cœurs : « Marchons » à l'ennemi, qui veut nous traiter comme la dernière » des nations! Serrons-nous tous autour du trône, où » siége le père et le chef du peuple et de l'armée. »

Sire, rien n'est impossible, rien ne sera épargné pour

nous assurer l'honneur et l'indépendance, ces biens plus chers que la vie. Tout sera tenté, tout sera exécuté pour repousser un joug ignominieux. Nous le disons aux nations : puissent leurs chefs nous entendre ! S'ils acceptent vos offres de paix, le peuple français attendra de votre administration forte, libérale, paternelle, des motifs de se consoler des sacrifices que lui a coûté la paix. Mais si l'on ne nous laisse que le choix entre la guerre et la honte, la nation tout entière se lève pour la guerre ; elle est prête à vous dégager des offres trop modérées peut-être que vous avez faites pour épargner à l'Europe un nouveau bouleversement ; tout Français est soldat ; la victoire suivra nos aigles, et nos ennemis, qui comptaient sur nos divisions, regretteront bientôt de nous avoir provoqués.

N° 10.

Discours prononcé par Sa Majesté au Champ-de-Mai (1).

Messieurs les électeurs des colléges de département et d'arrondissement ;

Messieurs les députés de l'armée de terre et de mer au Champ-de-Mai ;

Empereur, consul, soldat, je tiens tout du peuple. Dans la prospérité, dans l'adversité, sur le champ de bataille, au conseil, sur le trône, dans l'exil, la France a été l'objet unique et constant de mes pensées et de mes actions.

Comme ce roi d'Athènes, je me suis sacrifié pour mon peuple, dans l'espoir de voir se réaliser la promesse donnée de conserver à la France son intégrité naturelle, ses honneurs et ses droits.

L'indignation de voir ces droits sacrés, acquis par vingt-cinq années de victoires, méconnus et perdus à jamais ; le cri de l'honneur français flétri, les vœux de la nation m'ont ramené sur ce trône qui m'est cher, parce qu'il est le palladium de l'indépendance, de l'honneur et des droits du peuple.

Français, en traversant au milieu de l'allégresse publique les diverses provinces de l'empire pour arriver dans ma capitale, j'ai dû compter sur une longue paix ; les nations sont liées par les traités conclus par leurs gouvernemens, quels qu'ils soient.

(1) Moniteur du 2 juin 1815.

Ma pensée se portait alors tout entière sur les moyens de fonder notre liberté par une constitution conforme à la volonté et à l'intérêt du peuple : j'ai convoqué le Champ-de-Mai.

Je ne tardai pas à apprendre que les princes qui ont méconnu tous les principes, froissé l'opinion et les plus chers intérêts de tant de peuples, veulent nous faire la guerre. Ils méditent d'accroître le royaume des Pays-Bas, de lui donner pour barrières toutes nos places frontières du nord, et de concilier les différens qui les divisent encore, en se partageant la Lorraine et l'Alsace.

Il a fallu se préparer à la guerre.

Cependant, devant courir personnellement les hasards des combats, ma première sollicitude a dû être de constituer sans retard la nation. Le peuple a accepté l'acte que je lui ai présenté.

Français, lorsque nous aurons repoussé ces injustes agressions, et que l'Europe sera convaincue de ce qu'on doit aux droits et à l'indépendance de vingt-huit millions de Français, une loi solennelle, faite dans les formes voulues par l'acte constitutionnel, réunira les différentes dispositions de nos constitutions aujourd'hui éparses.

Français, vous allez retourner dans vos départemens : dites aux citoyens que les circonstances sont grandes !!! qu'avec de l'union, de l'énergie et de la persévérance, nous sortirons victorieux de cette lutte d'un grand peuple contre ses oppresseurs ; que les générations à venir scruteront sévèrement notre conduite ; qu'une nation a tout perdu quand elle a perdu l'indépendance. Dites-leur que les rois étrangers que j'ai élevés sur le trône, ou qui me doivent la conservation de leur couronne, qui tous, au temps de ma prospérité, ont brigué mon alliance et la

protection du peuple français, dirigent aujourd'hui tous leurs coups contre ma personne. Si je ne voyais que c'est à la patrie qu'ils en veulent, je mettrais à leur merci cette existence contre laquelle ils se montrent si acharnés. Mais dites aussi aux citoyens que, tant que les Français me conserveront les sentimens d'amour dont ils me donnent tant de preuves, cette rage de nos ennemis sera impuissante.

Français, ma volonté est celle du peuple; mes droits sont les siens; mon honneur, ma gloire, mon bonheur, ne peuvent être autres que l'honneur, la gloire et le bonheur de la France.

N° 11.

Discours prononcé par Sa Majesté à la séance impériale du 7 juin (1).

Messieurs de la chambre des pairs,

Et Messieurs de la chambre des représentans,

Depuis trois mois, les circonstances et la confiance du peuple m'ont revêtu d'un pouvoir illimité. Aujourd'hui s'accomplit le désir le plus pressant de mon cœur, je viens commencer la monarchie constitutionnelle.

Les hommes sont trop impuissans pour assurer l'avenir; les institutions seules fixent les destinées des nations. La monarchie est nécessaire en France pour garantir la liberté, l'indépendance et les droits du peuple.

Nos constitutions sont éparses : une de nos plus importantes occupations sera de les réunir dans un seul cadre, et de les coordonner dans une seule pensée. Ce travail recommandera l'époque actuelle aux générations futures.

J'ambitionne de voir la France jouir de toute la liberté possible; je dis possible, parce que l'anarchie ramène toujours au gouvernement absolu.

Une coalition formidable de rois en veut à notre indépendance; ses armées arrivent sur nos frontières.

La fregate la Melpomène a été attaquée et prise dans la Méditerranée, après un combat sanglant contre un vaisseau anglais de 74. Le sang a coulé pendant la paix.

Nos ennemis comptent sur nos divisions intestines; ils

(1) Moniteur du 8 juin 1815.

excitent et fomentent la guerre civile. Des rassemblemens ont lieu ; on communique avec Gand, comme en 1792 avec Coblentz. Des mesures législatives sont indispensables. C'est à votre patriotisme, à vos lumières et à votre attachement à ma personne que je me confie sans réserve.

La liberté de la presse est inhérente à la constitution actuelle ; on n'y peut rien changer sans altérer tout notre système politique ; mais il faut des lois répressives, surtout dans l'état actuel de la nation. Je recommande à vos méditations cet objet important.

Mes ministres vous feront connaître la situation de nos affaires.

Les finances seraient dans un état satisfaisant, sans le surcroît de dépenses que les circonstances actuelles ont exigé.

Cependant on pourrait faire face à tout, si les recettes comprises dans le budget étaient toutes réalisables dans l'année ; et c'est sur les moyens d'arriver à ce résultat que mon ministre des finances fixera votre attention.

Il est possible que le premier devoir du prince m'appelle bientôt à la tête des enfans de la nation pour combattre pour la patrie. L'armée et moi nous ferons notre devoir.

Vous, pairs et représentans, donnez à la nation l'exemple de la confiance, de l'énergie et du patriotisme ; et comme le sénat du grand peuple de l'antiquité, soyez décidés à mourir plutôt que de survivre au déshonneur et à la dégradation de la France : la cause sainte de la patrie triomphera !

N° 12.

Adresse à la Chambre des Pairs, du 11 juin, et réponse de Sa Majesté. (1)

SIRE,

VOTRE empressement à soumettre aux formes et aux règles constitutionnelles le pouvoir absolu que les circonstances et la confiance du peuple vous avaient imposé, les nouvelles garanties données aux droits de la nation, le dévouement qui vous conduit au milieu des périls que va braver l'armée, pénètrent tous les cœurs d'une profonde reconnaissance. Les pairs de France viennent offrir à Votre Majesté l'hommage de ce sentiment.

Vous avez manifesté, Sire, des principes qui sont ceux de la nation : ils doivent être les nôtres. Oui, tout pouvoir vient du peuple, est institué pour le peuple ; la monarchie constitutionnelle est nécessaire au peuple français, comme garantie de sa liberté et de son indépendance.

Sire, tandis que vous serez à la frontière, à la tête des enfans de la patrie, la chambre des pairs concourra avec zèle à toutes les mesures législatives que les circonstances exigeront, pour forcer l'étranger à reconnaître l'indépendance nationale, et faire triompher dans l'intérieur les principes consacrés par la volonté du peuple.

L'intérêt de la France est inséparable du vôtre ; si la fortune trompait vos efforts, des revers, Sire, n'affaibliraient pas notre persévérance, et redoubleraient notre attachement pour vous.

(1) Moniteur du 12 juin 1815.

Si les succès répondent à la justice de notre cause, et aux espérances que nous sommes accoutumés à concevoir de votre génie et de la bravoure de nos armées, la France n'en veut d'autre fruit que la paix. Nos institutions garantissent à l'Europe que jamais le gouvernement français ne peut être entraîné par les séductions de la victoire.

Sa Majesté a répondu :

M. le président et MM. les députés de la chambre des pairs,

La lutte dans laquelle nous sommes engagés est sérieuse. L'entraînement de la prospérité n'est pas le danger qui nous menace aujourd'hui. C'est sous les fourches Caudines que les étrangers veulent nous faire passer.

La justice de notre cause, l'esprit public de la nation et le courage de l'armée sont des puissans motifs pour espérer des succès ; mais si nous avions des revers, c'est alors surtout que j'aimerais à voir déployer toute l'énergie de ce grand peuple ; c'est alors que je trouverais dans la chambre des pairs des preuves d'attachement à la patrie et à moi.

C'est dans des temps difficiles que les grandes nations, comme les grands hommes, déploient toute l'énergie de leur caractère, et deviennent un objet d'admiration pour la postérité.

M. le président et MM. les députés de la chambre des pairs, je vous remercie des sentimens que vous m'exprimez au nom de la chambre.

N° 13.

Adresse des Représentans, et réponse de Sa Majesté (1).

SIRE,

La chambre des représentans a recueilli avec une profonde émotion les paroles émanées du trône dans la séance solennelle où Votre Majesté, déposant le pouvoir extraordinaire qu'elle exerçait, a proclamé le commencement de la monarchie constitutionnelle.

Les principales bases de cette monarchie protectrice de la liberté, de l'égalité, du bonheur du peuple, ont été reconnues par Votre Majesté, qui, se portant d'elle-même au-devant de tous les scrupules comme au-devant de tous les vœux, a déclaré que le soin de réunir nos constitutions éparses et de les coordonner, était une des plus importantes occupations réservées à la législature.

Fidèle à sa mission, la chambre des représentans remplira la tâche qui lui est dévolue dans ce noble travail. Elle demande que, pour satisfaire à la volonté publique ainsi qu'au vœu de Votre Majesté, la délibération nationale rectifie le plutôt possible ce que l'urgence de notre situation a pu produire de défectueux, ou laisser d'imparfait dans l'ensemble de nos constitutions.

Mais en même temps, Sire, la chambre des représentans ne se montrera pas moins empressée de proclamer ses sentimens et ses principes sur la lutte terrible qui menace d'ensanglanter l'Europe.

(1) Moniteur du 12 juin 1815.

A la suite d'événemens désastreux, la France, envahie, ne parut un moment écoutée sur l'établissement de sa constitution, que pour se voir presque aussitôt soumise à une charte royale émanée du pouvoir absolu, à une ordonnance de réformation toujours révocable de sa nature, et qui, n'ayant pas l'assentiment exprimé du peuple, n'a jamais pu être considérée comme obligatoire pour la nation. Reprenant aujourd'hui l'exercice de ses droits, se ralliant autour du héros que sa confiance investit de nouveau du gouvernement de l'état, la France s'étonne et s'afflige de voir des souverains en armes lui demander raison d'un changement intérieur qui est le résultat de la volonté nationale, et qui ne porte atteinte ni aux relations existantes avec les autres gouvernemens, ni à leur sécurité.

La France ne peut admettre les distinctions à l'aide desquelles les puissances coalisées cherchent à voiler leur agression. Attaquer le monarque de son choix, c'est attaquer l'indépendance de la nation. Elle est armée tout entière pour défendre cette indépendance, et pour repousser, sans exception, toute famille ou tout prince qu'on oserait vouloir lui imposer.

Aucun projet ambitieux n'entre dans la pensée du peuple français; la volonté même du prince victorieux serait impuissante pour entraîner la nation hors des limites de sa propre défense; mais aussi, pour garantir son territoire, pour maintenir sa liberté, son honneur, sa dignité, elle est prête à tous les sacrifices.

Que n'est-il permis, Sire, d'espérer encore que cet appareil de guerre, formé peut-être par les irritations de l'orgueil et par des illusions que chaque jour doit affaiblir, s'éloignera devant le besoin d'une paix néces-

saire à tous les peuples de l'Europe, et qui rendrait à Votre Majesté, sa compagne, aux Français, l'héritier du trône! Mais déjà le sang a coulé, et le signal des combats préparés contre l'indépendance et la liberté française a été donné au nom d'un peuple qui porte au plus haut degré l'enthousiasme de l'indépendance et de la liberté!

Sans doute, au nombre des communications que nous promet Votre Majesté, les chambres trouveront la preuve des efforts qu'elle a faits pour maintenir la paix du monde. Si tous ces efforts doivent rester inutiles, que les malheurs de la guerre retombent sur ceux qui les auront provoqués.

La chambre des représentans n'attend que les documens qui lui sont annoncés pour concourir de tout son pouvoir aux mesures qu'exigera le succès d'une guerre aussi légitime. Il lui tarde, pour énoncer son vœu, de connaître les besoins et les ressources de l'Etat; et tandis que Votre Majesté, opposant à la plus injuste aggression la valeur des armées nationales et la force de son génie, ne cherchera dans la victoire qu'un moyen d'arriver à une paix durable, la chambre des représentans croira marcher vers le même but en travaillant sans relâche au pacte dont le perfectionnement doit cimenter encore l'union du peuple et du trône, et fortifier aux yeux de l'Europe, par l'amélioration de nos institutions, la garantie de nos engagemens.

S. M. a répondu :

M. le président et MM. les députés de la chambre des représentans,

Je retrouve avec satisfaction mes propres sentimens

dans ceux que vous m'exprimez. Dans ces graves circonstances, ma pensée est absorbée par la guerre imminente au succès de laquelle sont attachés l'indépendance et l'honneur de la France.

Je partirai cette nuit pour me rendre à la tête de mes armées; les mouvemens des différens corps ennemis y rendent ma présence indispensable. Pendant mon absence, je verrais avec plaisir qu'une commission, nommée par chaque chambre, méditât sur nos constitutions.

La constitution est notre point de ralliement, elle doit être notre étoile polaire dans ces momens d'orages. Toute discussion publique qui tendrait à diminuer directement ou indirectement la confiance qu'on doit avoir dans ses dispositions serait un malheur pour l'État; nous nous trouverions au milieu des écueils, sans boussole et sans direction. La crise où nous sommes engagés est forte. N'imitons pas l'exemple du Bas-Empire, qui, pressé de tous côtés par les barbares, se rendit la risée de la postérité en s'occupant de discussions abstraites au moment où le bélier brisait les portes de la ville.

Indépendamment des mesures législatives qu'exigent les circonstances de l'intérieur, vous jugerez peut être utile de vous occuper des lois organiques destinées à faire marcher la constitution. Elles peuvent être l'objet de vos travaux publics sans avoir aucun inconvénient.

M. le président et MM. les députés de la chambre des représentans, les sentimens exprimés dans votre adresse me démontrent assez l'attachement de la chambre à ma personne, et tout le patriotisme dont elle est animée. Dans toutes les affaires, ma marche sera toujours droite et ferme. Aidez-moi à sauver la patrie. Premier repré-

sentant du peuple, j'ai contracté l'obligation que je renouvelle, d'employer, dans des temps plus tranquilles, toutes les prérogatives de la couronne, et le peu d'expérience que j'ai acquise, à vous seconder dans l'amélioration de nos institutions.

PIÈCES OFFICIELLES

A LA SUITE

DU CHAPITRE III.

N 1.

Exposé des faits qui ont eu lieu dans le midi de la France, depuis le 24 mars 1815 jusqu'au 17 avril de la même année.

Des ordres avaient été donnés dans tous les départemens du midi pour la formation des gardes nationales et de corps de volontaires; plusieurs employés du gouvernement usaient de leur pouvoir pour empêcher et retarder la formation de ces différens corps.

Ces employés, de toute classe et de tout état, ne pouvaient point être destitués sur-le-champ; il fallait se contenter de la bonne volonté de ceux qu'aucun obstacle pour le service du roi ne pouvait arrêter. Tous, par des lettres multipliées, assuraient monseigneur le duc d'Angoulême de leur dévouement absolu.

Les lieutenans-généraux Ambert à Montpellier, Daricaud à Perpignan, Rey dans la Haute-Loire, Saint-Paul dans la Lozère, Cassagne dans la Haute-Garonne, les maréchaux-de-camp Laffitte dans l'Ardèche, Aimar à Montpellier, Gardanne dans le Var, étaient ceux qui renouvelaient le plus souvent leurs protestations. Les lieu-

Le 2e corps était composé de gardes nationales des départemens du Gard, de l'Hérault, de Vaucluse, se montant à deux mille hommes; du 10e de ligne, fort de neuf cents hommes; du 1er régiment Royal-Étranger, de trois cent cinquante hommes; gardes nationales à cheval, soixante-dix hommes; le 14e de chasseurs à cheval, trois cents hommes; douze bouches à feu, dont deux servies par les gardes nationales.

Le 10e de ligne, le 12e de chasseurs, et le grand quartier-général ne purent arriver au Saint-Esprit que le 31; S. A. R. s'y était rendue le 28.

Des ordres furent expédiés au lieutenant-général Ernouf pour qu'il se portât en avant.

Le général Chabert, avec trois ou quatre cents hommes, pouvait seul s'opposer à sa marche.

Le 29, l'avant-garde du 2e corps, commandée par le vicomte d'Escars, occupa Montélimart. Le corps d'armée commandé par le lieutenant-général Monnier prit position à Donzère.

Le 30, le général Debelle, venu de Valence, attaqua l'avant-garde du 2e corps; il fut repoussé; mais sur cinquante chasseurs du 14e qui se trouvaient à l'avant-garde, quarante-neuf passèrent à l'ennemi avec leurs officiers.

On fut obligé de laisser le 4e de chasseurs sur les derrières.

Le 31, on apprit que les généraux Rey dans la Haute-Loire, Saint-Paul dans la Lozère, et Laffitte dans l'Ardèche, après avoir licencié les gardes nationales de ces départemens, avaient arboré la cocarde tricolore; le premier avait également renvoyé des bataillons de gardes nationales qui se dirigeaient sur Clermont.

Il devenait indispensable de s'assurer du Saint-Esprit: un bataillon du régiment Royal-Étranger, deux bataillons

du Gard et six canons furent mis à la disposition du lieutenant-général Merle : on travailla à mettre la citadelle à l'abri d'un coup de main.

Il était essentiel de faire observer la rive droite du Rhône; le colonel Magnier, avec un des bataillons laissés à la disposition du lieutenant-général Merle, fut chargé de suivre sur la droite la marche du corps commandé par S. A. R. sur la gauche du fleuve.

Le 1er avril, le quartier-général de S. A. R. et toutes les troupes disponibles se portèrent à Montélimart.

On reçut la nouvelle qu'en conséquence des ordres qui avaient été donnés, le lieutenant-général Ernouf était à Gap, et que les généraux Gardanne et Loverdo, commandant son avant-garde, s'étaient emparés des importans défilés de Travers-de-Corps et de la Mure.

Le 2, le corps commandé par S. A. R. se porta sur Valence.

Un bataillon, sous les ordres du chef d'escadron d'Hautpoul, assura la droite en marchant sur Crest.

L'ennemi fut attaqué de front à Loriol et tourné par les hauteurs qui sont entre ce village et la route de Crest.

L'ennemi poursuivi se retira jusqu'au delà de la Drôme; et, en occupant le pont, il prit position sur les hauteurs qui bordent la rive droite de cette rivière.

Un nouveau combat s'engagea; mais pendant qu'un bataillon de gardes nationales traversait la Drôme à gué au-dessous du pont, une compagnie de voltigeurs du 10e, et quelques gardes nationales soutenues par deux compagnies de grenadiers, se précipitèrent sur le pont qu'ils enlevèrent, ainsi qu'un canon destiné à le défendre.

Le village et la hauteur de Liveron ne tinrent pas long-temps; un second canon fut enlevé par vingt-cinq

chasseurs du 14e qui servaient d'escorte à S. A. R. Le colonel Noël, commandant le corps ennemi, le chef de bataillon Chataignier, presque tous les officiers et trois cents hommes furent faits prisonniers. Le reste du corps ennemi se dispersa.

Les journaux de Bonaparte ont dit que la compagnie de voltigeurs du 10e s'était précipitée sur le pont, en criant Vive l'Empereur; qu'alors le passage leur ayant été ouvert, ils s'étaient emparés du pont sans coup férir. Le contraire est arrivé : les troupes postées sur la droite de la Drôme crièrent Vive le roi; les voltigeurs s'étant avancés furent entourés : en vain on voulut les forcer à crier Vive l'Empereur : on les attaqua, plusieurs d'entre eux furent blessés. Deux compagnies de grenadiers destinées à les soutenir, les délivrèrent : tous les prisonniers ont crié Vive le roi.

Les forces de l'ennemi, pendant l'action, étaient de douze à quinze cents hommes; la position qu'il occupait était aussi difficile à attaquer que facile à défendre.

A Crest, le chef d'escadron d'Hautpoul avait également rencontré l'ennemi; dans la nuit le pont fut abandonné.

Le corps commandé par S. A. R. s'arrêta au village de la Paillasse, à une lieue de Valence.

Le 3, S. A. R. entra dans Valence; le pont de Romans et toute la gauche de l'Isère furent occupés, malgré les efforts des troupes qui s'y trouvaient.

Le 14e régiment de chasseurs eut l'ordre de rejoindre l'armée.

Le 4, le colonel Magnier occupa Saint-Péray, sur la droite du Rhône.

On apprit que le général Gardanne, qui commandait

l'avant-garde du 1er corps, avait passé à l'ennemi avec le 58e de ligne qui était sous ses ordres; qu'en conséquence le général Loverdo se repliait sur le général Ernouf qui revenait à Sisteron.

Tout mouvement offensif devenait impossible ; il eût été difficile de se maintenir à Valence, si l'on n'avait appris que le général Ernouf, sûr du 83e et de ses gardes nationales, avait repris l'offensive.

Le 5, on reçut la nouvelle que le lieutenant-général Ambert avait fait reconnaître à Montpellier, et dans toute sa division, le gouvernement de Bonaparte. En vain le lieutenant-général Briche, le maréchal-de-camp Pélissier, à Nîmes, avaient voulu s'y opposer : forcés par les troupes, ils avaient été arrêtés.

Le général Grouchy avait quitté Lyon avec deux mille cinq cents hommes de troupes de ligne, et avançait à marches forcées sur Valence; d'autres troupes venaient pour le soutenir.

Le général Ernouf ne pouvait pas passer Grenoble, et la nature du pays ne permettait pas d'ouvrir une communication directe avec lui.

Le 6, au matin, une lettre du général Merle apprit à S. A. R. que des troupes ennemies venaient de Montpellier pour s'emparer du Saint-Esprit, que le général Merle n'était pas disposé à défendre.

Une démonstration assez vive fut faite en vain par l'ennemi pour le passage de l'Isère.

Des moyens de corruption, préparés de longue main, furent employés à Valence pour séduire et pour effrayer les troupes royales; il y eut beaucoup de déserteurs.

La retraite fut ordonnée le 7 ; S. A. R. transporta son

quartier-général à Montélimart; le colonel Magnier, sur la droite, agit en conséquence.

Le même jour le colonel du 14e de chasseurs annonça qu'il n'était plus maître de son régiment; on fut obligé de le renvoyer à Livron.

Le 8, au matin, le colonel du 10e de ligne déclara que la majeure partie de ses soldats ne voulaient plus se battre; tous les officiers étaient au désespoir; ils obtinrent la promesse que S. A. R. serait escortée par eux jusqu'à Marseille; quelques soldats cependant jurèrent de ne pas servir Bonaparte.

L'artillerie refusa également de servir le Roi.

Le régiment Royal-Etranger, et sept ou huit cents gardes nationales restaient donc seuls à S. A. R. lorsqu'elle apprit que Toulouse et Avignon avaient arboré l'étendard de la révolte.

On savait aussi que monseigneur le duc de Bourbon avait quitté la France, et que Madame s'était embarquée à Pouillac.

Le lieutenant-général Merle avait abandonné le Saint-Esprit.

Le régiment de Berri, infanterie légère, s'était porté sur la route d'Avignon au Saint-Esprit pour s'opposer au passage de S. A. R.

Le régiment Royal-Etranger était également affaibli; cependant le corps d'armée se dirigea sur la Pallud.

Le lieutenant-général d'Aultanne, chef d'état-major, partit pour le Saint-Esprit, avec pouvoir de traiter pour que le passage de S. A. R. jusqu'à Marseille, fût assuré.

Il convint avec le colonel Saint-Laurens que S. A. R., escortée par le 10e de ligne, se rendrait à Marseille

pour s'y embarquer; le lieutenant-général d'Aultanne fut retenu comme otage.

Une heure plus tard, une lettre du général Gilly apprit à S. A. R. que la première convention ne serait point observée. Le maréchal-de-camp, sous-chef d'état-major-général, fut envoyé pour en conclure une seconde: le mouvement sur la Pallud fut continué.

Il était en outre convenu, entre le général Gilly et le baron de Damas, qu'aucune troupe, excepté les escortes, ne se trouverait sur le passage de S. A. R.

En conséquence de la convention sus-mentionnée, un courrier fut envoyé au général Grouchy pour suspendre sa marche; des ordres furent expédiés pour faire arrêter l'effusion du sang partout où des corps se soutenaient encore.

Le 9, les gardes nationales furent licenciées; l'artillerie se joignit au Saint-Esprit avec le corps du lieutenant général Gilly : le 10e régiment de ligne et le régiment Royal-Etranger restèrent seuls pour la garde de S. A. R.

Monseigneur le duc d'Angoulême, après avoir ainsi rempli toutes les conditions arrêtées, monta en voiture le 9, à 9 heures du soir, pour se rendre à Cette.

S. A. R. fut étonnée de trouver, malgré la convention faite entre le lieutenant-général Gilly et le baron de Damas, des postes sur la route, entre la Pallud et le Saint-Esprit.

Arrivé au Saint-Esprit, le général Grouchy remit au baron de Damas la note non signée ci-après :

« Monseigneur le duc d'Angoulême ayant capitulé « avec le général Gilly, et le général en chef, qui arrive « à l'instant au Pont-Saint-Esprit, n'ayant pas eu de « part à cette capitulation, est forcé, par ses instruc-

« tions, de ne l'approuver qu'après avoir pris les ordres « de Sa Majesté : jusque là S. A. R. est priée de s'arrêter « au Pont-Saint-Esprit, ou de se rendre à petites jour- « nées à Cette ; les ordres de Sa Majesté arriveront avant « que S. A. R., allant à petites journées, puisse être « rendue à Cette. »

En conséquence, S. A. R. fut conduite dans la maison qui lui était destinée ; une forte garde y était placée, et ce ne fut qu'en donnant sa parole d'honneur de ne point s'absenter, que S. A. R. obtint qu'il n'y aurait plus d'officiers de gendarmerie dans sa chambre.

Le 11, on apprit que le colonel Magnier, ou n'avait pas reçu, ou ne s'était point conformé à la convention ; le baron de Damas lui expédia aussitôt l'ordre de maintenir la parole donnée.

Le 16, au soir, le lieutenant-général Corbineau, aide-de-camp de Bonaparte, envoya chercher le baron de Damas.

Le général Corbineau dit qu'il avait ordre de faire partir S. A. R., à condition qu'elle s'engagerait à faire restituer les objets précieux appartenant à la couronne.

S. A. R., ne pouvant s'engager à obtenir la restitution de ces objets, les articles ci-dessous ont été ajoutés.

En conséquence de ces articles, il a été arrêté que S. A. R. quitterait le Saint-Esprit le 15.

Des sujets fidèles avaient proposé à Monseigneur le duc d'Angoulême de gagner les montagnes, pour tâcher de se rendre en Piémont ; mais alors ou S. A. R. serait partie seule, ou elle serait partie avec le peu de personnes sur lesquelles elle pouvait compter. Dans le premier cas, monseigneur le duc d'Angoulême abandonnait à la merci de l'ennemi, sans convention ni sûreté

aucune, les troupes qui avaient combattu sous ses ordres; dans le second, rien ne pouvait assurer une marche de quatre-vingt-quatre lieues à travers un pays difficile, dont presque tous les points principaux étaient occupés par l'ennemi.

Certifié véritable,

Le lieutenant-général sous-chef d'état-major-général.

Signé le baron de DAMAS.

N° 2.

Relation des événemens de Bordeaux à la fin de mars 1815.

Ce ne sont pas des fêtes brillantes, ce ne sont plus des jours de bonheur que j'ai à vous raconter. Au milieu des transports de joie que la présence de Madame excitait à Bordeaux, au milieu des fêtes qui se succédaient à l'approche du 12 mars, anniversaire si cher et si glorieux pour les Bordelais, un cri d'alarme s'est fait entendre, et la gaîté a disparu. Mais le dévouement sans bornes, le zèle sans égal de ces mêmes Bordelais, aussitôt que ce nouveau cri d'alarme a retenti, voilà ce que j'aime tant à vous redire. Bordeaux sera toujours Bordeaux : telle fut leur devise à l'aspect de nouveaux dangers.... et ils y ont été fidèles. Animés d'une double ardeur par la présence de Madame, tous veulent s'enrôler pour la défense de la patrie. Chacun offre sa fortune, ses enfans, son sang, sa vie, et c'est entre les mains de Madame qu'on vient avec transport renouveler le serment de mourir pour le Roi. La troupe de ligne même (alors elle n'était pas égarée) prête de nouveau le serment de fidélité, et semble partager l'esprit qui anime Bordeaux pour la cause du Roi. Cependant l'orage grossissait de plus en plus au nord, et s'étendait avec une rapidité incroyable de ville en ville. On apprend enfin que le drapeau tricolore flotte à Angoulême, et que le général Clausel se disposait à venir prendre possession de Bordeaux. Cette alarmante nouvelle, loin d'abattre le courage des Bordelais, ne fait que le ranimer

davantage. On est prêt à tout.... On ne craint rien.... La présence de Madame électrise tous les cœurs.... Sous ses yeux on brave tous les dangers... On est sûr d'être victorieux si S. A. R. reste dans la ville : on la supplie de ne pas l'abandonner; on a besoin de la voir. Partout on la désire. Elle paraît ce jour-là, comme de coutume, vers deux heures, pour aller à la promenade en calèche découverte, et sa contenance calme et ferme inspire une confiante sécurité. On se presse en foule sur son passage, comme on était accoutumé de faire chaque jour à cette même heure, lorsqu'elle sortait du palais pour aller se promener aux environs de Bordeaux; les ouvriers, les marchands quittaient leurs travaux comme si c'eût été la première fois qu'ils l'eussent vue. Avec la même précipitation, ce jour-là, ils accourent pour la voir encore, pour la bénir davantage, et former mille vœux pour sa conservation. Dans tous les villages qu'elle traverse, même empressement : des troupes de jeune filles viennent lui offrir des bouquets, et au retour de sa promenade, elle trouve, comme à l'ordinaire, les chemins jonchés de fleurs. Plus les périls augmentaient, et plus on redoublait d'attachement pour elle.

Sensible à tant de témoignages d'amour, Madame était bien déterminée à ne pas quitter Bordeaux, et à mettre tout en œuvre pour conserver au Roi, jusqu'à la dernière extrémité, cette ville fidèle. On redoubla de zèle et d'activité pour organiser différens corps de troupes choisies dans l'élite de la garde nationale; on les équipe à la hâte; et sur la nouvelle que le général Clausel avançait de plus en plus, on fit partir aussitôt un de ces corps pour défendre le passage de la Dordogne à Saint-André de Cubzac. Une affaire s'engage, et je

n'oublierai jamais le cri de joie qui se fit entendre dans le palais, en répétant ces mots.... *Enfin on se bat!* Notre petite troupe eut l'avantage, et le général Clausel eut quelques-uns des siens tués par notre artillerie. La nuit suspendit le combat qui devait recommencer le lendemain à la pointe du jour, lorsqu'un incident, malheureusement trop à craindre depuis long-temps, survint enfin, et fut la principale cause de la perte de Bordeaux.

La garnison de Blaye, forteresse si importante pour la sûreté de cette ville, venait de se révolter; l'étendard tricolore y était arboré, et la troupe de ligne était sortie de ce fort pour aller se joindre au général Clausel, ce qui lui donnait des forces bien supérieures à celles qu'on pouvait lui opposer; il ne trouva donc plus aucun obstacle sur sa route, et le samedi 1er d'avril il parut avec sa troupe sur la rive droite de la Garonne, en face de Bordeaux. S'étant posté à la Bastide, il n'avait plus que la rivière entre la ville et lui. C'est de là qu'il proposa une capitulation. Comme, selon lui, Madame était la seule cause des mesures hostiles, il promettait que, si la ville voulait promptement se soumettre, les habitans ne seraient point inquiétés; personne n'aurait rien à craindre pour sa sûreté. Tout le monde devait être parfaitement tranquille; la tête seule de M. Lynch était exceptée de ces conditions pacifiques. Un cri général d'indignation retentit dans toute la ville, et d'une voix unanime on entendit répéter : « Des armes! des armes!.... Combattons tous pour sauver Bordeaux. » Le tumulte augmentait à chaque instant, Madame ne demandait pas mieux que de tout tenter pour soutenir une si courageuse disposition.

Mais pour assurer le succès de l'entreprise contre le

général Clausel, le concours des troupes de ligne en garnison dans la ville était nécessaire, les seules forces de la garde nationale n'étant pas suffisantes. Malgré le serment de fidélité que ces troupes avaient renouvelé, comme je l'ai déjà dit plus haut; malgré un grand et magnifique repas où, peu de jours auparavant, ces régimens et la garde nationale avaient fraternisé, le verre à la main, en buvant ensemble à la santé du roi, ce n'était plus le même esprit : ils étaient totalement changés; de perfides agens de Bonaparte les avaient excités à la révolte, et, selon le rapport des officiers généraux, l'insurrection était à son comble dans les casernes. Les autorités militaires tenaient un langage très-effrayant sur la disposition des troupes, même à l'égard de Madame! Des chefs de bataillon déclarèrent qu'ils ne répondaient plus de la sûreté de S. A. R., tant les propos devenaient affreux! On avait tout à redouter pour ses jours, ajoutaient-ils, si elle ne quittait pas promptement Bordeaux. Une opinion bien différente était établie parmi les chefs de la garde fidèle. Ils étaient si persuadés que rien ne pouvait résister à la vue de Madame, qu'ils ne doutaient pas que, si elle se montrait à la troupe de ligne, elle ne la ramenât sous les drapeaux du roi, et, qu'en ralliant ainsi leur force à celle de la garde nationale, on sauverait Bordeaux de cette honteuse soumission, à laquelle on ne pouvait penser sans frémir, tant l'idée de voir flotter l'étendard tricolore était en horreur!

Dans cette diversité d'opinions, Madame n'hésita pas une minute à prendre un parti décisif. « Je vais aller visiter les casernes, dit-elle, et juger par moi-même de la disposition des troupes. » En effet, à deux heures elle monte en voiture découverte : une escorte nombreuse

d'officiers généraux l'accompagne à cheval. Je vous assure que cette marche guerrière avait quelque chose de bien imposant. On arrive à la caserne de Saint-Raphaël. Un profond silence y régnait à l'entrée de Madame. Elle mit pied à terre; et passant deux fois dans les rangs avec cette dignité que vous lui connaissez, elle vint ensuite se placer au centre, annonçant l'intention de parler aux officiers. Ils se réunirent autour d'elle. Alors, d'un ton très-élevé, elle leur adressa ces mots :

« Messieurs, vous n'ignorez pas les événemens qui se « passent. Un étranger vient de s'emparer du trône de « votre roi légitime. Bordeaux est menacé par une « poignée de révoltés; la garde nationale est déterminée « à défendre la ville. Voilà le moment de montrer qu'on « est fidèle à ses sermens. Je viens ici vous les rappeler, « et juger par moi-même des sentimens de chacun pour « son souverain légitime. Je veux qu'on parle avec « franchise; je l'exige. Etes-vous disposés à seconder la « garde nationale dans les efforts qu'elle veut faire pour « défendre Bordeaux contre ceux qui viennent l'attaquer? « Répondez franchement. » Pour toute réponse, ... « silence absolu. « Vous ne vous souvenez donc plus des « sermens que vous avez renouvelés il y a si peu de jours « entre mes mains? S'il existe encore parmi vous quel- « ques hommes qui s'en souviennent, qui restent fidèles « à la cause du roi, qu'ils sortent des rangs, et qu'ils « l'expriment hautement. » Alors on vit quelques épées « en l'air. « Vous êtes en bien petit nombre, reprit Madame, « mais n'importe; on connaît au moins ceux sur qui « l'on peut compter. » Des protestations d'attachement à sa personne lui furent adressées par quelques soldats. « Nous ne souffrirons pas qu'on vous fasse du mal, nous

« vous défendrons, » s'écrièrent plusieurs voix. « Il ne s'agit « pas de moi, mais du service du roi, répondit Madame « avec véhémence; voulez-vous le servir ? » — « Dans tout « ce que nos chefs nous commanderont pour la patrie, « nous obéirons, mais nous ne voulons pas la guerre « civile, et jamais nous ne nous batterons contre nos « frères. » En vain Madame leur rappela tout ce que le devoir et l'honneur leur commandaient, ils furent sourds à sa voix. Avant de les quitter, elle leur fit promettre qu'au moins ils contribueraient à maintenir l'ordre dans la ville si on y entrait, et qu'ils veilleraient à ce qu'on ne fît aucun mal à la garde nationale si on avait de mauvaises intentions contre elle. Ils le promirent. Madame s'en alla le cœur navré de ce dont elle venait d'être témoin.

Mais ce n'était rien encore; la visite de la seconde caserne fut bien plus pénible. L'esprit de révolte s'y montrait mille fois davantage, et ce fut bien plus inutilement encore que Madame essaya de les ramener dans le chemin de l'honneur. Malgré le peu de succès que S. A. R. pouvait espérer d'une troisième tentative auprès de semblables troupes, elle ne voulut rien négliger, et ce fut au Château-Trompette que les derniers efforts de son héroïque courage furent portés au plus haut point. Quelle réception l'on y préparait à l'auguste fille de tant de rois! De ma vie je ne l'oublierai ; j'en ai tant souffert ! Après avoir passé les sombres voûtes de ce chateau-fort, représentez-vous le coup-d'œil qui nous frappa, en entrant dans l'intérieur de cette caserne, transformée en un véritable repaire de brigands : l'air farouche, la contenance morne, et frémissant de rage, comme au moment de saisir leur proie, telle nous trouvâmes cette soldates-

que mutinée, rangée sous les armes. Avec une âme, une énergie, sans égale, Madame leur adressa le discours le plus fait pour émouvoir les cœurs les plus endurcis. Dans tout autre temps, ils en auraient été attendris. Mais à quel excès d'égarement ne les avait on pas poussés, puisqu'ils semblaient redoubler de rage en écoutant un langage si noble et si touchant: plus l'émotion de Madame augmentait, et plus elle redoublait d'éloquence; des larmes inondaient son visage. « Eh! quoi, leur dit-elle, « est-ce bien à ce même régiment d'Augoulême que je « parle! Avez-vous pu si promptement oublier les grâces « dont vous avez été comblés par le duc d'Angoulême?.... « Ne le regardez-vous donc plus comme votre chef, lui « que vous appelliez votre prince? Et moi, dans les « mains de qui vous avez renouvelé votre serment de « fidélité...., moi que vous nommiez votre princesse.... « ne me reconnaissez-vous plus? — O Dieu! » ajouta-t-« elle avec l'accent de la plus vive douleur... après vingt « ans de malheur, il est bien cruel de s'expatrier encore! « Je n'ai cessé de faire des vœux pour le bonheur de « ma patrie; car je suis Française, moi....., et vous, « vous n'êtes plus Français. Allez, retirez-vous. » Pourra-t-on jamais croire que dans cet instant il se soit trouvé un être assez vil pour oser dire avec ironie.....: Je ne réponds rien, parce que je sais respecter le malheur. Au seul souvenir de tant d'insolence, tout mon sang bouillonne encore; jamais je n'éprouvai un tel mouvement d'indignation. Madame donna le signal du départ. Un roulement de tambour se fit entendre, et nous repassâmes sous les batteries de ce triste fort, le cœur encore plus déchiré que lorsque nous y étions entrés.

Pour adoucir l'amertume de ce pénible calice, il sem-

blait que Madame eût réservé pour la fin de sa course la revue qu'elle se proposait de faire de cette fidèle garde nationale, qui était en bataille sur le superbe quai qui longe les bords de la Garonne. Une scène bien différente de celle dont elle venait d'être témoin l'attendait là. Lorsqu'elle parut, un cri général de Vive le roi! Vive Madame! se fit entendre. A la vue de la profonde douleur répandue sur son visage, on redouble encore d'attachement pour elle; et c'est avec transport qu'on le lui exprime. Elle eut beaucoup de peine à se faire entendre au milieu des cris : elle obtint enfin qu'on fît silence; et restant debout dans sa calèche pour être mieux entendue de la troupe nombreuse qui l'entourait, elle adressa à cette garde fidèle tout ce que son cœur lui inspira de plus noble et de plus sensible, pour lui exprimer combien elle était touchée de tant de zèle et de dévouement pour le roi.

« Je viens, ajouta-t-elle, vous demander un dernier « sacrifice. Promettez-moi de m'obéir dans tout ce que « je vous commanderai. — Nous le jurons! — Eh bien, « continua Madame, d'après ce que je viens de voir, « on ne peut pas compter sur le secours de la garnison; « il est inutile de chercher à se défendre.

« Vous avez assez fait pour l'honneur; conservez au « roi des sujets fidèles pour un temps plus heureux. Je « prends tout sur moi; je vous ordonne de ne plus com- « battre. » — «Non, non, rendez-nous notre serment, nous « voulons mourir pour vous. » On se presse autour de sa sa voiture, on saisit la main de Madame, on la baise, on l'inonde de larmes; on demande pour toute grâce qu'il soit permis aux braves Bordelais de répandre leur sang. L'enthousiasme est porté jusqu'au délire, toute la ville

le partage, et mêle ses cris de Vive le roi à ceux de la garde nationale. Jamais position n'a été plus singulière que celle où se trouvait Madame en ce moment : elle était exactement placée en face de ce général Clausel, qui, sur l'autre rive, se trouvait témoin des hommages qui entouraient S. A. R.; il ne pouvait perdre un seul des témoignages d'amour qu'on prodiguait à Madame. Le son en parvenait très-distinctement jusqu'à lui; il en fut très-alarmé, et fit braquer des canons de ce côté. Les drapeaux blancs flottaient à toutes les fenêtres, et formaient une perspective très-désagréable pour ce traître. Jamais la ville n'avait offert un si beau-coup d'œil : pour le plus beau jour d'entrée, elle n'aurait pas pu être plus brillante en signes de royalisme de tout genre. La population paraissait doublée; et lorsque Madame retourna au palais, elle fut accompagnée par tout ce peuple fidèle qui la bénissait les larmes aux yeux, et s'unissait du fond du cœur à ses regrets et à sa douleur.

A peine étions-nous de retour, qu'une fusillade commença dans la ville; on vit passer des blessés qu'on rapportait; il y eut quelques personnes de tuées. De moment en moment on venait apporter à Madame des nouvelles effrayantes, et on annonçait que ce n'était que le prélude du massacre. Des régimens en insurrection quittaient leurs casernes; une partie s'était rangée sur la place de la comédie, et tenait des propos si affreux que les généraux et plusieurs officiers vinrent supplier Madame de partir de Bordeaux; il ne se passait pas une minute sans qu'on ne vît arriver des messagers expédiés de toutes parts pour supplier Madame avec instance de penser à sa sûreté. Rien ne pouvait la décider à abandonner cette malheureuse ville; elle ne pouvait soutenir la pensée du

sort affreux qui était peut-être réservé à ses habitans après son départ; elle en était accablée de douleur, lorsqu'on vint l'avertir que, si elle prolongeait son séjour, loin d'être utile à Bordeaux, elle serait cause que le général Clausel le traiterait bien plus mal. Alors (ce qu'on n'aurait pu gagner sur elle en ne lui parlant que des dangers qu'elle courait et de sa sûreté personnelle) elle céda aussitôt qu'il fut question du salut de la ville et de de ses habitans.

A huit heures du soir elle reçut donc les adieux de tous ceux qui, ne pouvant la suivre, ne lui restaient pas moins entièrement dévoués à Bordeaux. Elle monta en voiture et partit, escortée par cette même garde fidèle qui était montée à cheval pour veiller sur ses jours et protéger sa retraite. Un triste et profond silence régnait dans la ville; chacun s'était renfermé chez soi, et les fenêtres des maisons étaient hermétiquement fermées: c'étaient les préparatifs de la réception qu'on réservait au général Clausel. En effet nous avons su depuis qu'il avait demandé, en entrant dans la ville, s'il n'y avait plus d'habitans à Bordeaux. Mais au passage de Madame, malgré ces portes et ces fenêtres closes, du fond de ces maisons on entendit encore comme un écho qui répétait: Vive Madame! Vive Madame!

Le ciel devint orageux à notre sortie de la ville, et la pluie commença à tomber; la nuit fut une des plus obscures, et notre petite escorte avait de la peine à se reconnaître. C'est ainsi que nous nous acheminâmes dans un chemin de sable qui conduit à Pouillac. Nous marchâmes au pas toute la nuit, et ce n'est qu'à huit heures du matin, le dimanche 2 avril, que nous pûmes y arriver. En descendant de voiture, la première pensée de Madame

fut d'entendre la messe; les secours du ciel étaient plus nécessaires que jamais. Tant de sacrifices à faire en quittant la France! tant d'inquiétudes sur ce qu'on y laissait de si cher! tant de douloureux souvenirs et tant d'épreuves encore à supporter! Tout fut placé sous les yeux de Dieu, et la Providence a répandu ses bénédictions sur d'aussi ferventes prières.

Tout étant prêt pour l'embarquement, nous montâmes dans la chaloupe du capitaine anglais, et par une pluie batttante, nous nous rendîmes à bord du *Wanderer*, sloop de guerre, qui devait porter Madame en Espagne, où elle déirait aller.

Mais rien ne peut peindre le désespoir de la garde fidèle qui avait escorté S. A. R. depuis Bordeaux, lorsqu'il fallut enfin se séparer d'elle. Avec de petites barques, ils avaient accompagné la chaloupe et flottaient autour du *Wanderer*, en demandant avec instance de revoir encore Madame : elle parut sur le pont, et un cri de douleur se fit entendre. Chacun, pour adoucir ses regrets, voulait avoir au moins quelque chose qui lui eût appartenu : quelques-uns de ses rubans furent partagés; mais comme il n'y en avait pas encore assez, elle détacha les plumes blanches qui étaient sur son chapeau, et les leur distribua. Avec quel transport de reconnaissance ils reçurent ce don! Et quel espoir consolant ils emportèrent, en pensant que ce panache les rallierait tous encore au chemin de l'honneur!

Nous mîmes à la voile, et nous nous éloignâmes de France.

N° 3.

Rapport du lieutenant-général comte Delaborde à son excellence le maréchal prince d'Eckmülh, ministre de la guerre (1).

Toulouse, 4 avril 1815.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu les ordres de l'Empereur et les vôtres par le général Chartran, le 1er avril courant. Instruit des événemens merveilleux qui s'étaient succédé si rapidement depuis le 1er mars, je n'aurais pas attendu les ordres pour donner à l'Empereur une nouvelle preuve de mes sentimens; mais je n'avais autour de moi qu'un très-petit nombre d'officiers et de soldats. Le 69e régiment de ligne et la majeure partie du 3e d'artillerie, et le 15e de chasseurs, avaient été dirigés sur des points hors mon commandement. Je me trouvais dans une ville de cinquante mille âmes de population, où la présence d'un baron de Vitrolles, prétendu commissaire du roi, comprimait le zèle des bons citoyens, qui sont en très-grande majorité. Mes forces étaient réduites à peu de chose, le baron de Vitrolles ajoutant aux siennes par des levées, qui, quoique peu nombreuses et mal commandées, lui procuraient toujours quelques compagnies.

C'est dans ces circonstances que M. le comte de Damas-Crux arriva à Toulouse; il y fut bientôt suivi de

(1) Moniteur du 10 avril 1815.

M. le maréchal Pérignon, que le duc d'Angoulême avait appelé au commandement de la 10e division. Cette nomination me parut singulière; mais, tandis que M. le maréchal Pérignon recevait froidement mes communications, je me convainquis que cette froideur, qui n'échappait pas au parti royaliste, rehaussait sa confiance: j'en conclus que tout retard devenait pernicieux.

Quatre compagnies d'artillerie, qu'on avait désespéré d'attacher à une cause totalement perdue, revenaient de Nîmes sur Toulouse. Le baron de Vitrolles leur fit donner, par le maréchal Pérignon, l'ordre de rétrograder sur Narbonne. J'éludai cet ordre, et j'envoyai des officiers intelligens dire à ces compagnies d'arriver à Toulouse le plus promptement possible, malgré les ordres du maréchal Pérignon, que je pris sur moi de méconnaître. Mes dispositions étant ainsi réglées, j'ai fait arrêter aujourd'hui, au point du jour, le baron de Vitrolles. Je fais faire en ce moment l'inventaire de ses papiers. J'ai fait arrêter aussi le comte de Damas.

A l'instant, j'ai cru devoir me transporter chez le maréchal Pérignon, bien que ses pouvoirs eussent cessé d'après ceux que S. M. I. a bien voulu me confier. J'ai proposé à M. le maréchal de se mettre à la tête du mouvement que je préparais, consentant volontiers à lui sacrifier l'honneur de cette journée, qui n'en aurait eu que plus d'éclat. M. le maréchal ayant tergiversé et montré de la faiblesse, je n'ai point insisté; j'ai moi-même donné le signal, et, à cinq heures du matin, le drapeau tricolore flottait sur nos clochers et nos monumens publics: à la même heure, la garnison a pris la cocarde nationale aux acclamations d'un peuple immense.

Midi sonne; l'enthousiasme est à son comble. Les pro-

clamations de l'Empereur produisent les plus vives sensations; aucun excès n'a été commis, aucun symptôme d'opposition ne s'est manifesté.

M. le comte de Saint-Aulaire, préfet de ce département, s'est bien conduit.

MM. de Damas et de Vitrolles m'ont fait demander instamment la permission de partir. J'ai laissé M. de Damas, dont la capacité est peu dangereuse, libre de s'acheminer pour l'Espagne, par les Hautes et les Basses-Pyrénées : ceci est d'ailleurs conforme au décret de l'Empereur sur les émigrés.

Quant à M. de Vitrolles, j'ai cru important de le retenir, en raison du caractère qu'il avait déployé ici, et de l'infame conduite qu'il y a tenue : j'attendrai, à son égard, les ordres de l'Empereur.

Une prochaine dépêche vous apportera de nouveaux détails, ainsi qu'un aperçu de notre position, qui est très-bonne. Elle vous transmettra aussi le nom des citoyens de cette ville qui m'ont secondé dans cette opération ; quant à MM. les officiers, il faudrait les nommer tous.

Les lettres et les ordres que vous m'aviez transmis pour les généraux commandant les subdivisions et les départemens, leur ont été envoyés dès le point du jour. Tous les départemens de la division ne tarderont pas à imiter l'exemple de la ville de Toulouse; cet exemple doit avoir une grande influence.

Votre excellence trouvera sous ce pli les seuls numéros du Moniteur imprimés ici. J'ai pensé qu'il serait curieux de voir comment on abusait les provinces méridionales.

Je termine en vous faisant observer, Monseigneur, que depuis l'entrée de l'Empereur à Paris, toutes les dépêches qui ont pu m'être adressées ont été interceptées par

M. de Vitrolles ; ce sera une lacune à remplir promptement.

M. le maréchal Pérignon m'a dit qu'il allait se retirer à sa campagne.

Je vous dois faire le rapport que le général Chartran a failli être arrêté par les agens du baron de Vitrolles; je pense cependant qu'il aura réussi dans son projet de ramener sur Toulouse deux régimens qui étaient partis de l'armée aux ordres du duc d'Angoulême.

Le général Cassagne et le général Cassan m'ont parfaitement secondé dans l'opération qui vient d'avoir lieu ; j'ai cru nécessaire, pour le service de l'Empereur, de donner provisoirement le commandement supérieur de la place de Toulouse au général Cassan : la population est nombreuse, et ce général paraît avoir la tête bien organisée.

C'est l'adjudant-général Noël Girard, chef de l'état-major de ma division, que j'ai chargé d'arrêter le baron de Vitrolles.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

Signé le lieutenant-général comte DELABORDE.

N° 4.

Rapport du maréchal prince d'Essling, du 14 avril 1815 (1).

SIRE,

Les ordres de Votre Majesté ont éprouvé des retards insurmontables dans ma position.

Les mouvemens excités dans la 8e division, et particulièrement à Marseille, s'y maintenaient par la présence du duc d'Angoulême, par la mauvaise composition des premières autorités civiles, par les rapports constans qu'entretenaient les agens des princes avec des ministres étrangers, et par des nouvelles controuvées, toutes plus alarmantes les unes que les autres pour les paisibles citoyens.

D'un autre côté, le duc d'Angoulême, qui déjà m'avait enlevé trois régimens, voulait encore prendre ceux qui étaient à Toulon, et il m'a fait dire par M. de Rivière que son intention était de donner ce port en dépôt aux Anglais, qui fourniraient en retour de l'argent au roi de France.

Dans une situation aussi difficile, je me déterminai, après avoir mis Antibes en état de siége, pour le soustraire à l'autorité du préfet du Var, à me rendre à Toulon, afin de conserver à Sa Majesté cette place et sa marine.

Enfin, le 10 avril, j'avais eu connaissance que le 6e régiment, à Avignon, avait repris les couleurs nationales;

(1) Moniteur du 19 avril 1815.

j'ordonnai au général Leclerc de le maintenir dans la discipline, et de lui ordonner de se tenir prêt à faire un mouvement.

Le 10, j'ai fait la proclamation dont copie est ci-annexée. Une estaffette l'a portée dans les quatre départemens de la division, avec ordre de la faire publier et afficher à son de trompe, et au bruit de vingt-un coup de canon, de faire flotter le pavillon national sur les forts, les municipalités, les bâtimens de l'état, et de faire reprendre la cocarde tricolore aux troupes de terre et de mer.

J'ai donné ordre aux préfets, dans toute la division, de dissoudre les gardes nationales levées par le duc d'Angoulême, de réintégrer leurs armes dans les arsenaux de l'empire, et les objets d'habillement et d'équipement qu'ils avaient reçus dans les magasins militaires.

J'ai fait défense aux préfets et aux receveurs généraux de faire aucune solde aux gardes nationales, aucun paiement qui ne serait pas dans l'intérêt de votre service, et d'obtempérer à aucun ordre des commandans du roi.

J'ai envoyé à Draguignan le baron de Sivray, mon chef d'état-major, pour y faire arrêter et transférer au fort Lamalgue M. de Bouthilier, préfet du Var, qui s'est montré ardent dans ce parti, et qui avait pris des mesures violentes auxquelles j'ai été obligé de résister.

J'ai fait provisoirement remplacer ce préfet par le sous-préfet Ricard.

J'ai ordonné que tous les actes judiciaires, administratifs, contrats notariés, publications, etc., eussent lieu au nom de l'Empereur, ainsi que les prières que l'église doit faire pour le souverain.

Le 11, les couleurs nationales ont été arborées dans

Toulon et dans tout le département du Var, aux acclamations mille fois répétées de vive l'Empereur.

Rien ne pouvait peindre la joie franche qu'ont manifestée les troupes de terre et de mer; la fête s'est prolongée pendant deux jours.

J'ai fait mettre en liberté, à Toulon, les grenadiers de la garde impériale qui avaient été arrêtés à Antibes.

Je les ferai diriger sur Lyon.

J'ai également fait élargir tous les détenus pour demotifs d'opinion.

J'ai envoyé, de Toulon au château d'If, une goëlette, avec l'ordre au commandant du château de remettre à celui de la goëlette tous les détenus pour les mêmes motifs.

M. le contre-amiral de Gourdon, chargé du commandement de la division des frégates, m'ayant paru suspect, en ma qualité de lieutenant-général de Votre Majesté, j'ai chargé le préfet maritime de le faire débarquer, et de confier le commandement des trois frégates et corvettes au plus ancien capitaine de vaissean, M. Senes.

J'ai aussi confié à ce même capitaine le commandement de *l'Ariane*, en remplacement du sieur Garat.

M. le commandant de Toulon, le comte Lardenoy, étant du nombre des émigrés compris dans le décret de Votre Majesté, du 13 mars, je lui ai fait délivrer un passe-port pour se rendre à Nice.

J'ai donné par estaffette, à tous les commandans de ce département, l'ordre de se conformer aux dispositions des dépêches du ministre de la guerre, sous les dates des 25 mars et 8 avril.

J'ai prévenu M. l'amiral Gantheaume de venir à Toulon prendre le commandement de la marine, comme com-

missaire extraordinaire. A son arrivée, je lui ai donné connaissance des instructions de Votre Majesté.

Le 11 au soir, la ville de Marseille ne s'était point encore soumise. Je lui fixai la journée du 12; j'annonçai que je m'y rendrais le 13 : en effet, mes dispositions étaient faites à Toulon et à Avignon, mais je n'ai pas eu besoin d'agir.

Le 12, le conseil municipal de Marseille a député trois de ses membres auprès de moi, pour me porter la soumission de cette ville.

J'ai accueilli cette députation, et, dans la nuit du 12, Le préfet des Bouches-du-Rhône m'a annoncé, par estaffette, que le drapeau tricolore flottait à l'hôtel-de-ville, à la préfecture, sur les forts et sur les bâtimens de l'État; que le plus grand calme régnait dans cette place; qu'il avait fait passer mes ordres et mes proclamations aux sous-préfets, afin de faire suivre, par toutes les communes du département, l'exemple du chef-lieu.

J'ai ordonné qu'on tâchât de se saisir de la personne de MM. de Brulard et de Rivière.

J'ai fait cesser les fonctions au préfet des Bouches-du-Rhône, à son secrétaire-général et au maire de Marseille, et je les ai remplacés provisoirement.

J'ai ordonné que l'imposition extraordinaire de vingt-cinq centimes, réglée par le conseil général de ce département pour le service du duc d'Angoulême, continuât d'être perçue au profit du trésor impérial.

J'ai appelé à Toulon le maréchal-de-camp Eberlé, pour prendre le commandement de cette place, en remplacement de M. Lardenoy.

J'aurai l'honneur d'adresser à Votre Majesté le tableau

présentant les changemens qui auront eu lieu dans l'administration.

L'habitude que j'ai du pays me met à même de ne faire qu'un choix d'hommes bien famés et dévoués à Votre Majesté. Je la supplierai d'y donner son approbation.

J'ai cru, Sire, ne pas devoir me rendre de suite à Paris, comme m'y autorise son excellence le ministre de la guerre, ma présence étant encore nécessaire dans la 8e division, pour consolider l'heureux changement qui vient d'arriver.

Le ministre me laissait l'initiative d'y aller moi-même ou d'y envoyer le comte Miollis; je ne puis pas dissimuler à Votre Majesté combien j'ambitionne l'honneur de la revoir, pour l'assurer de mon dévouement sans bornes.

Je suis avec un profond respect,

Sire

De votre majesté,

Le très-fidèle et très-dévoué serviteur,

Le maréchal duc de Rivoli, lieutenant-général de l'Empereur dans les 8e et 23e divisions militaires.

Signé le prince d'Essling.

Toulon, le 14 avril 1815.

No 5.

ORDRE DU JOUR.

Avesnes, le 13 juin 1815.

Position de l'armée le 14.

Le grand quartier-général à Beaumont. L'infanterie de la garde impériale sera bivouaquée à un quart de lieue en avant de Beaumont, et formera trois lignes : la jeune garde, les chasseurs et les grenadiers. M. le duc de Trévise reconnaîtra l'emplacement de ce camp ; il aura soin que tout soit à sa place : artillerie, ambulances, équipages, etc.

Le premier régiment de grenadiers à pied se rendra à Beaumont.

La cavalerie de la garde impériale sera placée en arrière de Beaumont, mais les corps les plus éloignés n'en doivent pas être à une lieue.

Le deuxième corps prendra position à Laire, c'est-à-dire le plus près possible de la frontière, sans la dépasser. Les quatre divisions de ce corps d'armée seront réunies et bivouaqueront sur deux ou quatre lignes, le quartier-général au milieu, la cavalerie en avant, éclairant tous les débouchés, mais aussi sans dépasser la frontière, et la faisant respecter par les partisans ennemis qui voudraient la violer.

Les bivouacs seront placés de manière que les feux ne puissent être aperçus de l'ennemi : les généraux empê-

cheront que personne ne s'écarte du camp : ils s'assureront que la troupe est pourvue de cinquante cartouches par homme, quatre jours de pain et une demi-livre de riz ; que l'artillerie et les ambulances sont en bon état, et les feront placer à leur ordre de bataille. Ainsi le deuxième corps sera disposé à se mettre en marche le 15 à trois heures du matin, si l'ordre en est donné, pour se porter sur Charleroi et y arriver avant neuf heures.

Le premier corps prendra position à Solre-sur-Sambre ; et il bivouaquera aussi sur plusieurs lignes, observant, ainsi que le deuxième corps, que ses feux ne puissent être aperçus de l'ennemi ; que personne ne s'écartedu camp, et que les généraux s'assurent de l'état des munitions, des vivres de la troupe, et que l'artillerie et les ambulances soient placées à leur ordre de bataille.

Le premier corps se tiendra également prêt à partir le 15, à trois heures du matin, pour suivre le mouvement du deuxième corps; de manière que, dans la journée d'après-demain, ces deux corps manœuvrent dans la même direction et se protégent.

Le troisième corps prendra demain position à une lieue en avant de Beaumont, le plus près possible de la frontière, sans cependant la dépasser ni souffrir qu'elle soit violée par aucun parti ennemi. Le général Vandamme tiendra tout le monde à son poste, recommandera que les feux soient cachés et qu'ils ne puissent être aperçus de l'ennemi. Il se conformera d'ailleurs à ce qui est prescrit au deuxième corps pour les munitions, les vivres, l'artillerie et les ambulances, et pour être prêt à se mettre en mouvement le 15 à trois heures du matin.

Le sixième corps se portera en avant de Beaumont,

et sera bivouaqué sur deux lignes, à un quart de lieue du troisième corps. M. le comte de Lobau choisira l'emplacement, et il fera observer les dispositions générales qui sont prescrites par le présent ordre.

M. le maréchal Grouchy portera les premier, deuxième, troisième et quatrième corps de cavalerie en avant de Beaumont, et les établira au bivouac entre cette ville et Walcourt, faisant également respecter la frontière, empêchant que personne ne la dépasse et qu'on se laisse voir, ni que les feux puissent être aperçus de l'ennemi; et il se tiendra prêt à partir après-demain, à trois heures du matin, s'il en reçoit l'ordre, pour se porter sur Charleroi et faire l'avant-garde de l'armée.

Il recommandera aux généraux de s'assurer si tous les cavaliers sont pourvus de cartouches, si leurs armes sont en bon état, et s'ils ont pour quatre jours de pain, et la demi-livre de riz qui ont été ordonnés.

L'équipage de ponts sera bivouaqué derrière le sixième corps et en avant de l'infanterie de la garde impériale.

Le parc central d'artillerie sera en arrière de Beaumont.

L'armée de la Moselle prendra demain position en avant de Philippeville. M. le comte Gérard la disposera de manière à pouvoir partir après-demain, le 15, à trois heures du matin, pour joindre le troisième corps, et appuyer son mouvement sur Charleroi, suivant le nouvel ordre qui lui sera donné; mais le général Gérard aura soin de se bien garder sur son flanc droit, et en avant de lui, sur toutes les directions de Charleroi et de Namur. Si l'armée de la Moselle a des pontons à sa suite, le général Gérard les fera avancer le plus près possible, afin de pouvoir en disposer.

Tous les corps d'armée feront marcher en tête les sapeurs, et les moyens de passage que les généraux auront réunis.

Les sapeurs de la garde impériale, les ouvriers de la marine, et les sapeurs de la réserve, marcheront après le sixième corps, et en tête de la garde.

Tous les corps marcheront dans le plus grand ordre et serrés. Dans le mouvement sur Charleroi, on sera disposé à profiter de tous les passages pour écraser les corps ennemis qui voudraient attaquer l'armée ou qui manœuvreraient contre elle.

Il n'y aura à Beaumont que le grand quartier-général. Aucun autre ne devra y être établi, et la ville sera dégagée de tout embarras. Les aciens réglemens sur le quartier-général et les équipages, sur l'ordre de marche, et la police des voitures et bagages, et sur les blanchisseuses et vivandières, seront remis en vigueur. Il sera fait à ce sujet un ordre général; mais, en attendant, MM. les généraux commandant les corps d'armée prendront des dispositions en conséquence; et M. le grand-prévôt fera exécuter ces réglemens. L'Empereur ordonne que toutes les dispositions contenues dans le présent ordre soient tenues secrètes par MM. les généraux.

Par ordre de l'Empereur,
Le maréchal d'empire major-général,
Signé duc de DALMATIE.

N° 6.

Beaumont, 14 juin 1815.

ORDRE DE MOUVEMENT.

Demain, le 15, à deux heures et demie du matin, la division de cavalerie légère du général Vandamme montera à cheval, et se portera sur la route de Charleroi : elle enverra des partis dans toutes les directions, pour éclairer le pays, et enlever les postes ennemis ; mais chacun de ces partis sera au moins de cinquante hommes. Avant de mettre en marche la division, se général Vandamme s'assurera qu'elle est pourvue de cartouches.

A la même heure, le lieutenant-général Pajol réunira le premier corps de cavalerie, et suivra le mouvement de la division du général Domont, qui sera sous les ordres du général Pajol. Les divisions du premier corps de cavalerie ne fourniront point de détachemens ; ils seront pris dans la troisième division. Le général Domont laissera sa batterie d'artillerie, pour marcher après le premier bataillon du troisième corps d'infanterie. Le lieutenant-général Vandamme lui donnera des ordres en conséquence.

Le lieutenant-général Vandamme fera battre la diane à deux heures et demie du matin ; à trois heures il mettra en marche son corps d'armée, et le dirigera sur Charleroi : la totalité de ses bagages et embarras seront parqués en arrière, et ne se mettront en marche qu'après que le sixième corps et la garde impériale auront passé ;

ils seront sous les ordres du vaguemestre général, qui les réunira à ceux du sixième corps de la garde impériale et du grand quartier-général, et leur donnera des ordres de mouvement.

Chaque division du troisième corps d'armée aura avec elle sa batterie et ses ambulances; toute autre voiture qui serait dans les rangs sera brûlée.

M. le comte de Lobau fera battre la diane à trois heures et demie, et il mettra en marche le sixième corps d'armée à quatre heures, pour suivre le mouvemeut du général Vandamme, et l'appuyer; il fera observer le même ordre de marche pour les troupes, l'artillerie, les ambulances et les bagages, qui est prescrit au troisième corps.

Les bagages du sixième corps seront réunis à ceux du troisième, sous les odres du vaguemestre général, ainsi qu'il est dit.

La jeune garde battra la diane à quatre heures et demie, et se mettra en marche à cinq heures; elle suivra le mouvement du sixième corps sur la route de Charleroi.

Les chasseurs à pied de la garde battront la diane à cinq heures, et se mettront en marche à cinq heures et demie, pour suivre le mouvement de la jeune garde.

Les grenadiers à pied de la garde battront la diane à cinq heures et demie, et partiront à six heures, pour suivre le mouvement des chasseurs à pied. Le même ordre de marche, pour l'artillerie, les ambulances et les bagages, prescrit pour le troisième corps d'infanterie, sera observé dans la garde impériale.

Les bagages de la garde seront réunis à ceux des troi-

sième et sixième corps d'armée, sous les ordre du vaguemestre général, qui les fera mettre en mouvement.

M. le maréchal Grouchy fera monter à cheval, à cinq heures et demie du matin, celui des trois autres corps de cavalerie qui sera le plus près de la route, et lui fera suivre le mouvement sur Charleroi. Les deux autre corps partiront successivement à une heure d'intervalle l'un de l'autre; mais M. le maréchal Grouchy aura soin de faire marcher la cavalerie sur les chemins latéraux de la route principale que la colonne d'infanterie suivra, afin d'éviter l'encombrement, et aussi pour que sa cavalerie observe un meilleur ordre. Il prescrira que la totalité des bagages restent en arrière, parqués et réunis, jusqu'au moment où le vaguemestre général leur donnera l'ordre d'avancer.

M. le comte Reille fera battre la diane à deux heures et demie du matin; et il mettra en marche le deuxième corps à trois heures; il le dirigera sur Marchiennes-au-Pont, où il fera en sorte d'être rendu avant neuf heures du matin; il fera garder tous les ponts de la Sambre, afin que personne ne passe. Les postes qu'il laissera seront successivement relevés par le premier corps, mais il doit tâcher de prévenir l'ennemi à ces ponts pour qu'ils ne soint pas détruits, surtout celui de Marchiennes, par lequel il sera probablement dans le cas de déboucher, et qu'il faudrait faire aussitôt réparer, s'il avait été endommagé.

A Thuin et à Marchiennes, ainsi que dans tous les villages sur sa route, M. le comte Reille interrogera les habitans, afin d'avoir des nouvelles des positions et forces des armées ennemies; il fera aussi prendre les lettres dans les bureaux de poste, et les dépouillera, pour faire

parvenir aussitôt à l'Empereur les renseignemens qu'il aura obtenus.

M. le comte d'Erlon mettra en marche le premier corps à trois heures du matin, et il le dirigera aussi sur Charleroi, en suivant le mouvement du deuxième corps, duquel il gagnera la gauche le plus tôt possible, pour le soutenir et l'appuyer au besoin. Il tiendra une brigade de cavalerie en arrière; pour se couvrir, et pour maintenir par de petits détachemens ses communications avec Maubeuge, il enverra des partis en avant de cette place, dans les directions de *Mons* et de *Binch*, jusqu'à la frontière, pour avoir des nouvelles des ennemis, et en rendre compte aussitôt. Ces partis auront soin de ne pas se compromettre et de ne point dépasser la frontière.

M. le comte d'Erlon fera occuper Thuin par une division; et si le pont de cette ville était détruit, il le ferait aussitôt réparer, en même temps qu'il fera tracer et exécuter immédiatement une tête de pont sur la rive gauche. La division qui sera à Thuin gardera aussi le pont de l'abbaye d'*Alnes*, où M. le comte d'Erlon fera également construire une tête de pont sur la rive gauche.

Le même ordre de marches prescrit pour le troisième corps, pour l'artillerie, les ambulances et les bagages, sera observé aux deuxième et premier corps, qui feront réunir leurs bagages, et marcher à la gauche du premier corps, sous les ordres du vaguemestre le plus ancien.

Le quatrième corps (armée de la Moselle) a reçu ordre de prendre aujourd'hui position en avant de Philippeville : si son mouvement est opéré, et si les divisions qui composent ce corps d'armée sont réunis, M. le lieutenant-général Gérard les mettra en marche demain à

trois heures du matin, et les dirigera sur Charleroi (1); il aura soin de se tenir à hauteur du troisième corps, avec lequel il communiquera, afin d'arriver à peu près en même temps devant Charleroi. Mais le général Gérard fera éclairer sa droite et tous les debouchés qui vont sur Namur; il marchera serré en ordre de bataille, fera laisser à Philippeville tous ses bagages et embarras, afin que son corps d'armée, se trouvant plus léger, soit plus à même de manœuvrer.

Le général Gérard donnera ordre à la quatorzième division de cavalerie, qui a dû arriver aujourd'hui à Philippeville, de suivre le mouvement de son corps d'armée sur Charleroi, où cette division joindra le quatrième corps de cavalerie.

Les lieutenans-généraux Reille, Vandamme, Gérard et Pajol se mettront en communication par de fréquens partis, et ils régleront leur marche de manière à arriver en masse et ensemble devant Charleroi; ils mettront, autant que possible, à l'avant-garde, les officiers qui parlent flamand, pour interroger les habitans et en prendre des renseignemens; mais ces officiers s'annonceront comme commandans de partis, sans dire que l'armée est en arrière.

Les lieutenans-généraux Reille, Vandamme et Gérard feront marcher tous les sapeurs de leurs corps d'armée (ayant avec eux des moyens pour réparer les ponts) après le premier régiment d'infanterie légère, et ils donneront ordre aux officiers du génie de faire réparer les mauvais passages, ouvrir des communications la-

(1) Le général Gérard reçut plus tard un nouvel ordre qui lui prescrivit de passer, avec son corps, la Sambre au Châtelet.

térales, et placer des ponts sur les courans d'eau où l'infanterie devrait se mouiller pour les franchir.

Les marins, les sapeurs de la garde et les sapeurs de la réserve marcheront après le premier régiment du troisième corps; les lieutenans-généraux Rogniat et Haxo seront à leur tête: ils n'ameneront avec eux que deux ou trois voitures; le surplus du parc du génie marchera à la gauche du troisième corps. Si on rencontre l'ennemi, ces troupes ne seront point engagées, mais les généraux Rogniat et Haxo les emploiront aux travaux de passages de rivières, de têtes de pont, de réparations de chemin, et d'ouvertures de communication, etc. La cavalerie de la garde suivra le mouvement sur Charleroi, et partira à huit heures.

L'Empereur sera à l'avant-garde sur la route de Charleroi. MM. les lieutenans-généraux auront soin d'envoyer à Sa Majesté de fréquens rapports sur leurs mouvemens et les renseignemens qu'ils auront recueillis; ils sont prévenus que l'intention de Sa Majesté est d'avoir passé la Sambre avant midi, et de porter l'armée à la rive gauche de cette rivière.

L'équipage des ponts sera divisé en deux sections: la première section se subdivisera en trois parties, chacune de cinq pontons et cinq bateaux d'avant-garde, pour jeter trois ponts sur la Sambre; il y aura à chacune de ces subdivisions une compagnie de pontonniers; la première section marchera à la suite du parc du génie, après le troisième corps.

La deuxième section restera avec le parc de réserve d'artillerie, à la colonne des bagages; elle aura avec elle la quatrième compagnie de pontonniers, les équipages de l'Empereur et les bagages du grand quartier-général

seront réunis, et se mettront en marche à dix heures. Aussitôt qu'ils seront passés, le vaguemestre général fera partir les équipages de la garde impériale, du troisième corps et du sixième corps; en même temps il enverra ordre à la colonne d'équipages de la réserve de la cavalerie de se mettre en marche et de suivre la direction que la cavalerie aura prise. Les ambulances de l'armée suivront le quartier-général, et marcheront à la tête des bagages; mais, dans un aucun cas, ces bagages, ainsi que les parcs de réserve de l'artillerie, et la deuxième section de l'équipage de ponts, ne s'approcheront à plus de trois lieues de l'armée, à moins d'ordre du major-général, et ils ne passeront la Sambre aussi que par ordre.

Le vaguemestre général formera des divisions de ces bagages, et il y mettra des officiers pour les commander, afin de pouvoir en détacher ce qui sera ensuite appelé au quartier-général, ou pour le service des officiers.

L'intendant général fera réunir à cette colonne d'équipages la totalité des bagages et transports de l'administration, auxquels il sera assigné un rang dans la colonne. Les voitures qui seront en retard prendront la gauche, et ne pourront sortir du rang qui leur sera donné que par ordre du vaguemestre général.

L'Empereur ordonne que toutes les voitures d'équipages qui seront trouvées dans les colonnes d'infanterie, de cavalerie ou d'artillerie, soient brûlées, ainsi que les voitures de la colonne des équipages qui quitteront leur rang et intervertiront leur marche sans la permission expresse du vaguemestre général.

A cet effet il sera mis un détachement de cinquante gendarmes à la disposition du vaguemestre général, qui

est responsable, ainsi que tous les officiers de la gendarmerie et les gendarmes, de l'exécution de ces dispositions, desquelles le succès de la campagne peut dépendre.

Par ordre de l'Empereur,

Le maréchal d'empire major-général.

Signé duc de DALMATIE.

N° 7.

Depêche du maréchal Grouchy à S. M. l'Empereur.

Gembloux, le 17 juin 1815, à 10 heures du soir.

SIRE,

J'AI l'honneur de vous rendre compte que j'occupe Gembloux, et que ma cavalerie est à Sauvenières. L'ennemi, fort d'environ trente mille hommes, continue son mouvement de retraite; on lui a saisi ici un parc de 400 bêtes à cornes, des magasins et des bagages.

Il paraît, d'après tous les rapports, qu'arrivés à Sauvenières, les Prussiens se sont divisés en deux colonnes. L'une a dû prendre la route de Wavres en passant par Sart-à-Walain, l'autre colonne paraît s'être dirigée sur Perwès.

On peut peut-être en inférer qu'une portion va joindre Wellington, et que le reste, qui est l'armée de Blücher, se retire sur Liège; une autre colonne avec de l'artillerie ayant fait son mouvement de retraite sur Namur.

Le général Excelmans a ordre de pousser ce soir six escadrons sur Sart-à-Walain, et trois escadrons sur Perwès.

D'après leur rapport, si la masse principale des Prussiens se retire sur Wavres, je la suivrai dans cette direction, afin qu'ils ne puissent pas gagner Bruxelles, et tâcherai de les séparer de Wellington. Si au contraire mes

renseignemens prouvent que la principale force prussienne a marché sur Perwès, je me dirigerai par cette ville à la poursuite de l'ennemi.

Les généraux Thielman et Borstel faisaient partie de l'armée que votre Majesté a battue hier. Ils étaient encore ce matin à 10 heures ici, et ont annoncé que vingt mille hommes des leurs avaient été mis hors de combat. Ils ont demandé en partant les distances de Wavres, Perwès et Hannut.

Blücher a été blessé légèrement au bras, ce qui ne l'a pas empêché de continuer à commander, après s'être fait penser. Il n'a point passé par Gembloux.

Je suis avec respect,
De Votre majesté,
Sire,
Le fidèle sujet.
Signé le maréchal comte de GROUCHY.

Copie conforme à la lettre originale que m'a donnée l'Empereur, et qui est entre mes mains.

Signé le général GOURGAUD.

N° 8.

(Extrait de la gazette de Londres du 22 juin 1815.)

Rapport du duc de Wellington, adressé au comte Bathurst, principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour le département de la guerre.

Waterloo, 19 juin 1815.

MILORD,

NAPOLÉON, ayant réuni, du 10 au 14 de ce mois, les premier, deuxième, troisième, quatrième et sixième corps de l'armée française, ainsi que la garde impériale, et presque toute la cavalerie, sur la Sambre et sur le terrain situé entr cette rivière et la Meuse, s'avança le 15 à la pointe du jour, et attaqua les postes prussiens établis à Thuin et à Lobez, sur la Sambre.

Je ne connus ces événemens que dans la soirée du 15, et sur-le-champ je donnai l'ordre aux troupes de se préparer à marcher; ensuite je les fis diriger contre la gauche de l'ennemi, aussitôt que j'eus appris que son mouvement s'opérait sur Charleroi.

L'ennemi chassa ce jour-là les postes prussiens de leurs positions sur la Sambre. Le général Ziéthen, qui commandait le corps de troupes établi à Charleroi, se retira sur Fleurus. Le maréchal prince Blücher concentra l'armée prussienne sur Sombref, occupant les villages de Saint Amand et de Ligny, situés en face de sa position.

L'ennemi continua sa marche sur la route de Charleroi à Bruxelles, et dans la soirée du même jour, le 15, il attaqua une brigade de l'armée hollandaise, sous le commandement du prince de Weimar, laquelle était postée à Frasnes ; et il la força de se retirer jusqu'à la ferme nommée les Quatre-Bras, située sur le chemin.

Le prince d'Orange la renforça de suite d'une autre brigade de la même division, commandée par le général Perponcher, et le lendemain matin de bonne heure il reprit le terrain qu'il avait perdu ; ce qui le rendit maître des communications avec la position du maréchal Blücher, par Nivelles et Bruxelles.

Dans l'intervalle j'avais fait marcher toute l'armée sur les Quatre-Bras, et la division aux ordres du lieutenant-général Picton arriva à deux heures et demie du soir, suivie du corps de troupes du duc de Brunswick, et ensuite du contingent de Nassau.

En même temps l'ennemi commença à attaquer avec toutes ses forces le prince Blücher, à l'exception des premier et deuxième corps et d'un corps de cavalerie du général Kellermann, qui attaqua notre position aux Quatre-Bras.

L'armée prussienne conserva sa position avec sa bravoure et sa persévérance accoutumées, malgré la grande disparité des forces, le quatrième corps, sous les ordres du gédéral Bulow, n'ayant point encore rejoint ; il me fut impossible de lui donner du renfort comme je le désirais, étant attaqué moi-même, et les troupes, surtout la cavalerie, qui avaient une longue marche à faire pour me joindre, n'étant point encore arrivées.

Nous conservâmes aussi notre position, et repoussâmes les efforts que fit l'ennemi pour s'en rendre maître. Il nous attaqua à plusieurs reprises avec des corps nombreux d'infanterie et de cavalerie soutenus par une artillerie formidable, fit plusieurs charges de cavalerie sur notre infanterie, et fut toujours repoussé avec la plus grande vigueur. Dans cette affaire, S. A. R. le prince d'Orange, le duc de Brunswick, le lieutenant-général Thomas Picton, le major-général sir James Kempt et sir Denis Pack, qui se trouvèrent engagés depuis le commencement de l'affaire, se distinguèrent, ainsi que les lieutenant-général baron Alten, major-général Halken, lieutenant-général Cooke, majors-généraux Maitland et Bing, à mesure qu'ils arrivèrent successivement. Les troupes de la cinquième division et celles du corps de Brunswick furent engagées pendant long-temps, et se conduisirent avec la plus grande bravoure, surtout les 28e, 42e, 79e, 92e, ainsi que le bataillon d'Hanovriens.

Notre perte a été considérable, comme votre seigneurie le verra par les états que j'envoie. J'ai particulièrement à regretter S. A. S. le duc de Brunswick, qui a été tué en combattant vaillamment à la tête de ses troupes.

Quoique le maréchal Blücher eût conservé sa position à Sombref, il se trouva si affaibli par la violence du combat qu'il avait eu à soutenir, qu'il se détermina, lorsqu'il vit que le quatrième corps n'arrivait pas, à reculer et à concentrer son armée sur Wavres. Il se mit en marche dans la nuit après que l'affaire fut finie.

Ce mouvement du maréchal m'obligea à en faire un correspondant, et je me retirai de la ferme des *Quatre-*

emparées de plusieurs aigles, et ont fait un grand nombre de prisonniers.

Ces attaques furent répétées jusqu'à environ sept heures du soir, que l'ennemi fit une attaque désespérée avec sa cavalerie et son infanterie, soutenues par le feu de l'artillerie, pour forcer la gauche de notre centre, près de la ferme de la Haie-Sainte. Après un combat obstiné, il fut défait; et ayant remarqué que ses troupes se retiraient dans une grande confusion, et que le corps de Bulow avait commencé à marcher par Frischemont sur Planchenoit et la Belle-Alliance, dès que je pus apercevoir le feu de ses canons, et que le maréchal Blücher avait joint en personne avec un corps de son armée la gauche de notre ligne par Ohain, je me décidai à attaquer l'ennemi, et fis avancer toute la ligne d'infanterie, soutenue par la cavalerie et l'artillerie.

L'attaque réussit complétement sur tous les points; l'ennemi fut chassé de sa position sur les hauteurs, et se retira dans la plus grande confusion, laissant derrière lui, autant que j'en puis juger, cent cinquante pièces de canon avec leurs munitions, qui tombèrent entre nos mains. Je continuai à le poursuivre long-temps après la chute du jour, et ne cessai qu'à raison de la fatigue de nos troupes, qui combattaient depuis douze heures, et de ce que le maréchal Blücher, avec qui je me trouvai sur la même route, m'assura qu'il poursuivrait l'ennemi toute la nuit. Il m'a fait savoir ce matin qu'il avait pris soixante pièces de canon de la garde impériale, et plusieurs voitures, bagages, etc., de Napoléon, qui se trouvaient à Genape.

Je me propose de marcher ce matin sur Nivelles, et de ne pas discontinuer mes opérations.

Votre seigneurie remarquera qu'une affaire aussi désespérée, et de tels avantages ne peuvent avoir eu lieu sans une grande perte, et j'ai la douleur d'ajouter que la nôtre a été immense. S. M. a perdu, dans le lieutenant-général Thomas Picton, un officier qui s'était distingué fort souvent à son service : il est mort glorieusement en conduisant sa division à une charge à la baïonnette, par laquelle une des plus sérieuses attaques faites par l'ennemi sur notre position a été repoussée.

Le comte d'Uxbridge, après avoir toute la journée combattu avec succès, a reçu une blessure presque au dernier coup de canon qui a été tiré, et je crains que S. M. ne soit privée pour quelque temps de ses services.

S. A. R. le prince d'Orange s'est distingué par sa bravoure, jusqu'à ce qu'il ait été blessé à l'épaule d'une balle de fusil, ce qui l'a obligé à quitter le champ de bataille.

J'ai la satisfaction d'assurer V. S. que l'armée ne s'est jamais mieux conduite dans aucune occasion. La division des gardes du lieutenant-général Cooke, qui est grièvement blessé; les majors-généraux Maitland et Bing, ont donné un exemple qui a été suivi partout, et il n'y a point d'officiers ni de corps de toute arme qui ne se soient bien conduits.

Je dois pourtant recommander particulièrement à l'attention de S. A. R. le lieutenant-général Henri Clinton, le major-général Adam, le lieutenant-général Charles baron Alten, grièvement blessé, ainsi que le major-général Colin Halket; les colonels Ompteda, Mitchell, qui commandait une brigade de la quatrième division; les majors-généraux James Kempt et Denis Pack, Lambert, lord Somerset, sir William Ponsonby, Charles Grant,

H. Vivian, O. Vandeleur, et comte Dornberg. Je dois aussi beaucoup dans cette occasion, comme dans toutes les autres, au secours du général lord Hill.

L'artillerie et le génie ont étée dirigés à ma satisfaction par les colonels sir G. Wood et Smyth, et j'ai tout lieu d'être content de la conduite du lieutenant-général Barnes, qui a été blessé, et du quartier-général du colonel Delancey, qui a été tué par un boulet dans le milieu de l'affaire. La perte de cet officier est en ce moment fort à regretter pour le service de S. M., ainsi que pour moi en particulier. Je dois aussi beaucoup au courage du lieutenant-colonel lord Fitzroy Somerset, qui a été grièvement blessé, ainsi qu'aux officiers de mon état-major, qui ont beaucoup souffert dans l'affaire. Le lieutenant-colonel sir Alex. Gordon, qui est mort de ses blessures, était un officier de la plus grande espérance.

Le général Krusse, au service de Nassau, s'est également conduit à ma satisfaction, ainsi que le général Trip, commandant la brigade de grosse cavalerie, et le général Vanhope, commandant une brigade d'infanterie du roi des Pays-Bas.

Les généraux Pozzo di Borgo, Vincent, Mufflin et Alosa ont assisté à toute l'affaire et m'ont rendu tous les services qui étaient en leur pouvoir. Le général Vincent est blessé légèrement, et le général Pozzo di Borgo a reçu une contusion.

Je dois rendre justice au maréchal Blücher et à l'armée prussienne, en attribuant l'heureux résultat de cette terrible journée aux secours qu'il m'ont donnés à propos, et avec la plus grande cordialité.

Le mouvement du général Bulow sur les flancs de l'ennemi a été décisif; et si je ne m'étais pas trouvé moi-

même en position de faire l'attaque qui a décidé de l'affaire, il aurait forcé les Français à se retirer si leurs attaques n'avaient pas réussi, et les aurait au moins empêchés d'en tirer aucun fruit, si elles avaient eu du succès.

J'envoie, avec cette dépêche, deux aigles que nos troupes ont prises dans l'affaire, et que le major Percy aura l'honneur de mettre aux pieds de S. A. R. Je prends la liberté de le recommander à la protection de votre seigneurie.

J'ai l'honneur, etc.

Signé WELLINGTON.

P. S. J'ai appris, depuis que ma lettre est écrite, que le major-général sir W. Ponsonby a été tué; et en annonçant cette fâcheuse nouvelle à votre seigneurie, je dois lui exprimer la douleur que je ressens de la perte d'un officier qui avait déjà rendu de si brillans et importans services, et qui faisait honneur à sa profession.

Deuxième post-scriptum. Je n'ai pas encore reçu les listes des tués et blessés, mais je mets ici celles des officiers tués et blessés dans les deux journées, et j'ajoute avec plaisir que le colonel Delancey n'est point mort, mais qu'on espère beaucoup de sa guérison.

Officiers anglais tués.

Le duc de Brunswick-Oels;
Le lieutenant-général Thomas Picton;
Quatre colonels, quatre lieutenans-colonels;

Sept majors, treize capitaines, deux lieutenans, deux enseignes.

Blessés.

S. A. R. le prince d'Orange, grièvement;

Le lieutenant-général comte d'Uxbridge, la jambe gauche amputée;

Le lieutenant-général Charles Alten, grièvement.

Six majors-généraux, cinq colonels, dix-sept lieutenans-colonels, treize majors, onze capitaines, vingt-trois lieutenans.

N° 9.

(Extrait de la gazette de la Cour, du 1er juillet 1815.

Lettre du duc de Wellington au comte Bathurst, datée d'Orville, le 29 juin.

MILORD,

Connaissant l'anxiété avec laquelle on attend en Angleterre les états des tués et des blessés dans les dernières batailles, je vous envoie ci-joint les listes des officiers, et j'espère être à même de vous envoyer ce soir les états des bas-officiers et soldats. Le montant des bas-officiers et soldats anglais et hanovriens tués, blessés et manquans, est entre douze et treize mille hommes.

Votre seigneurie verra dans la liste incluse les noms de quelques officiers du plus grand mérite que le service de Sa Majesté a perdus : je ne puis pas ne point vous faire remarquer dans le nombre le colonel Cameron, du quatre-vingt-douzième (écossais), et le colonel sir H. Ellis, du vingt-troisième, sur la conduite desquels j'ai souvent appelé l'attention de votre seigneurie, et qui, à la fin, ont mis le sceau à leur gloire, en succombant à la tête des braves troupes qu'ils commandaient.

Malgré la gloire acquise en cette occasion, il est impossible de ne pas regretter de tels hommes, soit à cause du public, soit comme amis.

J'ai l'honneur, etc.

WELLINGTON.

Etat des tués, blessés, etc.

LE 16 JUIN.

Anglais.

Tués : 1 officier du grand état-major, 1 lieutenant-colonel, 4 capitaines, 11 lieutenans, 9 enseignes, 1 officier d'état-major, 17 sergens, 3 tambours, 269 hommes, 19 chevaux.

Total des hommes 316

Blessés : 4 lieutenans-colonels, 7 majors, 36 capitaines, 68 lieutenans, 23 enseignes, 4 officiers d'état-major, 100 sergens, 6 tambours, 1909 soldats, 14 chevaux.

Total des hommes 2,130

Manquans : 1 capitaine, 2 sergens, 2 tambours, 27 soldats.

Total. 34

Hanovriens.

Tués : 2 lieutenans, 2 sergens, 1 tambour, 29 soldats.

Total. 32

Blessés : 3 capitaines, 6 lieutenans, 5 enseignes, 11 sergens, 198 soldats.

Total. 235

Manquans : 1 capitaine, 2 enseignes, 4 sergens, 142 hommes 149

Total général 2,884

dont 350 tués, 2,353 blessés, 181 manquans.

LE 17 JUIN.

Anglais.

Tués : 1 lieutenant, 1 sergent, 54 soldats . . .	56
Blessés : 1 capitaine, 2 lieutenans, 8 sergens, 41 soldats	52
Manquans : 1 major, 2 capitaines, 1 lieutenant, 2 sergens, 1 tambour, 30 soldats.	37

Hanovriens.

Tués : 9 soldats.	9
Blessés : 1 major, 1 capitaine, 2 enseignes, 5 sergens, 71 soldats	80
Manquans : 1 tambour, 1 sergent, 32 hommes.	34
Total général.	268

dont 65 tués, 132 blessés, 71 manquans.

LE 18 JUIN.

Anglais.

Tués : 2 généraux, 1 colonel, 3 lieutenans-colonels, 6 majors, 46 capitaines, 26 lieutenans, 19 enseignes ou cornettes, 5 officiers d'état-major, 2 quartiers-maîtres, 100 sergens, 13 tambours, 1,536 soldats, 1,426 chevaux.

Total des hommes.	1,759

Blessés : 10 généraux, 4 colonels, 21 lieutenans-colonels, 28 majors, 107 capitaines, 202 lieutenans, 47 enseignes ou cornettes,

17 officiers d'état-major, 3 quartiers-maîtres, 330 sergens, 36 tambours, 5087 soldats, 86 chevaux.

Total des hommes 5,792

Manquans : 1 lieutenant-colonel, 4 capitaines, 5 lieutenans, 2 cornettes, 17 sergens, 15 tambours, 763 soldats, 762 chevaux.

Total des hommes 807

8,358

Hanovriens.

Tués : 1 lieutenant-colonel, 2 capitaines, 2 lieutenans, 3 cornettes, 7 sergens, 273 hommes. 288

Blessés : 2 lieutenans-colonels, 10 majors, 15 capitaines, 26 lieutenans, 13 enseignes ou cornettes, 2 officiers d'état-major, 31 sergens, 11 tambours; 1,014 soldats 1,124

Manquans : 1 major, 1 lieutenant, 1 enseigne, 5 officiers d'état-major, 12 sergens, 17 tambours, 779 soldats 816

Total. 10,586

dont 2,407 tués, 6916 blessés, et 1,623 manquans.

Récapitulation générale.

Tués : les 16, 17 et 18 juin . .	2,462	
Blessés : idem	9,401	
Manquans	1,875	
Total général.	13,738	hommes.

Le nombre des chevaux tués est d'environ 3,500.

N° 10.

Rapport des opérations de l'armée prussienne du Bas-Rhin.

C'est le 15 de ce mois que Napoléon, après avoir réuni le 14 cinq corps de son armée et plusieurs corps de sa garde, entre Maubeuge et Beaumont, a commencé les hostilités. Les points de concentration des corps prussiens étaient Fleurus, Namur, Ciney et Hannut, ce qui permettait d'unir l'armée sur l'un de ces points en vingt-quatre heures.

Le 15, Napoléon s'avança par Thuin sur les deux rives de la Sambre contre Charleroi. Le général Ziéthen avait réuni le premier corps près Fleurus, et eut ce jour une action très-vive avec l'ennemi, qui, après avoir pris Charleroi, marchait sur Fleurus. Le général Ziéthen se maintint dans sa position près cette ville.

Le feld-maréchal Blücher, ayant l'intention de donner une grande bataille à l'ennemi aussitôt qu'il lui serait possible, dirigea les trois autres corps de l'armée prussienne sur Sombref, à une lieue et demie de Fleurus. Les deuxième et troisième corps sont arrivés le 15; le quatrième corps n'y parvint que le 16.

Lord Wellington rassembla son armée entre Ath et Nivelles, ce qui le mettait en état d'appuyer le feld-maréchal Blücher, dans le cas où la bataille aurait lieu le 15.

Bataille de Ligny.

Le 16 juin.

L'armée prussienne était postée sur les hauteurs entre Brie et Sombref, et, autour de cette dernière place, elle occupait en grande force les villages de Saint-Amand et Ligny, situés sur son front. A ce moment il n'y avait encore que trois corps de l'armée réunis. Le quatrième, qui était stationné entre Liège et Hannut, avait été retardé dans sa marche par plusieurs circonstances, et n'avait pu rejoindre. Néanmoins le feld-maréchal Blücher résolut de donner bataille, lord Wellington ayant déjà mis en mouvement, pour le soutenir, une forte colonne de son armée, ainsi que toute sa réserve stationnée dans les environs de Bruxelles, et le quatrième corps prussien étant sur le point d'arriver.

La bataille commença à trois heures après midi. L'ennemi déploya 130,000 hommes. L'armée prussienne était forte de 80,000 hommes. Le village de Saint-Amand fut le point qu'attaqua d'abord l'ennemi, qui s'en empara après une vigoureuse résistance. Il dirigea ensuite tous ses efforts contre Ligny. C'est un grand village solidement bâti et situé sur un ruisseau du même nom. Là commença un combat qui peut être considéré comme un des plus acharnés dont l'histoire fasse mention. Des villages ont été pris et repris plusieurs fois; mais la bataille se donna pendant cinq heures dans le village même, et les mouvemens au-dessus et au-dessous eurent lieu sur un très-petit espace de terrain.

De chaque côté des troupes fraîches arrivaient continuellement. Chaque armée avait, derrière la partie du

village qu'elle occupait, de grandes masses d'infanterie qui entretenaient le combat, et étaient continuellement renouvelées par des renfort qu'elles recevaient de leurs derrières et des hauteurs de droite et de gauche. Environ deux cents bouches à feu tiraient de chaque côté sur le village, où le feu se manifesta plusieurs fois en différens droits. De temps en temps l'engagement s'étendait à toute la ligne, l'ennemi ayant engagé des troupes avec le troisième corps; mais le fort du combat avait toujours lieu à Ligny. Les affaires semblaient prendre une tournure favorable pour les troupes prussiennes, une partie du village de Saint-Amand ayant été reprise par un bataillon que commandait le feld-maréchal en personne, avantage qui avait permis de reprendre la hauteur abandonnée après la perte de Saint-Amand. Cependant le combat continuait à Ligny avec la même furie. L'issue semblait dépendre de l'arrivée des troupes anglaises ou de celle du quatrième corps prussien. En effet l'arrivée de cette division aurait donné au feld-maréchal les moyens de faire immédiatement, avec son aile droite, une attaque dont on devait attendre un grand succès. Mais on apprit que la division anglaise destinée à nous appuyer était violemment attaquée par un corps de l'armée française, et qu'elle ne se maintenait qu'avec une extrême difficulté dans sa position aux Quatre-Bras. Le quatrième corps prussien n'avait pas paru, en sorte que nous fûmes forcés de soutenir seuls l'engagement avec un ennemi très-supérieur en nombre.

La soirée était déjà très-avancée, que le combat continuait à Ligny avec la même fureur et des succès également balancés. Nous demandâmes, mais en vain, les secours qui nous étaient nécessaires. Le danger devenait

d'heure en heure plus urgent, toutes les divisions étaient engagées ou l'avaient été, et il n'y avait aucun corps qui pût nous appuyer. Tout à coup une division d'infanterie ennemie qui, à la faveur de la nuit, avait tourné le village sans être remarquée, et quelques régimens de cuirassiers qui avaient forcé le passage sur l'autre côté, prirent à revers le corps principal de nos troupes, qui était posté derrière les maisons. Cette surprise de la part de l'ennemi fut décisive, spécialement au moment où notre cavalerie, postée aussi derrière les maisons, avait été repoussée par celle de l'ennemi dans plusieurs attaqués répétées.

Notre infanterie qui était derrière Ligny ne se laissa pas décourager, quoiqu'elle fût surprise dans les ténèbres, circonstance qui accroît l'idée du danger dans l'esprit des hommes, et quoiqu'elle eût l'idée qu'elle était entourée de tous côtés. Elle se forma en masse, repoussa chaudement toutes les attaques de la cavalerie, et se retira en bon ordre sur les hauteurs, d'où elle continua son mouvement rétrograde sur Tilly. L'irruption subite de la cavalerie ennemie obligeant notre artillerie à se retirer précipitamment, plusieurs pièces prirent des directions qui les conduisirent à des défilés où il y eut du désordre, et quinze tombèrent entre les mains de l'ennemi.

L'armée se reforma à la distance d'un quart de lieue du champ de bataille. L'ennemi ne se hasarda point à la poursuivre. Le village de Bry resta en notre pouvoir pendant toute la nuit, aussi bien que Sombref, où le général Thielman avait combattu avec le troisième corps, et où il s'était retiré lentement à la chute du jour, par Gembloux. Le quatrième corps, commandé par le

général Bulow, y arriva enfin pendant la nuit. Le premier et le deuxième corps se mirent en marche le matin, derrière le défilé de Mont-Saint-Guibert. Notre perte en tués et blessés a été grande; mais l'ennemi ne nous fit point d'autres prisonniers que les blessés.

La bataille a été perdue, mais non notre honneur. Nos soldats ont combattu avec une bravoure qui a surpassé tout ce qu'on pouvait attendre. Leur courage demeura inébranlable, parce que chacun mit sa confiance dans sa propre force. Le feld-maréchal courut dans la journée de grands dangers. Une charge de cavalerie qu'il conduisait ne réussit point, et la cavalerie ennemie le poursuivait vigoureusement. Son cheval ayant été frappé d'un coup de mousquet, l'animal, au lieu de s'arrêter, irrité de sa blessure, se mit au galop et courut furieux jusqu'à ce qu'il tombat mort. Le feld-maréchal, étourdi de la chute, resta engagé sous le corps de son cheval. Les cuirassiers ennemis, poursuivant leur avantage, avançaient; notre dernier cavalier avait déjà passé le feld-maréchal, et il ne restait avec lui qu'un adjudant qui venait de mettre pied à terre, résolu de partager son sort. Le danger était imminent, mais la Providence veillait sur nous. L'ennemi, continuant sa charge, passa rapidement près du feld-maréchal sans le voir. Un moment après, une seconde charge de cavalerie repoussa l'ennemi, qui passa avec la même rapidité, sans remarquer davantage le feld-maréchal que la première fois. Mais ce ne fut pas sans difficulté qu'on le retira de dessous son cheval mort; il s'éloigna sur le cheval d'un dragon.

Le 17, dans la soirée, l'armée prussienne se concentra dans les environs de Wavres. Napoléon se mit en mouvement contre Wellington, sur la grande route de

Charleroi à Bruxelles. Une division anglaise soutint le même jour un combat très-vif près des Quatre-Bras. Lord Wellington prit position sur la route qui conduit à Bruxelles, ayant son aile droite dans la bruyère de la Leu, son centre près de Mont-Saint-Jean, et son aile gauche appuyée à la Haie-Sainte. Lord Wellington écrivit au feld-maréchal qu'il était résolu à accepter la bataille dans cette position, si le feld-maréchal pouvait l'appuyer avec deux corps d'armée. Celui-ci offrit de faire marcher toute son armée, et proposa, même dans le cas où Napoléon n'attaquerait pas, que les alliés allassent l'attaquer le lendemain avec toutes leurs forces.

Cela peut servir à prouver combien peu la bataille du 16 avait désorganisé l'armée prussienne ou abattu son moral.

Ainsi fut terminée la journée du 17.

Au point du jour, l'armée prussienne commença à se mettre en mouvement. Le quatrième et le deuxième corps marchèrent par Saint-Lambert, où ils devaient prendre une position couverte par la forêt de Frischemont, afin de prendre l'ennemi sur les derrières, quand le moment paraîtrait favorable. Le premier corps devait agir par Ohain, sur le flanc droit de l'ennemi. Le troisième corps devait suivre lentement pour porter des secours en cas de besoin. La bataille commença vers dix heures du matin. L'armée anglaise occupait les hauteurs de Mont-Saint-Jean ; celle des Français était sur les hauteurs devant Planchenoit : la première était de quatre-vingt mille hommes, l'ennemi en avait plus de cent trente mille : en peu de temps, la bataille devint générale tout le long de la ligne. Il paraît que

Napoléon avait le dessein de pousser l'aile gauche sur le centre, et par là d'effectuer la séparation de l'armée anglaise de celle de Prusse, qu'il croyait devoir se retirer sur Maestricht. Dans ce dessein il avait placé la plus grande partie de sa réserve dans le centre, contre son aile droite, et c'est sur ce point qu'il attaqua avec fureur. L'armée anglaise combattit avec un courage qu'il est impossible de surpasser. Les charges répétées de la vieille garde furent repoussées par l'intrépidité des régimens écossais; et, à chaque charge, la cavalerie française était renversée par la cavalerie anglaise; mais la supériorité en nombre de l'ennemi était trop grande. Napoléon ramenait continuellement des masses considérables; et, quelque fermeté que les troupes anglaises missent pour se maintenir dans leurs positions, il n'était pas possible que tant d'efforts héroïques n'eussent un terme.

Il était quatre heures et demie. La difficulté extrême du passage par le défilé de Saint-Lambert avait considérablement retardé la marche des troupes prussiennes; de sorte qu'il n'y avait que deux brigades du quatrième corps qui fussent arrivées à la position couverte qui leur avait été assignée. Le moment décisif était arrivé; il n'y avait pas un instant à perdre: les généraux ne le laissèrent pas échapper. Ils résolurent de commencer l'attaque sur le champ avec les troupes qu'ils avaient sous la main. En conséquence, le général Bulow, avec deux brigades et un corps de cavalerie, s'avança rapidement sur le derrière de l'aile droite de l'ennemi. L'ennemi ne perdit pas sa présence d'esprit; il tourna dans l'instnt sa réserve contre nous, et de ce côté commença un combat meurtrier. Le succès de ce combat demeura long-temps

douteux, pendant que la bataille avec l'armée anglaise continuait avec la même violence.

Vers les six heures du soir, nous reçûmes la nouvelle que le général Thielman, avec le troisième corps, était attaqué près de Wavres par un corps très-considérable de l'ennemi, et que déjà l'on se disputait la possession de la ville. Le feld-maréchal cependant ne fut pas beaucoup inquiet de cette nouvelle. C'était sur le lieu où il était, et non pas ailleurs, que l'affaire devait se décider. On ne pouvait obtenir la victoire que par un combat soutenu continuellement avec la même opiniâtreté et par de nouvelles troupes; et si on pouvait l'emporter sur le lieu où l'on était, tout revers du côté de Wavres était de peu de conséquence. C'est pourquoi les colonnes continuèrent leur mouvement; il était sept heures et demie, et l'issue de la bataille était encore incertaine. Tout le quatrième corps et une partie du second, sous le générat Pwich, avaient été successivement engagés. Les troupes françaises combattaient avec toute la fureur du désespoir; cependant on pouvait apercevoir quelque incertitude dans leurs mouvemens, et on observa que quelques pièces de canon se retiraient. Dans ce moment les premières colonnes du corps du général Ziéthen arrivèrent sur les points d'attaque près du village de Smouhen, sur le flanc gauche de l'ennemi; elles chargèrent sur-le-champ. Ce moment décida la défaite de l'ennemi. Son aile droite fut rompue en trois endroits, et il abandonna ses positions. Nos troupes se précipitèrent alors au pas de charge, et attaquèrent l'ennemi de tous les côtés, pendant que toute la ligne anglaise s'avançait.

Les circonstances étaient extrêmement favorables à

l'attaque par l'armée prussienne : le terrain s'élevait en amphithéâtre, de manière que notre artillerie pouvait ouvrir librement son feu du sommet de plusieurs hauteurs qui s'élevaient graduellement l'une au-dessus de l'autre, et entre lesquelles les troupes descendues dans les plaines se formaient en brigades, et dans le plus grand ordre, tandis que de nouvelles troupes se développaient continuellement au sortir de la forêt, sur les hauteurs de derrière. L'ennemi cependant conservait encore des moyens de retraite jusqu'à ce qu'on eut emporté, après plusieurs attaques sanglantes, le village de Planchenoit, qui était sur ses derrières, défendu par la garde. Dès ce moment-là la retraite devint une déroute qui s'étendit bientôt à toute l'armée française.

Il était neuf heures et demie. Le feld-maréchal assembla tous les officiers supérieurs, et donna ordre d'envoyer à la poursuite de l'ennemi jusqu'au dernier cavalier. L'avant-garde de l'armée accéléra sa marche. L'armée française, poursuivie sans relâche, était entièrement désorganisée. La chaussée présentait l'image d'une immense quantité de canons, de caissons, de chariots, de bagages, d'armes et de débris de toute espèce. Ceux de l'ennemi qui voulaient se reposer, ne s'attendant pas à être poursuivis si vivement, furent poussés successivement de plus de neuf bivouacs : dans quelques villages ils cherchèrent à tenir; mais aussitôt qu'ils entendaient le son du tambour ou des trompettes, ils lâchaient pied, ou se jetaient dans les maisons, et là ils étaient taillés en pièces ou faits prisonniers. Le clair de lune favorisait beaucoup la poursuite de l'ennemi, qui n'était qu'une chasse continuelle, soit dans les champs, soit dans les maisons.

L'ennemi s'était retranché à Genape, avec du canon et des chariots renversés. Nous fumes exposés en y entrant à un feu très-vif de mousqueterie, auquel nous répondîmes par quelques coups de canon suivis d'un *houra*, et bientôt après la ville fut à nous. Ce fut là qu'entre autres équipages on prit la voiture de Napoléon : il venait de la quitter pour monter à cheval, et avec tant de précipitation, qu'il y avait oublié son épée et son chapeau. Les affaires continuèrent ainsi jusqu'à la pointe du jour. Environ quarante mille hommes dans le plus grand désordre furent tout ce que l'ennemi put sauver dans sa retraite par Charleroi. Vingt-sept pièces de canon furent tout ce qu'il emmena de sa nombreuse artillerie.

L'ennemi a dépassé dans sa fuite ses places fortes, seule défense de ses frontières, qui maintenant sont franchies par nos armées.

A trois heures Napoléon avait expédié du champ de bataille un courrier pour Paris, portant la nouvelle que la victoire n'était plus douteuse ; quelques heures après il n'avait plus d'armée. On n'a pas encore une exacte connaissance de la perte de l'ennemi : il suffit de savoir que les deux tiers de cette armée sont tués, blessés ou prisonniers ; au nombre de ces derniers sont les généraux Mouton, Duhesme, Cambronne. Jusqu'à ce moment environ trois cents canons, et au-delà de cinq cents caissons, sont en notre pouvoir.

Peu de victoires ont été aussi complètes, et certainement il n'y a point d'exemple qu'une armée, deux jours après une bataille perdue, ait engagé un tel combat, et l'ait si glorieusement soutenu. Honneur aux troupes capables de tant de constance et de valeur ! Au milieu

de la position occupée par l'armée française, et absolument sur la hauteur, est située une ferme nommée la Belle-Alliance. La marche de toutes les colonnes prussiennes était dirigée sur cette ferme, qu'on pouvait apercevoir de tous côtés. C'est là que Napoléon se trouvait pendant la bataille; c'est là qu'il donnait ses ordres, qu'il se flattait de la victoire, et c'est là que sa perte fut décidée. C'est là aussi que se rencontrèrent, dans l'obscurité, et par un heureux hasard, le feld-maréchal Blücher et lord Wellington, et qu'ils se saluèrent mutuellement comme vainqueurs.

En commémoration de l'alliance qui existe aujourd'hui entre les nations anglaise et prussienne, de la réunion des deux armées, et de leur confiance réciproque, le feld-maréchal a demandé que cette bataille portât le nom de la *Belle-Alliance*.

Par ordre du feld-maréchal Blücher,

Le général Gneisenau.

N° 11.

Rapports de S. A. R. le prince d'Orange à S. M. le roi des Pays-Bas.

Quartier-général de Nivelles, 17 juin 1815, à deux heures du matin.

Le 15, de grand matin, l'armée prussienne a été attaquée dans sa position : par suite de cette attaque, elle s'est retirée par Charleroi et Gosselies jusque dans les environs de Fleurus. Aussitôt que je fus instruit de la marche de l'ennemi, j'ordonnai les dispositions nécessaires au corps d'armée sous mes ordres. Ce qui s'était passé à l'armée prussienne fut cause que le 15, à cinq heures du soir, le bataillon d'Orange-Nassau, qui occupait le village de Frasnes avec une batterie d'artillerie volante, y fut attaqué. Ces troupes restèrent dans leur position sur les hauteurs de ce village, non loin du chemin croisé des Quatre-Bras. A huit heures l'escarmouche cessa sur ce point.

Aussitôt que je reçus le rapport de cette action, je donnai ordre à la troisième division, ainsi qu'à la cavalerie et à deux divisions anglaises, de marcher sur Nivelles; je chargeai la deuxième division de conserver la position des Quatre-Bras. Il n'y eut qu'une partie de la deuxième division qui put s'y rendre sur-le-champ, la brigade commandée par le général-major Van Byland ne pouvant s'éloigner de Nivelles que lorsqu'on se fut assuré de l'arrivée des autres divisions dans cette ville.

Le feu des tirailleurs commença sur ce point hier à cinq heures du matin, et la fusillade continua des deux côtés, jusqu'à midi, sans aucun résultat. Environ sur les deux heures l'attaque devint plus sérieuse, principalement de la part de la cavalerie et de l'artillerie. La brigade de cavalerie légère sous les ordres du général-major Van Merle ne pouvant arriver que vers quatre heures, je n'eus jusqu'à ce moment aucune cavalerie à opposer à l'ennemi. Convaincu de la haute importance dont était la conservation de la position sur les hauteurs devant le carrefour de la chaussée dite les Quatre-Bras, j'eus le bonheur de m'y maintenir contre un ennemi qui était, sous tous les rapports, et sans aucune comparaison, très-supérieur en nombre.

Ayant été attaqué par les deux corps d'armée des généraux d'Erlon et Reille, et ayant réussi à les tenir en échec, le duc de Wellington eut assez de temps pour réunir une force suffisante pour déjouer les projets de l'ennemi. Cette attaque a eu pour résultat, après un combat vigoureux, qui dura jusqu'à neuf heures du soir, non-seulement l'avantage d'arrêter l'ennemi, mais encore celui de le repousser jusqu'à une certaine distance.

L'armée prussienne, qui fut également attaquée hier, a conservé sa principale position, et il est hors de doute que Napoléon, avec des forces considérables, n'ait dirigé l'attaque sur toute la ligne. Nos troupes ont bivouaqué sur le champ de bataille, où je vais me rendre de suite; car il est très-apparent que Napoléon cherchera de nouveau à exécuter les dessins qui il avait formés hier. Le duc de Wellington a fait rassembler sur ce point toutes les troupes disponibles. C'est avec la plus grande

satisfaction que je puis assurer Votre Majesté que ses troupes ont combattu avec beaucoup de bravoure, particulièrement l'infanterie et l'artillerie.

Les circonstances n'ont point encore permis que l'état des différens corps qui constate les pertes que nous avons éprouvées me soit parvenu : j'aurai l'honneur de le mettre sous les yeux de Votre Majesté aussitôt qu'il sera possible.

Etait signé,

GUILLAUME, *prince d'Orange.*

Bruxelles, le 22 juin 1815.

Après la bataille du 16, dont j'ai eu l'honneur de faire mon rapport le 17, à deux heures du matin, de mon quartier-général à Nivelles, le duc de Wellington, pour rester en ligne avec l'armée prussienne, fit, le matin du même jour, un mouvement par suite duquel l'armée se trouva en position à six heures du soir, sur les hauteurs en avant de Waterloo, et y bivouaqua ; la cavalerie ennemie, suivant les mouvemens de l'armée, fut repoussée plusieurs fois avec grande perte par celle des Anglais. Le 18, au point du jour, nous découvrîmes l'ennemi en face de nous, et à dix heures ses dispositions pour l'attaque commencèrent.

L'armée de Bonaparte était composée des premier, deuxième, troisième, quatrième et sixième corps, de la garde impériale et de presque toute la cavalerie, et d'une artillerie composée de plusieurs centaines de pièces de canon.

Vers les onze heures, l'ennemi démasqua une batterie de quelques canons, sous le feu de laquelle ses tirailleurs

s'avancèrent contre notre aile droite, et immédiatement après son attaque fut dirigée contre une ferme entourée de bois qui était située à peu de distance en avant de cette aile, et à gauche de la route de Nivelles. L'ennemi fit les plus vives attaques pour se rendre maître de cette ferme, mais toutes ses tentatives furent vaines. A midi la canonnade devint forte, et avant midi et demi le combat fut général sur toute la ligne. L'ennemi attaqua plusieurs fois les deux ailes; mais comme son but principal était de faire une trouée sur la droite de notre centre, il tenta tout pour y réussir. Les colonnes de cavalerie ennemie furent conduites avec beaucoup de résolution; mais, nonobstant qu'elles réitérassent avec la plus grande opiniâtreté leurs attaques depuis trois heures et demie jusqu'à la fin de la bataille, rien ne put cependant forcer notre ligne à la retraite. L'ennemi fut toujours repoussé, tant par le feu des carrés que par les charges de cavalerie. Il est impossible de décrire à Votre Majesté l'acharnement avec lequel on combattit, surtout pendant les six dernières heures.

Je n'ai pu jouir du bonheur de voir la fin de cette bataille, aussi glorieuse qu'importante, ayant reçu, une demi-heure avant la déroute de l'ennemi, un coup de feu à l'épaule gauche qui me força de quitter le champ de bataille.

Je m'estime on ne peut plus heureux de pouvoir annoncer à Votre Majesté que ses troupes de toutes armes ont combattu avec beaucoup de bravoure. Dans les charges de la cavalerie la brigade des carabiniers s'est particulièrement distinguée.

La division du lieutenant-général Chassé est arrivée tard au feu; et comme je ne pouvais m'éloigner de ma

personne du centre, je l'avais mise pour ce jour-là sous les ordres du lord Hill, commandant le deuxième corps d'armée; et j'ai reçu avis que cette division a combattu vaillamment et que le lieutenant-général Chassé, ainsi que les deux commandans des brigades, se sont très-bien acquittés de leur devoir.

Il ne m'est pas encore possible de faire connaître à Votre Majesté la perte que nous avons essuyée, n'ayant pas encore reçu les rapports : en attendant je suis obligé néanmoins, avec le plus profond chagrin, de dire qu'elle est très-grande. Les généraux de division sont chargés de me faire connaître ceux qui se sont particulièrement distingués, et je dois me borner à nommer à Votre Majesté ceux qui se sont distingués sous mes yeux, savoir :

Les lieutenans-généraux Collaert et de Perponcher : le premier est blessé.

Le général Van Merle, habile et brave officier, est mort de ses blessures sur le champ de bataille. Je saisis cette occasion pour recommander sa veuve et ses enfans à la tendre considération de Votre Majesté.

Le général Trip s'est particulièrement distingué tant par ses talens que par son courage.

Le général-major Grigny et les commandans des trois régimens de carabiniers, savoir : le lieutenant-colonel Conegrave, mort de ses blessures; le colonel de Bruine et le lieutenant-colonel Lechleitner, blessés. Le lieutenant-colonel Westenberg, du cinquième bataillon de la milice nationale, est un très-bon officier, et a conduit avec beaucoup de discernement son bataillon, qui a montré beaucoup de bravoure dans la bataille du 16.

Le major Eyman, du troisième bataillon, blessé.

Les majors Mériex et Bryas, du deuxième régiment de carabiniers : le dernier blessé.

Le major de l'artillerie de Lassaraz.

Le quartier-maître général, le général-major de Constant Rebecque, s'est très-bien conduit, et m'a été d'un grand service.

Enfin je me crois encore obligé de témoigner à Votre Majesté mon contentement à l'égard de la conduite de mes adjudans. Le major de Linbourg Stirme a déjà été blessé dans la bataille du 16; et dans celle du 18 le colonel du Caylar et le major Ampt ont eu chacun un cheval tué sous eux, et le lieutenant-colonel de Krokenburgh en a eu deux.

J'ai chargé le major Van Hooff, mon adjudant, de remettre ce rapport à Votre Majesté. Je prends la liberté de recommander cet officier à votre favorable considération.

Signé GUILLAUME, *prince d'Orange.*

Perte des Hollandais.

Officiers tués ou manquans	27
Blessés	115
Sous-officiers et soldats tués ou manquans	2,658
Blessés	1,936
Total	4,136
Chevaux tués	1,630

N° 12.

Rapport du maréchal Grouchy à l'Empereur.

Dinant, 20 juin 1815.

SIRE,

CE n'est qu'à près de sept heures du soir, le 18 juin, que j'ai reçu la lettre du duc de Dalmatie, qui me prescrivait de marcher sur Saint-Lambert, et d'attaquer le général Bulow. J'avais rencontré l'ennemi en me portant sur Wavres, à hauteur de la baraque. Sur-le-champ il avait été abordé, poussé jusque dans Wavres, et le corps Vandamme attaquait cette ville et était fortement engagé. La portion de Wavres sur la droite de la Dyle était emportée, mais on éprouvait de grandes difficultés à déboucher de l'autre côté. Le général GÉRARD essayait d'enlever le moulin de Bielge et d'y passer la rivière; il ne pouvait y réussir; il y avait été blessé d'une balle dans la poitrine, blessure qui heureusement n'est pas mortelle. Le lieutenant-général Alix avait été tué à l'attaque de Wavres. Dans cet état de choses, impatient de pouvoir déboucher sur le mont Saint-Lambert, et coopérer au succès des armes de Votre Majesté dans cette journée si importante, je dirigeai sur Limale la cavalerie de Pajol, la division Tests, et deux divisions du général GÉRARD, afin de forcer le passage de la Dyle et de marcher contre le général Bulow. Le corps du général Vandamme entretint l'attaque de Wavres et du moulin de Bielge, d'où l'ennemi faisait mine de vouloir déboucher; ce que

je jugeai qu'il ne pourrait effectuer, la position et le courage de nos troupes répondant qu'il n'y parviendrait pas. Mon mouvement sur Limale prit du temps, à raison de la distance : cependaut j'arrivai, j'effectuai le passage, et les hauteurs furent enlevées par la division Vichery et la cavalerie. La nuit ne permit pas d'aller loin, et je n'entendais plus le canon du côté où Votre Majesté se battait.

Dans cette position, j'attendis le jour : Wavres et Bielge étaient occupés par les Prussiens. Le 19, à trois heures du matin, ils attaquèrent à leur tour, voulant profiter de la mauvaise position où j'étais, et prétendant me rejeter dans le défilé, enlever l'artillerie qui avait débouché, et me faire repasser la Dyle. Leurs efforts furent inutiles; l'intrépidité des troupes me mit à même de repousser toutes les attaques, de culbuter les Prussiens, et de faire enlever par la division Teste le village de Bielge : le brave général Penne y fut tué.

Le général Vandamme faisant alors passer par Bielge une de ses divisions, enleva sans peine les hauteurs de Wavres, et sur toute ma ligne le succès fut complet. J'étais en avant de Rozierne, me disposant à marcher sur Bruxelles, lorsque j'ai reçu la douloureuse nouvelle de la perte de la bataille de Waterloo. L'officier qui me l'apporta me dit que V. M. se retirait sur la Sambre, sans pouvoir préciser sur quel point il entrait dans ses vues que je me dirigeasse. Engagé sur toute ma ligne, je cessai de poursuivre, et préparai mon mouvement rétrograde. L'ennemi en retraite ne songea pas à me suivre. Je marchai jusqu'à Temploux et Gembloux, ayant ma cavalerie légère à Mari-de-saint-Denis, et mes dragons sur Namur. Apprenant que l'ennemi avait déjà passé la

Sambre, et se trouvait sur mon flanc; n'étant pas assez fort pour opérer une diversion utile pour l'armée de V. M. sans compromettre celle que je commandais, je marchai sur Namur ; le quatrième corps par la route de Namur à Charleroi ; et le troisième par celle directe qui y conduit de Temploux. Dans ce moment les queues des deux colones furent attaquées ; celle de droite ayant fait son mouvement rétrograde plus tôt qu'on ne s'y attendait, compromit un instant la retraite de celle de gauche. De bonnes dispositions réparèrent tout; deux pièces qui avaient été prises furent reprises par le brave vingtième de dragons, sous les ordres du colonel Briqueville, qui enleva en outre un obusier à l'ennemi. Les faibles carrés du..... régiment, chargés par une cavalerie nombreuse, l'attendirent à bout portant, lui firent essuyer une perte énorme, et prouvèrent ce que peuvent de bonnes dispositions, jointes à une attitude calme et un feu bien dirigé. La cavalerie ennemie, chargée à son tour par le premier de hussards, aux ordres du maréchal-de-camp Clari, laissa en nos mains nombre de prisonniers. Tout rentra donc sans perte dans Namur. Le long défilé qui règne depuis cette place jusqu'à Dinant, défilé où l'on ne peut marcher que sur une seule colonne, et les embarras résultant des nombreux transports de blessés que je conduisais avec moi, rendaient nécessaire de tenir long-temps la ville, où je ne trouvai pas les moyens de faire sauter le pont. Je chargeai de la défense de Namur le général Vandamme, qui, avec son intrépidité ordinaire, s'y maintint jusqu'à huit heures du soir; de sorte que rien ne resta en arrière, et que j'occupai Dinant.

L'ennemi a perdu des milliers d'hommes à l'attaque

de Namur; on s'est battu avec un acharnement rare, et les troupes ont fait leur devoir d'une manière bien digne d'éloges.

Je suis avec respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-fidèle sujet,

Le maréchal comte de GROUCHY.

N° 13.

Lettre du prince Bernard de Saxe-Weimar à son père.

Au bivouac, près Waterloo, 18 juin 1815.

CHER PÈRE,

REMERCIEZ Dieu ; je suis encore vivant, et suis sorti sain et sauf de deux sanglantes batailles. La première eut lieu le 16, et la seconde hier. Je vous prie, quand vous lirez la présente, de prendre la carte de Ferrary. Depuis quatre semaines j'étais en cantonnement à Genape avec le régiment d'Orange-Nassau, dont je suis colonel. Le 15 je fus nommé brigadier de la deuxième brigade de la division Perponcher : mon prédécesseur avait eu le malheur de se casser la jambe. En outre de mes deux bataillons d'Orange-Nassau, je me trouvai par là avoir sous mon commandement trois bataillons du duché de Nassau : alors ma brigade était de *quatre mille hommes ;* aujourd'hui il ne m'en reste pas *douze cents !*

Le 15, les Français tombèrent sur l'armée prussienne, et la pressèrent bien vivement. Ma brigade prolongeait l'aile gauche de l'armée hollandaise, dont le quartier-général était à Braine-le-Comte : celui de ma division était à Nivelles. Un bataillon de Nassau, avec une batterie d'artillerie à cheval hollandaise, étaient à Frasnes. Lorsque les Prussiens se retirèrent sur Fleurus, le poste

de Frasnes fut attaqué et enlevé. L'infanterie se jeta dans un bois sur la droite, et l'artillerie se retira en combattant aux Quatre-Bras. Je réunis ma brigade à cette importante position, et canonnai l'ennemi que je parvins à empêcher d'avancer. J'ai conservé cette position pendant toute la nuit. Vers le matin du 16 je fus renforcé par un bataillon de chasseurs hollandais et un bataillon de milice. Bientôt après mon général de division et le prince d'Orange arrivèrent. J'allai aux avant-postes avec le dernier, et j'entrepris par son ordre une reconnaissance avec un bataillon et deux canons. Vers midi l'ennemi fit voir de fortes colonnes, et commença à nous canonner. On dit que dans ce jour il a engagé trois corps de son armée contre nous. Nous avions seulement cinq bataillons à lui opposer, et les débouchés d'un bois à défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Le duc de Wellington était présent au commencement de l'action; quoique je n'eusse que deux canons pour me protéger, je conservai long-temps mon terrain contre un ennemi trois fois supérieur en nombre. Il parvint à s'emparer d'un bois vis-à-vis de moi, et incommodait mon flanc gauche. Sans perdre de temps, je pris avec moi quelques volontaires et un bataillon de milice, et repris mon bois à la pointe de la baïonnette. J'étais à la tête des assaillans, et j'eus l'honneur d'être un des premiers dans le bois. En coupant quelques branches, je me suis blessé légèrement avec mon sabre, mais je ne quittai pas un moment le combat. Cette blessure ne mérite pas d'être mentionnée : je vous l'écris seulement, afin que vous, ainsi que ma bonne mère, ne puissiez pas être alarmés par des rapports exagérés. Tandis que je défendais mon bois, l'ennemi chassa

notre aile gauche jusqu'au Quatre-Bras. Ce fut dans ce moment que le brave duc de Brunswick fut tué par une balle qui lui perça la poitrine. De fortes colonnes tournaient mon flanc droit; je demandai des ordres pour savoir comment je devais agir; mais je n'en reçus aucun. Quant je me vis entouré de tous côtés, et que mes gens eurent épuisé toutes leurs munitions, je me retirai en bon ordre à travers le bois, dans le voisinage de Hautain-le-Val. La divison hanovrienne du général d'Alten me soutint et reprit le bois, mais le perdit de nouveau. A la fin les Anglais le forcèrent après avoir perdu beaucoup de monde, et s'y maintinrent toute la nuit. J'y bivouaquai. Les Prussiens se retirèrent ce jour-là à Wavres, et sur la nouvelle de cette retraite, nous fûmes obligés de nous retirer à la position près de Mont-Saint-Jean, entre Genape et Bruxelles : cela eut lieu le 17. Nous fûmes obligés de bivouaquer la nuit sur un terrain bien bourbeux, et avec une horrible pluie.

Hier, sur les dix heures, commença la bataille décisive, qui fut complétement gagnée, vers le soir, par Wellington, sur Napoléon en personne. (Cent soixante canons sont le fruit de cette sanglante victoire.) Je commandais à l'aile gauche, et j'étais chargé de conserver un village et une position : j'y réussis, mais avec une grande perte d'hommes. La victoire était encore douteuse, quand, sur les quatre heures, les Prussiens, sous les généraux Bulow et Ziéthen, arrivèrent sur notre flanc gauche, et décidèrent la bataille. Malheureusement les Prussiens qui devaient me soutenir dans mon village prirent pour des Français mes Nassaus, qui ont encore l'uniforme français, quoique leurs cœurs soient bien allemands, et firent un terrible feu contre eux. Ils

furent chassés de leur position, et je les ralliai à un quart de lieue du champ de bataille. Mon général de division, dont *la première brigade a été totalement détruite*, est à présent avec moi.

Il me faut finir, parce que je viens de recevoir des ordres de marcher à Nivelles, à la poursuite de l'ennemi. Adieu, cher père : saluez ma mère, ma belle-sœur, mon frère et tous mes amis, et soyez assuré que je ferai tout pour être digne de vous.

Le colonel et brigadier
BERNARD DE SAXE-WEIMAR.

N° 14.

Déclaration au Peuple français.

(Publiée le 22 juin 1813.)

FRANÇAIS,

EN commençant la guerre pour soutenir l'indépendance nationale, je comptais sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés, et le concours de toutes les autorités nationales : j'étais fondé à en espérer le succès, et j'avais bravé toutes les déclarations des puissances contre moi.

Les circonstances me paraissent changées. Je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France. Puissent-ils être sincères dans leurs déclarations, et n'en avoir voulu réellement qu'à ma personne ! Ma vie politique est terminée, et je proclame mon fils, sous le titre de Napoléon II, empereur des Français.

Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil du gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à inviter les chambres à organiser sans délai la régence par une loi.

Unissez vous tous pour le salut public et pour rester une nation indépendante.

Signé NAPOLÉON.

N° 15.

NAPOLÉON *aux braves soldats de l'armée devant Paris.*

Malmaison, 25 juin 1815.

SOLDATS,

QUAND je cède à la nécessité qui me force de m'éloigner de la brave armée française, j'emporte avec moi l'heureuse certitude qu'elle justifiera, par les services éminens que la patrie attend d'elle, les éloges que nos ennemis eux-mêmes ne peuvent pas lui refuser.

Soldats, je suivrai tous vos pas quoique absent. Je connais tous les corps, et aucun d'eux ne remportera un avantage signalé sur l'ennemi, que je ne rende justice au courage qu'il aura déployé. Vous et moi nous avons été calomniés. Des hommes absolument indignes d'apprécier vos travaux ont vu dans les marques d'attachement que vous m'avez données un zèle dont j'étais le seul objet. Que vos succès futurs leur apprennent que c'était la patrie par-dessus tout que vous serviez en m'obéissant, et que si j'ai quelque part à votre affection, je le dois à mon ardent amour pour la France, notre mère commune.

Soldats, encore quelques efforts, et la coalition est dissoute. Napoléon vous reconnaîtra aux coups que vous allez porter.

Sauvez l'honneur, l'indépendance des Français Soyez jusqu'à la fin tels que je vous ai connus depuis vingt ans, et vous serez invincibles

NAPOLÉON.

N 16.

Convention militaire.

Aujourd'hui, 3 juillet, les commissaires nommés par les commandans en chef des armées respectives, savoir, le baron Bignon, ayant le portefeuille des affaires étrangères; le comte Guilleminot, chef de l'état-major général de l'armée française; le comte de Bondy, préfet du département de la Seine, munis des pleins-pouvoirs du maréchal prince d'Ekmülh, commandant en chef de l'armée française, d'une part; et le major-général baron Muffling, muni des pleins-pouvoirs de S. A. le feld-maréchal prince de Blücher, commandant en chef de l'armée prussienne; le colonel Harvey, muni des pleins-pouvoirs de S. Exc. le duc de Wellington, commandant en chef de l'armée anglaise, d'autre part, sont convenus des articles suivans :

Art. 1. Il y aura une suspension d'armes entre les armées alliées commandées par S. A. le prince Blücher et S. G. le duc de Wellington, et l'armée française sous les murs de Paris.

Art. 2. L'armée française se mettra en marche demain pour prendre sa position derrière la Loire. Paris sera entièrement évacué en trois jours, et le mouvement derrière la Loire sera effectué sous huit jours.

Art. 3. L'armée française emportera avec elle tout son matériel, son artillerie de campagne, ses caisses militaires, chevaux et effets de régimens, sans exception.

Toutes les personnes attachées aux dépôts seront aussi emmenées, ainsi que celles qui appartiennent aux différentes branches de l'administration de l'armée.

Art. 4. Les malades et les blessés, et les officiers de santé qu'il sera nécessaire de laisser avec eux, seront sous la protection spéciale des commandans en chef des armées anglaise et prussienne.

Art. 5. Les militaires et employés que l'article précédent concerne auront la liberté, immédiatement après leur guérison de rejoindre les corps auxquels ils appartiennent.

Art. 6. Les femmes et enfans de tous les individus appartenant à l'armée française auront la liberté de rester à Paris. Les femmes mariées pourront quitter Paris pour rejoindre l'armée, et emporter avec elles leurs propriétés et celles de leurs maris.

Art. 7 Les officiers de la ligne employés avec les fédérés ou avec les tirailleurs de la garde nationale pourront ou rejoindre l'armée, ou retourner chez eux ou dans leur pays natal.

Art. 8. Demain, 4 juillet, à midi, Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy et Neuilly seront rendus. Après-demain, 5, à la même heure, Montmartre sera rendu. Le troisième jour, 6, toutes les barrières seront rendues.

Art. 9. Le service de la ville de Paris continuera d'être fait par la garde nationale et par le corps de la gendarmerie municipale.

Art. 10. Les commandans en chef des armées anglaise et prussienne s'engagent à respecter et à faire respecter, par leurs subordonnés, les autorités actuelles, aussi long-temps qu'elles existeront.

Art. 11. Les propriétés publiques, à l'exception de

TABLEAU B.

ÉTAT MILITAIRE DE LA FRANCE EN MARS 1815.

	EFFECTIFS DE L'ARMÉE.		PRÊTS à entrer EN CAMPAGNE.		OBSERVATIONS
	hommes.	chevaux.	hommes.	chevaux.	
102 régimens d'infanterie de ligne.	91,000	»	61,200	»	Ces régimens ont licenciés le 20 ma C'est pourquoi on porte ici pour mémo
4 régimens d'infanterie étrangers (Suisses).	4,000	»	»	»	
4 régimens d'infanterie de la vieille garde.	4,000	»	»	»	
57 régimens de cavalerie de la ligne.	25,000	16,000	11.000	11,000	N'ont fourni que 11, hommes, vu le manq de chevaux.
4 régimens de cavalerie de la vieille garde.	3,200	3,000	2,800	2.800	
12 régimens artillerie de la ligne.	16,000	»	12,000	»	Ces 12,000 homm sont en proportion l'armée.
Artillerie de la vieille garde.	»	»	»	»	
Troupes du génie de la ligne.	5,000	»	3,000	»	
Troupes du génie de la veille garde.	»	»	»	»	
Train, équipages militaires de la ligne.	1,000	»	600	»	
Train, équipages militaires de la vieille garde.	»	»	»	»	
	149,200	19,000	93,900	13,800	

N. B. Indépendamment de 12,000 gendarmes et 10,000 vétérans.

TABLEAU C.

ORGANISATION DE L'ARMÉE FRANÇAISE

à 800,000 hommes, au 1er septembre 1815.

CADRES.			SOLDATS.	
102 régimens de ligne formant 510 bataillons à 880 hommes, ci.	428,400	473,400	*Ces cadres devaient être complétés par* .	
12 bataillons étrangers.	10,800		1° 145,000 hommes effectifs au 1er mars, en ôtant de l'effectif les 4 régimens suisses qui furent licenciés à la fin de mai.	145,000
52 bataillons garde impériale.	31,200		2° L'appel des anciens militaires.	130,000
10 escadrons de gendarmerie d'élite.	3,000		3° En conscription de 1815, reçu en juin.	80,000
57 régimens de cavalerie.	57,000	61,000	4° de *idem* à recevoir en juillet et août.	20,000
4 régimens de cavalerie de la garde	4,000		5° L'appel des 250,000 hommes qui devait être fait en juillet	250,000
Artillerie à pied, à cheval, bataillons du train, pontonniers, sapeurs, mineurs, ouvriers, bataillons des équipages militaires compris la garde.	50,000	50,000	6° Les 200 bataillons d'élite de la garde nationale.	112,000
ARMÉE EXTRAORDINAIRE.			7° Les 48 *idem* du midi	26,800
200 bataillons d'élite de la garde nationale.	112,000		8° Les bataillons de canonniers de la marine.	6,000
48 bataillons *idem*, du Dauphiné, du Languedoc et de la Gironde.	26,800		9° Appel de 4,000 anciens canonniers de la marine	4,000
10 bataillons de canonniers de marine.	10,000		10° 30,000 matelots des anciennes escadres	30,000
20 régimens de matelots.	30,000		11° Bataillons de vétérans existans en mars.	10,000
10 régimens de vétérans	10,000		12° Appel de 30,000 hommes en retraite	30,000
Gardes-côtes.	6,000		13° Régimens étrangers, piémontais, italiens, espagnols, irlandais, belges, etc.	14,000
Bataillons d'officiers, sous-officiers, soldats en retraite.	30,000			
		809,200		858,000

TABLEAU D.

ARMES.

Armes existantes entre les mains des soldats, en mars 1815.	150,000
En magasin.	150,000
Fournitures doublées des manufactures ordinaires pendant avril, mai, juin, juillet, août et septembre.	240,000
Ateliers extraordinaires créés à Paris, et dans toutes les places fortes, soit pour fusils réparés, remontés à neuf, de pièces de rechange, soit pour fusils neufs, pour avril et mai.	60,000
Pour juin.	120,000
Pour juillet, août et septembre. . . .	450,000
TOTAL. . . .	1,170,000

TABLEAU E.

ÉTAT MILITAIRE DE LA FRANCE au 1er JUIN 1815.

ARMÉE DE LIGNE.	Présens sous les armes.	Dépôts.	Effectifs.
Les régimens de la ligne ont fourni chacun 2 bataillons de 600 hommes à l'armée active, et laissant au dépôt leurs 3e, 4e et 5e bataillons	126,000	85,000	211,000
Régimens d'infanterie étrangers.		8,000	8,000
Infanterie de la garde. . . .	14,000	10,000	24,000
10 escadrons de gendarmerie employée activement à l'armée de la Vendée, donnent comme infanterie.	3,000	»	3,000
Comme cavalerie.	1,500	»	1,500
57 régimens de la cavalerie de ligne.	28,500	17,000	45,500
Cavalerie de la garde . . .	4,000	2,000	6,000
Artillerie de la ligne. . . .	22,000	12,000	34,000
Artillerie de la garde. . . .	4,000	3,000	7,000
Génie de la ligne.	6,000	6,000	12,000
Génie de la garde.	400	100	500
Train et équipages militaires de la ligne.	6,000	2,000	8,000
Train et équipages militaires de la garde.	2,000	1,000	3,000
	217,400	146,100	363,500

ARMÉE EXTRAORDIN. Employés à la garde des places fortes et des côtes.	
200 bataillons de garde nationale d'élite à 560 hommes. .	112,000
20 régimens de la marine, matelots.	30,000
10 bataillons canonniers de la marine.	8,000
Gardes-côtes. . .	6,000
Vétérans.	10,000
Militaires en retraite et réformés, mis dans les places. .	30,000
	196,000

RÉSUMÉ.

Effectif de l'armée de ligne.	363,500
Effectif de l'armée extraordinaire	196,000
Effectif général de l'état militaire de la France, au 1er juin 1815 .	559,500

N. B. Ne font point partie de cet état 12,000 hommes de la gendarmerie hors ligne et employés dans l'intérieur pour la police. En juin il y avait donc 146,000 hommes aux dépôts. En juillet on en devait lever 200,000. En en supposant au 15 août 100,000 arrivés aux dépôts, cela les porterait à 246,000 hommes. Il fallait à cette époque 100,000 hommes pour recruter l'armée sous Paris, 18,000 hommes pour celle sous Lyon. Total 118,000 hommes, plus en non habillés 40,000 hommes pour la garnison de Paris, et 10,000 hommes pour celle de Lyon. Total 50,000 hommes. Total général 168,000 hommes. Il resterait donc encore aux dépôts pour les cadres, les malades, etc. 73,000 hommes qui seraient augmentés de 100,000 hommes en septembre, par le complément de la levée des 250,000 hommes.

TABLEAU F.

COMPOSITION DE LA SITUATION DE L'ARMÉE DE LIGNE au 1er juin 1815.

	Au 1er mars 1815.			Au 1er juin 1815.				
	Présens sous les armes disponibles.	Dépôts en organisation.	Effectifs au 1er mars.	Appel des anciens soldats.	Conscription de 1815.	Présens sous les armes disponibles.	Dépôts en organisation.	Effectifs au 1er juin.
régimens d'in-nterie de ligne.	61,200	29,800	91,000	70,000	50,000	126,000	85,000	211,000
imens étrangers.	»	»	4,000	»	»	»	8,000	8,000
imens d'infante-e de la garde .	3,300	700	4,000	10,000	10,000	14,000	10,000	24,000
imens de cava-rie de la ligne .	11,000	14,000	25,000	15,000	5,500	28,500	17,000	45,500
gimens de cava-rie de la garde.	2,800	400	3,200	2,800	»	4,000	2,000	6,000
llerie de la ligne	12,000	4,000	16,000	14,000	4,000	22,000	12,000	34,000
llerie de la garde	»	»	»	5,000	2,000	4,000	3,000	7,000
ie de la ligne. .	3,000	2,000	5,000	5,000	2,000	6,000	6,000	12,000
ie de la garde. .	»	»	»	500	»	400	100	500
in et équipages ilitaires. . .	600	400	1,000	4,000	3,000	6,000	2,000	8,000
n de la garde.	»	»	»	2,000	1,000	2,000	1,000	3,000
darmerie active	»	»	»	»	»	4,500	»	4,500
	93,900	51,300	149,200	128,300	77,500	217,400	146,100	363,500

ndépendamment de 12,000 gendarmes dans l'intérieur de l'empire pour la police de 10,000 vétérans.

Tableau G.

ORGANISATION DE L'ARMÉE DE LIGNE EN CORPS D'ARMÉE ET ARMÉES.

Désignation des armes.	Nombre des divisions.	Désignation des troupes composant une division.	Situation au 1er juin 1815. Force des corps d'armée. Force des divisions.	Force des armes.	Force totale des corps d'armée.	Bouches à feu.	Situation au 15 juin 1815. Force des corps d'armée. Force des divisions.	Force des armes.	Force totale des corps d'armée.	Bouches à feu.
		Armée de Flandre au 14 Juin.								
		(122,404 h. 350 b. à feu.)								
		Garde impériale à Paris.								
Infanterie. .	I	4 rég. d'inf. de la vieille g.	4000	12000	18400	96	4000	24000	35200	150
	II	4 id. de moyenne garde.	4000				4000			
	III	4 id. de jeune garde.	4000				4000			
	»	24 bataill. de jeune garde.	»				12000			
Cavalerie. .	I	2 rég. de gren. et drag. v. g.	2000	4000			2000	5200		
	II	2 id. de chasseurs et lanc.	2000				2000			
	»	8 nouveaux escadrons. . .	»				1200			
Artill., génie, équipages militaires. . . .	»	. . . . .	2400	2400			2400	6000		
	»	. . . . .	»				3600			
		1er. *Corps aux environs de Lille.*								
Infanterie. .	I	4 rég. d'infant. de la ligne.	4400	17600	20564	46	4800	30400	34514	70
	II	4 id.	4400				4800			
	III	4 id.	4400				4800			
	IV	4 id.	4400				4800			
	»	16 troisièmes b. desdits r.	»				11200			
Cavalerie. .	I	3 rég. de cavalerie légère.	1400	1400			1500	1950		
	»	3 cinquièmes escadrons. .	»				450			
Artill., génie, équipages militaires. . . .	»	6 batteries d'artillerie. . .	1564	1564			1564	2164		
	»	. . . . .	»				600			
		2e. *Corps aux environs de Valenciennes.*								
Infanterie. .	I	4 régimens dont 3 à 3 bat.	6050	19800	22764	46	6050	31800	35914	70
	II	4 id. dont 1 à 4 bataillons.	4950				4950			
	III	4 id.	4400				4800			
	IV	4 id.	4400				4800			
	»	12 troisièmes bataillons et 4 quatrièmes bataill.	»				11200			
Cavalerie. .	I	3 rég. de cavalerie légère.	1400	1400			1500	1950		
	»	3 cinquièmes escadrons. .	»				450			
Artill., génie, équipages militaires. . . .	»	6 batteries d'artillerie. . .	1564	1564			1564	2164		
	»	. . . . .	»				600			

Suite du tableau G.

Désignation des armes.	Nombre des divisions.	DÉSIGNATION DES TROUPES composant une division.	Situation au 1er juin 1815. Force des corps d'armée. Force des divisions.	Force des armes.	Force totale des corps d'armée.	Bouches à feu.	Situation au 15 juin 1815. Force des corps d'armée. Force des divisions.	Force des armes.	Force des corps d'armée.	Bouches à feu.
		3e. *Corps aux environs de Mézières.*								
Infanterie..	I	4 rég. d'infant. de la ligne	4400	13200	15892	38	4800	22800	26542	56
	II	4 id.	4400				4800			
	III	4 id.	4400				4800			
	»	12 troisièmes b. desdits r.	»				4800			
Cavalerie..	I	3 rég. de cavalerie légère.	1400	1400			1500	1950		
	»	5 cinquièmes escadrons..	»				450			
Artill., génie, équipages militaires....	»	5 batteries d'artillerie...	1292	1292			1292	1892		
	»	.....	»				600			
		4e. *Corps aux environs de Metz.*								
Infanterie..	I	4 rég. d'infant. de la ligne	4400	12100	14792	38	4800	20100	23942	56
	IV	4 id.	4400				4800			
	III	3 id.	3300				3300			
	»	11 troisièmesb. desdits r.	»				7200			
Cavalerie..	I	3 rég. de cavalerie légère	1400	1400			1500	1950		
	»	3 cinquièmes escadrons..	»				450			
Artill., génie, équipages militaires....	»	5 batteries d'artillerie...	1292	1292			1292	1892		
	»	.....	»				600			
		6e. *Corps aux environs de Laon.*								
Infanterie..	I	3 rég. d'infant. de la ligne	3300	9900	12592	38	3300	24200	28052	56
	II	3 id.	3300				3300			
	III	3 id.	3300				3300			
	»	9 troisièmes b. desdits r.	»				600			
	»	10 bataillons de matelots.	»				8000			
Cavalerie..	I	3 rég. de cavalerie légère.	1400	1400			1500	1950		
	»	3 cinquièmes escadrons..	»				450			
Artill., génie, équipages militaires....	»	5 batteries d'artillerie...	1292	1292			1292	1892		
	»	.....	»				600			
		1er. *Corps de cavalerie entre l'Aisne et la Sambre.*								
Cavalerie..	I	3 rég. de drag. et de chas.	1250	2500	2800	12	1250	3400	3850	18
	II	3 id.	1250				1250			
	»	6 cinquièmes esc. desd. r.	»				900			
Artill., génie, équipages militaires....	»	2 batteries d'artillerie...	300	300			300	450		
	»	.....	»				150			

Suite du tableau G.

Désignation des armes.	Nombre des divisions.	Désignation des troupes composant une division.	Situation au 1er juin 1815. Force des corps d'armée. Force des divisions.	Force des armes.	Force totale des corps d'armée.	Bouches à feu.	Situation au 15 juin 1815. Force des corps d'armée. Force des divisions.	Force des armes.	Force des corps d'armée.	Bouches à feu.
		2e Corps de cavalerie.								
Cavalerie. . . .	I	3 régimens de dragons.	1250	2500	2800	12	1250	3400	3850	18
	II	3 id.	1250				1250			
	»	3 cinquièmes esc. desd. r.	»				900			
Artill., génie, équipages militaires.	»	2 batteries d'artill. légère	300	300			300	450		
	»	. . . . .	»				150			
		3e Corps de cavalerie.								
Cavalerie. . . .	I	4 rég. de grosse cavalerie.	1900	3300	3600	12	1900	4450	4900	18
	II	3 id.	1400				1500			
	»	7 cinquièmes esc. desd. r.	»				1050			
Artill., génie, équipages militaires.	»	2 batteries d'artill. légère	300	300			300	450		
	»	. . . . .	»				150			
		4e Corps de cavalerie.								
Cavalerie. . . .	I	4 rég. de grosse cavalerie.	1900	3300	3600	12	1900	4450	4900	18
	II	3 id.	1400				1500			
	»	7 cinquièmes esc. desd. r.	»				1050			
Artill., génie, équipages militaires.	»	2 batteries d'artillerie. . .	300	300			300	450		
	»	. . . . .	»				150			
		Grand parc à la Fère			5600		. . . . .		10000	
		5e Corps aux environs de Strasbourg.								
Infanterie. . .	I	4 rég. d'infant. de la ligne	4400	17600	20564	46	4808	19200	23314	70
	II	4 id.	4400				4800			
	III	3 id.	4400				4800			
	»	12 troisièmes bat. desd. r.	4400				4800			
Cavalerie. . . .	I	3 rég. de cavalerie légère	1400	1400			1500	1950		
	»	3 cinquièmes esc. desd. r.	»				450			
Artill., génie, équipages militaires.	»	6 batteries d'artillerie. . .	1564	1564			1564	2164		
	»	. . . . .	»				600			

Total de l'armée de Flandre et du 5e corps devant former l'armée sous Paris (*) *au 15 août.* 240,000 590

(*) Les bataillons de marche qui sont portés dans la situation de l'armée de la Vendée au 1er juin auraient rejoint leurs régimens respectifs aux corps d'armée avant le 15 août. Tous les bataillons de l'armée active auraient été ainsi complétés à 700 hommes, ce qui portait à 240,000 la force sous Paris.

Indépendamment de ces 240,000 hommes, Paris aurait eu pour la défense de ses fortifications 116,000 hommes de troupes non mobiles, comme il est expliqué pag. 48.

***Suite du tableau* G.**

Désignation des armes.	Nombre des divisions.	Désignation des troupes composant une division.	Situation au 1er juin 1815. Force des corps d'armée. Force des divisions.	Force des armes.	Force des corps d'armée.	Force totale des corps d'armée.	Bouches à feu.	Situation au 15 juin 1815. Force des corps d'armée. Force des divisions.	Force des armes.	Force des corps d'armée.	Force a feu.
		7e *Corps aux environs de Chambéry.*									
Infanterie. . .	I	4 rég. d'infant. de la ligne.	6400	12800		15764	46	6400	38160		42274
	II	4 id.	6400					6400			
	»	8 troisièmes bat. desd. r.	»					5600			
	»	16 bat. d'élite de la g. nat.	»					8960			
	»	6 bataillons étrangers. . .	»					3600			
	»	2 régimens de matelots. .	»					2400			
Cavalerie. . . .	»	4 rég. venus de la Vendée.	»	1400				4800	1950		
	I	3 rég. de cavalerie légère.	1400					1500			
	»	3 cinquièmes esc. desd. r.	»					450			
Artill., génie, équipages militaires	»	6 bataillons d'artillerie. .	1564	1564				1564	2164		
	»	3 batteries.	»					600			
		1er *Corps d'observation dit du Jura à Béfort.*									
Infanterie. . .	I	3 régimens d'infanterie. .	2700	2700		5392	38	2700	14360		18402
	»	Complément desdits rég.	»					600			
	»	3 troisièmes bat. desd. r.	»					2100			
	»	16 bat. d'élite de garde n.	»					8960			
Cavalerie. . . .	I	3 régimens de cavalerie. .	1400	1400				1500	2150		
	»	3 cinquièmes esc. desd. r.	»					650			
Artill., génie, équipages militaires.	»	3 batteries.	1292	1292				1292	1892		
	»	3 batteries.	»					600			

Total de l'armée sous Lyon (*) *au* 15 *août*. 60675 1

(*) Indépendamment de ces 60,676 hommes, Lyon aurait eu pour la défense de ses fortifications 25,0 de troupes non mobiles, comme il est expliqué pag. 48.

Suite du tableau G.

Désignation des armes.	Nombre des divisions.	Désignation des troupes composant une division.	Situation au 1er juin 1815. Force des corps d'armée. Force des divisions.	Force des armes.	Force des corps d'armée.	Force totale des corps d'armée.	Bouches à feu.	Situation au 15 juin 1815. Force des corps d'armée. Force des divisions.	Force des armes.	Force des corps d'armée.	Force totale des corps d'armée.	Bouches à feu.
		2e corps d'observation dit du Var en Provence.										
Infanterie. .	I	3 rég. d'infant. de la ligne.	4800	4800		6116	22	4800	15860		17626	38
	»	1 troisième bataillon et 2						2100				
	»	quatrièmes bataillons.	»									
	»	16 bat. de g. n. du Daup.	»					8960				
Cavalerie. .	»	1 rég. de cavalerie légère.	500	500				500	650			
	»	1 cinquième escadron. . .	»					150				
Artill., génie, équipages militaires. . .	»	3 batteries.	816	816				816	1116			
	»	2 batteries.	»					300				
		3e corps d'observation dit des Pyrénées orientales à Toulouse.										
Infanterie. .	I	2 rég. d'infant. de la ligne.	2200	2200		3516	24	2200	21520		23136	32
	»	2 troisièmes bat. desd. r.	»					1400				
	»	16 bat. de g. n. du Lang.	»					8960				
	»	16 id. d'élite.	»					8960				
Cavalerie. .	»	1 rég. de cavalerie légère.	500	500				500	650			
	»	1 cinquième esc. dudit r.	»					150				
Artill., génie, équipages militaires. . . .	»	3 batteries.	816	816				816	966			
	»	1 batterie.	»					150				
		4e corps d'observation dit de la Gironde, à Bordeaux.										
Infanterie. .	I	2 rég. d'infant. de la ligne.	2200	2200		3516	24	2200	21520		23136	32
	»	2 troisièmes bat. desd. r.	»					1400				
	»	16 bat. de g. n. de Gasc	»					8960				
	»	16 id. d'élite.	»					8960				
Cavalerie. .	»	1 rég. de cavalerie légère.	500	500				500	650			
	»	1 cinquième esc. dudit r.	»					150				
Artill., génie, équipages militaires. . . .	»	3 batteries.	816	816				816	966			
	»	1 batterie.	»					150				

Suite du tableau G.

Désignation des armes.	Nombre des divisions.	Désignation des troupes composant une division.	Situation au 1er juin 1815. Force des corps d'armée. Force des divisions.	Force des armes.	Force totale des corps d'armée.	Bouches à feu.	Situation au 15 juin 181 Force des corps d'armée. Force des divisions.	Force des armes.	Force des corps d'armée.	a feu.
		Armée de la Vendée.								
Troupes destinées à cette armée. . . .	1	2 rég. d'infant. de la ligne.	2200				2200			
	»	2 régimens de cavalerie. .	920				920			
	»	10 escadrons de gendarmerie dont 1000 à chev.	4500		7620		6000	10820		
	»	2 troisièmes bat. desd. r.	»				1400			
	»	2 troisièmes escadrons. . .	»				300			
	»	3 rég. d'inf. du 6e corps.	3300				3300		20520	
Troupes destinées aux autres corps d'armée. . .	»	1 id. du 4e corps.	1100				»			
	»	1 id. du 5 corps d'obs.	1100				»			
	«	1 id. du 4e id.	1100	9000	9000		»	7100		
	»	2 rég. de jeune garde envoyés de Paris.	2400				2400			
	»	2 troisièmes bataillons. .	»				1400			
Bataillons de marche retenus à leur passage de la Loire. . . .	»	Bataillons de marche des régimens du 1er corps.	1200				»			
	»	Do. . . . . du 2e.	2400				»			
	»	Do. . . . . du 3e.	400				»			
	»	Do. . . . . du 4e.	1200	7900	7900	46	»	»		
	»	Do. . . . . du 5e.	1800				»			
	»	6 escadrons de marche de divers régimens.	900				»			
Artill., génie, équip. militaires. . . .	»	6 batteries d'artillerie. . .	2000	2000			2000	2600		
	»	5 batteries.	»				600			

RÉSUMÉ.

Armée sous Paris au 15 août	240,000
Armée sous Lyon au 15 août	60,676
2e. Corps d'observation dit du Var	17,626
3e. Corps d'observation dit des Pyrénées orientales . .	23,136
4e. Corps d'observation dit de la Gironde	23,136
Armée de la Vendée.	20,520
Total général	384,094

ÉTAT DE SITUATION DE L'ARMÉE ANGLO-HOLLANDAISE RÉUNIE EN BELGIQU
au 15 juin 1815.

CORPS D'ARMÉE.	Armes.	DIVISIONS.	TROUPES Composant les Divisions.	Numéros des Régimens.	Force des Brigades.	Force des divisions.	Force des corps d'armées.	armes.
1er corps S. A. S. le prince d'Orange	Infanterie.	1ere. Gén. Cooke.	1ere brigade ang. les gardes.	1 et 3	1,800	3,500	41,000	7
			2e id. id.	2 et 3	1,700			
		3e. Baron Alten.	5e brigade anglaise.	30 33 67 73	2,600	8,800		
			1ere id. légère germanique.	5 8 1 et 2 lég.	3,000			
			3e id. hanovrienne. . . .	4 bataill.	3,200			
		7e. Lieut. génér. Collaert.	Hollandais, Belges.	12 id.	. . . .	7,500		
		8e. Lieut. génér. Chassé.	Hollandais, Belges.	12 id.	. . . .	7,500		
		9e. Lieut. génér. Perponcher.	Hollandais, Belges, Nassau.	12 id.	. . . .	8,000		
		10e. S. A. S. le Duc de Brunswick.	Brunswickois.	8 id.	. . . .	600		
2e corps lord Hill.	Infanterie.	2e. Sir H. Clinton.	3e brigade anglaise.	52 71 95	2,700	8,900	31,700	
			2e id. légion germanique. .	1 2 3 4	3,000			
			3e id. hanovrienne.	. . . . .	3,200			
		4e. Général C. Colville.	4e brigade anglaise.	14 23 51	1,900	7,100		
			6e id. id.	35 54 59 91	2,000			
			6e id. hanovrienne. . . .	. . . . .	3,200			
		5e. Sir T. Picton.	8e brigade anglaise.	28 32 79 91	3,000	9,200		
			9e id. id.	1 42 44 92	3,000			
			5e id. hanovrienne. . . .	. . . . .	3,200			
		6e. S. J. Lambert.	10e brigade anglaise.	4 27 40 81	3,300	6,500		
			4e id. hanovrienne. . . .	. . . . .	3,200			
Lord Uxbrigde	Cavalerie.	1er. L. E. Somerset.	1er et 2e life guards.		1,250	2,500		2
			1er drag. gard. roy. horse guards bleu. .		1,250			
		2e. Sir W. Ponsonby.	1er, 2e, 6e de dragons.		. . . .	1,875		
		3e. Sir W. Dornbry.	1er, 2e dragons légers de la légion germanique.		1,200	1,825		
			23e de dragons.		625			
		4e. Sir Ormsby Vandalour.	11e, 12e, 16e dragons légers.		. . . .	1,875		
		5e. Sir C. Grant.	2e hussards légion germanique.		600	1,850		
			7e dragons légers. 5e hussards.		1,250			
		6e. Sir N. H. Vivian.	1er hussards légion germanique.		600	1,850		
			18e dragons légers et 10e de hussards. . .		1,250			
		7e. Sir F. de Arentschild.	3e hussards légion germanique.		600	1,225		
			13e dragons légers.		625			
		8e. Col. Astorf.	Prince régent. Bremen Verdan.		. . . .	2,000		
			Cumberland, hussards hanovriens. . . .					
		9e.	Cavalerie hollandaise, belge.		. . . .	3,200		
		10e.	Cavalerie de Brunswick.		. . . .	1,800		
	Artillerie, génie, équipages milit. ayant 250 b. à feu.		Anglais.		5,000			1
			Allemands.		3,200			
			Hollandais, Belges.		3,000			

Force totale de l'armée anglo-hollandaise 104,200 hommes, 250 bouches à feu.

N. B. Indépendamment des 14 régimens d'infanterie anglaise nouvellement débarqués à Ostende e en garnison dans les places de la Belgique.

celles qui ont rapport à la guerre, soit qu'elles appartiennent au gouvernement, ou qu'elles dépendent des autorités municipales, seront respectées, et les puissances alliées n'interviendront en aucune manière dans leur administration et direction.

Art. 12. Les personnes et propriétés individuelles seront également respectées. Les habitans, et en général tous les individus qui seront dans la capitale, continueront de jouir de leurs droits et libertés, sans être recherchés, soit en raison des emplois qu'ils occupent ou ont occupés, ou de leur conduite ou opinions politiques.

Art. 13. Les troupes étrangères ne mettront aucun obstacle à l'approvisionnement de la capitale, et elles protégeront, au contraire, l'arrivée et libre circulation des articles qui seront destinés pour elle.

Art. 14. La présente convention sera observée, et sera prise pour règle des relations mutuelles, jusqu'à la conclusion de la paix. En cas de rupture, elle devra être dénoncée dans les formes usitées, au moins dix jours d'avance.

Art. 15. S'il survient des difficultés dans l'exécution d'aucun des articles de la présente convention, l'interprétation en sera faite en faveur de l'armée française et de la ville de Paris.

Art. 16. La présente convention est déclarée commune à toutes les armées alliées, pourvu qu'elle soit ratifiée par les puissances dont ces armées dépendent.

Art. 17. Les ratifications seront échangées demain, 4 juillet, à 6 heures du matin, au pont de Neuilly.

Art. 18. Il sera nommé de part et d'autre des com-

missaires, pour surveiller l'exécution de la présente convention.

Fait et signé à Saint-Cloud, en triplicata, par les commissaires nommés ci-dessus, les jour et an susdits :

Le baron Bignon, le comte Guilleminot, le comte de Bondy ;

Le baron de Muffling ; F. B. Harvey, colonel.

Approuvé et ratifié la présente suspension d'armes, à Paris, le 3 juillet 1815.

BLUCHER, WELLINGTON.

Approuvé, le maréchal prince D'ECKMULH.

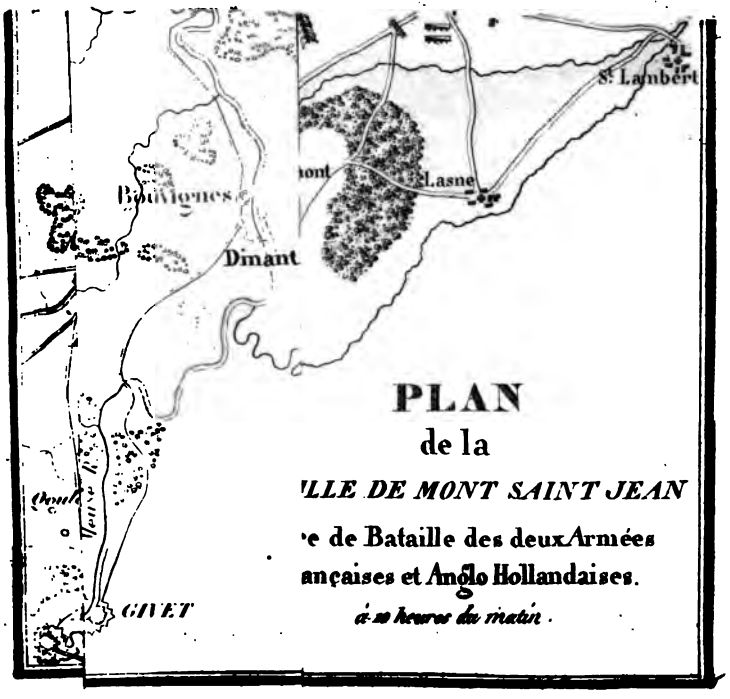
St. Lambert
Lasne
Dimant
GIVET
PLAN
de la
LLE DE MONT SAINT JEAN
e de Bataille des deux Armées
ançaises et Anglo Hollandaises.
à 10 heures du matin.

AVERTISSEMENT.

Ceux des lecteurs qui suivent avec quelqu'intérêt les progrès de ce recueil, éprouveront une nouvelle satisfaction, en découvrant, dans la correspondance ci-jointe, les nouveaux sentimens excités par la situation de l'empereur Napoléon. Ces sentimens, de deux ordres bien opposés, reçoivent, des circonstances qui les firent naître, un caractère remarquable : à mesure que le prince est plus malheureux, le zèle, l'affection, le dévouement augmentent dans sa famille, dans ses amis, et surtout dans son incomparable serviteur, le fidèle Las-Cases; mais l'indifférence, l'oubli, les refus, les dénis de justice, les outrages redoublent en même proportion dans ceux qui avaient le pouvoir, et pour lesquels c'était un devoir de les lui épargner. « Ce n'est plus le roi des rois, le maître des empires, le souverain de l'Europe, s'écrie l'illustre avocat de Napoléon; *c'est un homme qui souffre !* cet infortuné, que la trahison cloua sur un roc, comme Prométhée,

pour avoir dérobé le feu du ciel, cet infortuné languit, il expire! secourez-le!.. Loin d'une femme regrettée, d'un fils idolâtré, d'amis impuissans, de sa patrie qu'il appelle, il meurt!.. Faites du moins qu'au milieu des siens, sur le sein de sa femme, les regards attachés sur son fils, il rende à Dieu le dernier souffle de cette âme qui vécut pour la gloire et qui s'exhale pour la France!.. »

A ces cris, dont l'éloquence énergique a remué l'Europe, qu'ont répondu les maîtres de l'Europe? RIEN!... (1).

REGNAULT WARIN.

---

(1) L'empereur Alexandre seul a honoré l'humanité, le pouvoir et lui-même, en faisant témoigner à l'auguste captif les égards commandés par le génie toujours souverain, par la puissance trahie et par la plus grande infortune.

LETTRE

AU PRINCE RÉGENT D'ANGLETERRE.

Cap de Bonne-Espérance, 20 janvier 1817.

ALTESSE ROYALE,

Jouet de la tempête politique, errant sans asile, un étranger faible, malheureux, ose s'adresser avec confiance à votre âme royale.

Deux fois dans ma vie j'ai eu le malheur de me trouver hors de ma patrie, toujours au rebours de mes intérêts, et toujours croyant ne remplir que de grands et nobles devoirs. Lors de mon premier exil, le séjour de l'Angleterre adoucit les peines de ma jeunesse, et je comptais sur elle encore pour couler quelques jours tranquilles dans mes vieux ans. Cependant on me fait craindre de m'en voir repoussé. Et qui pourrait m'attirer une telle sévérité? Serait-ce le lieu d'où je sors, les soins que je me plaisais à y donner, les sentimens, les tendres vœux que j'y reporterai sans cesse! Mais, Prince, à Longwood, je professais une grande et rare vertu. J'y soutenais, avec mes dignes compagnons, l'honneur de ceux qui entourent les rois. Après nous,

on ne dira plus qu'il n'est pas de fidélité, d'amour pour les monarques malheureux.

De tels actes pourraient-ils être persécutés, leurs auteurs demeurer sans asile? Et puis, celui qui, toujours grand, a tracé pour moi, du roc de l'adversité, ces paroles qui m'ont enflé le cœur « Soit que vous retourniez dans la patrie, « soit que vous alliez ailleurs, vantez-vous par- « tout de la fidélité que vous m'avez montrée; » celui-là, dis-je, ne m'a-t-il pas donné un titre, des droits à la bienveillance de tous les rois? Prince, je me place sous votre protection royale.

Dans l'abord journalier et les conversations fréquentes de celui qui a gouverné le monde et rempli l'univers de son nom, j'ai conçu et exécuté d'écrire jour par jour tout ce que j'en verrais, tout ce que j'en entendrais.

Ce recueil de dix-huit mois, unique dans son intérêt, mais encore informe, inexact, non arrêté, inconnu à tous, même à l'auguste personne qui en était l'objet, m'a été saisi. Prince, je le place aussi sous votre protection royale; j'ose vous en supplier au nom de la justice, de la vérité, au nom de l'histoire.

Que votre altesse royale daigne, dans sa bonté, prononcer que je dois trouver un refuge à

l'ombre de ses ailes, et j'irai y chercher un lieu où je puisse, tranquille, *me ressouvenir et pleurer.*

Je suis, etc.

Signé le comte DE LAS-CASES.

N. B. Le comte de Las-Cases a été enlevé de Longwood, et ses papiers saisis le 25 novembre 1816. Il a été tenu au secret à Sainte-Hélène jusqu'au 30 décembre, jour où il a été envoyé au cap de Bonne-Espérance. Il y est arrivé le 18 janvier 1817. A son débarquement, il a réclamé le droit si naturel de retourner en Europe; mais il lui a été signifié qu'il demeurerait encore prisonnier. Le gouverneur de cette colonie, lord Charles Sommerset, l'a entouré de toutes sortes d'égards et d'attentions; mais il n'en demeure pas moins captif. Combien de temps se poursuivront ces mesures inhumaines et barbares, qui le traînent de prison en prison, l'arrachent à celui pour lequel il avait tout quitté, et l'empêchent d'aller rejoindre les objets chers dont il avait fait le douloureux sacrifice? Dieu le sait!

(C'est cette situation extraordinaire qui a donné lieu à la lettre ci-dessus, qui est restée sans réponse.)

LETTRE

A L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE.

Cap de Bonne-Espérance, février 1817.

MADAME,

A peine hors de Sainte-Hélène, je crois de mon devoir de déposer avec empressement aux pieds de V. M. des nouvelles de votre auguste époux. J'ai été subitement arraché d'auprès de lui, sans aucun indice préalable, et comme frappé de mort subite à ses côtés, sans qu'il ait pu le prévoir : si bien que je ne suis pas assez heureux pour me trouver chargé d'aucune commission ou transmission spéciale à V. M. C'est dans ses conversations et son habitude de chaque jour, durant dix-huit mois, que je dois prendre ce que j'ose faire parvenir à V. M.

Dans l'oubli des affaires du monde, l'empereur Napoléon se reposait le plus souvent dans les souvenirs et les affections de sa famille. Il souffrait de n'avoir jamais reçu, bien qu'il l'eût officiellement demandé à ceux qui le gardent, des nouvelles de ce qui lui était le plus cher. V. M. trouvera ce chagrin vivement exprimé, de la propre main de son époux, dans la lettre

qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire après qu'on m'eut séparé de lui. J'oserai prendre la liberté d'en placer une copie sous les yeux de V. M. (1).

La santé de l'Empereur, à mon départ, était fort attaquée ; il était très-mal sous tous les rapports, éprouvant beaucoup de nécessités et privé de toutes les jouissances. Heureusement son moral triomphait de tout : son âme impassible demeurait calme et sereine.

Je l'ai vu contraint de faire vendre chaque mois une portion de son argenterie pour fournir aux besoins journaliers, et il a été réduit à accepter la petite somme dont un serviteur fidèle, en le quittant, était assez heureux de pouvoir disposer en Angleterre.

Madame, dans toute l'émotion des sentimens de mon âme, j'ose, en serviteur pieux, prendre la liberté de déposer aux pieds de V. M., et dans l'espoir de lui être agréable, un sacrifice qui m'est cher, des cheveux de votre auguste époux, que je me trouvais posséder depuis long-temps. J'ose y joindre encore un tracé de Longwood, fait par mon fils pour sa mère. Les regards de V. M. aimeront sans doute à parcourir en détail ce désert lointain (2).

---

(1) *Voyez* la lettre de l'empereur Napoléon au comte de Las-Cases, tome Ier, page 115 du présent Recueil.

(2) *Voyez* le même volume, page 444.

Madame, en arrivant en Europe, mon premier soin serait de courir aux pieds de V. M., si un devoir religieux ne me faisait demeurer en Angleterre, pour y consacrer tous les instans du reste de ma vie à tâcher de faire parvenir, par les voies légales qu'admettent les réglemens anglais, quelques consolations sur l'affreux rocher qui retient à jamais toute l'ardeur de mes soins (1). Les ministres britanniques ne pourront me refuser ce religieux emploi; je le solliciterai avec chaleur, et le remplirai avec loyauté.

Je suis, etc.

Signé le comte DE LAS-CASES.

P. S. Madame, à mon arrivée en Europe, repoussé d'Angleterre, saisi sur le continent, et retenu très-malade à Francfort, j'obtiens dans cet instant un asile dans les états de votre auguste père. Je profite du premier moment de ma liberté pour adresser à V. M. des lignes qui furent tracées pour elle aux extrémités de l'Afrique, à trois mille lieues de distance. Je supplie V. M. de daigner les recevoir avec bienveillance, et cela me consolera d'une partie de mes peines.

Francfort, 15 février 1818.

---

(1) Le comte de Las-Cases espérait alors pouvoir séjourner en Angleterre; mais le gouvernement britannique ne lui permit pas même d'y mettre le pied.

LETTRE

D'ENVOI DE LA PRÉCÉDENTE

AU PRINCE DE MÉTERNICH.

Francfort, 18 janvier 1818.

PRINCE,

Je m'empresse d'exprimer à V. A. tous mes remercîmens, pour la faveur d'un asile obtenu dans les états de S. M. l'Empereur (1).

Je prends en même temps la liberté de joindre sous votre couvert une lettre pour S. M. Marie-Louise; et ici, Prince, je vous conjure d'agréer que, mettant de côté le caractère public de V. A, je ne m'adresse qu'à votre caractère privé. J'entends demander un conseil bien plutôt qu'accomplir un acte. Absent depuis si long-temps d'Europe, ce ne serait qu'innocemment et contre mon gré que je viendrais à blesser quelques convenances. Je m'abandonne ici à la seule effusion de mon cœur.

---

(1) Le comte de Las-Cases, mieux informé du sort qui l'attendait dans les états autrichiens, ne profita point de cette prétendue faveur.

Prince, c'est l'ensemble de ces sentimens qui me porte à livrer ouverte à votre discrétion et à votre jugemeut personnel la lettre que j'inclus ici. C'est encore l'ensemble des mêmes sentimens qui me porte à vous peindre l'empereur Napoléon en proie sur son roc à la persécution de quelques ennemis personnels et à l'abandon du reste de l'univers. Je ne vis désormais que pour l'espoir de lui porter quelques consolations. Je sais celles qui lui seraient le plus chères par l'habitude journalière de dix-huit mois, et j'ose le dire, l'abandon et l'épanchement de quelques instans. Qui le connaît comme moi? Napoléon sent et s'exprime sur son histoire passée comme si elle avait déjà trois cents ans. Il n'est demeuré en arrière que sur les sentimens de famille. Quels qu'aient été les événemens de la politique, il ne doute nullement des sentimens domestiques. Comment, par quelle voie, de quelle manière, sans blesser la convenance ni les règles, ni les intentions, pourrai-je obtenir des informations directes de ses plus proches, de sa femme, de son fils? Prince, j'ose vous répéter que je m'adresse ici d'homme à homme: c'est un cœur qui en questionne un autre.

Durant mon séjour à Sainte-Hélène, nous n'avons communiqué ni pu communiquer avec le commissaire autrichien; V. A. a dû lire, dans un

document public (1), adressé en réponse au gouverneur, que, *si les commissaires autrichien et russe étaient venus pour veiller à ce que Napoléon obtînt les égards et les traitemens qui lui étaient dus, la démarche de ces envoyés rappelait le caractère de leurs maîtres ; mais que lui, gouverneur, ayant déclaré qu'ils n'avaient ni droit, ni autorisation, ni interférence sur ces objets, les avait, par cette déclaration, rendus inadmissibles.* Napoléon, en même temps, exprima publiquement qu'il les recevrait volontiers, comme simples particuliers, toutefois nous ne les avons pas vus davantage, soit que les instructions fussent telles, soit, comme j'ai plus lieu de le croire, que le gouverneur voulût à ce titre les soumettre à un interdit qui aurait blessé leur caractère.

V. A. verra dans la copie d'une lettre transcrite pour S. M. Marie Louise (2), la rigueur dont on a usé vis-à-vis d'un botaniste autrichien et la peine qu'en a éprouvée l'empereur Napoléon. Je renouvelle encore ici à V. A. l'expression de la nature de mes sentimens et l'assurance du profond respect avec lequel je suis, etc.

Signé le comte de LAS-CASES.

---

(1) Lettre de M. le comte de Montholon, en réponse à sir Hudson Lowe, tome Ier.

(2) *Voyez* la lettre de l'empereur Napoléon au comte de Las-Cases.

P. S. Dans le cas où ma lettre à S. M. Marie-Louise viendrait à ne pas lui être remise, je supplie de V. A. la faveur signalée de vouloir bien ordonner que le petit paquet de cheveux qu'elle renferme me soit renvoyé.

Nota. Ces lettres sont demeurées sans réponse.

LETTRE

A S. M. L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Février 1817.

SIRE,

Un sentiment, un devoir religieux me conduit aux pieds de V. M.

Le serviteur pieux et fidèle d'une royale victime de l'adversité ose élever la voix jusqu'à votre trône qu'entourent toutes les prospérités de la fortune; dédaignerez-vous de l'entendre?

Soudainement arraché d'auprès de Napoléon, et comme frappé de mort subite à ses côtés, j'erre depuis comme dans un autre univers, traînant partout avec moi l'image des maux dont j'ai été le témoin et que je ne puis plus partager.

Sire, c'est à vos pieds que mon cœur me sug-

gère de venir chercher un adoucissement à mes peines, un espoir à mes vœux.

Votre traité du 2 août 1815, avec vos hauts alliés, consacre que Napoléon est votre prisonnier, et abandonne à l'Angleterre la possession de sa personne, tous les soins, toutes les mesures de sa détention.

Sire, je ne parlerai point contre ce traité; je ne me plaindrai même pas des détails dont les ministres anglais accompagnent la portion que vous avez confiée à leurs dispositions.

La politique, les hauts intérêts, les grands griefs, quelque lourds qu'ils pèsent sur mon âme, sont ici loin de ma pensée; les seuls soins domestiques en cet instant remplissent mon cœur.

J'implore donc Votre Majesté, ainsi que j'ai fait ses hauts alliés, pour qu'elle daigne protéger la demande que j'adresse au gouvernement anglais, de permettre que je me consacre à Londres à procurer à l'illustre captif, en dedans des réglemens et des lois, quelques jouissances morales et des adoucissemens corporels, qui ne seront d'aucune charge à personne.

Sire, ma demande est une faveur innocente, naturelle, simple, sans objections raisonnables, et je ne suis pas sans titres essentiels pour venir

la solliciter de V. M. Elle est loin d'y être étrangère.

En abandonnant à d'autres la garde et la détention du captif, V. M. n'a pas renoncé certainement à veiller aux égards, aux attentions qu'on devait à sa personne sacrée. En renonçant à toute interposition politique, V. M. n'a pu s'interdire de contribuer aux consolations qu'approuveraient ses sentimens privés, aux adoucissemens qui demeureraient en dehors de l'objet principal.

Sire, tous les jours, à Sainte-Hélène, on remue on fait peser des chaînes en votre nom. Auriez vous accordé que votre nom n'y parvînt que pour autoriser seulement d'odieuses et d'intolérables rigueurs?

Sire, celui sur lequel elles s'exercent est celui-là même à qui vous avez donné long-temps le nom de *frère*. Votre âme royale ne peut l'oublier; votre cœur ne saurait y être insensible. J'implore donc ici, pour ma légère faveur, votre sympathie, vos souvenirs, votre dignité même. Votre âme magnanime, Sire, s'est montrée trop amie de la morale publique, elle nous a montré trop de générosité et de délicatesse privées dans ses diverses relations, pour que je désespère un instant.

Et quelle est, encore une fois, cette faveur

que je place sous votre protection, Sire? D'être souffert seulement près du lieu de communication et d'envoi; c'est-à-dire sur le point le plus opportun, dans la position la plus propre à pouvoir, *d'après les formes voulues et les réglemens prescrits*, continuer de loin les soins domestiques qu'il ne m'est plus permis d'exercer dans la prison même : voilà tout.

Toutefois, Sire, j'implore et j'attends cette faveur de V. M. Et combien ne deviendrais-je pas heureux, si elle daignait y ajouter de faire descendre jusqu'à moi, de confier à mes soins cette partie de l'intérêt moral et privé auquel ses grands engagemens ne sauraient l'avoir fait renoncer pour son propre compte. Et qui, mieux que moi, Sire, saurait comment s'en acquitter? qui pourrait s'y livrer avec plus d'ardeur? Je me suis banni de ma patrie, pour pouvoir y consacrer désormais, sans distraction et sans gêne, le reste de ma vie. Daignez m'entendre et me satisfaire, Sire, je vous en conjure. Et à qui doivent se reporter ces soins que je propose? en faveur de qui vous sollicité-je ici de pouvoir me dévouer, Sire? C'est celui que vous appelâtes votre ami.

Ah! Sire, assez de prodiges, de gloire, remplissent le règne de V. M.: l'histoire en est déjà pourvue. Qu'on y trouve des actes d'une vertu

plus rare ; faites quelque chose pour l'amitié !.... Que l'histoire dise de vous : Au milieu du plus terrible conflit politique qui fut jamais, il montra quelque chose encore au-dessus de la victoire; ce fut le souvenir, le respect d'une vieille amitié!....

Que de fois, sur notre rocher, Sire, j'ai entendu l'empereur Napoléon, traitant de ce qui le concerne, comme si c'était déjà de trois cents ans en arrière, parlant déjà le langage de l'histoire; dire : « Je n'ai eu avec l'empereur Alexandre qu'une guerre de politique : elle était « étrangère aux sentimens individuels; je ne dois « pas lui supposer une animosité personnelle. » Une circonstance qui serait digne de vous, Sire, a dû l'y confirmer. Un bruit nous parvint au haut de notre rocher, que le commissaire de V. M, à l'île de Sainte-Hélène avait, à la suite de ses instructions et de la propre main de V. M., la recommandation positive de porter les mêmes égards, les mêmes respects à l'empereur Napoléon qu'à elle-même. Nous l'avons entouré, Sire, de ce rapport, que nous savions lui plaire. Il était dans le caractère de V. M., et nous nous y sommes abandonnés, sans toutefois avoir trouvé à nous en convaincre. Car pendant tout mon séjour du moins, nous n'avons pu avoir aucune communication avec le commissaire de V. M. Elle aura su sans doute que Napoléon, requis

par le gouverneur de Sainte-Hélène, de recevoir le commissaire de V. M. et celui de son haut allié l'empereur d'Autriche, fit répondre « Que, si « ces commissaires étaient chargés, de la part de « leur maître, de veiller à ce que, dans une île « au milieu de l'Océan, séparée du reste de la « terre, on ne manquât pas aux égards qui lui « étaient dus, il reconnaissait là le caractère de « ces deux princes; mais que lui gouverneur, « ayant déclaré qu'ils n'avaient rien à voir ni à « *interférer* dans ce qui se passait sur ce rocher, « ils devenaient, dès cet instant, sans mission « à ses yeux. » Toutefois il ajouta qu'il serait ravi de les voir comme particuliers; ce qui demeura sans effet, soit qu'ils ne l'aient jamais su, soit que leurs instructions ne le leur permissent pas, soit enfin (ce que je ne crois pas improbable) que le gouverneur anglais ait voulu les soumettre alors à une dépendance que n'admettait pas leur caractère.

Sire, si j'ai osé, en cette occasion, élever mon humble voix jusqu'à V. M., j'en ai puisé la hardiesse dans le dévouement profond, vif, inaltérable, que je conserve pour celui qui régna sur moi, qui fut mon maître. . . . . et ce sentiment doit me faire trouver grâce devant V. M.

Je suis, etc.

Signé, le comte de Las-Cases.

N. B. La même lettre fut adressée à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse, avec quelques changemens analogues à la situation de ces deux princes; mais toutes sont restées sans réponse.

LETTRE

DU COMTE DE LAS-CASES

A M. DE LA HARPE,

INSTITUTEUR DE L'EMPEREUR ALEXANDRE.

Manheim, 1818.

MONSIEUR,

On m'a fait parvenir et l'on m'a assuré que vous aviez daigné prendre quelque intérêt à ma situation, à la constance et aux efforts du sentiment qui l'a amenée et qui la continue. Ce mouvement généreux ne saurait m'étonner. Rien de ce qui est noble, grand, humain, philantropique, ne saurait dans ma pensée être étranger dans M. de La Harpe. Il est connu à tous par les doctrines qu'il a enseignées, et qu'il ne prenait qu'en lui-même.

Monsieur, ce sera donc dans la persuasion de l'intérêt qui semble vous avoir touché que je m'adresserai à vous en toute confiance. On m'a

assuré vous avoir communiqué les premiers papiers que j'adressai en Europe, touchant la sainte cause à laquelle j'ai voué jusqu'au dernier soupir de ma vie. J'ose prendre la liberté d'ajouter ici un petit supplément, dans l'espoir d'enrichir de motifs puissans les intentions, peut-être les efforts de votre bon cœur.

J'avais une brochure d'observations sorties du roc même, et de la dictée de l'illustre victime; plus, la relation circonstanciée de ce qui s'était passé depuis notre départ de Paris, jusqu'au moment où j'ai été arraché de l'île fatale. Ces deux pièces, Monsieur, vous seront remises à Aix-la-Chapelle. Vous trouverez ici les derniers détails qui me sont parvenus; ils vous prouveront que les mauvais traitemens, les outrages, la barbarie ne font qu'accroître au lieu de diminuer; vous en serez touché, j'en suis sûr, et vous toucheriez *quiconque* il vous serait permis d'en entretenir. Qui sur la terre pourrait demeurer insensible à de tels faits, à un tel spectacle? J'ajouterai que la victime est attaquée du foie; que ce mal est promptement mortel dans le lieu et sous le climat auquel il est condamné. Il est digne de vous, Monsieur, de remuer des vertus que vous avez créées. Le cœur que vous avez orné ne saurait vous être fermé. Vous avez trop bien implanté les idées du beau, du juste,

du magnanime, pour que ces glorieuses qualités se refusent à une aussi méritoire et aussi glorieuse application ; et quelle plus digne, plus noble, plus grande occasion se présenta jamais ? Quelle que puisse être la situation d'esprit et de cœur de l'auguste source d'où on la sollicite, tout est gloire dans sa condescendance et sa sympathie. S'il se ressouvient d'une ancienne amitié, s'il aime encore, rien n'est plus doux, et jamais spectacle ne fut plus moral aux yeux des peuples : s'il hait, rien n'est plus grand, ni plus magnanime.

Ce royal intérêt semble demeurer seul pour compléter son immortelle couronne. Sa belle histoire l'attend et le sollicite. Mais est-ce bien à moi à vous le dire ? Qu'imaginerais-je de généreux qui vous fût nouveau, ainsi qu'à celui dont le caractère brille en effet et en toute justice dans les annales publiques, ou les actes privés de nos affaires et de nos temps ?

J'ai eu l'honneur d'écrire directement à ce sujet. Mais ma lettre aura-t-elle atteint l'auguste personne à laquelle j'avais osé l'adresser ? Je vous en envoie une copie pour y remédier, s'il y avait occasion ; elle vous exprimera mieux que je ne saurais vous le dire la nature de mes soins, celle de mes vœux, de mes efforts, de mes espérances. Vous y verrez que la politique est

en dehors de toutes mes pensées ; que l'humanité, la morale et les affections du cœur sont tout ce qui m'anime, tout ce que je poursuis et que j'invoque. Ces sentimens sont faits pour être recueillis par vous, et pour être bien reçus de celui aux pieds duquel j'ai cherché à les faire parvenir. Je m'autoriserai des droits qu'ils doivent avoir sur votre cœur, pour vous supplier de me faire parvenir ce que j'en dois espérer, ou me faire guider dans une meilleure route, s'il y avait lieu, pour parvenir à me faire entendre. Le respect m'empêche de profiter de la circonstance favorable (1) pour chercher à m'approcher ; mais si je venais à apprendre qu'il ne fût pas impossible d'être admis à une auguste présence, j'y traînerais avec joie et confiance ma débile et défaillante existence. Tout travail m'est interdit : les souffrances de ma tête ne me permettent aucune occupation suivie, et c'est mon plus douloureux tourment. Mon cœur est plein de sentimens et d'efforts qu'il me devient impossible de mettre en pratique.

Daignez agréer, etc.

Signé le comte DE LAS-CASES.

---

(1) Le congrès d'Aix-la-Chapelle.

LETTRE

A L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE.

Août 1818.

MADAME,

Revenu des lieux où l'on fait périr votre époux, que de maux j'aurais à vous peindre !!! Mais vous êtes sa femme, la mère de son fils ; quelles paroles pourraient parler plus haut que ce qui doit se retracer naturellement à votre cœur !!!

Je pense devoir faire connaître à V. M. que je vais profiter de la réunion des souverains alliés, pour porter à leurs pieds, d'une voix défaillante, les supplications d'un adoucissement au sort affreux, aux peines cruelles qu'on fait peser en leur nom, et qui ne peuvent être dignement senties que par un serviteur dévoué comme moi, ou par un sang aussi proche comme est le vôtre.

Mais, Madame, quels pourraient être mes titres auprès des droits de V. M. estimés saints, sacrés, tout-puissans, tenus en vénération par toute la terre?

Veuillez les faire valoir, Madame, et la posté-

rité, l'histoire qui consacrent aussi des couronnes, vous ceindront d'un diadème aussi impérissable que la sainte morale qui subjugue les hommes, et les douces vertus qui remplissent l'âme de délices.

Je suis, etc.

Signé le comte de Las-Cases.

Nota. Cette lettre a été mise à la poste, à Vienne; on ignore si elle est jamais parvenue : il est permis d'en douter.

LETTRE

DU COMTE DE LAS-CASES

AUX SOUVERAINS ALLIÉS,

EN CONGRÈS A AIX-LA-CHAPELLE,

(En leur adressant de nouveaux documens.)

SIRES,

De nouveaux documens me parviennent de Sainte-Hélène. Je me hâte de les déposer respectueusement aux pieds de vos majestés.

Sires, portez du secours à l'illustre victime : encore quelques jours, et il ne serait plus temps..... Le médecin qu'on lui a arraché (un Anglais) déclare publiquement dans Londres

qu'un plus long séjour dans cet insalubre climat va causer sa mort.

Sires, peut-être votre humanité, les sentimens de vos cœurs auront-ils pu être suspendus par des dénégations formelles? Mais, Sires, quelles paroles contradictoires votre justice aura-t-elle rencontrées?

Ah! que ne m'a-t-il été permis d'arriver jusqu'à vos majestés; que n'obtiens-je l'insigne faveur de comparaître devant vous, dans l'intérêt de cette cause sacrée! Je le sollicite, Sires, et si je ne prouve la vérité des documens authentiques déposés à vos pieds, que ma honte et mon sang expient d'avoir osé vouloir en imposer à vos majestés, à l'Europe, à l'histoire.

Je suis, etc.

Signé le comte DE LAS-CASES.

LETTRE

DE MADAME MÈRE

AUX SOUVERAINS ALLIÉS,

A AIX-LA-CHAPELLE.

SIRES,

Une mère affligée au-dessus de toute expression, a espéré depuis long-temps que la réunion de vos MM. II. et RR. lui rendrait le bonheur.

Il n'est pas possible que la captivité prolongée de l'empereur Napoléon ne prête point l'occasion de vous en entretenir, et que votre grandeur d'âme, votre puissance, les souvenirs des événemens passés, ne portent vos MM. II. et RR. à vous intéresser pour la délivrance d'un prince qui a eu tant de part à leur intérêt et même à leur amitié.

Laisseriez-vous périr dans un exil de tourmens, un souverain qui, confiant dans la magnanimité de son ennemi, se jeta dans ses bras? Mon fils aurait pu demander un asile à l'Empereur son beau-père; il aurait pu s'abandonner au grand caractère de l'empereur Alexandre, dont il fut jadis l'ami; il aurait pu se refugier chez S. M. Prussienne, qui, sans doute, se voyant implorée, ne se serait rappelée que son ancienne alliance; l'Angleterre peut-elle le punir de la confiance qu'il lui a témoignée?

L'empereur Napoléon n'est plus à redouter: il est infirme. Fût-il plein de santé, eût-il les moyens que la Providence lui mit jadis dans les mains, il abhorre la guerre civile.

Sires, je suis mère, et la vie de mon fils m'est plus chère que ma propre vie. Pardonnez à ma douleur la liberté que je prends d'adresser à vos MM. II. et RR., cette lettre.

Ne rendez point inutile la démarche d'une

mère qui réclame contre la longue cruauté exercée sur son fils.

Au nom de celui qui est bon par essence, et dont vos MM. II. et RR. sont l'image, intéressez-vous à faire cesser les tourmens de mon fils; intéressez-vous à sa liberté. Je la demande à Dieu, je la demande à vous qui êtes ses lieutenans sur la terre.

La raison d'état a ses limites, et la postérité qui immortalise tout, adore par-dessus tout la générosité des vainqueurs.

Je suis, etc.

Signé, MADAME MÈRE.

Nota. Cette lettre est restée sans réponse.

DÉCLARATION

DE L'EMPEREUR NAPOLÉON.

DANS les journées des 11, 12, 13, 14, et 16 août 1819, on a essayé, pour la première fois, de violer le pavillon qu'habite l'empereur Napoléon, qui avait été jusqu'à cette heure constamment respecté. Il a résisté à cette violence en fermant ses portes et ses serrures. *Dans cet état, il réitère la protestation qu'il a faite et fait faire*

plusieurs fois, qu'on ne violera le droit de sa porte qu'en passant sur son cadavre. Il a abandonné tout, et vit concentré, depuis trois ans, dans l'intérieur de six petites chambres, pour se soustraire aux insultes et aux outrages. Si on a la lâcheté de lui envier ce refuge, on est donc résolu à ne lui en laisser d'autre qu'un tombeau. Attaqué depuis deux ans d'une hépatite chronique, maladie endémique en ce pays, et depuis un an privé du secours de ses médecins par l'enlèvement du docteur O'Meara, en juillet 1818, et du docteur Stokoe, en janvier 1819, il a éprouvé plusieurs crises, pendant lesquels il a été obligé de garder le lit quinze ou vingt jours de suite. Aujourd'hui, au milieu d'une de ces crises les plus violentes qu'il ait éprouvées, alité depuis neuf jours, n'ayant à opposer à la maladie que la patience, la diète, le bain, sa tranquillité depuis six jours est troublée par les menaces d'un attentat et d'outrages auxquels le prince régent, le lord Liverpool, et tout l'univers, savent qu'il ne se soumettra jamais. Comme la volonté se manifeste tous les jours de l'avilir et de l'insulter, il réitère la déclaration déjà faite, qu'il n'a pris et ne prendra aucune connaissance, n'a ordonné et n'ordonnera aucune réponse aux dépêches ou paquets quelconques, dont le libellé lui serait injurieux, et serait contraire aux

formes établies depuis quatre ans pour correspondre avec lui par l'intermédiaire de ses officiers; qu'il a jeté et qu'il jettera au feu ou par les fenêtres ces paquets insultans, ne voulant rien innover pour toutes ces choses à ce qui existe depuis quatre ans.

Signé NAPOLÉON.

Longwood, ce 16 août 1819.

N. B. Sir Hudson Lowe, ingénieux à inventer chaque jour de nouvelles vexations envers l'illustre captif, voulait alors qu'un de ses officiers se rendît deux fois par jour chez l'empereur Napoléon pour s'assurer de sa présence; c'est cette prétention outrageuse qui a donné lieu à la déclaration ci-dessus.

LETTRE

DE M. O'MEARA AU COMTE BATHURST.

Strand, 19 juin 1821.

MILORD

J'ai appris par plusieurs personnes respectables qui viennent d'arriver de Sainte-Hélène, qu'il était de notoriété publique dans cette île que Napoléon Bonaparte était atteint d'une maladie d'une nature formidable, et qui pouvait

avant peu mettre un terme à son existence, si l'on différait à lui donner les secours dont il avait besoin. Ceci m'a été confirmé par le vénérable ecclésiastique que ses infirmités ont forcé de quitter le service de Napoléon en mars dernier, à qui il a été défendu de descendre à terre, et qui a été envoyé sur le continent, après être resté emprisonné pendant une semaine à bord du *Flamer*. J'ai appris aussi que Napoléon avait témoigné le désir de recevoir un médecin d'Europe, et que ce désir avait été communiqué à V. S.

Dans une telle circonstance, je crois faire ce que je dois à ma patrie et à moi-même, en annoncant à V. S. qu'ayant eu des occasions plus fréquentes de connaître les particularités de la constitution de Napoléon pendant les trois années que j'ai eu l'honneur de lui être attaché, que tout autre médecin qui pourrait consentir à partager son exil, je crois qu'il me serait impardonnable de ne point lui faire l'offre de mes services, par l'entremise de V. S., quand il est possible (sans prétendre élever trop haut mes connaissances en médecine) que je pourrais lui être plus utile dans l'état affligeant de sa maladie, que celui qui, quoique d'un talent supérieur, ne connaîtrait pas la constitution du malade.

V. S. me rendra la justice de se rappeler que j'ai prédit la crise actuelle, et que je l'ai annoncée officiellement à l'amirauté, depuis mon retour de Sainte-Hélène en octobre 1818. Il a suffi d'un très-court espace de temps pour confirmer une opinion qu'il ne fallait qu'un talent ordinaire pour se la former, et que la bienséance me commandait de promulguer. La mort prématurée de Napoléon peut n'être pas aussi instantanée, mais elle est certainement aussi inévitable que s'il avait été remis entre les mains du bourreau.

Je dois aussi déclarer à V. S., dans le cas où elle accéderait à ma demande, que je suis prêt à me soumettre, pendant mon séjour à Sainte-Hélène, à toutes les restrictions qui ne seraient point contraires aux principes d'un homme d'honneur, et que je ne demande au gouvernement de S. M. aucune indemnité, soit pour mon passage, soit pendant tout le temps que mon service auprès de Napoléon sera jugé nécessaire.

J'ai l'honneur d'être, etc.

BARRY E. O'MEARA, *chirurgien.*

N. B. Un refus a été la réponse à cette lettre.

EXTRAIT

D'UNE LETTRE PUBLIÉE DANS LES JOURNAUX ANGLAIS AU COMMENCEMENT DE JUILLET 1821.

..... Le grand captif se plaignait depuis peu de temps d'une douleur opiniâtre dans l'estomac et vers le côté droit. Cette douleur augmentait considérablement toutes les fois qu'il prenait quelque aliment liquide ou solide, et produisait presque toujours le vomissement de ce qui était contenu dans l'estomac, avec mélange d'une substance fortement colorée, ressemblant à du marc de café, et d'une odeur repoussante. Le vomissement était généralement précédé d'éructations fétides. Le ventre était très en désordre et l'appétit manquait totalement. Quoiqu'il souffrît des douleurs atroces, il ne lui échappa jamais aucun soupir, aucun gémissement, aucune plainte; il montrait une grande répugnance pour les médicamens, et il en prenait effectivement très-rarement, étant intimement convaincu que son mal était sans remède. Il ne prit aucun aliment pendant les huit ou dix jours qui précédèrent sa mort. Il conserva l'usage de ses sens jusque peu d'heures avant le moment fatal, et donna des ordres pour le réglement de ses af-

faires et pour ses funérailles, avec le sang-froid et le calme d'un héros. Il expira au moment précis où le canon du soir annonçait le coucher du soleil. Quelques jours avant sa mort il avait fait placer le buste de son fils au pied de son lit, et tint les yeux constamment fixés dessus. «*Mon Dieu, mon fils et la France....*» Telles furent ses dernières paroles. Sir Hudson Lowe et ses agens affirmaient, presque jusqu'au dernier moment, qu'il n'était point malade, et que c'était *un jeu*. L'ouverture de son corps présenta l'aspect qui a été rapporté dans le procès-verbal.

Sir Hudson Lowe n'a pu parvenir à mettre la main sur son testament, si tant est qu'il en existe un. Napoléon laisse un grand nombre de manuscrits qui ont été réclamés par Bertrand et Montholon, mais je ne sais si l'on a fait droit ou non à leur réclamation. Les lettres insérées dans les papiers publics relatives à ses *plaintes sur un mal héréditaire*, et certaines paroles attribuées à Mme Bertrand, sont un composé de mensonges et de quelques vérités : leur but paraît être de cacher la véritable cause de sa mort. Quant au soupçon de poison, tout ce que je puis dire, c'est qu'il y a ample matière pour le faire naître. L'arsenic ou d'autres poisons peuvent seuls produire une ulcération aussi rapide de l'estomac; et si vous

joignez à des circonstances *antérieures* l'état de l'Europe quelque temps auparavant, *le refus de sir Hudson Lowe de permettre que l'estomac fût rapporté en Angleterre*, le refus d'Antommarchi de signer le procès-verbal, et enfin le soin particulier que le gouvernement a pris pour imprimer dans tous les esprits l'idée qu'il était mort d'un mal héréditaire, d'un mal qui devait lui être mortel dans quelque partie du globe et dans quelque position qu'il se trouvât, je pense que vous conviendrez avec moi qu'on peut concevoir des soupçons, ou au moins des doutes sur le genre de cette mort.

L'officier qui a apporté cette grande nouvelle vient d'être promu au grade de major, et Correquer au rang de lieutenant-colonel.

Nota. La traduction de cette lettre nous ayant paru fautive, nous la publions rectifiée.

AVIS

SUR LES CONVERSATIONS SUIVANTES.

Nous les publions comme originales, authographes et écrites sous la dictée même de M. Las-Cases, qui les avait recueillies de l'Empereur, et qui les conservait dans son sein, pour les épancher selon l'occasion. Un libraire les a annoncées comme traduites de l'allemand : c'est une erreur gratuite et dont on ne saurait pénétrer le motif. Il est vrai qu'ayant circulé manuscrites dans les salons de Paris, où on les lit journellement encore, elles furent confiées à un professeur de philosophie domicilié au-delà du Rhin; il est vrai encore que par un concours de circonstances inutiles à faire connaître, elles arrivèrent en Belgique, et que c'est là que nous nous les sommes procurées. Mais, comme nous venons de le faire entendre, avant de leur donner, par leur entrée dans notre recueil, une promulgation authentique, nous avons jugé convenable de les vérifier à leur source même, et de continuer à mériter ainsi l'approbation des admirateurs d'un grand homme et des amis de la vérité.

CONVERSATIONS POLITIQUES

DE L'EMPEREUR NAPOLÉON,

POUVANT SERVIR DE COMMENTAIRES ET D'ÉCLAIRCISSEMENS AUX

LETTRES ÉCRITES DE LONGWOOD,

ET INSÉRÉES DANS LE DEUXIÈME VOLUME DU RECUEIL DE PIÈCES AUTHENTIQUES.

(*Voyez* page 307 et suivantes.)

PREMIÈRE CONVERSATION.

L'OUVRAGE mentionné par l'auteur *des Lettres du Cap* semble avoir été égaré, du moins n'a-t-il point encore transpiré dans le public (*).

Du reste les grands mémoires auxquels on travaille à Longwood contiennent sur cette époque huit chapitres bien remarquables : nous les indiquons ici.

L'Empereur, à son retour de l'île d'Elbe, devait-il saisir la dictature, ou céder à l'impulsion

(*) Ces notes ont été écrites au commencement de 1818.

constitutionnelle? Le pour et le contre; *deux chapitres*. Devait-il faire la guerre immédiatement, ou négocier la paix? *deux chapitres*. Devait-il prendre l'offensive, ou demeurer sur la défensive? *deux chapitres*. Enfin, après la défaite de Waterloo, devait-il abdiquer, ou résister à l'abdication? *deux chapitres* (1).

---

(1) Dût-on, après avoir lu nos notes, répéter cette réflexion neuve, « qu'il est facile de raisonner après l'événement », nous ne croyons pas que ce soit un motif pour supprimer celles qui peuvent porter de nouvelles lumières sur les faits et de nouveaux points de vue dans leur moralité. La leçon de l'avenir est dans la contemplation du passé.

Ici se présentent quatre questions : chacune d'elles, que le génie, qui voit de haut, peut résoudre par un mot, entraînerait un volume de développemens. Soyons précis, et, s'il se peut, substantiels.

Première question. L'Empereur, à son retour de l'île d'Elbe, devait-il saisir la dictature, ou céder à l'impulsion constitutionnelle?

Commençons par avertir les jansénistes politiques que, laissant de côté la discussion du droit, nous raisonnons uniquement sur le fait. Napoléon, avec des motifs réels, ou sous des prétextes spécieux, devait-il quitter ses états pour entrer, à main armée, dans les états d'un prince voisin? Napoléon, après avoir abdiqué, pouvait-il redemander sa couronne, qu'il avait résignée; et la non-exécution du traité en vertu duquel il l'avait cédée, présentait-elle une allégation

Ces huit chapitres sont tellement forts de raisons, si pleins de choses et de faits, qu'en

---

qui appuyât, qui justifiât sa prétention? Voilà des questions que nous nous garderons bien même d'effleurer, d'abord parce qu'elles sont intempestives, et en second lieu, parce qu'elles seraient surabondantes à l'éclaircissement que nous cherchons (*) Bornons-nous à le démêler dans le positif de ce grand événement.

1°. Deux causes s'étaient réunies en 1813 et 1814 pour déterminer la chute de l'Empereur; la première fut la cinquième coalition des rois, attaqués depuis quinze ans, mais tenus dans le silence et le respect par des défaites ou alternatives, ou successives, ou simultanées. La guerre civile de la péninsule, la déroute de Moscow amenèrent les journées de Dresde, de Leipsick, et enhardirent les défections. Celle qui se déclara la première décida de toutes les autres, bien moins par son importance spécifique, que par l'influence qu'elle exerça sur l'Europe. Le contingent saxon tournant ses canons contre cette même grande armée, qu'il servait en frémissant, fut comme transformé, par cet acte de trahison et d'audace, en représentant de l'Europe armée. A ce mouvement répondirent Hambourg, Stockolm, Cadix et Berlin. La ligue des nations, qui, ne pouvant deviner l'objet du système continental, n'en ressentait que les combinaisons douloureuses; cette ligue, secrète jusqu'alors, se déclara tout-à-coup, et se montra formidable en s'enlaçant à la ligue des armées. Ce fut alors que des

(*) Elles ont été discutées dans l'ouvrage de l'auteur de ces notes, intitulé : *Cinq mois de l'Histoire de France.*

vérité, il semblerait qu'il n'y avait que le secret de l'avenir, les événemens mêmes qui pussent

---

cris de fureur et d'affranchissement s'élancèrent de tous les points de l'Allemagne, et reproduits par les échos ensanglantés des Pyrénées, vinrent réveiller dans tous les cœurs français l'amour de la liberté, trop oublié pour l'enthousiasme de la gloire. Cette position établie et ses causes analysées, il sera démontré non-seulement que Napoléon devait tomber, mais que son entreprise devait trébucher avec lui (*). Éclairée par les événemens subséquens, l'histoire pourrait bien, je ne dirai pas regretter l'homme, mais déplorer la ruine de son ouvrage; et quand l'Angleterre, menacée par la Russie, se verra arracher, avec le sceptre des continens, le trident de toutes les mers, peut-être gémira-t-elle sur le tombeau où elle a précipité, avant le temps, un vainqueur qui du moins eût été généreux. Mais ne nous écartons pas. Il résulte de ces données sommaires que Napoléon tomba *pour avoir choqué les peuples :* c'est l'expression dont se servit cet esprit éminemment pénétrant, et qui, parmi les mille causes occasionnelles de sa chute, avait touché la cause-mère, le point précis qui l'avait décidée.

Or, de quel front, mettant le pied sur un territoire qu'il disait venir délivrer, eût-il osé, pour premiers gages de son affranchissement, s'emparer de toutes ses

(*) L'auteur demande pardon de se citer encore; mais, dans des matières de cet ordre, l'identité, la continuité des doctrines, sont des titres à la confiance du lecteur. Il invite le sien à se pénétrer des démonstrations qu'il a établies dans l'*Introduction à l'Histoire de l'Empire*.

faire pencher la balance. Aussi, lors de leur première lecture à Longwood, chacun demeu-

---

libertés ? Au premier signe, au plus léger soupçon de dictature, il tombait, il était perdu, il était immolé. La machine infernale du royaliste eût foudroyé l'*usurpateur*, quand même le poignard du républicain n'aurait pas immolé le *tyran*. La France ne voulait ni de Cromwel, ni de Sylla ; elle se croyait digne d'avoir un Wasingthon.....

Deuxième question. Devait-il faire la guerre immédiatement, ou négocier la paix ?

Six armées de quinze cent mille hommes devaient ceindre la France, *mais l'arme au bras*, et aussi prêtes à repousser, à punir toute agression, que décidées à ne pas tenter un pas dans la conquête. Sous ce vaste bouclier de patriotisme et d'acier, la France eût négocié, elle eût dicté une paix aussi honorable que solide. Plus de grand empire, plus même de système continental, auquel d'ailleurs aurait ramené la force des choses. L'Océan, les Pyrénées, les Alpes, le Rhin : libre, riche et glorieuse au milieu de ces magnifiques barrières, la France éprouvée par ses révolutions, retrempée par ses malheurs, la France, douce, fière, tranquille dans sa force, pouvait s'occuper enfin d'un établissement sérieux. En échange de vingt ans de révolutions, de dix ans de guerres civiles, de quinze ans de victoires, que demandait-elle, que voulait-elle, qu'avait-elle le droit d'exiger, et qu'eût-elle enfin obtenu ? *Un* VÉRITABLE *gouvernement représentatif*, lequel, en dernière analyse, doit se traduire pour une nation que sa latitude

rait silencieux et pensif. Sur quoi Napoléon demanda à l'un de ceux qui l'entouraient de donner

---

et sa topographie favorisent autant que la France, par cette expression simple et féconde : LA BALANCE DU COMMERCE.

Troisième question. Devait-il prendre l'offensive, ou demeurer sur la défensive ?

Nous venons, je crois, de répondre à cette question. Il va sans dire que la défense, troublée par des hostilités, eût dû se changer en attaque; mais, l'agression cessant, celle-ci eût repris son caractère négatif et son attitude imposante. Ce rôle, il faut l'avouer, s'accordait mal avec le génie entreprenant de Napoléon; et, parmi les causes prochaines de nos derniers et décisifs revers, peut-être sa transcendance surhumaine, traversant les milieux et dépassant le but, au lieu de l'atteindre, fut-elle la plus immédiate, la plus tranchante et conséquemment la plus irrémédiable. Comment renouer ce que le fer a coupé ?

Quatrième question. Après la défaite de Waterloo, devait-il abdiquer, ou résister à l'abdication ?

J'ai avancé, j'ai soutenu, j'ai cru prouver qu'il fallait qu'il abdiquât : instruit par les événemens, mûri par mes réflexions, je pense aujourd'hui qu'il ne devait point abdiquer. Le mouvement des chambres fut héroïque, mais il fut inconsidéré : l'ennemi montrait ses mèches fumantes sous Paris et l'assemblée délibérait! Napoléon, avec son tact exquis, rappela que les Grecs du Bas-Empire délibéraient aussi, tandis que la cata-

son opinion. « Sire, lui répondit vivement celui-« ci, je prononce qu'il fallait saisir la dictature

---

pulte battait les murs de Constantinople. Dans l'un et l'autre cas, les débats de la tribune sont intempestifs et presque ridicules. Qu'est-ce qu'un Manuel avec sa bouche d'or, devant les bayonnettes d'un Blücher? ce qui d'ailleurs, n'ôte rien au courage, ni aux talens et à la loyauté du célébre avocat *rayé du tableau.* A cette époque, si honorable pour lui, il décidait, par un ordre du jour à jamais mémorable, que si la force des constitutions (il voulait dire la volonté des alliés) permettait à la dynastie impériale d'obéir à la ligne de la légitimité héréditaire, Napoléon II succédait nécessairement à Napoléon Ier. Mais, dans une crise aussi flagrante, ce n'était plus aux constitutions à garantir le monarque, ni aux représentans à le proclamer, c'était au canon. Un généralissime était donc urgent puisque l'armée délibérait à coups de bayonnettes; et ce généralissime, il fallait qu'il fût dictateur.

Avec moins de déférence pour la représentation nationale, l'Empereur eût ramassé cette flèche dictatriale que toute la France lui décernait. Je vais dire une chose qui étonnera beaucop ceux qui croient le connaître, parce qu'ils l'ont toujours vu en scène, et, l'ont jugé par des résultats : Napoléon était timide. Et en vérité, celui qui peut beaucoup, à moins qu'il ne soit un monstre, doit le devenir à mesure qu'il peut davantage. Après Jéna, où son glaive sabra la monarchie militaire de Frédéric, il ne tint à rien qu'il n'achevât de l'effacer de la carte politique. Un mot de

« en arrivant, entrer en campagne aussitôt, se « tenir sur la défensive, et résister à l'abdication.

---

lui pouvait ôter à Bernadotte la couronne de Suède. Une autre parole (et celle-là se fût gravée d'elle-même sur les granits des Pyrénées) eût mêlé son sang à celui des Bourbons et fait entrer sa nièce dans le lit et sur le trône de Ferdinand.

Enfin pour en revenir à ce qui nous occupe, Si Napoléon *eût osé*, la chambre, soumise d'ailleurs à la prérogative impériale, était disssoute; la dictature proclamée amenait avec la suspension du gouvernement civil, l'intensité, l'énergie, la rapidité d'une administration extraordinaire, laquelle agissant sur une nation menacée dans son indépendance et sur ses foyers, eût opéré des prodiges. Cependant le général, après avoir écrasé, sous les murs de Paris, l'avant-garde ennemie dont l'imprudence s'y était engagée, déployait en Lorraine, en Flandres, en Franche-Comté une vaste manœuvre qui enveloppait l'arrière-garde autrichienne entre l'insurrection et six corps de la grande armée. En moins de vingt jours, un grand pouvoir, un mouvement universel eussent produit ce résultat, et jamais les Russes n'auraient franchi le Rhin, dont ils étaient encore à plus de quinze journées.

Encore une fois, tout échoua, parce que Napoléon *n'osa pas*. Sa timidité constitutionnelle, dans laquelle l'habile Fouché ne vit qu'une niaiserie, enhardit la chambre, dont la confiance déplorable, l'imprudence patriotique et le dévouement aussi honorable qu'intempestif, livrèrent aux ennemis la patrie que des talens de tribune ne peuvent jamais sauver. (*Regnault Warin*).

« — Comment donc? Monsieur, observa l'Em-
« pereur étonné; vous le prononcez de la sorte,
« et aussi lestement? — Oui, Sire, et cela sans
« crainte de me tromper, parce qu'ayant suivi
« le contraire, nous nous trouvons ici. » Ce peu de paroles répond à bien des torts, et à bien des objections faites après coup.

— L'Empereur, en abdiquant, eut un moment la pensée de se réserver la Corse pendant sa vie. « Toutes les croisières anglaises, ajoutait-t-il,
« ne m'eussent pas empêché de m'y rendre en
« bateau, et 50,000 alliés ne m'y eussent pas
« forcé. Quel est celui d'entre eux qui en aurait
« voulu prendre la charge? » Et, sur l'étonnement qu'on lui montrait qu'il n'eût pas suivi une pareille idée, il dit : « Je ne l'ai pas voulu,
« parce que c'était me rendre chez moi, et que,
« dans le naufrage du peuple français, qui m'était
« bien visible, je ne voulais pas qu'il pût être
« dit que moi seul j'avais eu l'adresse de gagner
« le port. » (2)

---

(2) Si Napoléon eût réussi à fonder en Corse un établissement indépendant, on eût dit qu'au mépris des constitutions pour lesquelles il s'était sacrifié, il avait consenti au morcellement de l'empire, ou du moins au démembrement de la France : s'il eût échoué, on eût

DEUXIÈME CONVERSATION.

Napoléon n'avait entretenu avec la capitale aucune intelligence ; voici ce qui le démontre.

Le matin de son entrée à Paris, en arrivant de l'île d'Elbe, cent cinquante officiers à demi-solde, traînant quatre pièces de canon, quittent spontanément Saint-Denis, où ils avaient été stationnés par les princes, et marchent vers la capitale. Ils sont rencontrés dans leur route par deux ou trois officiers-généraux, qui se mettent à leur tête, et poursuivent avec cette petite troupe jusqu'au château des Tuileries. Ils y arborent le drapeau tricolore, et convoquent les chefs des administrations actuelles, qui tous conviennent d'agir au nom de l'Empereur. C'est ainsi que fut gouverné Paris ce jour-là, à l'amiable, par le souffle de l'opinion publique et l'élan des affections privées. Aucun des grands partisans de l'Empereur, aucun de ses anciens ministres n'ayant reçu d'avis de lui, aucun d'eux

---

commencé par l'accuser de renouveler Paoli, et on eût fini par le comparer *au roi Théodore*. Napoléon, sans parler du motif très-respectable qu'il puise ici dans sa conscience, avait un tact trop fin, trop délié, pour donner prise à de telles insinuations. (*R.-W.*)

n'osa signer d'ordre; ni prendre aucune responsabilité. Les papiers publics n'eussent pas paru le lendemain, si ce n'eût été le zèle de simples particuliers, qui, sans autorisation et de leur propre mouvement, furent les remplir de ce qui les animait et de ce qu'ils voyaient. Ce n'est pas autrement que le comte de Lavallette alla prendre possession des Postes. Paris fut ce jour-là sans police, sans autorité : jamais il ne fut plus tranquille.

L'Empereur fit son entrée aux Tuileries vers les neuf heures du soir, avec une centaine de chevaux, et comme s'il arrivait de l'un de ses palais. Mettant pied à terre, il faillit être étouffé par un gros d'officiers à demi-solde et de citoyens de toutes les classes, qui se l'arrachèrent pour en toucher quelque chose, et le transportèrent à bras dans son salon. Il y trouva son dîner prêt, et se mettait à table, quand arriva de Vincennes l'officier qu'on y avait envoyé le matin pour sommer le château. Il rapportait la capitulation du commandant, qui n'y avait mis d'autres conditions que celle d'un passeport pour lui et sa famille.

Une circonstance bien singulière, c'est que, le matin, une fois maître des Tuileries, ayant fait courir dans la ville pour se procurer un drapeau tricolore, on en trouva un tout fait dans

l'un des pavillons, lors de la fouille du château, que faisait faire la prudence, et c'est celui qu'on fit hisser sur-le-champ. Il était tout neuf, et d'une dimension plus grande que de coutume. On s'est demandé par quel hasard il était là, et quelles avaient pu être les intentions à cet égard.

Du reste, plus les temps sont éclaircis, plus on a pu se convaincre qu'il ne fut d'autre conjuration que celle de la nature des choses. L'esprit de parti seul peut chercher, de nos jours, à élever des doutes à cet égard; l'histoire n'en aura point (3).

---

(3) La réaction de 1815 a vu instruire une vingtaine de procès qui, tous, ont démontré négativement l'absence d'une conspiration. Quant à la conjuration, c'est autre chose : elle fut flagrante durant les cinq derniers mois de 1814, dans l'armée qu'un ministère stupide désorganisait et humiliait; dans les dix millions d'acquéreurs et de détenteurs de domaines nationaux, bêtement menacés par des émigrés qui ont le talent de gâter par le ridicule ou l'atrocité, une cause qu'ils pouvaient rendre intéressante. Il y eut mille complices encore d'une conjuration qui était bien loin de menacer le Roi, dont la personne est aimable et dont l'esprit conviendrait à une nation qui sait l'apprécier. Cette conjuration n'atteignait pas davantage les princes, dont on ne pouvait méconnaître la bienfaisance native, qui étaient environnés du respect dû à de longues infortunes

—Peu de jours après que Napoléon fut établi à Longwood, on lui présenta un groupe d'officiers

---

et au choix que la nation avait jadis fait d'eux pour les gouverner, et qu'elle venait de confirmer si récemment. Contre qui donc s'était formée et rugissait par tant d'organes, la conjuration? Contre des ministres que je veux croire plus ineptes que perfides; contre des prêtres assez imprudens pour maudire aujourd'hui ce qu'ils bénissaient, ce qu'ils encensaient hier; contre une minorité assez ignorante pour se séparer du droit commun à vingt-neuf millions de Français, et pour se refugier dans les prétentions exceptionnelles de cinq à six cent mille privilégiés.

On a bien remarqué que, de la nuit du 19 mars au soir de la journée suivante, la France était demeurée sans roi, et Paris sans administration; mais on n'a pas observé que rien ne démontre mieux l'absence de toute conspiration que cette circonstance admirable autant qu'unique. Le Roi retiré, le ministère en fuite, ne laissaient-ils pas la machine au premier occupant? et s'il y avait eu des conspirateurs en nom, ou seulement par procuration, quelle occasion pour s'emparer du pouvoir! Personne ne s'est présenté pourtant, hormis M. de Lavalette, qu'un zèle intempestif peut-être et des connaissances locales poussèrent vers l'hôtel des Postes, dont avait fui aussi le directeur-général; ce qui suspendant le départ au moins pour un jour, aurait jeté dans toutes les relations de la France avec elle-même et avec l'étranger, un trouble irrémédiable. Tout mobile politique s'arrêta donc le 20 mars, par la disparition des

étrangers. Il fut question du retour de l'île d'Elbe, et l'un de ces officiers hasarda de dire que cet événement merveilleux avait présenté, aux regards de toute l'Europe attentive, le contraste de tout ce qu'il y avait de plus faible et de plus sublime : les Bourbons abandonnant une monarchie tout entière pour s'enfuir à l'approche d'un seul homme, qui avait la magnanime audace d'entreprendre à lui seul la conquête de tout un empire. « Monsieur, lui dit « l'Empereur, vous êtes dans l'erreur; vous « avez mal saisi le sens de l'affaire. Les Bourbons « n'ont pas manqué de courage; ils ont fait tout « ce qu'ils pouvaient faire : M. le comte d'Artois « a volé à Lyon; Mme la duchesse d'Angoulême « s'est montrée dans Bordeaux une amazone, et « M. le duc d'Angoulême a marché en avant au- « tant qu'il l'a pu. Si, malgré tout cela, ils n'ont « pu venir à bout que de présenter une scène, « que les uns ont pu traiter de ridicule, les « autres de déplorable, et qui, au moins, est une

---

mains qui en étaient les dépositaires; mais tout mouvement ne cessa pas; et quand de nouvelles mains furent commises par le conquérant pour le continuer, elles le trouvèrent qui allait encore. Trouvera-t-on, je ne dirai pas des preuves, mais seulement des symptomes de conspiration dans tant de calme, si peu de prévoyance et une si machinale régularité? (*R.-W.*)

« leçon....., c'est moins leur faute que la force des « circonstances. On ne saurait vouloir, après tout, « qu'une douzaine d'hommes pût venir à bout « de tout un peuple. Or, ils en étaient là; la « bizarrerie de leur situation les a fait s'évertuer « à soutenir le contraire. Ils ont dû tout sacrifier « à l'aveu d'une telle vérité; mais le cercle est « vicieux, et..... » (4)

---

(4) Une cour militaire entourait l'Empereur en 1813; et quoique personne ne fût plus à l'abri des séductions que ce prince, elle le perdit, parce qu'elle le séduisit dans son sens. Une cour de toute autre espèce faillit perdre aussi le Roi en 1815. Ce n'était ni le courage, ni la capacité qui manquaient à ce prince, et les membres de sa famille ont prouvé qu'ils savaient se défendre. Mais au point où en étaient les choses, fallait-il se défendre? Plus d'un homme d'état ne le croyait pas. La défense n'a fait que mettre à nu son insuffisance et même son impossibilité. Le Roi, mieux averti par son âme, voulait demeurer aux Tuileries; et là, sur le trône, que ses ancêtres ont rendu vénérable et que son rappel pour l'occuper aurait dû rendre populaire, recevoir le conquérant. C'était d'ailleurs ce qu'il avait promis quatre jours auparavant. Qu'aurait fait alors Napoléon? Son embarras est facile à concevoir; le moyen d'en sortir sans crime ou sans ridicule ne l'est pas tant.

(*R.-W.*)

TROISIÈME CONVERSATION.

C'EST dans une de ces réunions, au milieu de tous les Scheiks, qu'on vint un jour prévenir Napoléon que quelques Arabes du désert s'étaient glissés dans l'un des faubourgs du Caire, y avaient pillé une maison et assassiné le propriétaire. Le général en chef ordonna avec chaleur de faire poursuivre les brigands dans le désert, jusqu'à extinction, jurant d'en avoir vengeance. Un des Scheiks se prit à rire de sa colère et de sa détermination. « Sultan Kebir, « lui dit-il, vous jouez là un mauvais jeu. Ne « vous brouillez pas avec ces gens-là; ils peuvent « vous rendre dix fois plus de mal que vous ne « pourriez leur en faire; et puis pourquoi tant « de bruit, parce qu'ils ont tué un misérable? « *Est-ce qu'il était votre cousin?* (expression pro- « verbiale chez eux.) — Il est bien mieux que « cela, reprit vivement Napoléon : tous ceux « que je gouverne sont mes enfans. La puis- « sance m'a été donnée pour garantir leur sûreté. » Tous les Scheiks, s'inclinant à ces paroles, dirent : « Oh! c'est beau! tu as parlé « comme le prophète. »

— Dans un moment de loisir et d'inspection

du pays, le général Bonaparte, profitant de la marée basse, traversa la mer Rouge à pied sec, et gagna la rive opposée. Au retour il fut surpris par la nuit, et s'égara au milieu de la mer montante. Il courut le plus grand danger, et faillit périr précisément de la même manière que Pharaon : « Ce qui n'eût pas manqué, disait « gaîment Napoléon, de fournir à tous les pré- « dicateurs de la chrétienté un texte magnifique « contre moi. »

— A son arrivée sur la rive arabique, il reçut une députation de cénobites descendus des monts voisins, qui venaient implorer sa protection, et le supplier de vouloir bien s'inscrire sur l'antique registre de leurs garanties. Napoléon se trouva écrire son nom à la suite de *Mahomet*, *Saladin*, *Sélim* et quelques autres.

QUATRIÈME CONVERSATION.

L'Empereur, parlant de la guerre d'Espagne et des transactions de Bayonne, disait : « Cette « combinaison m'a perdu. Toutes les circons- « tances de mes désastres viennent se rattacher « à ce nœud fatal ; elle a détruit ma moralité « en Europe, divisé mes forces, multiplié mes

« embarras, ouvert une école aux soldats anglais.

« C'est moi qui ai formé l'armée anglaise dans « la péninsule.

« Les événemens ont prouvé que j'avais fait « une grande faute dans le choix de mes moyens; « car la faute est dans les moyens bien plus que « dans les principes. Il est hors de doute que, « dans la crise où se trouvait la France, dans la « lutte des idées nouvelles, dans la grande cause « du siècle contre le reste de l'Europe, nous ne « pouvions laisser l'Espagne en arrière, à la dis- « position de nos ennemis : il fallait l'enchaîner, « de gré ou de force, dans notre système. Le « destin de la France le demandait ainsi; et le « code du salut des nations n'est pas toujours « celui des particuliers. D'ailleurs, à la nécessité « de la politique, se joignait ici pour moi la « force du droit. L'Espagne, quand elle m'avait « cru en péril, l'Espagne, quand elle me sut « aux prises à Iéna, m'avait à peu près déclaré « la guerre. L'injure ne devait pas passer im- « punie; je pouvais la lui déclarer à mon tour, « et certes le succès ne pouvait point être dou- « teux; c'est cette facilité même qui m'égara. La « nation méprisait son gouvernement; elle appe- « lait à grands cris une régénération. De la hau- « teur à laquelle le sort m'avait élevé, je me crus « appelé, je crus digne de moi d'accomplir en

« paix un si grand événement. Je voulus épar-
« gner le sang ; que pas une goutte ne souillât
« l'émancipation castillane. Je délivrai donc les
« Espagnols de leurs hideuses institutions ; je
« leur donnai une constitution libérale ; je crus
« nécessaire, trop légèrement peut-être, de chan-
« ger leur dynastie. Je plaçai un de mes frères à
« leur tête ; mais il fut le seul étranger au mi-
« lieu d'eux. Je respectai l'intégrité de leur ter-
« ritoire, leur indépendance, leurs mœurs, le
« reste de leurs lois. Le nouveau monarque ga-
« gna la capitale, n'ayant d'autres ministres,
« d'autres conseillers, d'autres courtisans que
« ceux de la dernière cour. Mes troupes allaient
« se retirer ; j'accomplissais le plus grand bien-
« fait qui ait jamais été répandu sur un peuple,
« me disais-je, et je me le dis encore. Les Espa-
« gnols eux-mêmes, m'a-t-on assuré, le pen-
« saient au fond, et ne se sont plaints que des
« formes. J'attendais leurs bénédictions ; il en fut
« autrement : ils dédaignèrent l'intérêt pour ne
« s'occuper que de l'injure. Ils s'indignèrent à
« l'idée de l'offense, tous se révoltèrent à la vue
« de la force : tous coururent aux armes. Les
« Espagnols en masse se conduisirent comme un
« homme d'honneur. Je n'ai rien à dire contre
« cela, sinon qu'ils ont triomphé, qu'ils en ont
« été cruellement punis ! qu'ils en sont peut-être

« à regretter !..... Ils méritaient mieux !..... »

Nota. Le lecteur se rappellera que ces notes ont été écrites en 1818 (5).

---

(5) *D. Juan Escoïquitz*, le précepteur de Ferdinand, me paraît avoir trouvé, dans les affaires d'Espagne, le nœud des difficultés et le moyen de les résoudre. A tort ou à raison, les fiers Castillans, indignés d'obéir à un favori que la reine avait fait premier ministre, ne voulaient plus ni du ministre, ni de la reine, ni du roi. Toute leur affection s'était concentrée sur le prince des Asturies, auquel les persécutions dont il était l'objet prêtaient quelque mérite : on l'estimait, on le chérissait de tout le mépris, de toute la haine qu'inspirait *Miguel Godoï* (prince de la Paix). C'est dans ces circonstances que l'Espagne est occupée par les Français, et qu'une imprudence de Murat, en humiliant, en opprimant Madrid, allume contre eux une guerre d'extermination. En raisonnant dans l'unique sens du pouvoir, le grand-duc n'avait pas tort; et Napoléon, en dépouillant le fils d'une autorité que la violence avait usurpée sur le père, Napoléon avait raison. Mais la logique des rois doit-elle donc être seule consultée, quand il s'agit du salut des peuples ? Don Escoïquitz voyait avec plus de finesse, avec plus de profondeur, lorsqu'il ouvrait à l'Empereur une voie courte et sûre pour terminer ce grand différend. Ferdinand avait déjà demandé à Napoléon *l'honneur de s'allier au sang impérial d'un héros*, en épousant une de ses nièces. Le chanoine conseilla d'obtempérer à cette requête. Peut-être y voyait-il la garantie de sa fortune; mais celle des Espagnes aussi n'était pas moins assu-

CINQUIÈME CONVERSATION.

L'EMPEREUR fut lui-même fortement prononcé pour une Française, si toutefois même l'idée ne vint pas de lui. C'était éminemment national, disaient les défenseurs de cette opinion, et la France était assez grande, son monarque assez puissant, pour pouvoir négliger toutes considétions étrangères. « D'ailleurs l'alliance du sang « entre souverains ne tient pas contre les intérêts « de la politique, et, sous ce rapport même, ne « prépare que trop souvent des scandales en « morale aux yeux des peuples; puis c'est ad- « mettre un étrangère aux secrets de l'état; elle « peut en abuser, et si l'on compte soi-même « sur les siens, au dehors, on peut se trouver « n'avoir mis le pied que sur un abîme recou- « vert de fleurs; en tout c'est une chimère que

rée; et cet acte d'une politique transcendante chassait les Anglais de la péninsule, en la mettant bientôt tout entière, et sans coup férir, sous la main de Napoléon. Que de fois, dans son exil, ce prince a regretté de n'avoir pas écouté ce bon chanoine, auquel *il pinçait amicalement les oreilles*, et qui en échange de cette familiarité impériale, ne lui épargnait pas de bonnes vérités!

(*R.-W.*)

« de croire que ces alliances garantissent ou « assurent jamais rien. »

Quoi qu'il en soit, le conseil du prince décida d'après ce qu'il crut l'intérêt de l'état et le bien être de la France. La mesure d'un nouveau mariage transporta d'aise les citoyens sages qui cherchaient un avenir. Napoléon, peu de jours après cette détermination, dit à un de ses ministres (le duc Decrès), dans un moment de gaîté : « On est donc bien joyeux de mon mariage? — Oui, Sire, beaucoup. — J'entends, c'est « qu'on suppose que le lion s'endormira. — « Mais, Sire, pour dire le vrai, nous y comptons « un peu. » Napoléon, après quelques instans de silence, reprit : « Hé bien ! l'on se trompe, et ce « n'est pas aux vices du lion qu'il faudra s'en « prendre. Le sommeil lui serait aussi doux, « peut-être, qu'à tout autre; mais ne voyez-vous « pas qu'avec l'air d'*attaquer sans cesse*, je ne suis « pourtant jamais occupé qu'*à me défendre?* » Cette assertion a pu laisser des doutes tant qu'a duré la lutte terrible, mais la joie et l'indiscrétion de la victoire sont venues depuis consacrer la vérité. On a vu les uns se vanter qu'ils auraient continué la guerre jusqu'à ce qu'ils eussent abattu leur ennemi; qu'il n'avaient jamais eu d'autres pensées. D'autres n'ont pas craint (voyez l'*Observateur autrichien*) de publier que c'était

sous le masque des alliances et de l'amitié même, qu'ils avaient ourdi le complot de sa chute!!!

Il est vrai que l'observation faite à Vienne, et citée ailleurs (*IVe Lettre de Longwood*), que le choix de Napoléon allait manifester ses arrière-pensées, touchant les anciennes dynasties, ramena le conseil au choix d'une étrangère.

L'Empereur, fort long-temps après, causant à Longwood sur cet objet; disait « que son ma-« riage avec une étrangère n'avait pas été la « mesure indispensable pour tranquilliser ces « dynasties; qu'un moment il en avait rêvé une « autre, tout aussi rassurante pour elles, et bien « plus glorieuse pour nous. Il fut un temps, « continuait-il, où tous les souverains désiraient « s'allier à moi; ceux qui étaient à marier ne « demandaient pas mieux que de recevoir une « femme de ma main, si je l'adoptais pour fille. « Or, j'eus un moment l'idée de transplanter nos « belles tiges françaises, ces ornemens de notre « histoire, sur tous les territoires étrangers. « Mais encore fallait-il les avoir sous ma main, « à ma dévotion, à celle de la patrie. Or, elles « s'y sont constamment refusées, elles se sont « obstinées à bouder à l'écart. Ces familles ont « éte bien aveugles de n'avoir pas deviné la « bonne fortune qui les faisait tomber en mes « mains; moi qui savais apprécier les aïeux, qui

« regardais les noms illustres comme de vrais « monumens nationaux; moi qui croyais devoir « être le tuteur de leur gloire, qui pensais que « placer d'anciens noms à la tête de jeunes insti- « tutions, était un moyen sûr de les vieillir plus « vite; moi enfin qui, par l'esprit et les circons- « tances du temps, étais le seul peut-être qui « eût la puissance de les servir! et cela parce « qu'on me savait, sur ce point, sans préjugé « ni sans faiblesse; que je ne me laissais dominer « par aucune considération inutile, et qu'à côté « de noms anciens, je me plaisais à élever, selon « leur mérite, des noms nouveaux qui devaient « devenir anciens à leur tour; et puis c'est que « j'entendais que, s'ils se fussent donnés à moi, « c'eût été pour marcher avec moi, à la tête du « peuple, et pour sa gloire, non contre lui et en « inimitié de ses droits et de ses intérêts. Mais « ils ont été maladroits, selon leur coutume : ils « ont préféré demeurer mécontens et clabau- « deurs. Ils auront lieu de s'en repentir!.... Le « faubourg Saint-Germain a plus perdu en moi « qu'il ne pense!.... J'opérais la fusion, ils cou- « rent à l'extirpation. » (6)

---

(6) Pendant les douze années du pouvoir toujours croissant et définivement européen de Napoléon, il y eut à marier quatre grands potentats, dix-sept souve-

SIXIÈME CONVERSATION.

Dans quelques mouvemens de l'armée française sur la rive droite de l'Elbe, peu de jours avant

---

rains du second ordre et plus de quatre-vingts princes issus de maisons régnantes. Sur cent alliances possibles, n'en admettez que moitié, que le tiers même; mais admettez aussi que plus d'une princesse s'unit aux frères, aux cousins, aux parens de celles qui épousèrent leurs parens, leurs frères, leurs cousins. Voilà peut-être soixante noms historiques de la France accolés à des écussons royaux. Ce système, qui ne fut pas chimérique, avait été essayé par des mariages moins augustes entre les anciennes et les nouvelles illustrations. Mon avis, s'il m'est loisible d'en avoir un sur un sujet entré dans le domaine de l'histoire; mon avis est qu'en concevant un tel projet, Napoléon, qui crut se montrer *savant dans le pouvoir*, n'avait pas deviné qu'il jetait dans ses élémens des germes de destruction. La nature de l'aristocratie est la concentration: en l'étendant, on y introduit le principe démocratique qui la dissout tôt ou tard. Et c'est probablement ce dont leur instinct avait averti les nobles ruinés du faubourg Saint-Germain. Parmi les causes de leur perte, ils n'ont pas oublié qu'il faut compter leurs mésalliances avec la finance; et des mariages avec les tiges royales sont aussi des mésalliances. C'est dommage que ce système d'isolement ne soit pas ap-

la bataille de Leipsick, on intercepta quelques bagages ennemis: dans le nombre il se trouva un fourgon chargé des effets de Moreau, qu'on renvoyait probablement à sa femme en Angleterre. Les papiers qu'il renfermait mettaient au grand jour les intrigues qui avaient ramené ce général des rives de l'Amérique sur les champs de bataille d'Allemagne; il s'y plaignait surtout amèrement des rapports aveugles ou mensongers par lesquels on l'avait trompé sur l'esprit de l'armée, et sur les dispositions du peuple français.

L'empereur Napoléon fut au moment de faire imprimer ces papiers dans *le Moniteur;* mais il existait encore en France quelques personnes aveuglement tenaces sur l'opinion qu'elles avaient toujours conservée de Moreau; s'obstinant à le regarder comme une victime de l'envie. La contre-révolution n'avait pas encore permis qu'on

---

puyé par de grandes fortunes indépendantes, de grands emplois héréditaires et de hautes qualités personnelles. Il a fallu tout cela pour fonder les aristocraties; il faudrait bien plus pour les maintenir, aujourd'hui que les illusions morales sont évanouies, que les fictions politiques font pitié, et qu'on a quitté le spectacle dérisoire d'une société *toute en décoration*, pour l'exploitation d'une société positive, dont on veut que les bénéfices soient au prorata des mises de fonds. (*R.* (*W.*)

vînt se vanter plus tard de ces actes désavoués jusque-là, et en réclamer la récompense. La circonstance d'inimitié personnelle arrêta l'Empereur; il ne trouva pas qu'il fût bien de la réveiller à son avantage, et de flétrir un homme qu'un boulet venait de frapper sur le champ de bataille (7).

— Le retour de l'île d'Elbe mit aussi entre les mains de l'Empereur un grand nombre de papiers extraordinaires et ridicules. Le départ nocturne du Roi fut si précipité, qu'on ne se

(7) Il y a immoralité et faux calcul dans la politique d'un gouvernement qui récompense par des couronnes civiques des crimes dignes de l'échafaud. A cette sentence du philosophe, que vient opposer l'homme d'état qui voit les factions, vit au milieu d'elles, et, sans compatir à leurs torts, les compense les unes par les autres! Il oppose des distinctions subtiles et des excuses tirées de la puissance des crimes mêmes. Tel fut un traître, sans doute, et tel fut incontestablement un assassin; mais, quand le premier commit ses perfidies, ne portait-il pas sous son habit et sur sa poitrine un signe de certaine figure? et, lorsque le second teignit son arme dans le sang, cette arme n'avait-elle par reçu certaine forme? Que d'honnêtes gens d'ailleurs s'intéressent à ces honnêtes gens! Concevez-vous maintenant que leur impunité est de droit, et que le prix décerné à leurs exploits n'est que justice? (*R. - W.*)

donna pas la peine de rien déranger aux Tuileries; les appartemens du grand-maître de la garde-robe, ministre de la maison, demeurèrent pleins de projets, de rapports, de pétitions de toute espèce. Il était peu de ces pièces où l'on ne se fît valoir aux dépens de Napoléon, qu'on était assurément bien loin d'attendre. L'Empereur voulut s'en réserver l'examen à lui seul. Il y trouva, entre autres, une lettre d'une des dames de sa maison, ou de celles de ses sœurs, s'exprimant sur leur compte de la manière la plus inconvenante. On n'avait pas cru que ce fût assez; on y avait interligné, d'une main étrangère, pour y faire arriver Napoléon lui-même de la manière la plus scandaleuse; et à la marge, de la main de l'interligneur, il y avait : *bon à imprimer*. Quelques jours de plus, et probablement ce petit libelle allait voir le jour.

Une parvenue, tenant un rang distingué dans l'État, courbée sous les bienfaits de l'Empereur, écrivait en toute hâte à sa camarade de même espèce, pour lui apprendre la fameuse décision du Sénat, touchant l'expulsion de Napoléon : « Nous venons de l'emporter, ma chère, lui « mandait-elle; nous sommes délivrées de cet « homme, et nous aurons les Bourbons. Dieu « soit loué nous serons donc de *vraies comtesses !* »

Parmi ces pièces, Napoléon eut la mortifica-

tion d'en trouver de très-impertinentes sur sa personne; et cela, de la main même de certains qui la veille étaient accourus près de lui, et tenaient déjà de ses faveurs. Dans son indignation, sa première pensée fut d'imprimer ces pièces et de retirer ses bienfaits. Un second mouvement l'arrêta : « Nous sommes si volatils, si « inconséquens, si faciles à enlever, disait-il, « qu'il ne me demeurait pas prouvé, après tout, « que ces mêmes gens ne fussent venus réelle- « ment de bon cœur à moi; et j'allais peut-être « les punir quand ils recommençaient à bien « faire; il valait mieux ne pas savoir, et je fis « tout brûler. » L'Empereur depuis a eu des raisons de croire que s'il eût fait examiner tous ces papiers par des personnes sûres, il y eût déjà trouvé des indices salutaires sur les perfidies dont il a été entouré à son retour de Waterloo (8).

---

(8) Lors de son retour de l'île d'Elbe, Napoléon trouva tous les élémens de succès dans le peuple et dans l'armée: l'un craignait la contre-révolution, l'autre se croyait humiliée. Peut-être aussi, car il faut être juste, cette dernière, qui se voyait arracher les occasions de la victoire, en regrettait-elle le prix. Quoi qu'il en soit, les chagrins et les terreurs de la nation devaient décider la réussite de celui qui venait les distraire. Il n'en fut pas, il n'en pouvait être ainsi des fonctionnaires mili-

Napoléon trouva dans la chambre du Roi, et sur sa table, jusqu'aux papiers privés de ce prince, la correspondance de ses affections. L'Empereur voulut qu'on ne touchât à rien, se réservant de les parcourir dans ses momens perdus. Il fit pousser les tables sur lesquelles se trouvaient ces papiers dans les angles de l'appartement, et comme il a quitté lui-même la France sans rentrer aux Tuileries, le Roi aura trouvé sa chambre et ses papiers à peu près comme il les avait laissés.

---

taires et civils. Un très-grand nombre était attaché au gouvernement du Roi par inclination, par calcul, par devoir. Beaucoup de généraux, dont la fortune paraissait assurée, voyaient remettre en question non-seulement cette fortune, mais même leur existence. Quelques-uns, vieillis sous les lauriers, auraient désiré y conserver un repos que le 20 mars menaçait de troubler pour longtemps. Ajoutez à ces motifs, qui ne sont pas très-héroïques, mais qui n'en sont que plus naturels, ajoutez l'influence d'une nouvelle atmosphère, la honte des défections chez les uns, la crainte de la chute pour les autres, et enfin cette action continue d'un comérage de cotterie, qu'on honorerait beaucoup en l'appelant intrigue; et ces irrésolutions déplorables dont le vulgaire s'imagine que se composent les trahisons. De ces dernières, il y en eut sans doute, et beaucoup; mais, hormis celles que Waterloo, que la capitulation de Paris, que la présidence de Fouché ont démasquées,

SEPTIÈME CONVERSATION.

NAPOLÉON, s'entretenant un jour à Longwood avec des généraux et des colonels anglais, sur le mode d'avancement dans leur armée, s'étonnait que, chez un peuple où existait l'égalité des droits, les soldats devinssent si rarement officiers. Ces officiers anglais avouaient que leurs soldats, en général, n'étaient point faits pour le devenir, et ils s'étonnaient à leur tour de l'immense différence qu'ils avaient remarquée dans l'armée française, où presque chaque soldat leur avait montré le germe d'un officier. « C'est une « des grandes conséquences de la conscription, « leur observait l'Empereur; elle avait rendu « l'armée française la mieux composée qui fût « jamais. C'était une institution, continuait-il, « éminemment nationale et déjà fort avancée « dans nos mœurs; il n'y avait plus que les mères « qui s'en affligeassent encore. Le temps serait

---

il y eut encore plus de faiblesse, d'incurie, d'inertie, d'ineptie, et enfin de

Cet esprit de vertige et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur.

(*R.-W.*)

« venu où une fille n'eût pas voulu d'un garçon « qui n'aurait pas acquitté sa dette envers la « patrie, et c'est dans cet état seulement, ajoutait-« il, que la conscription aurait acquis la der-« nière mesure de ces avantages. Quand elle ne « se présente plus comme un supplice ou comme « une corvée, mais qu'elle est devenue un point « d'honneur dont chacun demeure jaloux, alors « seulement une nation est grande, glorieuse, « forte; c'est alors que son existence peut braver « les revers, les invasions, les siècles.

« Du reste, continuait-il, il est vrai de dire « encore qu'il n'est rien qu'on n'obtienne des « Français par *l'appât du danger;* il semble leur « donner de l'esprit; c'est leur héritage gaulois.... « La vaillance, l'amour de la gloire, sont chez « les Français un instinct, une espèce de sixième « sens. Combien de fois, dans la chaleur des « batailles, je me suis arrêté à contempler mes « jeunes conscrits, se jetant dans la mêlée pour « la première fois! *l'honneur et le courage leur « sortaient par tous les pores!* » (9)

---

(9) Je remarque dans cette conversation plusieurs choses également importantes. La première, c'est que, malgré le despotisme incontestable de son gouvernement, Napoléon, ami de l'égalité, voulait fonder par elle et pour elle l'indépendance de la nation; et j'avoue qu'il

— Cette égalité des droits, c'est-à-dire cette même faculté pour chacun, d'aspirer, de pré-

---

entendait moins par là le concours de tous les membres de la cité aux votes souverains, que leur admissibilité aux bénéfices de l'association. Le véritable pivot sur lequel roula tout son système, fut la conscription : elle lui était nécessaire, et la nation trouva qu'elle était légitime. De quoi s'agissait-il en effet? de créer un établissement qui consacrât les fruits de la révolution. Les pères avaient vu ses crimes; et, comme il etait arrivé un homme qui, du milieu de cette fange sanglante, avait démêlé de véritables avantages, ils trouvèrent naturel que leurs fils, qui devaient en profiter, s'armassent pour les défendre. Aux pleurs bien légitimes des mères, les jeunes gens opposèrent la voix de la patrie, les fanfares de la gloire, les récompenses de l'honneur. Faire retentir ces mots sacrés aux oreilles d'un Français, c'est être sûr d'être entendu. L'Empereur le fut d'autant plus clairement, que, pour atteindre cette forêt de lauriers où les braves devaient trouver un honorable repos, *otium cum dignitate*, il leur montrait, comme il le dit énegiquement lui-même, *l'app ât du danger*. C'est avec cette amorce qu'il les avait conduits sous le ciel d'airain de la Syrie et parmi les neiges de la Moskowa: sans la trahison des élémens, ils l'auraient suivi dans l'Inde, à travers la Perse, et en bivouaquant sous la grande muraille de la Chine.

Le gouvernement, qui a succédé à celui d'un grand homme, a parfaitement compris que, pour se rendre digne de son héritage, il fallait qu'il exécutât certaines

tendre et d'obtenir, dont la violation, comme nous venons de le voir plus haut, choquait Napoléon chez nos voisins, était un des grands traits de son caractère, inné en lui, et tout-à-fait dans sa propre nature. « Je n'ai pas toujours « régné, disait-il; avant d'avoir été souverain, je « me suis souvenu d'avoir été sujet ; je n'ai pas « oublié tout ce que ce sentiment de *l'égalité* a « de fort sur l'imagination et de vif dans le « cœur. » Il en disait autant de la *liberté* (10).

---

clauses de son testament. La conscription est peut-être la plus importante. Que par respect pour la lettre de la charte, on lui ait imposé un nouveau nom, qu'importe. Le décisif est qu'on n'ait pas altéré son esprit. Si jamais l'image de la milice se présentait aux jeunes *Appelés*, c'en serait fait de l'institution. Pour qu'elle fasse la gloire de la patrie et l'appui du trône, il faut qu'elle se voie l'instrument de l'égalité, dont ce trône est le protecteur. Il faut encore, et c'est ma seconde remarque, que, de temps en temps, on réveille, on pique le sentiment national, en l'affriandant par *l'appât du danger*. (R. W.)

(10) Il aurait pu ajouter : « Ceux que la naissance a fait rois peuvent bien imaginer ce que c'est que l'*Égalité*; ils ne sauraient en avoir la conscience : voilà pourquoi, ne se doutant pas que c'est le premier des besoins de l'homme en société, ils ne l'accorderont guère que comme une concession, et presque comme un caprice superflu.

— Le mérite était *un* à ses yeux, et récompensé de même : aussi voyait-on les mêmes titres, les mêmes décorations atteindre également l'ecclésiastique, le militaire, l'artiste, le savant, l'homme de lettres; et il est vrai de dire que jamais nulle part, chez aucun peuple, à aucune époque, le mérite ne fut plus honoré, ni le talent plus magnifiquement récompensé; ses intentions là-dessus étaient sans bornes (11). Un soir, au sortir du

---

C'est même ainsi que la présentent aux Bourbons ces prétendus hommes d'état qui les entourent. Ils veulent échelonner la société, et la disposer en pyramide; mais je leur demande si la base de ce grand cône n'est pas le peuple; et s'il arrivait que le peuple remuât et suivît l'inévitable mouvement d'ascension qui travaille le siècle, que deviendraient les échelons supérieurs? » (*R. W.*)

(11) En admirant l'institution de la Légion d'honneur, plusieurs hommes d'état dont la politique pense au lendemain, auraient désiré que ses insignes et sa hiérarchie ne la rapprochassent pas tellement d'un ordre de chevalerie, qu'il ne fallût qu'un mot pour les confondre. En effet, ce mot a été prononcé, et au lieu d'une institution civique, nous avons un nouvel ordre aristocratique. Je conviens que le principe d'égalité, qui l'anima dans son berceau, n'est point encore détruit, puisque la décoration est offerte à tous les états comme à toutes les belles actions; mais est-ce seulement en multipliant ces belles actions qu'on s'élève, du ban des légionnaires, au rang de commandeur? Là, je reconnais le souffle

spectacle de la cour, à son coucher, après s'être étendu long-temps sur le mérite des hautes et belles tragédies, qu'il appelait l'honneur et les richesses morales d'une nation, la verve des grands sentimens, l'élan des nobles entreprises, la véritable école des héros, il conclut par ces paroles remarquables : « Nul doute que la nation « française ne soit endettée à Corneille d'une « partie de ses belles actions; aussi, s'il vivait, « Messieurs, je le ferais *prince* » (12).

---

aristocratique qui a changé la couronne de chêne en cordon de la faveur. (*R. W.*)

(12) Puisque Racine est le peintre des passions sensibles, il est et sera long-temps encore le poète du sexe tendre et de l'adolescence amoureuse. Crébillon marque le crime du sang que le crime a versé. Voltaire déploie toutes les puissances de l'imagination pour conquérir sur les préjugés le triomphe de la raison, pour arracher à l'humanité les larmes de la pitié. Pierre Corneille évoque l'âme des vieux Romains, et la fait parler pour ceux qui sont dignes de l'entendre : c'est le poète des hommes, des politiques, des guerriers. Il y a dans ses vers une sève patriotique qui enivrait le grand Condé, et transportait le grand Napoléon. Rien n'a manqué à la gloire de Pierre Corneille.

Mais il manque aux sentimens que le peuple français éprouve dans sa virilité. Trente années d'essais novateurs ont changé la société; le théâtre, qui la réfléchit, va changer comme elle. Où est le Molière qui livrera aux

HUITIÈME CONVERSATION.

Les acclamations du retour de l'île d'Elbe et les votes du Champ-de-Mai équivalent à une quatrième élection.

Ainsi, voilà Napoléon quatre fois l'élu d'un grand peuple. Ce beau titre est de plus consacré par la religion, sanctionné par la victoire, fortifié de l'alliance de tous les souverains, avoué de tous les pouvoirs du continent de l'Europe, il demeure étranger à l'usurpation, aux attentats, à tous crimes. *Quelle dynastie* existante, ou même quelle dynastie dans l'histoire présenta jamais une source plus belle, plus pure, aussi complette ! (13)

---

risées nos vices nouveaux, nos ridicules renforcés? Où méditent le Voltaire, le Corneille, qui dans le tableau des attentats sous lesquels la nation fut humiliée, nous présenteront d'effrayans exemples et de dures leçons? ces questions, l'Empereur les aurait faites; et pour y trouver une réponse, au moins partielle, il eût applaudi à *Sylla*. (*R. W.*)

(13) Aux objections de l'ignorance ou de la mauvaise foi, on oppose une réponse péremptoire; c'est un acte officiel, ce sont des chiffres. Voici d'abord les premiers

Napoléon racontait qu'en revenant de son couronnement d'Italie et dans les environs de

---

tels qu'on les trouve dans les Lettres du Cap, édition anglaise de 1817, pag. 124.

1° « This was the third time that the election of Napoleon had been sactionned by the voice of the people. First, as First consul, he had 3,011,009 votes for him, and 1362 against; secondly, in 1802 wed nominated first consul for life he had 3,568,835 votes for him, and 8374 against; and finally, for the empire, 3,574,898 for him, and 2569 against. »

2°. *Sénatus-consulte relatif à l'hérédité de la dignité impériale.* — Plebiscite portant déclaration de la volonté du peuple français.

« Après avoir entendu le rapport de la commission spéciale chargée de vérifier les registres des votes émis par le peuple français, en exécution de l'art. 142 de l'acte des constitutions de l'empire sur l'acceptation de cette proposition :

« Le peuple français veut l'hérédité de la dignité im-
« périale dans la descendance directe légitime et adop-
« tive de Napoléon Bonaparte et dans sa descen-
« dance, etc... »

« Vu le procès-verbal qui constate que 3,574,898 citoyens ont accepté ladite proposition, le sénat déclare ce qui suit :

« La dignité impériale est héréditaire dans la descen-
« dance directe, naturelle, légitime et adoptive de
« Napoléon Bonaparte, etc. »

(*Introduct. à l'Hist. de l'Emp. fr.* tom. 2, pag. 86.)

Lyon, la population accourant sur les routes, il lui prit fantaisie de monter seul et à pied la montagne à Tarare. Il avait défendu que personne le suivît. Se mêlant à la foule, il accosta une bonne vieille, à qui il demanda ce que tout cela signifiait. Elle lui répondit que c'était l'Empereur qui allait passer. Sur quoi, après quelques paroles de politique, il lui dit : « Mais, « la bonne, autrefois vous aviez le *tyran Capet*, « à présent vous avez le *tyran Napoléon*; que « diable avez-vous gagné à tout cela? — La force « de l'argument, disait Napoléon, déconcerta « un moment la vieille, cependant elle se remit « et répondit : Mais pardonnez-moi, Monsieur; « après tout, il y a une grande différence, nous « avons élu celui-ci. Nous avions l'autre par le « hasard de la naissance; il était le roi des no- « bles. Celui ci est le roi du peuple; c'est le « nôtre (14).

(14) Le premier membre de ce raisonnement est loin d'être concluant. Si le hasard de la naissance était un motif de mépris pour ceux qu'elle favorise, aurait-on pu respecter l'héritier et les descendans de Napoléon? Ces derniers, à coup sûr, n'auraient pas été plus *élus* que les descendans des Bourbons.

Quand à cette antithèse de *rois des nobles*, par laquelle on veut opposer les Bourbons aux Bonapartes, qu'on qualifie de *rois du peuple*, il faut convenir en prin-

« Et la bonne vieille avait raison, ajoutait l'Empe-
« reur, et elle découvrait plus d'instinct et de

---

cipe général, auquel d'ailleurs la vieille dont il est ici question ne songeait guère, il faut convenir, dis-je, que la position des Capétiens, lors de leur avénement au trône, dut leur valoir ce titre de *rois des nobles*. Par qui furent-ils élus en effet? par les notables (*les nobles*), c'est-à-dire, par les seigneurs leurs égaux, dont ils devinrent les régulatéurs (*reges*, les rois), et qu'ils étaient chargés de conduire au combat. Depuis, François Ier s'est dit le dernier des chevaliers français; Henri IV, le premier gentilhomme de son royaume; Louis XIV, le chef de la noblesse nationale. Ces princes, pénétrés de l'esprit de la monarchie, dont la principale autorité et l'action reposaient en eux; ces princes raisonnaient juste et s'exprimaient convenablement. En se plaçant à la tête des nobles Français, ils reconnaissaient habilement qu'ils n'étaient que les premiers parmi leurs égaux; et par là ils tempéraient ce qu'aurait pu avoir de trop entreprenant l'ambition ou la cupidité de ce corps intermédiaire. Louis XIII, moins adroit, devint l'horreur des féodaux dont son ministre Richelieu écrasa les prétentions. Louis XI, en opprimant aussi les nobles, fut détesté et abandonné par eux, sans être aimé du peuple, dont certes ce sombre tyran n'était pas le roi. On peut croire que ces princes n'avaient pas bien saisi le sens de leur monarchie.

Celle de Napoléon avait sa base dans le peuple qui venait de la cimenter par une triple élection. Son esprit, qui tendait incessamment à la concentration des pou-

« bon sens que beaucoup de gens d'une grande « instruction et de beaucoup d'esprit. »

Napoléon semble être le seul qui ait constam-

---

voirs, agissait comme le dissolvant le plus énergique de toute aristocratie. L'égalité était son principe ; et depuis le retour de l'île d'Elbe, il a été permis de croire que la liberté était aussi son objet. *Les peuples* pouvaient donc, en toute justice, le regarder comme *leur roi*, puisqu'il faisait tout pour eux; tout, hormis la liberté politique pour laquelle il ne croyait pas qu'ils fussent mûrs, après la plus anarchique des révolutions, mais qu'il avait remplacée par les illusions de la gloire et les bénéfices de la conquête.

Si de ces généralités sommaires on descend à quelqu'applications personnelles, on trouvera moins de justesse dans la seconde partie du raisonnement de la vieille Lyonnaise; et l'on est étonné que Napoléon, au lieu d'y applaudir, n'en ait pas senti d'abord la défectuosité. Cette bonne femme ayant vécu sous Louis XVI et probablement sous le prédécesseur de ce prince, n'aurait pas dû ignorer qu'une des qualités des Bourbons est d'être populaires, et que, depuis Henri IV, nul ne se l'est montré davantage que Louis XVI. Nous disons *populaires* dans le sens le plus honorable et le moins restreint. Sans parler ici des détails de son administration, qu'il suffise de rappeler qu'il choisit pour ministres Turgot, Necker et Malesherbes, ces vertueux amis du peuple; que ce fut à sa volonté que la nation dut le retour des états-généraux oubliés depuis 1614; et qu'en demandant à ceux de 1789 une constitution écrite,

ment bien jugé toute l'étendue de son immense popularité en France. Les gens les plus expérimentés lui ont avoué, à son retour de l'île d'Elbe, qu'ils s'étaient fort trompés à cet égard, que lui seul avait deviné juste.

—Napoléon parle souvent, et avec une chaleur qui tient parfois de l'inspiration, du triomphe irrésistible des idées libérales, et du sentiment que les peuples lui conserveront. Lisant un jour les détails de la réaction de 1815 en France, il dit : « La contre-révolution, même en la laissant « aller, doit inévitablement se noyer d'elle-même « dans la révolution. Il suffit à présent de l'at- « mosphère des jeunes idées pour étouffer les « vieux féodalistes; car rien ne saurait désormais « détruire ou effacer les grands principes de notre « révolution; ces grandes et belles vérités doivent « demeurer à jamais, tant nous les avons entra- « lacées de lustre, de monumens et de prodiges; « *nous en avons noyé les premières souillures dans « des flots de gloire;* elles sont désormais im- « mortelles. (15) Sorties de la tribune française,

---

qui devint le droit commun des Français, il a décidé le triomphe des idées libérales par la limitation de l'autorité royale et l'anéantissement des priviléges. Quel prince mérita mieux le titre de *roi du peuple!*

(15) L'Assemblée nationale constituante n'a point été

« cimentées du sang des batailles, décorées des « lauriers de la victoire, saluées des acclamations

---

jugée : souvent louée avec exagération par les factions auxquelles ses institutions, mal comprises et plus mal appliquées, semblaient prêter des armes et dont elles paraissaient justifier les excès, ce congrès célèbre a été blâmé, outragé, condamné plus souvent encore. Depuis quelques années surtout, il est en butte aux traits accumulés d'un parti qui en calomniant ses principes et en noircissant ses intentions, voudrait anéantir les arrêts qu'il a prononcés d'avance contre lui. Croirait-on qu'un homme, qui parcourt avec un talent supérieur la carrière de l'histoire, ait pris plaisir à déshonorer la sienne, en ramassant contre l'Assemblée constituante, je ne dirai pas seulement toutes les injures inspirées par la haine, mais toutes les calomnies arrangées par un calcul détestable et profond? Après avoir lu cet ouvrage criminel *, tout homme étranger aux particularités de notre révolution, doit être convaincu que le foyer des malheurs et des crimes qu'elle a causés, résidait dans l'Assemblée constituante.

Le sang de quatre-vingts de ses membres, versé sur les échafauds de la terreur, n'a pu désarmer la plume cruelle du persécuteur; il a poursuivi ses victimes jusque sous leur tombe, et là, quand des inscriptions modestes lui ont rappelé que ceux qu'elles signalent aux regrets furent les fondateurs de la liberté, il a éprouvé cette fièvre déplorable du fanatisme, de l'esprit de parti;

* *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle* (Assemblée constituante); par *M. Lacretelle le jeune.*

« des peuples, sanctionnées par les traités, les « alliances des souverains, devenues familières

---

et, dispersant avec fureur des cendres vénérables, il en a fait hommage à leurs implacables ennemis. Des oreilles qu'irritent la vérité, que les accens de la liberté épouvantent, ont accueilli ceux de l'imposture et de la servilité; des despotes étrangers ont jeté une chaîne d'or au cou de l'écrivain qui altéra l'histoire pour leur plaire.

Cependant, de ces vapeurs soulevées contre l'Assemblée constituante par l'orgueil qu'elle humilia, par la cupidité qu'elle réprima, les douze cents personnages qui la composaient sortent purs et immortels. La postérité, tous les jours renaissante et tous les jours heureuse, et libre par leurs bienfaits, prononce leur jugement dans les hymnes de sa reconnaissance. Il ne s'agit plus de distinguer aujourd'hui entre les hommes, les événemens et les institutions; car telles sont les subtilités par lesquelles l'esprit de parti, myope et sourd, veut entraîner les opinions et conquérir les avis; la plupart des hommes ne sont plus; les événemens appartiennent à l'histoire; la base seule des institutions a résisté aux temps et aux factions, parce qu'elles sont fondées dans la nature de l'homme et scellées par les besoins du peuple français.

Or, de quels élémens l'Assemblée constituante a-t-elle composé ses institutions? De principes libéraux, d'idées libérales. L'Empereur, qui fut aussi l'œuvre de ces idées et de ces principes, dit qu'ils sont sortis de la tribune pour se répandre dans l'univers connu; et l'éloge qu'il en fait indemnise amplement l'Assemblée des calomnies

« aux oreilles comme à la bouche des rois, elles « ne sauraient plus rétrograder!!!...

---

de son nouvel historien.* Après trente années de secousses qui ont tout déplacé, il est curieux de constater la solidité de ces mêmes principes et l'activité de ces mêmes idées. La rapide nomenclature que nous en répétons ici ne paraîtra qu'un commentaire naturel des paroles de Napoléon, de cet homme que sa capacité et le bonheur des circonstances semblaient avoir fait l'héritier, le légataire universel de l'Assemblée constituante; qui portait lui-même dans sa tête un moule, un type à constitution, si j'ose m'exprimer ainsi, et qui pourtant, pour avouer l'ascendant de l'indomptable liberté, eut besoin des leçons de Waterloo et de Sainte-Hélène.

Que voulait en 1789, qu'a redemandé en 1815, que réclamera, jusqu'à ce qu'elle l'ait obtenu, la nation française? Ce qu'elle a progressivement voulu, successivement demandé et toujours réclamé avec une énergie croissante; ce que lui avait promis l'Assemblée constituante, et ce dont la Charte lui garantirait la jouissance, sans les obstacles que lui opposent les ennemis de la patrie et du Roi. Que le droit commun des Français se compose donc des principes suivans, mis hors de contestations, et consacrés en maximes immuables:

Tous les pouvoirs émanent (primitivement) du peuple; la souveraineté se compose de la réunion des droits des membres de la cité. — La distinction, la répartition et la *pondération* des pouvoirs forment le

* Rabaut Saint-Etienne et M. Toulongeon l'avaient vengée par anticipation.

« Elles vivent dans la Grande-Bretagne, elles « éclairent l'Amérique, elles sont nationalisées

---

principe conservateur des libertés publiques. La *législature* se compose de trois mobiles distincts dans leurs élémens et dans leur action : une chambre temporairement et directement élective, pour défendre et conserver les intérêts démocratiques ; une chambre héréditaire pour représenter les intérêts de l'aristocratie ; un monarque héréditaire, chef de la nation et exécuteur inviolable de ses lois. — Dans la confection de la loi, la proposition, soit initiative, soit *amendée*, l'opposition et la sanction peuvent appartenir aux trois branches de la puissance législative. A la chambre élective exclusivement appartient le vote des contributions et des levées d'hommes, et l'initiative de l'élection d'une nouvelle dynastie, à l'extinction de la dynastie régnante. — Le pouvoir exécutif s'exerce par des ministres solidairement responsables pour les déterminations communes, particulièrement pour des actes particuliers, chacun dans son département. — La liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas à autrui. Aucune atteinte n'y peut être portée qu'au nom des lois, par leurs organes légitimes et selon des formes antérieurement déterminées. — Quelle que soit la forme que la pensée adopte pour s'exprimer, elle est inviolable. Aucunes publications ne peuvent être soumises à une censure préalable. Les lois déterminent, dans les abus des publications, ceux qui doivent être qualifiés crimes ou délits : ils sont réprimés, suivant leurs degrés de gravité, par des peines graduées et par jugemens de jurés.

« en France; *voilà le trépied d'où jaillira la lumière « du monde!!!*.

— Chacun a la liberté de professer ses opinions religieuses et d'exercer son culte. — La constitution d'un peuple libre doit consacrer l'unité de la législation civile et criminelle : la première doit être exacte et précise dans ses dispositions fondamentales, simple dans ses formes, sans équivoque dans sa rédaction, sobre dans ses instrumens; la seconde, balançant l'un par l'autre la faiblesse de l'homme par l'intérêt de la société, doit ne pas oublier l'humanité pour obéir à la justice. Celle-ci, dont la balance, comme un niveau, plane sur les têtes et pèse indifféremment les intérêts, doit prononcer sur tous avec une impartialité égale. — L'enseignement est uniforme, puisé dans les principes religieux, politiques, moraux et littéraires de la nation, et administré selon ses besoins. Une instruction primaire est mise gratuitement à portée de toutes les classes du peuple. Les élémens des sciences, des belles-lettres, des beaux-arts sont enseignés dans les hautes écoles. Il y a des écoles spéciales théoriques ou pratiques pour l'agriculture, le commerce, la navigation intérieure et extérieure, les manufactures et tous les genres d'industrie. Les inventions, découvertes, importations et améliorations sont soumises à des écoles de perfectionnement et récompensées.

La constitution garantit l'égalité des droits civils et politiques, l'abolition de la noblesse (comme corps, ordre ou classe); celle des priviléges, des dîmes, des droits

« Elles le régiront, elles seront la foi, la re-
« ligion, la morale de tous les peuples, et cette
« ère mémorable se rattachera, quoi qu'on ait
« voulu dire, à ma personne, parce qu'après
« tout, j'ai fait briller le flambeau, consacré
« les principes, et qu'aujourd'hui la persécution
« achève de m'en rendre le messie. Amis et en-
« nemis, tous m'en diront le premier soldat, le
« grand représentant. Aussi, même quand je
« ne serai plus, je demeurerai encore pour les
« peuples l'étoile de leurs droits, de leurs efforts,
« de leurs espérances».

---

féodaux, de la confiscation des biens meubles et immeubles. Elle garantit le droit de pétition individuelle, la liberté des réunions autorisées par la loi, les secours publics; l'inviolabilité de la personne, de la propriété, du domicile, hors les cas déterminés par une loi antérieure; l'inviolabilité de la dette publique, l'irrévocabilité de l'aliénation des domaines nationaux de toute origine, les quotités proportionnelles dans la répartition des contributions. — Elle ne reconnaît point les ordres religieux et monastiques, ni les vœux perpétuels. — Elle honore par des insignes et des récompenses, mais jamais par des priviléges, les services civils et militaires, etc.

Telles furent les idées libérales proclamées par la Constituante, invoquées par Napoléon, outragées par des libellistes passionnés, mais que le Roi a noblement vengées, en les reproduisant dans sa déclaration de Saint-Ouën, et en les consacrant dans la Charte. *(R.-W.)*

NEUVIÈME CONVERSATION.

Napoléon avait un estime particulière pour la nation Allemande.

Lors de la dernière occupation de Vienne par les Français, en 1809, un chirurgien de leur armée, logé chez une des premières dames de la ville, lui écrivit une lettre des plus grossières et des plus insolentes.

Cette dame en porta des plaintes à Napoléon, qui, le lendemain, à la parade, se fit amener le chirurgien en présence des troupes. « Monsieur, « lui dit-il avec la dernière véhémence, votre « conduite est digne de tous les supplices. Vous « avez manqué essentiellement à deux grands « peuples et à moi. Qu'on impose ici cent mil- « lions de contributions, s'il le faut, mais qu'on « se garde bien d'insulter; tels sont mes principes, « tels sont mes actes.

« Que les Allemands me haïssent, cela est « assez simple; depuis dix ans on me force à « me battre sur leurs cadavres. Ils ne peuvent « connaître mes vraies dispositions, me tenir « compte de mes arrière-pensées; mais du moins « n'auront-ils jamais à me reprocher d'avoir

« permis qu'on manquât à l'estime dont ils sont « dignes.

« S'il était quelqu'article du Code qui permît « de vous appliquer la mort, je vous livrerais à « une commission militaire, vous seriez fusillé « dans deux heures. Qu'on lui arrache cette croix « de la Légion d'honneur qu'il a dégradée, et « qu'il disparaisse de nos rangs pour jamais. »

DIXIÈME CONVERSATION.

Un honnête Anglais à Longwood confessait un jour à Napoléon, dans toute l'humilité de son âme et en forme d'expiation, qu'il avait à se reprocher et qu'il était honteux d'avouer qu'il avait cru fermement toutes les abominations débitées sur son compte, ses étranglemens, ses massacres, ses assassinats, ses fureurs, ses brutalités, enfin jusqu'aux difformités de sa personne, aux traits hideux de sa figure. (16) « Après tout,

---

(16) Voici un échantillon des gentillesses imputées à Napoléon dans des brochures, dont les auteurs ne se croient pas même coupables de médisance, et soutenues par de braves bourgeois qui pourtant ne sont point à Charenton :

Buonaparte (car ceux qui ont fait naître Napoléon en 1768, afin qu'il fût Corse, conservent religieusement

« ajoutait-il candidement, comment ne l'aurais-« je pas cru ? Tous nos livres en étaient pleins;

---

dans son nom la syllabe étymologique, afin que l'homme qui, durant 15 ans, a porté la France au sommet de toutes les prospérités, ne fût pas même Français.), Buonaparte donc, parmi les myriades de crimes qui, comme autant de couleuvres, s'enlacent sur sa tête pour la ceindre d'un diadème infernal, fait éminemment briller ceux-ci :

1° Il a mitraillé quelques Parisiens, retranchés dans Saint-Roch, et auxquels il était bien juste de laisser égorger la Convention ;

2° Mignon de Barras, il a épousé la maîtresse de ce directeur, laquelle lui apporta pour dot l'armée d'Italie;

3° La bravoure dont il s'est targué n'est prouvée que par sa jactance : tout le monde repête qu'il a planté un drapeau sur le pont de Lodi; mais ce que tout le monde ignore, c'est que le drapeau *était blanc*, et qu'à son aspect les balles rebroussèrent ou tombèrent mortes.

4° C'était pour ressusciter l'empire des Mamelloucks ou celui des Croisés, selon la circonstance, qu'il entreprit l'expédition d'Égypte; voilà ce qui explique sa facilité à prendre le turban et à embrasser l'islamisme ; car personne n'ignore qu'il portait avec le shall vert le doliman rouge, le sabre recourbé et les babouches jaunes, les titres et noms de *sultan Kébir*. Enfin, hormis la circoncision, l'abstinence du vin, les cinq ablutions et la pluralité des femmes, c'était un vrai mahométan.

5°. Il a fait passer au fil de l'épée la garnison de Jaffa. Il faut avouer que cette garnison avait égorgé un parlementaire français, et jeté sa tête sanglante dans le camp

« c'était dans toutes les bouches, pas une seule « voix ne s'élevait pour le contredire.—Eh bien,

---

des assiégeans; mais, en conscience, veut-on que des Turcs soient aussi polis que des Parisiens, et parce qu'ils sont un peu traîtres, un peu brigands, un peu assassins, sont-ce là des motifs pour ne pas être indulgent envers eux?

6°. Au surplus, ce massacre n'était pas l'apprentissage de Buonaparte dans la carrière de l'assassinat. Vérone se rappellera long-temps de la vengeance que ses soldats tirèrent de la vivacité italienne (*rabia italiana*); car cette proscription des Français malades qu'on *dépêchait* même dans les rues, ne fut réellement qu'*une vivacité:* on pourrait tout au plus la nommer la seconde représentation des *Vêpres siciliennes*. Or, pour quelques centaines de malades, à demi-morts, et dont plus de la moitié reçut dans un coup de stylet la fin d'une longue agonie, était-il juste de livrer à la soldatesque la population de toute une ville, d'ailleurs si recommandable par sa franchise, son antiquité et les tombeaux de *Roméo et Juliette?*

7°. Pour se débarrasser de cinq cents soldats pestiférés, il les fit empoisonner. M. Desgenettes, que des récits favorables à Buonaparte apellent en témoignage contraire, ne peut en donner qu'un fort suspect, puisqu'il était sous les ordres absolus de *sultan Kébir*. Ce qu'on peut dire de moins défavorable à la moralité de celui-ci, c'est qu'au lieu de *cinq cents* malades, il faut lire *cinq;* et qu'au lieu d'*empoisonner*, il faut traduire par *endormir avec de l'opium:* ce qui, comme l'on voit, ne diffère que du plus au moins.

« dit Napoléon en souriant, c'est à vos ministres « que j'ai l'obligation de toutes ces gentillesses ;

8°. Buonaparte, en fuyant d'Egypte, y a laissé son armée en proie aux attaques combinées des Turcs, des Mamelloucks, des Anglais; aux ravages du Nil, trop ou trop peu débordé, et aux souffles dévorans du *Siroco*. Notons, pour n'y plus revenir, que la biographie militaire de Buonaparte peut se partager en cinq *hégires* ou fuites, depuis celle du Grand-Caire, jusqu'à celle de Waterloo. Mahomet n'en compte qu'une.

9°. Il est de notoriété qu'il s'entendait avec *Suleyman*, le meurtrier de Kléber, pour immoler ce général dont il était jaloux. Le même jour périt aussi sous le plomb *probablement* préparé par lui, un autre de ses rivaux, le vertueux Désaix. Long-temps après, un canon français le délivra de Moreau, armé contre la France : pas de doute que ce canon n'ait été pointé par un des élèves de l'Ecole polytechnique, grand partisan de l'usurpateur. Enfin ce fut de sa propre main, à une chasse donnée au prince de Bade, qu'il *éborgna* le maréchal Masséna.

10°. Tandis que nous retraçons ces passe-temps impériaux, n'oublions pas quelques assassinats non moins fameux et aussi bien constatés :

Celui du duc d'Enghien, condamné par un conseil militaire, pour avoir conspiré contre la France (ce sont les termes de l'arrêt) et contre le Premier Consul;

Celui de Pichegru, *suicidé* par six mamelloucks, comme cela est démontré dans les romans du libraire Mathiot;

Celui du capitaine Wrigt, *suicidé* aussi, mais de sa propre main; quoique, pour avoir débarqué sur la falaise

« ils ont inondé l'Europe de pamphlets et de « libelles contre moi : peut-être auraient-ils « à dire pour excuse qu'ils ne faisaient que ré-

---

de Béville trois cargaisons de conspirateurs, il n'eût à craindre que la peine capitale;

Celui du libraire Palm;

Celui de Junot, mort dans les convulsions de l'aliénation mentale.

11°. Féroce et sanguinaire, quand il s'agit d'insectes qu'on peut écraser impunément, il n'osa être que brutal envers les souverains armés comme lui de l'*ultima ratio regum*. C'est ainsi qu'après avoir offert une rose à la reine de Prusse, il lui refuse durement le rétablissement de *toute* la monarchie de Frédéric; procédé grossier d'un soldat parvenu, envers une souveraine jolie femme. C'est ainsi qu'il ose ne pas trouver correctement dessiné le visage de la reine d'Etrurie; comme s'il était possible qu'une princesse fût laide! C'est ainsi que, saisissant au collet le prince des Asturies, il ne lui laissa qu'un quart d'heure pour choisir entre l'abdication et la mort. C'est encore ainsi que, dans une conférence *sans témoin*, entre Pie VII et lui, il traîne *par ses cheveux blancs* ce vénérable pontife, dont, malheureusement pour le narrateur, les cheveux sont d'un noir de jais; circonstance qui n'aurait pas rendu le tableau si pittoresque, ni si touchant....

12°. Que dire enfin de son cynisme avec les femmes; de ses duretés envers les deux impératrices, et de cette immoralité impudente qui condamnait ses épouses à

« pandre ce qu'ils recevaient de France même.
« Et ici il faut être juste, ceux d'entre nous qu'on
« a vus depuis danser sur les ruines de la patrie
« ne s'en faisaient pas faute, et les tenaient abon-
« damment pourvus.

« Quoi qu'il en soit, on me tourmenta souvent
« au temps de mon pouvoir, pour que je fisse
« contrebattre ces menées. Je m'y refusais tou-
« jours: à quoi m'eût servi qu'on m'eût défendu?
« On eût dit que j'avais payé, et cela ne m'eût
« que discrédité un peu davantage. Une victoire,
« un monument de plus, voilà la meilleure, la
« véritable réponse, disais je constamment. Le
« mensonge passe, la vérité reste. Les gens sages,
« la postérité surtout, ne jugent que sur des faits;
« aussi, qu'est il arrivé? Déjà le nuage se dissipe,
« la lumière perce; je gagne tous les jours: bien-
« tôt il n'y aura rien de plus piquant en Europe
« que de me rendre justice. Et, après tout, à
« quoi ont abouti les immenses sommes dépen-
« sées en libelles contre moi? Bientôt il n'y en
« aura plus de traces, tandis que mes monumens
« et mes institutions me recommanderont à la
« postérité la plus reculée.

---

recevoir pour compagnes ou à traiter en amies, leurs audacieuses rivales? Après ces outrages, comment expliquer l'attachement respectueux de Joséphine, la tendresse affectueuse de Marie-Louise? (*R.-W.*)

« La première fureur passée, les gens d'esprit « et de jugement me reviendront ; je ne conser- « verai pour véritables ennemis, que des sots ou « des méchans . . . . . A présent je puis demeu- « rer tranquille ; je n'ai plus qu'à laisser faire ; « et la suite des événemens, les débats des partis, « leurs productions adverses feront luire chaque « jours les matériaux les plus sûrs, les plus glo- « rieux de mon histoire.

« Aujourd'hui, du reste, on ne saurait plus « recommencer ces torts envers moi. La ca- « lomnie a épuisé tous ses venins sur ma per- « sonne ; elle ne saurait plus me heurter ; elle « n'est plus pour moi que *le poison de Mi- « thridate.* »

— Dans une autre circonstance, il disait encore « qu'il ne doutait nullement que sa mémoire « ne gagnât beaucoup à mesure qu'elle s'avan- « cerait dans la postérité. Les historiens se croi- « raient obligés de le venger de tant d'injustices « contemporaines, les excès entraînant toujours « leur réaction.

« D'ailleurs, à une grande distance on le verrait « sous un jour plus favorable ; il paraîtrait dé- « barrassé de mille encombremens ; on le jugerait « dans les grandes vues et non dans les petits « détails. On planerait sur les grandes harmonies ;

« les irrégularités locales demeureraient inaper-
« çues ; surtout on ne l'opposerait plus à lui-
« même; mais à ce qu'on aurait alors sous la
« main, etc., etc.; et il concluait que dès aujour-
« d'hui, comme dans ces temps-la, il pourrait
« se présenter avec fierté devant le tribunal le
« plus sévère, et lui soumettre tous ses actes
« privés. Il s'y montrerait *vierge de tout crime.*

ONZIÈME CONVERSATION.

L'ARRIVÉE de chaque nouveau bâtiment à Sainte-Hélène, et les papiers - nouvelles qu'ils apportaient, amenaient d'ordinaire, de la part de Napoléon, des conversations vives, pleines de chaleur et de verve, d'aperçus et de lumière.

Un jour entre autres, après avoir considéré l'état de l'Europe, parcouru les intérêts divergens de chacun, fait ressortir les germes qui fermentaient dans son sein, et développé les crises probables qui devaient éclater tôt ou tard, il s'écriait : « Quelle fatalité qu'on ne s'en soit
« point tenu à mon retour de l'île d'Elbe; que
« chacun n'ait pas vu que j'étais le plus propre
« et le plus nécessaire à l'équilibre et au repos
« de l'Europe ; mais les rois et les peuples m'ont
« craint; ils ont eu tort, et peuvent le payer

« chèrement : je revenais un homme nouveau,
« ils n'ont pu le croire. Ils n'ont pu imaginer
« qu'un homme eût l'âme assez forte pour chan-
« ger son caractère ou le plier à des circonstan-
« ces obligées. J'avais pourtant fait mes preuves,
« et donné quelques gages de ce genre. Qui ne
« sait que je ne suis pas un homme à demi-me-
« sures? J'aurais été franchement le monarque
« de la constitution et de la paix, comme j'avais
« été celui de la dictature et des grandes entre-
« prises. Et raisonnons un peu sur ces craintes
« des rois et des peuples à mon égard.

« Quelles pouvaient être les craintes des rois?
« redoutaient-ils toujours mon ambition, mes
« conquêtes, ma monarchie universelle? Mais
« ma puissance et mes forces n'étaient plus les
« mêmes; et puis je n'avais *jamais vaincu et con-*
« *quis que dans ma propre défense.* C'est une vérité
« que le temps développera toujours davantage.
« L'Europe ne cessa jamais de faire la guerre à
« la France, à ses principes, à moi. Il nous fallut
« abattre sous peine d'être abattus. La coalition
« exista toujours, publique ou secrète, avouée ou
« démentie; elle fut toujours en permanence.
« C'était aux alliés seuls à nous donner la paix;
« pour nous, nous étions fatigués. Les Français
« s'effrayaient de conquérir de nouveau; moi-
« même me croit-on insensible aux charmes du

« repos et de la sécurité, quand la gloire et l'hon-
« neur ne le veulent pas autrement? Avec nos
« deux chambres, on m'eût refusé désormais de
« passer le Rhin; et pourquoi l'aurais-je voulu?
« pour ma monarchie universelle; mais je n'ai
« jamais fait preuve entière de démence. Or, ce
« qui la caractérise surtout, c'est la disproportion entre les vues et les moyens. Si j'ai été sur
« le point d'accomplir cette monarchie univer-
« selle, c'est sans calcul, et parce qu'on m'y a
« amené pas à pas. Les derniers efforts pour y
« parvenir coûtaient à peine; était-il si déraison-
« nable de les tenter? Mais au retour de l'île
« d'Elbe, une pareille idée, une pensée aussi folle,
« un résultat aussi impossible pouvaient-ils en-
« trer dans la tête du moins sage des hommes?
« Les souverains n'avaient donc rien à craindre
« de mes armes.

« Redoutaient-ils que je les inondasse de prin-
« cipes anarchiques; mais ils connaissaient, par
« expérience, mes doctrines sur ce point. Ils
« m'ont vu tous occuper leur territoire: combien
« n'ai-je pas été poussé à révolutionner leur
« pays, municipaliser leurs villes, soulever leurs
« sujets! Bien qu'on m'ait salué, en leur nom, de
« *moderne Attila, de Robespière à cheval;* tous
« savent mieux lire dans le fond de leur cœur;
« qu'il y descendent! Si je l'avais été, je régnerais

« encore peut-être. Mais eux, bien sûrement, et « depuis bien long-temps, ils ne régneraient plus. « Dans la grande cause du siècle, dont je « me voyais le chef et l'arbitre, deux systèmes « se présentaient à suivre : de faire entendre « raison aux rois par les peuples, ou de conduire « à bon port les peuples par les rois; mais on « sait s'il est facile d'arrêter les peuples quand « une fois ils sont lancés. Il était plus naturel de « compter un peu sur la sagesse et l'intelligence « des rois. J'ai dû supposer toujours assez d'esprit « pour de si clairs intérêts. Je me suis trompé ; « ils n'ont tenu compte de rien, et dans leur « aveugle passion, ils ont déchaîné contre moi, « ce que j'avais retenu contre eux !! . . . Ils ver- « ront!!

« Enfin, les souverains se trouvaient-ils offus- « qués de voir *un simple soldat* parvenir à « une couronne ? redoutaient-ils l'exemple ? « Mais les solennités, mais les circonstances « qui ont accompagné mon élévation ; mon « empressement à m'associer à leurs mœurs, à « m'identifier à leur existence, à m'allier à leur « sang et à leur politique, fermaient assez la « porte aux nouveaux concurrens; bien plus, si « l'on eût dû avoir le spectacle d'une légitimité « interrompue, je maintiens qu'il leur était bien « plus avantageux que ce fût par moi, sorti des

« rangs, que par un prince membre de leur « famille; car des milliers de siècles s'écouleront « avant que les circonstances accumulées sur ma « tête aillent en puiser un autre dans la foule, « pour reproduire le même spectacle; tandis « qu'il n'est pas de souverain qui n'ait, à quel- « ques pas de lui, dans son propre palais, des « cousins, des neveux, des frères, quelque parent « propre à imiter facilement celui qui *une fois* « les aurait remplacés.

« D'une autre part, de quoi pouvaient s'effrayer « les peuples? que je vinsse les ravager, leur im- « poser des chaînes? Mais je revenais le messie « de la paix et de leurs droits. Cette doctrine « nouvelle faisait ma force : la violer c'était me « perdre. Cependant des Français mêmes m'ont « redouté; ils ont eu l'insanité de discuter quand « il n'y avait qu'à combattre, de se diviser quand « il fallait à tout prix se réunir. Et ne valait-il pas « mieux encore courir le danger de m'avoir pour « maître, que de s'exposer à subir le joug de l'é- « tranger? N'était-il pas plus aisé de se défaire « d'un despote, d'un tyran, que de secouer les « chaînes de toutes les nations réunies! Et puis, « d'où leur venait cette défiance sur ma personne? « parce qu'ils avaient déjà vu concentrer en moi « tous les efforts, et les diriger d'une main vigou- « reuse. Mais n'apprennent-ils pas aujourd'hui,

« à leurs dépens, combien c'était nécessaire? Eh « bien! le péril fut toujours le même, la lutte « terrible et les crises imminentes. Dans cet état « des choses, la dictature n'était-elle pas néces- « saire, indispensable. Le salut de la patrie me « commandait même de la déclarer ouvertement « au retour de Leipsick; j'eusse dû le faire encore « au retour de l'île d'Elbe; je manquai de carac- « tère, ou plutôt de confiance dans les Français, « parce que plusieurs n'en avaient plus en moi, « et c'était me faire grande injure. Si les esprits « étroits et vulgaires ne voyaient dans tous mes « efforts que le soin de ma puissance, les esprits « larges n'auraient-ils pas dû démontrer que « dans les circonstances où nous nous trouvions, « ma puissance et la patrie ne faisaient qu'un! « car je conçois et j'accorde que dans les cœurs « inflexibles et droits, *les principes doivent passer* « *avant les personnes;* mais encore faut-il avoir « l'intelligence de saisir jusqu'à quel point ils « s'identifient ou s'éloignent. Fallait-il donc de « si grands malheurs sans remèdes pour pouvoir « me faire comprendre? L'histoire me rendra « plus de justice; elle me signalera au contraire « comme l'homme *des abnégations* et du désin- « téressement. De quelles séductions ne fus-je « pas l'objet à l'armée d'Italie? L'Angleterre m'of- « frit d'être roi de France, au traité d'Amiens;

« je repoussai la paix de Châtillon; je dédaignai « toute stipulation personnelle après Waterloo. « Pourquoi? c'est que rien de tout cela n'était la « patrie, et je n'avais d'autre ambition que la « sienne, celle de sa gloire, de son ascendant, « de sa majesté; et aussi voilà pourquoi, en dépit « de tant de malheurs, je demeure si populaire « parmi les Français; c'est une espèce d'instinct, « d'arrière-justice de leur part.

« Qui sur la terre eut plus de trésors à sa dis- « position? J'ai eu plusieurs centaines de millions « dans mes caves; plusieurs autres centaines « composaient mon domaine de l'extraordinaire. « Tout cela était mon bien. Que sont-ils devenus? « Ils se sont fondus dans les besoins de la patrie. « Qu'on me considère; je demeure nu sur mon « roc; ma fortune était toute dans celle de la « France. Dans la situation extraordinaire où le « sort m'avait élevé, mes trésors étaient les siens; « je m'étais identifié sans réserve à ses destinées. « Quel autre calcul eût pu m'atteindre si haut? « M'a-t-on jamais vu m'occuper de moi? Je ne « me suis jamais connu d'autres richesses, d'autres « jouissances que celles du public. C'est au point « que quand Joséphine, qui avait le goût des « arts, venait à bout, à la faveur de mon nom, « de s'emparer de quelques chefs-d'œuvre, bien « qu'ils fussent dans mon palais, sous mes yeux,

« dans mon ménage, je m'en trouvais blessé; je « me croyais volé : *Ils n'étaient point au Muséum*.

« Ah ! sans doute, le peuple français a beau- « coup fait pour moi; plus qu'on ne fit jamais « pour un homme; mais aussi qui jamais fit au- « tant pour lui? qui jamais s'identifia de la sorte « avec lui?

« Mais revenons. Après tout encore quelles « pouvaient être ses craintes? Les chambres et la « constitution nouvelle n'étaient-elles pas désor- « mais des garanties suffisantes? Ces actes addi- « tionnels, contre lesquels on s'est tant élevé, ne « portaient-ils pas en eux-mêmes tous les cor- « rectifs, les remèdes absolus? Comment les « eussé-je violés? Je n'avais pas à moi seul des « millions de bras; je n'étais qu'un homme. « J'avais été ramené par la seule opinion : l'opi- « nion m'élevait de nouveau; l'opinion pouvait « m'abattre de même, et à côté de ce péril qu'a- « vais-je à gagner?

« Mais autour de nous, je reviens à celle-là « surtout, à l'Angleterre; quels pouvaient être « ses craintes, ses motifs, ses jalousies; on se le « demande en vain. Avec notre constitution nou- « velle, nos deux chambres, n'avions-nous pas « désormais embrassé sa religion? N'était-ce « donc pas là un sûr moyen de nous entendre, « de faire désormais cause commune? Le caprice,

« les passions des gouvernans une fois enchaînés, « les intérêts des peuples marchent sans obstacle « dans leur route naturelle. Qu'on regarde les « négocians des nations opposées; ils continuent « de s'entendre et de faire leurs affaires, bien « que les gouvernemens guerroyent. Les deux « peuples en étaient arrivés là; grâce à leurs par- « lemens respectifs, chacun fût devenu la garan- « tie de l'autre; et saura-t-on jamais jusqu'à quel « point pouvait se porter l'union des deux peu- « ples et celle de leurs intérêts, les combinaisons « nouvelles qu'il était possible de mettre en « œuvre?.... Non, on ne le sait pas. Que d'éton- « nement j'aurais peut-être pu causer à cet « égard? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avec « l'établissement de nos chambres et notre cons- « titution, les ministres d'Angleterre ont tenu « dans leurs mains la gloire et la prospérité de « leur patrie, les destinées, le bien-être du « monde..... Si j'eusse battu l'armée anglaise et « gagné ma dernière bataille, j'eusse causé un « grand et heureux étonnement. Le lendemain « je proposais la paix, et, pour le coup, c'eût « été moi qui aurais prodigué *les avantages à* « *pleines mains*..... Au lieu de cela, peut-être les « Anglais seront-ils réduits à pleurer un jour « d'avoir vaincu à Waterloo!!.... (17)

(17) C'est pour la Russie que la coalition a vaincu à

« Je le répète, les peuples et les rois ont eu « tort. J'avais retrempé les trônes, j'avais re- « trempé la noblesse inoffensive ; et les trônes et « la noblesse peuvent se trouver de nouveau en « péril. J'avais consacré, fixé les limites raison- « nables des droits des peuples, et les réclama- « tions vagues, abstraites, immodérées, peuvent « renaître. Mon retour et mon maintien sur le « trône, mon adoption franche cette fois de la « part des souverains jugeait définitivement la « cause des rois et des peuples : tous les deux « l'avaient gagnée ; aujourd'hui on la remet en « question ; tous deux peuvent la perdre. On

---

Waterloo ; et maintenant que les événemens commencent à traduire en langue vulgaire l'idiôme des diplomates, il ne tient qu'aux écoliers de précéder la marche de Saint-Pétersbourg. Je fais abstraction du caractère personnel d'Alexandre ; mais la nécessité l'entraîne, et la civilisation qui chemine, va déborder du nord sur tout l'orient. Quand les ruines de Constantinople auront vu proclamer un souverain de la Grèce, pris dans les descendans de Pierre Ier ; que du Sund à Suez tout obéira au testament de Catherine, et plus encore à la nécessité, à qui appartiendra la balance du commerce ? que deviendra l'acte de navigation de la Grande-Bretagne ? et quels rôles joueront les cabinets de Carlton-House et des Tuileries, devenus les facteurs et les commissionnaires d'une puissance que le système continental pouvait contenir et que Napoléon seul aurait pu museler ? (R.-W.)

« pouvait avoir tout fini; on peut avoir tout à « reprendre. On a pu se garantir un calme long « et assuré, commencer à jouir, et au lieu de « cela, il peut suffire d'une étincelle pour ral- « lumer une conflagration universelle !!... Pauvre » et triste humanité !!....

DOUZIÈME CONVERSATION.

Le discours qu'avait préparé M. de Châteaubriand fut accompagné de circonstances curieuses, et donna lieu, aux Tuileries, à une scène très-vive et fort belle; elle eut un assez grand nombre de témoins.

L'usage voulait que tout nouveau membre de l'Institut fît, dans son discours de réception, l'éloge de celui qu'il remplaçait. M. de Châteaubriand, s'écartant de la règle commune, consacra une partie du sien à flétrir les principes politiques de M. Chénier, son devancier, et à le proscrire comme régicide. L'usage voulait encore qu'avant de prononcer le discours de réception en séance solennelle, il fût communiqué d'avance à un comité de l'Institut. Ce comité se partagea avec la dernière chaleur sur ce discours de M. de Châteaubriand. Les uns le trouvaient inadmissible, tandis que d'autres

s'obstinaient à le faire recevoir. Le bruit en remonta jusqu'à l'Empereur, qui voulut le lire, en prit beaucoup d'humeur, et en prononça sur-le-champ l'interdiction.

A quelques jours de là, à son lever ou à son coucher, apercevant un de ceux qui avaient soutenu le discours de M. de Châteaubriand, il l'apostropha avec chaleur : « Comment, Monsieur, est-ce bien vous qui avez voulu autoriser une pareille diatribe! Que M. de Châteaubriand ait de l'insanité ou de la malveillance, il y a pour lui des Petites-Maisons ou un châtiment; et puis peut-être encore est-ce son opinion; et *il n'en doit pas le sacrifice à ma politique qu'il ignore* (18), comme vous, qui la connaissez si bien. Il peut avoir son excuse; vous ne sauriez avoir la vôtre vous qui vivez à mes côtés, qui savez ce que je fais, ce que je veux. Monsieur, je vous tiens pour coupable,

(18) Le brillant coloriste qui enlumina les tableaux d'une religion, pâlis sous la main du temps, fut moins indulgent pour Napoléon tombé, que celui-ci, qui pouvait tout, ne le fut quand cet auteur ne pouvait rien. Au fond de ce génie sans proportion et sans mesure, n'y aurait-il pas un triste dénigrement de la clémence; et quelques vindicatifs coups de plume n'ont-ils pas prétendu punir le grand homme d'avoir eu *l'insolence de pardonner?* (*R.-W.*)

« pour criminel, vous ne tendez à rien moins « qu'à ramener le désordre, la confusion, l'a- « narchie, les massacres. Sommes-nous donc « des bandits, et ne suis-je qu'un usurpateur? « Je n'ai détrôné personne, Monsieur; j'ai trouvé, « j'ai relevé la couronne dans le ruisseau, et le « peuple l'a mise sur ma tête. Qu'on respecte « ses actes!.....

« Analyser en public, mettre en question, « discuter des faits aussi récens dans les circons- « tances où nous nous trouvons, c'est rechercher « des convulsions nouvelles; c'est être l'ennemi « du repos public. Et puis, qu'est-ce que cette « nouvelle proscription prétendue des conven- « tionnels et des régicides? comment oser ré- « veiller des points aussi délicats? Êtes-vous « donc plus difficile que l'Impératrice? Imitez « sa généreuse ignorance; elle a bien des inté- « rêts aussi chers que vous, peut-être, et elle ne « veut point savoir de qui elle aurait à se « plaindre autour d'elle. Eh quoi! l'objet de tous « mes soins, le fruit de tous mes efforts seraient- « ils donc perdus! C'est donc à dire que, si je « venais à vous manquer, demain vous vous « égorgeriez encore entre vous de plus belle. » Et, marchant à grands pas, il se frappait le front de la main, disant : « Ah! pauvre France, que « tu as encore long-temps besoin d'un tuteur!.. »

Puis il reprit : « J'ai fait tout au monde pour « accorder tous les partis ; je vous ai réunis dans « les mêmes appartemens ; fait manger aux « mêmes tables, boire dans les mêmes coupes ; « votre union a été l'objet constant de mes soins, « j'ai le droit d'exiger qu'on me seconde..... »

« Depuis que je suis à la tête du gouverne- « ment, m'a-t-on jamais entendu demander ce « qu'on était, ce qu'on avait été, ce qu'on avait « dit, fait, écrit? Qu'on m'imite !....

« On ne m'a jamais connu qu'une question, « qu'un but unique : *Voulez-vous être bon Fran-* « *çais avec moi ?* Et sur l'affirmative, j'ai poussé « chacun dans un défilé de granit, sans issue à « droite ou à gauche, obligé de marcher vers « l'autre extrémité, où je montrais de la main « l'honneur, la gloire, la splendeur de la pa- « trie. »

La mercuriale fut si vive, que celui à qui elle s'adressait, homme d'honneur et de grande délicatesse d'ailleurs, se crut obligé de demander une audience le lendemain, voulant remettre sa démission. Cette audience lui fut accordée, et l'Empereur l'apercevant, lui dit : « Mon cher, « vous venez pour la conversation d'hier, elle « vous a affligé et moi aussi ; mais c'est un aver- « tissement que j'ai voulu donner à beaucoup ;

« s'il produit quelque bien, ce doit être notre « consolation à tous deux; qu'il n'en soit plus « question. » Et il parla d'autre chose.

TREIZIÈME CONVERSATION.

Tout ce qu'on lit dans la lettre du comte de Montholon, relativement aux vexations et aux traitemens accumulés sur Longwood, est de la plus grande exactitude; tout ce qu'on en a lu de Santini est vrai (19); tout ce qu'on rencontre dans les *Griefs de Longwood*, par M. de Las-Cases, est indéniable (20). Il en est de même de sa relation au prince Lucien (21). On connaît en outre une foule d'autres documens échappés de Longwood même, et dernièrement encore les écrits du docteur *O'Meara* (22). Les dénégations personnelles de lord Bathurst dans la Chambre des Pairs d'Angleterre, n'ont rien détruit (23); mais ses refus de produire les documens

---

(19, 20, 21, 22, 23). La plupart des documens indiqués dans cette conversation, sont insérés au présent Recueil : ceux qui y ont quelques rapports prochains ou éloignés seront examinés, choisis, arrangés et publiés à mesure qu'ils paraîtront présenter à l'éditeur assez d'intérêt pour alimenter la curiosité de ses lecteurs.

officiels qui eussent pu confondre ses adversaires, ont au contraire tout consacré (*) Le public n'a plus eu de doutes. Il avait pensé d'ailleurs, dès le principe, que le noble lord, en s'opiniâtrant à refuser des productions authentiques devenues même nécessaires, on pourrait dire à son honneur, n'avait fait que prononcer solennellement contre lui-même.

D'un autre côté, partout où les paroles de lord Bathurst sont parvenues, la *jocularité*, l'ironie que ce noble lord n'a pas craint de se permettre sur l'auguste victime livrée à son pouvoir, et alors à des milliers de lieues au delà des mers, ont excité dans tous les cœurs le dernier, le plus profond dégout. Tant il est vrai que, dans la masse des hommes de tous les pays, de toutes les classes, il est une certaine générosité naturelle et des convenances rigoureuses qui tiennent l'adversité pour vénérable et sacrée.

Nous ne reviendrons pas sur les ignobles et repoussans détails des traitemens accumulés sur Longwood. Nous ne ferons pas ressortir la géné-

(*) Plus tard, de Longwood même, sont venues des observations et des réponses foudroyantes à ce fameux discours, et chacun est demeuré frappé à la vue de l'impudence et de l'effronterie qu'elles ont démasquées.

reuse indignation qu'en témoignent les peuples du continent. Nous nous tairons sur la tache que l'administration anglaise a imprimée sur le caractère de son pays, comme sur la page magnifique dont elle a privé son histoire. Nous allons laisser parler un Anglais même. Que pourrions-nous faire de mieux? On va lire les observations et les sentimens qu'il adresse à un journaliste, son compatriote, concernant un article sur Longwood, inséré par ordre ou par complaisance sans doute, dans la relation officielle de la dernière ambassade anglaise à la Chine.

MONSIEUR L'ÉDITEUR,

Revenant de l'Inde, et ayant relâché à Sainte-Hélène, j'ai rencontré, à mon arrivée en Europe, le journal de la dernière ambassade à la Chine. L'esprit encore tout chaud de ce que je savais de Longwood, j'ai couru à ce qui est dit en cet ouvrage sur *Bonaparte;* car, quoiqu'il soit notre vieil ennemi, j'ai la vulgaire générosité de m'intéresser à un grand homme malheureux. Or l'article qui m'est tombé sous les yeux est fort remarquable (pages 463 et suivantes), et découle assurément d'une source plus élevée qu'il ne le semble d'abord. Tiré d'un écrit en quelque

façon officiel, devant être reproduit par les journaux, il doit agir inévitablement sur l'opinion. Nul doute que ce but ne l'ait dicté.

« Nous nous sommes tous accordés, écrit le « narrateur (secretaire de l'ambassade), à dire « que ses manières (de Bonaparte) étaient « simples et affables, sans manquer de dignité. « J'ai été surtout frappé de la franche aisance « de son air et de sa tenue. Il n'aurait pas pu « être mieux au comble de sa puissance aux Tui- « leries. Son élocution était rapide, mais claire « et nerveuse; son ton et son langage ont égale- « ment surpassé mon attente. Le caractère de « son visage est plutôt intelligent qu'impé- « rieux, etc. »

Des choses si agréables sont sans doute autant de vérités. Je veux bien le croire; toutefois il est permis de soupçonner que des témoignages aussi flatteurs ne sont prodigués que pour se ménager la confiance dans ce qui va suivre. Ce sont des lettres de créance dont se munit monsieur le secrétaire de la légation de la Chine; il ne faut pas qu'il ait été d'un aussi belle ambassade sans en rapporter quelques profits. Par là rien de plus facile désormais que de disposer à son gré et dans la confiance ainsi préparée du public, de toutes les circonstances qui entourent le grand exilé; de le montrer ridicule, odieux, injuste; de

prononcer que les plaintes élevées en sa faveur sont sans fondement; on le dira même très-bien dans sa prison, mieux qu'il n'aurait pu prétendre. On aura des droits à sa reconnaissance plutôt qu'à ses reproches; enfin l'on ira, chose inouïe, jusqu'à oser insinuer, à ce qu'il semblerait, que sa santé n'est pas assez perdue pour calmer les inquiétudes; « en dépit de tout ce qu'on dit, « observe en effet le narrateur, je crois qu'il n'a « jamais été plus en état qu'à présent de sup- « porter les fatigues d'une campagne (24). »

Ailleurs il le fait déraisonner à son gré sur

---

(24) A l'époque où parlait le narrateur, Napoléon, qu'il dit en état *de supporter les fatigues d'une campagne*, était déjà frappé de l'*hépatite chronique*, qu'on a donnée pour un cancer à l'estomac, et qui, jointe à d'autres causes que le temps éclaircira, l'a conduit au tombeau. Dès-lors ce prince commençait à recevoir d'une obésité excessive l'embarras le plus accablant; son teint pâle, ses yeux *marbrés et cernés* d'une ligne jaunâtre, sa respiration courte, ses brusqueries et les variations continuelles de son humeur montraient assez les symptômes les plus dangereux. Quelque temps après, les alimens ne passaient plus, le sommeil était perdu, et la noire mélancolie avait succédé au calme de la plus héroïque résignation. Celle-ci reparut quand le danger devint imminent, et les dernières heures du grand homme ne démentirent point sa vie. (*R.-W.*)

le gouvernement anglais, l'accusant de ne vouloir ou de ne pouvoir comprendre comment ce gouvernement est subordonné, non-seulement aux intérêts, mais encore à l'opinion de la nation. Mais ici le narrateur n'aura sûrement pas entendu le français, ou ne l'aura entendu que comme il lui a convenu de le vouloir. Comment sa mémoire ne lui a-t-elle pas rappelé quelques lignes d'un document qu'il attribue lui-même à celui dont il parle? « Les fausses idées, y est-il « dit, que l'empereur Napoléon s'était formées « de la libéralité des lois d'Angleterre et de l'*in-* « *fluence de l'opinion d'un peuple grand, généreux* « *et libre sur son gouvernement*, l'ont décidé à « préférer la protection de ses lois à celles de son « beau-père ou d'un ancien ami. » * (26)

Le narrateur ajoute que Bonaparte en *opposition aux principes les plus manifestes de la raison et de la loi*, nie qu'il puisse être considéré comme prisonnier de guerre. (27) Mais ici on lui deman-

---

* Lettre de M. le comte de Montholon à sir Hudson-Lowe.

(26, 27) Si, au lieu d'être le contre-poids de l'Europe, Napoléon n'eût été qu'un officier-général, qu'un ministre, qu'un citoyen qui se fût rendu librement, volontairement, à la flotte anglaise; que celle-ci eût prétendu le retenir prisonnier et que le différend

dera : dans quelle action est-il tombé dans vos mains? où vos troupes s'en sont-elles saisies? Et on le renverra au même document où Napoléon, implorant de son côté *les principes les plus manifestes de la justice et du droit des gens*, se dit l'hôte et non le prisonnier de l'Angleterre, venu sous la protection de ses lois positives, dans le dédain de toute stipulation personnelle, parce qu'il considérait le peuple anglais plus lié par sa démarche franche, noble, pleine de confiance, que par les traités les plus solennels. « S'il s'est trompé, « termine-t-il, son erreur consacre, dès à pré- « sent, aussi-bien que dans les générations futu- « res, la mauvaise foi des ministres anglais. » *

Le narrateur dit encore que les plaintes de Bonaparte n'auraient guère excité l'attention, si l'on n'en avait fait l'objet d'une discussion à la Chambre des pairs. Ici il se trompe de la cause à l'effet. C'est au contraire l'extrême attention du public sur ces bruits injurieux qui a amené la discussion au parlement. Un noble lord, à qui l'honneur du pays était cher, a interpellé les

---

eût été porté au tribunal compétent pour le juger, quelle croit-on qu'eût été sa décision? En Angleterre, dit-on, nul n'est au-dessus des lois : pourquoi donc cet homme seul a-t-il été jeté *hors des lois?* (*R.-W.*)

* Même lettre de M. le comte de Montholon.

ministres pour désavouer la tache qu'ils pouvaient répandre sur nous. Les ministres et leurs échos se sont vantés d'être sortis triomphans de cette enquête; mais tous les esprits justes et sages n'ont point pensé ainsi. La majorité de la nation et le reste de l'Europe n'ont vu, dans la dénégation d'un ministre et son refus constant de produire les documens officiels, que les plus fortes présomptions, si non l'évidence complète des griefs élevés contre lui.

« Les plaintes de Bonaparte, continue le narrateur, sur l'insuffisance des provisions et des « vins (car je regarde Montholon, dit-il, dans sa « lettre, comme l'organe de Bonaparte), sont « trop absurdes pour mériter la moindre attention; et il est impossible de ne pas regretter « que la colère, vraie ou fausse, ait porté un si « grand homme à soutenir des faussetés aussi « minutieuses. » (28)

---

(28) En opposant le héros qui a vu la terre à ses pieds au captif auquel son geolier refuse des alimens, combien il est aisé de faire des phrases et de mettre aux prises des antithèses! Dans l'homme extraordinaire il y a sans doute une immense réunion de forces et conséquemment une grande capacité de souffrir; mais enfin l'homme extraordinaire est un homme; et quand la mesure de ses facultés est pleine, une goutte la fait verser. Et quand cette goutte est d'absinthe, et que

Des faussetés !... Cette tournure ministérielle (car moi aussi à mon tour, et beaucoup d'autres avec moi, regarderont M. le secrétaire d'ambassade comme l'organe des ministres), ce système, dis-je, de démenti, si élégamment énergique, si abondant dans la bouche de lord Bathurst*, qu'il a victorieusement employé dans sa réponse parlementaire et comme une preuve plus décisive, plus convaincante, supérieure à celles, communes, vulgaires, trop usées, des documens officiels, a sans doute son mérite, puisqu'elle est si uniformément employée en dedans et en dehors des portes du parlement. Mais détruit-elle tous les griefs? Résout-elle tous les doutes? Lord Bathurst a-t-il réduit, oui ou non, les dépenses

---

d'ignobles mains osent en flétrir ses mains augustes!.... Ah! préparez un échafaud à celui qui perdit le trône du monde; ou comme à Dioclétien à Salone, donnez-lui un jardin où ses mains royales fassent pommer la laitue; mais ne mettez point avec lui un Welche qui ne le comprend point, et qui se croit grand parce qu'il insulte à un grand homme malheureux! (*R.-W.*)

* Lord Bathurst, aux nombreux griefs sur Longwood, présentés par lord Holland dans la Chambre des Pairs, répondit vingt ou vingt-deux fois (*it is not true, it is untrue*), cela n'est pas vrai. Ce qui lui fit donner par les mauvais plaisans le nom de milord *Untrue* (mylord Mensonge).

de Longwood, de 20,000 livres sterling à 8,000? A-t-on demandé à Napoléon, oui ou non, de vouloir bien remettre entre les mains du gouverneur les 12,000 livres sterling de différence, pour parfaire les 20,000, livres sterling? Le gouverneur lui-même s'est-il cru dans l'obligation, oui ou non, de prendre sur lui de porter la somme de 8 à 12,000 livres sterling, par l'impossibilité d'aller avec les 8,000 seulement? Une autre autorité officielle a-t-elle, oui ou non, représenté aux ministres que les sommes destinées par eux ne pouvaient subvenir aux besoins exigés? Napoléon a-t-il été contraint, oui ou non, de briser son argenterie pour subvenir à ses besoins journaliers? A-t-il été contraint, oui ou non, d'accepter les offres de serviteurs fidèles? Demeure-t-il encore aujourd'hui, oui ou non, dans de nouveaux et toujours renaissans besoins journaliers? Tous faits qu'une foule de nous avons vérifiés sur les lieux mêmes. Qu'on réponde, ou, pour mieux dire, qu'on présente des documens officiels; si on s'obstine à les refuser, qu'en doit-on conclure? Je le demande à tous!!

« La maison de Longwood, selon le narrateur, « considérée comme une résidence de souverain; « est sûrement petite, et peut-être insuffisante. » Certes on voit bien que M. le secrétaire de l'ambassade sort de son vaisseau, et qu'une pénible

et longue traversée a fait oublier à ses yeux toute la magnificence dont aurait pu l'éblouir la cour de Pékin. « Mais, envisagée, continue-t-il, comme « la demeure d'une personne de haut rang, elle « est respectable. » A qui M. le rédacteur prétend-il en imposer? Cet écho des ministres, ou ce précurseur peut-être de quelque-uns de leurs nouveaux argumens, ignore-t-il que cette demeure a été visitée par une foule de nos compatriotes? que nous en avons les plans; que nous en connaissons les dimensions par pieds, pouces et lignes; qu'il n'est plus personne aujourd'hui qui soit dans l'erreur du fameux palais dont le prétendu envoi avait causé l'illusion de plusieurs? Il en est de même de l'espace accordé à l'illustre prisonnier. M. le narrateur parle de quatre milles, de huit milles, de douze milles, comme si le terrain n'était pas aujourd'hui connu de tous, comme si chacun ne savait pas que l'île entière n'en a que vingt-sept de tour. Au vrai, M. le narrateur veut nous en imposer, ou s'en est laissé imposer; il se moque de nous, ou l'on s'est moqué de lui. Pourquoi un si vif intérêt, un si fort acharnement à dénaturer la vérité?

« On peut attribuer, dit l'écrivain, les plaintes « de Longwood au caractère personnel et aux « habitudes de Bonaparte, qui trouve de l'occu- « pation dans ces chétives intrigues par lesquelles

« ces plaintes sont mises en avant, et un in-
« digne amusement dans les tracasseries et vexa-
« tions qu'elles causent sur les lieux. » Ainsi les plaintes qu'arrachent les tourmens, les cris que fait pousser la douleur ne seront que de *chétives intrigues* de la victime, uniquement pour les tracasseries et vexations de l'exécuteur. Le poids des chaînes ne devra être sensible qu'au geôlier!!... Napoléon est très-bien, et sir Hudson Lowe seul sera à plaindre!!...

« Le temps seul, continue le narrateur, et la « conviction de leur inutilité induiront Bona-« parte à se désister de ses plaintes ! » C'est-à-dire, quand l'homme aura succombé; quand il ne sera plus; alors tout sera fini; « et alors, « comme conclut l'écrivain, on sentira qu'une « juste prudence l'aurait sans doute restreint « encore davantage, si elle n'avait pas été guidée « par la liberté. » Vraiment de telles choses adressées au public requièrent une rare intrépidité; et il faut convenir que leur auteur a bien gagné ce qu'on pourrait lui avoir promis, ou ce qu'il pourrait se proposer de solliciter (*); il a bien mérité de ses nobles patrons ! Mais a-t-il

* Cela n'a pas manqué ; M. Ellis vient d'être nommé à un emploi d'un haut salaire au cap de Bonne-Espérance. (*Note de l'Editeur.*)

rien dit à la raison et au cœur de quiconque est désintéressé ou sans vues? M. le secrétaire du journal des opérations de l'ambassade redoute peu sans doute la postérité, elle peut être indifférente aussi à ses nobles patrons. Mais nous, vrais Anglais! à qui elle est si précieuse pour l'honneur de notre notre pays, ne s'exprimera-t-elle pas autrement; ne sera-t-elle pas dans cette circonstance, inflexible contre nous? Que dira l'Histoire? Que disent déjà tous les cœurs généreux en Europe, et la foule parmi nous?

Sans aller chercher jusqu'à quel point la nécessité politique a le droit de blesser l'éternelle justice, mais prenant pour bonne une captivité que la loi chez nous a déjà prononcée, les gens froids et calmes, ceux qui n'excitent pas l'animosité et ces petites passions haineuses, vulgaires, qui dégradent; mais dont la générosité envers leur vieil ennemi s'accroît, au contraire, en raison des dangers qu'il nous a fait courir; ceux-là pensent et voudraient que tous les égards et toutes les indulgences fussent prodiguées, pour adoucir et réparer les irrégularités de la nécessité politique, ils affirment même que tel a été le vœu de la nation, et l'esprit de la loi; celui de ses représentans, qui n'ont pu adopter pour autre chose un lieu aussi éloigné, ni consacrer de si fortes dépenses, qui seraient autre-

ment tout-à-fait en pure perte. Ils pensent que ce serait entièrement contre l'intention et l'honneur du pays et de la loi, qu'on pût considérer cet illustre captif comme un prisonnier ordinaire, dont on serait à *marchander* chaque jour les pas, la respiration, les nécessités, les convenances de la vie; et pourtant il n'est que trop vrai qu'il en est ainsi; nous n'en avons parmi nous qu'un trop grand nombre de témoins. Vraiment, M. l'éditeur, c'est une tache que l'on imprime à notre vieille Angleterre, à ce sol natal des idées libérales, et dans le temps précisément où ces idées libérales forment les vœux, l'occupation, l'espérance de toute l'Europe. Nous devons en gémir, et chercher à échapper aux reproches des siècles. Espérons que des voix généreuses s'élèveront de nouveau dans la législature pour nous en garantir.

Signé, un officier de l'honorable Compagnie des Indes, vrai Breton.

QUATORZIÈME CONVERSATION.

NAPOLÉON, poussé à bout un jour par une tracasserie ridicule à Longwood, s'emporta contre celui qui en était l'instrument, et lui dit avec

véhémence et majesté : « Monsieur, je suis dans vos fers; mais sachez que vous ne tenez que « mon corps : mon âme demeure sur ce misé- « rable roc, aussi fière, aussi indépendante qu'à « la tête de 800,000 hommes, dictant des lois. « Qu'on me laisse; » et on le laissa. Parlant ensuite de cette circonstance avec un des siens, il disait : « Je ne dois plus recevoir cet officier; il « fait que je m'emporte. C'est au-dessous de ma « dignité, il m'échappe vis-à-vis de lui des pa- « roles qui eussent été impardonnables aux Tui- « leries. Si elles peuvent avoir une excuse ici, « c'est de me trouver entre ses mains et sous « son pouvoir. »

— Dans une autre occasion il disait : « Je crois « que la nature m'avait calculé pour les grands « revers : ils m'ont trouvé une âme de marbre. « La foudre n'a pu mordre dessus, elle a dû « glisser. »

— Une autre fois, à l'occasion d'une nouvelle vexation, il échappa à l'un de ceux qui étaient auprès de Napoléon, de s'écrier : « Ah, Sire, « voila bien de quoi vous faire haïr les Anglais « encore davantage; » sur quoi Napoléon, haussant les épaules et le fixant, lui répondit moitié gaîté, moitié commisération : « Homme à pré-

« jugés, esprit commun et vulgaire, demandez-« moi plutôt, et tout au plus, si je haïrais da-« vantage tel ou tel Anglais.... Mais puisque « nous y sommes, sachez qu'une homme vérita-« tablement homme ne hait point. Sa colère, sa « mauvaise humeur ne vont point au-delà de la « minute !.... C'est le coup électrique !.... *L'homme fait pour les affaires et l'autorité ne voit « point les personnes, il ne voit que les choses, leur « poids et leurs conséquences* » (29).

On a pu au demeurant se convaincre dans une longue habitude, que Napoléon lui-même pratiquait exactement ces principes. Il parle froidement, sans passion, sans préjugés, sans ressentiment, des personnes et des circonstances qui remplissent sa vie. On sent qu'il pourrait devenir franchement l'allié de ses plus cruels ennemis, comme vivre avec l'homme qui lui a fait le plus de mal.

Il parle de son histoire passée comme si elle

---

(29) Parmi les nombreux lecteurs que sollicite, pour ce Recueil, le nom qui le recommande, il s'en trouvera quelques-uns auxquels seraient bien utiles dans leur application, les deux maximes que nous *soulignons* dans le texte. Qu'il nous soit permis d'insister sur leur importance, car elles nous semblent réunir à la théorie des choses politiques la pratique des hommes à gouverner.

avait déjà trois cents ans de date. Ses récits et ses observations ont le langage des siècles, c'est une ombre conversant aux Champs-Élysées, de vrais dialogues des morts.

— Il s'exprimait souvent sur lui-même, comme sur une tierce-personne; parlant des actes de l'Empereur, indiquant les fautes que l'histoire pourrait lui reprocher, analysant les raisons et les motifs qu'on pourrait alléguer pour sa justification.

« Il n'aurait pas, disait-il, à s'excuser d'aucune « faute sur autrui, n'ayant jamais suivi que sa « propre opinion. Il aurait à se plaindre tout au « plus de fausses informations, mais jamais de « mauvais conseils. Il s'était entouré de plus de « lumières possibles, mais s'en était toujours « tenu à sa propre décision. Il était loin de s'en « repentir; *c'est l'indécision et l'anarchie dans les « moteurs qui amènent l'anarchie et la faiblesse « dans les résultats.* Pour être équitable dans les « fautes produites par la seule décision person- « nelle de l'Empereur, continuait-il, il faudrait « mettre en balance les grandes actions dont « l'auraient privé, et les autres fautes que lui « auraient fait commettre les conseils auxquels « on lui reproche de ne pas s'être adonné, « etc., etc. »

Dans la complication des circonstances de sa chute, il voit les choses tellement en masse, et de si haut, que les hommes lui échappent. Jamais on ne l'a surpris à parler avec colère, ou même avec chaleur, d'aucun de ceux dont on croirait qu'il a le plus à se plaindre : au contraire, on l'a vu arrêter souvent, à cet égard, les expressions violentes et moins retenues de ceux qui l'entouraient. « Vous ne connaissez pas les hommes, « disait-il, ils sont difficiles à saisir quand on « veut être juste ; se connaissent-ils, s'expliquent-« ils bien eux-mêmes ? La plupart de ceux qui « m'ont abandonné, si j'avais continué d'être « heureux, n'eussent peut-être jamais soup-« çonné eux-mêmes leur propre défection. Il est « des vertus et des vices de circonstance, nos « dernières épreuves sont au-dessus de toutes les « forces humaines ; et puis j'ai été plutôt aban-» donné que trahi. Il y a eu plus de faiblesse « autour de moi que de perfidie ; c'est le renie-« ment de Saint-Pierre : *le repentir et les pleurs « peuvent être à la porte.* A côté de cela, qui dans « l'histoire eut plus de partisans et d'amis ? qui « fut plus populaire et plus aimé ? Qui jamais « laissa des regrets et plus ardens et plus vifs.....? « Les rois et les princes mes alliés, ont été « fidèles jusqu'à extinction. Ils ont été enlevés « par les peuples en masse ; et ceux des miens

« qui étaient au tour de moi, se sont trouvés en-
« veloppés, tout étourdis, dans un tourbillon
« irrésistible . . . . . Non, la nature humaine pou-
« vait se montrer plus laide et moi plus à
« plaindre.

« Et moi-même, me suis-je demandé quelque-
« fois, ai-je bien fait pour ce peuple malheureux
« tout ce qu'il avait droit d'attendre? il a tant
« fait pour moi!... L'histoire décidera. Ce qu'il
« y a de sûr, c'est que je suis loin de la redouter;
« je l'invoque. Saura-t-il jamais, ce peuple, tout
« ce qué m'a coûté la nuit qui précéda ma der-
« nière décision ; cette nuit des incertitudes et
« des angoisses?..... Deux grands partis m'étaient
« laisés; j'ai dû prendre celui que j'ai suivi : *amis*
« *et ennemis, bien intentionnés et méchans, tous*
« *étaient contre moi.* Je demeurai seul; j'ai dû
« céder; et une fois fait, cela a été fait : je ne suis
« pas pour les demi-mesures.

« L'autre parti demandait une étrange vigueur.
« Il se fût trouvé de grands criminels; il eût fallu
« de grands châtimens. Le sang pouvait couler,
« et alors sait-on où nous étions conduits? quelles
« scènes pouvaient se renouveler? Moi, n'allais-
« je pas par là me tremper, noyer ma mémoire
« de mes propres mains dans ce cloaque de sang,
« de crimes, d'abominations de toute espèce,
« que la haine, les pamphlets, les libelles ont

« accumulés pour moi? Ce jour-là je semblais « justifier tout ce qu'il leur a plu d'inventer. Je « devenais à tous les yeux, pour la postérité et « l'histoire, le Néron, le Tibère de nos temps. « Si encore, à ce prix, j'eusse sauvé la patrie!!... « Je m'en sentais l'énergie, mais était-il bien sûr « que j'aurais réussi? Tous nos dangers ne « venaient pas du dehors : et nos dissentimens « au dedans !..... N'était-il pas une foule d'in- « sensés qui s'acharnaient à disputer sur les « nuances, avant d'avoir assuré le triomphe de « la couleur. A qui d'eux eût-on persuadé que je « ne travaillais pas pour moi seul, pour mes « avantages personnels? Qui d'eux eût-on con- « vaincu que j'étais désintéressé? que je ne com- « battais que pour sauver la patrie? A qui eût-on « fait croire tous les dangers, tous les malheurs « auxquels je cherchais à la soustraire? Ils étaient « visibles pour moi; mais, quant au vulgaire, il « les ignorera toujours, s'ils n'ont pesé sur lui. « Qu'eût-on répondu à celui qui se fût écrié : « Le voilà de nouveau, le despote, le tyran! Le « lendemain même de ses sermens, il les viole « de nouveau! Et qui sait si, dans tous ces mou- « vemens, cette complication inextricable, je « n'eusse point péri d'une main même française, « dans ce conflit des citoyens? Et alors que deve- « nait la nation aux yeux de tout l'univers, et dans

« l'estime des générations les plus reculées ? car « sa gloire est à m'avouer. *Je ne saurais avoir fait « tant de choses pour son honneur et pour son « lustre, sans elle, en dépit d'elle. Elle me rendrait « trop grand !....* Je le répète, l'histoire *dé- « cidera* » (30).

L'Empereur disait un jour qu'il eût dû mourir à Moscou; que sa gloire militaire eût été sans revers, et sa carrière politique sans exemple dans l'histoire du monde; et il fit alors un de ces

---

(30) L'histoire *a décidé*. Echo d'une opinion qui a pour élémens vingt années de faits, elle a prononcé que malgré quelques fautes énormes, par lesquelles Napoléon a payé son tribut à notre nature imparfaite, il fut un des produits les plus prodigieux de cette nature, si féconde en prodiges. En balançant les uns par les autres les moyens dont il put disposer et les résistances qu'il lui fallut combattre, on se convaincra que s'il ne les dompta pas toutes, c'est que parmi les chances de revers il avait eu la générosité de ne pas compter l'envie, les préventions, la foi équivoque, la perfidie. On ne lui reprochera pas le tort des circonstances; et quoique le *fait* ait été beaucoup trop pour lui, la France, en faveur de laquelle il en abusa, lui tiendra compte de ses belles intentions. Ce fut à la rendre indépendante, libre, grande, forte et heureuse, qu'il employa vingt ans de son étonnante carrière; et son nom fut avec celui d'un fils, les derniers que balbutia sa langue déjà glacée.

(*R.-W.*)

tableaux rapides et animés, qui lui sont si familiers, et qui portent la plupart du temps au sublime. En terminant, il arrêta ses regards sur une des figures autour de lui, qui ne semblait pas précisément approbative. « Ce n'est pas votre opinion, « dit-il; vous ne pensez pas que j'aurais dû finir « à Moscou? — Non, Sire; j'en serais bien fâché, « et pour cette même histoire; elle serait privée « du retour de l'île d'Elbe, de l'acte le plus gé- « néreux, le plus héroïque qu'aucun homme ait « jamais accompli; du mouvement le plus grand, « le plus magnifique, le plus sublime qui ait « jamais honoré trente millions d'hommes. — Eh bien! je conçois, dit l'Empereur, il y a là quel- « que chose; mais disons Waterloo; c'est là que « j'aurais dû mourir. — Sire, répondit l'inter- « locuteur, si j'ai obtenu grâce pour Moscou, je « ne vois pas pourquoi je ne la demanderais pas « pour Waterloo. L'avenir est hors du pouvoir « et de la volonté des hommes; il est dans le sein « de Dieu seul!..... » (31)

---

(31) Jamais homme ne fut plus heureux que Napoléon, c'est-à-dire, que jamais homme ne fut plus habile; car je suis de l'opinion du cardinal de Richelieu, qui, avec la pénétration d'un génie, ne réputait digne des faveurs de la fortune que celui qui sait les lui arracher. J'ai donc toujours pensé que chaque homme porte en soi sa des-

—Napoléon disait un jour qu'il se présentait une chance pour sa sortie de Sainte-Hélène : « C'était le besoin que l'Europe pourrait avoir « de lui contre les Russes; autrement, continuait-« il, dix ans ne seront point écoulés après moi, « que toute l'Europe sera Cosaque, ou qu'elle « sera toute en républiques : voilà pourtant les « hommes d'état qui m'ont renversé!.... »

---

tinée, et qu'elle n'est autre que le jeu alternatif et l'action réciproque du caractère et de l'esprit. Quand ce dernier l'emporte (je raisonne ici dans l'ordre politique), vous avez des Albéroni, des Mazarin, des Choiseul; lorsque l'ascendant du caractère domine, il pousse au pouvoir les Ximenès, les Richelieu; quand l'équilibre s'établit entre eux, il en résulte des Guillaume, des Cromwell, des Frédéric, des Napoléon. A ces hommes seuls le monde appartient; car ils le mènent d'un coup d'œil, ils l'arpentent en quelques pas, le pétrissent; et, avec la forme nouvelle qu'ils lui impriment, ils en changent le fonds et le mouvement pour quelques siècles. Tel vient d'apparaître *l'Homme de Sainte-Hélène*. En dépit des récalcitrans, l'Europe du 19e siècle est à lui, et il en est l'arbitre, d'autant moins incontestable, qu'après *l'avoir pétrie et mise sur l'axe*, il en a pris possession du sein du malheur et de la mort. Les rois qu'il fit ont la conviction qu'en régnant par lui, c'est son testament qu'ils exécutent. Puissent-ils ne pas méconnaître la première clause de ce magnifique legs : l'affranchissement des peuples! (*Note de M.r* R.-W.)

Une autrefois Napoléon disait aussi : « Si je « meurs à Sainte-Hélène, mon véritable héritier « en Europe sera un prince spirituel, aimable, « fin, faux, adroit, h....., un vrai Grec du Bas-« Empire. »

— Napoléon, à Longwood, terminait un jour une longue conversation, bien curieuse, comme de coutume, par cette fin remarquable : « La « paix dans Moscou accomplissait et terminait « mes expéditions de guerre. C'était pour la « grande cause la fin des hasards, et le commen-« cement de la sécurité.

« Un nouvel horizon, de nouveaux travaux « allaient se dérouler, tout pleins du bien-être « et de la prospérité de tous.

« Le système européen se trouvait fondé, il « n'était plus question que de l'organiser.

« Satisfait sur de grands points, tranquille « partout, j'aurais eu aussi mon *congrès et ma* « *sainte alliance*; ce sont des idées qu'on m'a « volées.

« Dans cette réunion de tous les souverains, « nous eussions traité de nos intérêts en famille, « et compté de clerc à maître avec les peuples.

« La cause du siècle était gagnée, la révolution « accomplie; il ne s'agissait plus que de la rac-« commoder avec ce qu'elle n'avait pas détruit.

« Or, cet ouvrage n'appartenait qu'à moi ; je « l'avais préparé de longue-main, aux dépens de « ma *popularité, peut-être.* N'importe, *je devenais « l'arche de l'ancienne et de la nouvelle alliance, le « médiateur naturel entre l'ancien et le nouvel ordre « de choses.* J'avais les principes et la confiance « de celui-ci : je m'étais identifié avec celui-« là ; j'appartenais à tous deux ; j'aurais fait en « conscience la part de chacun.

« *Ma gloire eût été dans mon équité.* »

Et, après avoir énuméré longuement ce qu'il eût proposé de souverains à souverains et de souverains à peuples : « Forts, comme nous « l'étions, continuait-il, tout ce que nous eussions « concédé eût semblé grand ; il nous eût mérité « la reconnaissance des peuples. *Aujourd'hui ce « qu'ils arracheront ne leur semblera jamais assez, « et ils ne cesseront de se défier, ni d'être mécon-« tens.* » (32)

Il énumérait ensuite tout ce qu'il eût proposé pour la prospérité, les intérêts, la jouissance, le

(32) Que les peuples et les gouvernemens méditent attentivement ces paroles ! les premiers, afin de se tenir dans les bornes de la modération ; les seconds, pour ne pas exciter les nations, toujours confiantes et souvent déçues, à franchir celles de la patience.

bien-être de l'association européenne : c'était une foule d'idées la plupart nouvelles ; les unes les plus simples, d'autres tout-à-fait sublimes, sur les diverses branches politiques, civiles, législatives, sur la religion, les arts, le commerce ; elles embrassaient tout.

Il concluait : « De retour en France, au sein « de la patrie, grande, forte, magnifique, tran- « quille, glorieuse, j'eusse proclamé ses limites « immuables ; toute guerre future purement « défensive ; tout agrandissement nouveau anti- « national : j'eusse associé mon fils à l'empire ; « *ma dictature* eût fini ; et son règne constitu- « tionnel eût commencé. »

« Paris eût été la capitale du monde, et les « Français l'envie des nations.

« Mes loisirs ensuite et mes vieux jours eussent « été consacrés en compagnie de l'Impératrice, « et durant l'apprentissage royal de mon fils, à « visiter lentement, en vrai couple campagnard, « avec nos propres chevaux, tous les recoins de « l'empire ; recevant les plaintes, redressant les « torts, semant de toutes parts et partout les « monumens et les bienfaits : mes amis, voilà de « mes rêves !... »

CONJECTURES

SUR LE MANUSCRIT DE SAINTE-HÉLÈNE.

Le manuscrit de Sainte-Hélène (33) a excité l'intérêt et la curiosité de l'Europe; on s'est partagé chaudement et épuisé en conjectures sur son authenticité et sa véritable origine. Ce qu'on a recueilli d'une personne* à laquelle on eût cru

(33) Le *Manuscrit venu de Sainte-Hélène* est une énigme à-la-fois politique et littéraire, proposée à la pénétration, à la sagacité d'une double critique, et dont pourtant elle ne trouvera pas aujourd'hui le mot. C'est moins un ouvrage qu'un jet volcanique, où parmi de noires fumées, brille une flamme immortelle. Enfant hasardeux du génie, il semble déshonoré par d'insignes bévues; mais peut-être sont-elles le produit d'un calcul très-profond. Au-dessous de cette politique transcendante qui, comme l'aigle de l'empire, plane sur l'Europe, pourquoi voit-on ramper de petits aperçus, des vues étroites et quelques-unes de ces sottises routinières dont l'ancienne diplomatie, les vieilles guerres et les vieilles législations furent si prodigues? A travers l'entraînement d'un style qui brille, éclate et tonne, d'où viennent ces trivialités, ces écarts de goût, ces offenses grammaticales? Comment se fait-il que les

* M. le comte de Las-Cases.

les moyens de prononcer, a été bien loin de dissiper le mystère.

« L'étonnement, les incertitudes qu'il m'a « causées, les combinaisons qu'il m'a fait faire à « moi-même, lui a-t-on entendu dire, ne sauraient « se rendre. J'étais au cap de Bonne-Espérance ; « six à sept mois s'étaient écoulés depuis mon « expulsion de Sainte-Hélène, quand cet ouvrage « me tomba dans les mains, venant de Londres. « Quelle fut ma surprise, mes sentimens, à cette « lecture, où des pages de vérité, qui me sem- « blaient dérobées à mes propres secrets, se mé- « laient à d'autres pages pleines d'erreurs les plus « triviales ! Il fut des morceaux où je m'arrêtais, « doutant que je fusse bien éveillé ! J'en recon- « naissais la substance, parfois des phrases en- « tières, de propres expressions. Je me rappelais « les avoir transcrites dans le temps, de la bouche « même du narrateur et à son insu. Elles se trou-

séries chronologiques soient rompues comme à dessein, et qu'une main qui joue la maladresse, ait brouillé les fils de la trame historique ? Enfin, quel est ce monstre et quel fut son père ? Le jour luira où cent voix répondront à cette question, où cent faits concourront à résoudre ce problème. Peut-être l'auteur de ces notes a-t-il eu, plus qu'un autre, des facilités pour le pénétrer ; mais le temps de tout dire sur tout n'arrive que par degrés ; et tel qui sait beaucoup sur le fameux manuscrit, n'en dira pourtant pas davantage. (*R.-W.*)

« vent dans les papiers que l'autorité locale m'a « retenus à Sainte-Hélène ; on peut le vérifier, et « j'affirme ici que toutes les grandes et belles « idées, la haute politique, les hautes conceptions, « tout ce qui attache et séduit dans le fameux « manuscrit se trouve consigné dans mon journal, « de 18 mois, et recueilli de la conversation de « Napoléon. Si ma lecture ne m'eût présenté que « cela, je n'eusse pas douté un instant que l'ou- « vrage ne fût sorti de Longwood directement ; « car les dates, à la rigueur, m'eussent permis « ce calcul. Mais d'où pouvait venir l'alliage qui « s'y trouvait? C'était une bizarrerie dont je ne « pouvais me rendre compte. Serait-ce, me disais- « je, une infidélité commise sur mes papiers, « dont certaines parties auraient été nouées par « des mains étrangères? Mais, outre que je re- « poussais tout d'abord cette injurieuse pensée, « que je ne pouvais me permettre sans preuves, « quelle apparence que ce fût une autorité aussi « ennemie qui publiât de la sorte ce dont le ré- « sultat, après tout, devait être favorable en « masse à l'illustre victime de l'ostracisme des « rois.»

« Du reste, quel vrai sentiment a dicté cet « ouvrage? il est souvent équivoque; quelles « mains y ont travaillé? elles sont des plus con- « tradictoires. Qu'a-t-on réellement prétendu?

« certes l'écrit présente plusieurs styles, plu-
« sieurs esprits, plusieurs échelles d'informa-
« tion. Sa composition semble et doit avoir été
« une marquetterie; autrement comment avoir
« été aussi familier avec les hautes conceptions
« secrètes de l'interlocuteur, celles de son cabinet;
« et se trouver si étranger à sa propre opinion
« sur des actes publics, opinion que tant de
« monde peut tenir de lui : comme sur son pre-
« mier mariage, la situation des Français en
« Egypte, le jugement du duc d'Enghien,
« etc., etc.

« Celui-là qui aurait obtenu par lui-même des
« vérités si confidentielles, pourrait-il être réduit
« à les mêler à des erreurs aussi vulgaires, et si la
« force de tête de quelqu'un avait pu le conduire
« à deviner ces grandes vérités, comment la
« justesse de son esprit ne l'eût-elle pas porté
« à se procurer l'exactitude sur le reste. Enfin
« je ne parlerai pas de cette recherche d'expres-
« sions singulières et de mauvais goût qui décèlent
« un effort d'imitation si mal saisi. Je ne citerai
« pas non plus les nombreux et incroyable ana-
« chronismes. Toutes ces considérations et plu-
« sieurs autres encore me rendirent dans le
« temps, et m'ont conservé depuis, la chose
« tout-à-fait inexplicable »

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

AVERTISSEMENT . . . . . Pag. v
CHAP. I. Les Bourbons sortent de France 1
CHAP. II. État militaire de la France 15
CHAP. III. Plan de campagne 43
CHAP. IV. Ouverture de la campagne. Juin 1815 . . 55
CHAP. V. Bataille de Lygny 72
CHAP. VI. Bataille de Mont-Saint-Jean 97
CHAP. VII. Ralliement 138
CHAP. VIII. Observations 148
PIÈCES OFFICIELLES à la suite du chap. I er. — N° 1. Relation officielle de la marche de Napoléon de l'île d'Elbe à Paris, publiée dans le Moniteur 169
N° 2. Proclamation de l'Empereur au Peuple Français 183
N° 3. Proclamation de S. M. l'Empereur à l'armée. 186
N° 4. Les généraux, officiers et soldats de la garde impériale aux généraux, officiers et soldats de l'armée 189
ADRESSE DU CONSEIL D'ÉTAT, présentée le 26 mars. . . 192
CONSEIL DES MINISTRES. Rapport de la commission des présidens du conseil d'état 199
N° 7. Ordonnance du Roi contenant des mesures de sûreté générale 212

N° 8. Lettre de l'empereur Napoléon à M. le comte Grouchy 215
N° 9. Adresse du Champ-de-Mai 216
N° 10. Discours prononcé par Sa Majesté au Champ-de-Mai. 221
N° 11. Discours prononcé par Sa Majesté à la séance impériale du 7 juin 224
N° 12. Adresse de la Chambre des Pairs, du 11 juin, et réponse de S. M. 226
N° 13. Adresse des Représentans, et réponse de S M. 228
Pieces officielles à la suite du chap. III. — N° 1. Exposé des faits qui ont eu lieu dans le midi de la France, depuis le 24 mars 1815, jusqu'au 17 avril de la même année 233
N° 2. Relation des événemens de Bordeaux à la fin de mars 1815. 224
N° 3. Rapport du lieutenant-général comte Delaborde à son excellence le maréchal prince d'Eckmülh, ministre de la guerre. 255
N° 4. Rapport du maréchal prince d'Essling, du 14 avril 1815 259
N° 5. Ordre du jour. Position de l'armée le 14 . . . 264
N° 6. Ordre de mouvement. 268
N° 7. Dépêche du maréchal Grouchy à S. M. l'Empereur 276
N° 8. Rapport du duc de Wellington au comte Bathurst, principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour le département de la guerre. 278
N° 9. Lettre du duc de Wellington au comte Bathurst, datée d'Orville, le 29 juin. 288
N° 10. Rapport des opérations de l'armée prussienne du Bas-Rhin 292

Bataille de Lygny 293
N° 11. Rapports de S. A. R. le prince d'Orange à S. M. le roi des Pays-Bas. 303
N° 12. Rapport du maréchal Grouchy à l'Empereur. 309
N° 13. Lettre du prince de Saxe-Weimar à son père. 313
N° 14. Déclaration au peuple Français 317
N° 15. Napoléon aux braves soldats de l'armée devant Paris. 318
N° 16. Convention militaire 319
Avertissement sur les Lettres du comte de Las-Cases. 323
Lettre au prince régent d'Angleterre. 325
Lettre à l'impératrice Marie-Louise. 328
Lettre d'envoi de la précédente au prince de Metternich 331
Lettre à S. M. l'empereur de Russie 334
Lettre du comte de Las-Cases à M. de la Harpe, instituteur de l'empereur Alexandre. 340
Lettre à l'impératrice Marie-Louise 344
Lettre du comte de Las-Cases aux souverains alliés, en congrès à Aix-la-Chapelle 345
Lettre de Madame Mère aux souverains alliés, à Aix-la-Chapelle 346
Déclaration de l'empereur Napoléon. 348
Lettre de M. O'meara au comte Bathurst 350
Extrait d'une lettre publiée dans les journaux anglais au commencement de juillet 1821 353
Conversations poliques de l'empereur Napoléon. . . 357
Conjectures sur le manuscrit de Sainte-Hélène . . 453

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

IMPRIMERIE DE P. DUPONT.

PROSPECTUS.

TIRÉ A 100,000.

CORRÉARD, Libraire, Palais-royal.

AVIS essentiel sur la publication d'un ouvrage intitulé : *Collection nouvelle de documens historiques sur Napoléon.*

(Tous ces documens ont déjà paru ou paraîtront dans le Recueil de pièces publiées par le libraire Corréard.)

Un grand succès a dû exciter une grande envie : celle du libraire Barrois l'aîné vient de se manifester moins par la publication de l'ouvrage précité, que par les imputations injurieuses adressées aux éditeurs des *Pièces authentiques*. Nous ne lui répondrons qu'en continuant de mériter l'approbation publique par le choix des documens précieux que nos liaisons avec *tout ce qui approcha le héros* nous permettent de puiser à des sources irréprochables. Quant à lui, s'il veut le devenir, qu'il ne présente pas comme intacts et complets des recueils qui offrent les lacunes les plus déplorables (voy. les pages 12, 36, 37, 39, 61, 65 de sa première livraison), lacunes qui ne décomplètent pas notre recueil; qu'avant de diriger la classification que nous avons adoptée, il mette dans la sienne un ordre *moins germanique;* et qu'enfin il ne nous reproche pas l'incorrection des traductions dont nous faisons usage, en se servant, lui, d'un style non moins remarquable par son incorrection, que par sa *tournure anglaise*. Qui veut avoir l'honneur d'écrire sur le héros français, doit au moins écrire en français.

CORRÉARD, lib. édit. du Recueil de pièces authentiques.

AIRS anciens et nouveaux des chansons de M. P. J. de Béranger, (dont quelques-uns avec accompagnement de forté-piano), composés par A Guichard-Printemps, professeur de piano.

Cet ouvrage, qui paraît depuis le 20 janvier 1822, forme un volume grand in-18, très-bien gravé, et contient 120 pages d'impression sur très-beau papier.

Le prix est de 5 fr. sans remise; par la poste 6 fr.

On pourra se procurer des exemplaires sur vélin superfin.

On a donné les plus grands soins à l'établissement de cet ouvrage.

PROCÈS fait aux chansons de M. P. J. de Béranger, avec le réquisitoire de M. de Marchangy, dans lequel on trouve toutes les chansons incriminées. Prix 3 fr. Pour la poste 3 fr. 50.

(Il est défendu aux journaux de parler de cet ouvrage.)

LES PASTORALES DE LONGUS, ou Daphnis et Chloé, traduction nouvelle, par Paul-Louis Courier, vigneron de la Chavonnière; 5e édit. 1 vol. in-8° pap. fin satiné, sur caractères neufs de Firmin Didot, et imprimé par P. Dupont. Prix 5 fr.; pap. vélin, 10 fr. Par la poste, 1 fr. de plus.

Malgré la défense faite aux journaux de parler de cet ouvrage, trois éditions n'ont pas moins été vendues en 33 jours.

Ce roman, ou plutôt ce poëme célèbre, que Bernardin de Saint-Pierre lisait une fois tous les ans, et que Rousseau appelle chef-d'œuvre inimitable, n'a pu pourtant être lu en entier ni par l'un ni par l'autre. Même dans le texte grec il y avait des lacunes, avant que M. Courier eût découvert en Italie un manuscrit complet de Longus, au moyen duquel il a fait imprimer à Rome l'ouvrage entier en grec, après quoi il a complété la version d'Amyot, en y corrigeant beaucoup de fautes.

PROSPECTUS.

TIRÉ A 100,000.

CORRÉARD, Libraire, Palais-royal.

AVIS essentiel sur la publication d'un ouvrage intitulé : *Collection nouvelle de documens historiques sur Napoléon.*

(Tous ces documens ont déjà paru ou paraîtront dans le Recueil de pièces publiées par le libraire Corréard.)

Un grand succès a dû exciter une grande envie : celle du libraire Barrois l'aîné vient de se manifester moins par la publication de l'ouvrage précité, que par les imputations injurieuses adressées aux éditeurs des *Pièces authentiques*. Nous ne lui répondrons qu'en continuant de mériter l'approbation publique par le choix des documens précieux que nos liaisons avec *tout ce qui approcha le héros* nous permettent de puiser à des sources irréprochables. Quant à lui, s'il veut le devenir, qu'il ne présente pas comme intacts et complets des recueils qui offrent les lacunes les plus déplorables (voy. les pages 12, 36, 37, 39, 61, 65 de sa première livraison), lacunes qui ne décomplètent pas notre recueil; qu'avant de diriger la classification que nous avons adoptée, il mette dans la sienne un ordre *moins germanique;* et qu'enfin il ne nous reproche pas l'incorrection des traductions dont nous faisons usage, en se servant, lui, d'un style non moins remarquable par son incorrection, que par sa *tournure anglaise*. Qui veut avoir l'honneur d'écrire sur le héros français, doit au moins écrire en français.

CORRÉARD, lib. édit. du Recueil de pièces authentiques.

AIRS anciens et nouveaux des chansons de M. P. J. de Béranger, (dont quelques-uns avec accompagnement de forté-piano), composés par A Guichard-Printemps, professeur de piano.

Cet ouvrage. qui paraît depuis le 20 janvier 1822, forme un volume grand in-18, très-bien gravé, et contient 120 pages d'impression sur très-beau papier.

Le prix est de 5 fr. sans remise; par la poste 6 fr.

On pourra se procurer des exemplaires sur vélin superfin.

On a donné les plus grands soins à l'établissement de cet ouvrage.

PROCÈS fait aux chansons de M. P. J. de Béranger, avec le réquisitoire de M. de Marchangy, dans lequel on trouve toutes les chansons incriminées. Prix 3 fr. Pour la poste 3 fr. 50.

(Il est défendu aux journaux de parler de cet ouvrage.)

LES PASTORALES DE LONGUS, ou Daphnis et Chloé, traduction nouvelle, par Paul-Louis Courier, vigneron de la Chavonnière; 5e édit. 1 vol. in-8° pap. fin satiné, sur caractères neufs de Firmin Didot, et imprimé par P. Dupont. Prix 5 fr.; pap. vélin, 10 fr. Par la poste, 1 fr. de plus.

Malgré la défense faite aux journaux de parler de cet ouvrage, trois éditions n'ont pas moins été vendues en 33 jours.

Ce roman, ou plutôt ce poëme célèbre, que Bernardin de Saint-Pierre lisait une fois tous les ans, et que Rousseau appelle chef-d'œuvre inimitable, n'a pu pourtant être lu en entier ni par l'un ni par l'autre. Même dans le texte grec il y avait des lacunes, avant que M. Courier eût découvert en Italie un manuscrit complet de Longus, au moyen duquel il a fait imprimer à Rome l'ouvrage entier en grec, après quoi il a complété la version d'Amyot, en y corrigeant beaucoup de fautes.

En tête de ce volume on trouvera un récit des persécutions éprouvées par M. Courier sous le gouvernement impérial, au sujet de sa découverte d'un morceau inédit de Longus, et sa Lettre à M. Renouard, libraire, sur une tache d'encre faite à un manuscrit de Florence ; pièce relative au même sujet, et dont les exemplaires sont fort rares.

DE LA RÉVOLUTION PIÉMONTAISE, par un ex-ministre; 3 édition, revue, corrigé, et augmentée d'un Appendix et de beaucoup de notes. Forte brochure : prix 3 fr. Par la poste 3 f. 75. (Les deux premières éditions de cet important ouvrage ont été enlevées en peu de jours. La 3 édition le sera sans doute aussi vîte).

RECUEIL de Pièces authentiques sur le Captif de Sainte-Hélène, de Mémoires et Documens historiques écrits ou dictés par l'Empereur NAPOLÉON; suivis de LETTRES de MM. le grand-maréchal comte Bertrand, le comte de Las Cases, le général baron Gourgaud, le général comte Montholon, les docteurs O'Meara, Warden et Antommarchi; avec des notes de M. Regnault-Warin; et accompagnés de la vie de l'empereur Napoléon, et de Notices biographiques sur MM. Bertrand, Las Cases, Montholon et Gourgand; par M. JAY. Les premier, deuxième et quatrième volumes ont paru, le troisième paraîtra sous peu de jours.

Je lègue l'opprobre de ma mort à la maison régnante d'Angleterre. NAPOLÉON.

L'ouvrage se compose jusqu'ici de quatre volumes in-8°, de 450 à 500 pag. chacun, avec deux gravures, soit carte ou portraits. Parmi ceux-ci, on remarquera celui du CAPTIF DE SAINTE-HÉLÈNE, dessiné d'après nature, par le général Gourgaud; celui de ce général lui-même; ceux de MM. Bertrand, Las Cases et Montholon; aussi celui de M. Las Cases fils. Prix du vol. 6 fr.

La gravure représentant *Napoléon sur son lit de mort*, sera donnée aux seuls souscripteurs, ou, à leur choix, la gravure représentant le *Tombeau de Napoléon*, ou celle du cortége qui l'accompagna à sa dernière demeure. Toutes ont été dessinées à Longwood.

Le 1er volume, qui a paru il y a environ trois mois, renferme toutes les pièces relatives aux débats survenus entre Napoléon et sir Hudson Lowe, gouverneur de Sainte-Hélène, et aux discussions élevées au parlement d'Angleterre, au sujet de cette détention si déshonorante pour elle. On ne lira pas sans un vif intérêt tout ce qui a rapport à l'enlèvement de M. Las Cases et à sa déportation au Cap, c'est-à-dire à 800 lieues de Napoléon. La lettre de ce prince a consolé Las Cases de tant de maux; elle adoucira la peine que ces maux auront causée au lecteur.

Trois divisions partagent en trois parties les matériaux dont se compose le 2e volume.

Dans la première, on retrouvera les lettres du comte Las Cases à lord Bathurst et au prince Lucien elle contiennent la relation du voyage et des premiers momens de la captivite de Napoléon. C'est l'accent de la vérité, l'élan d'une âme que révolte l'injustice, l'éloquence d'un dévouement sans bornes et sans mesure.

La correspondance de M. Warden occupe la 2e portion de ce volume. Cette correspondance, originale par la manière de l'écrivain, est remplie d'anecdotes piquantes et de détails singuliers sur la vie intérieure des exilés de Longwood.

M. Warden a pour antagoniste le rédacteur de la correspondance connue jusqu'ici sous le titre de *Lettres du Cap*, mais auxquelles nous restituons leur qualification véritable de *Lettres écrites de Longwood*. Toutes, en effet, ont été inspirées ou dictées par l'Empereur, qui emprunta le voile pseudonymique pour combattre avec avantage, et sans commettre sa dignité, un adversaire ignorant ou prévenu.

Des notes et des éclaircissemens accompagnent ces diverses publications. Ils ont été fournis par des esprits éclairés et par des plumes exercées. Nous ne nommons ici que M. Regnault-Warin.

Les documens qui rempliront les volumes suivans ne seront pas moins intéressans. Outre la Campagne de 1815, nos lecteurs liront avec un redoublement d'intérêt les conversations politiques de Napoléon; la relation du 13 vendemiaire; celle de la bataille d'Arcole; les lettres écrites de Sainte-Hélène en 1817, attribuées à un officier anglais; les lettres adressées aux souverains alliés par le comte Las Cases, à son retour de Sainte-Hélène. La note présentée au congrès par un jurisconsulte allemand. La révolution de Venise et le retour d'Italie par l'Empereur Napoléon. Le mémorable entretien du général Solignac, avec l'Empereur, sur l'opportunité et les conséquences de l'abdication; la scène aussi vive qu'intéressante qui eut lieu entre ce général et le président Lanjuinais, au sujet de la dissolution *forcée* de la Chambre, prononcée par ce dernier; enfin le colloque du même général avec Fouché, dont sa franchise venait de percer les trames, et dont son patriotisme désintéressé voulait punir les perfidies. On trouvera aussi, dans ce recueil, l'*Appel à la Grande-Bretagne*, par Santiné, huissier du cabinet de Napoléon; les détails donnés par O'Meara sur l'intérieur et la vie domestique de Longwood; la Correspondance du docteur Antommarchi avec les divers membres de la famille Napoléon, au sujet de la maladie *et du genre de maladie* de leur chef; enfin, des renseignemens confidentiels sur les derniers mois, sur les derniers momens, sur les dernières volontés et sur la mort de cet homme à jamais mémorable. La vie de l'empereur Napoléon et des notices biographiques sur MM. Bertrand, Las Cases, Montholon, Gourgaud, termineront ce travail que nous préparons à l'histoire. Ces Notices, rédigées sur matériaux authentiques, ont mérité les soins d'un écrivain qui réunit l'indépendance à la modération, et la mesure à l'énergie : c'est nommer M. Jay (*de la Minerve française*).

LES TRENTE-CINQ JOURS, ou MÉMOIRES POLITIQUES SUR LA CAMPAGNE DE 1815, PAR L'EMPEREUR NAPOLÉON; suivis de VINGT-QUATRE PIÈCES OFFICIELLES; de la LETTRE inédite du maréchal Grouchy, écrite à l'Empereur la veille de la bataille de Waterloo; ornés d'une carte du plan de la bataille, et d'une gravure d'après Horace Vernet. 1 vol. in-18. Prix 3 fr.

Cet ouvrage a été saisi par ordre du procureur du roi.

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES SUR L'ÉTAT ACTUEL DE L'ALLEMAGNE, ouvrage attribué au professeur Fischer, et saisi au-delà du Rhin; traduction nouvelle, avec des Notes et des Remarques de MM. Bignon, de Pradt, Regnault-Warin, Scheffer, Thérémin, etc. 1 vol. in-8°. Prix, 5 fr.; par la poste 6 fr.

Cet ouvrage allemand, attribué au professeur Fischer, vient d'être, pour la seconde fois, traduit en français. La destinée de ce livre est assez bizarre. Saisi au-delà du Rhin, il a été imprimé en-deçà, et pourtant il ne serait pas encore public sans cette nouvelle édition. L'avertissement fait connaître le mot de cette énigme. L'auteur a donné pour titre à ce volume : *Considérations politiques sur l'état actuel de l'Allemagne;* il n'en faut pas conclure que la France soit désintéressée dans la question; si elle y rentre, seulement à la fin, comme accessoire, elle y occupe au commencement la place principale et dominante. Le publiciste allemand traite de la secousse produite dans l'Empire germanique par la révolution française; de la guerre contre la France; des divers traités avec cette puissance; de son influence et de celle de la Russie; de la création de la confédération du Rhin, et des traces ineffaçables qu'elle a laissées en Allemagne; de la grande coalition; du traité de Paris; des intérêts de l'Europe et de ses espérances.

Une foule d'objets d'un intérêt également élevé le recommande encore à l'attention des Français non moins qu'à celle des Allemands : nous indiquerons entre autres le congrès de Vienne, la quadruple alliance, la campagne de 1815, la chambre des représentans, le second traité de Paris, le congrès d'Aix-la-Chapelle. On conçoit tout ce que peuvent offrir de curieux et d'utile de pareils sujets, considérés sous un point de vue libéral par un étranger indépendant. Nous avons observé surtout avec plaisir le changement qui s'est opéré à l'égard de la France dans l'opinion de l'Allemagne. Elle apprécie maintenant et la force des choses qui nous a rendus, malgré nous, conquérans, et notre caractère, digne de toute son estime, et la communauté d'intérêts qui doit nous conduire à un même but. Ce retour vers des idées de modération, de justice, et presque d'affection, est d'un heureux augure pour le maintien de la paix et pour le bonheur des peuples. Ils ne furent ennemis si long-temps que par le soin que l'on prit de fomenter les plus aveugles préventions : ils commencèrent à être amis du jour où ils se connurent mieux. (*Cauchois-Lemaire.*)

Injonction a été faite aux journaux de ne point parler de cet ouvrage.

ÉTRENNES CONSTITUTIONNELLES, ou Almanach de la Charte, contenant la Déclaration de Saint-Ouen, un Calendrier libéral, les Listes des Pairs et des Députés, des Notices sur les édifices les plus remarquables de Paris, sur les postes, la conversion des anciennes Mesures en nouvelles, etc.; la Charte, l' Ordonnance du 5 septembre, la Science du Bonhomme Richard, par Franklin; la population des chefs-lieux de sous-préfectures, et la population de chaque département et chefs-lieux de département; 2e édition, augmentée de huit chansons, de M. Béranger. 1 vol. in-18. Prix, 1 fr. 50.; par la poste 1 fr. 75 c.

ADRESSE au Gouvernement et au Peuple Français, par M. Rienzi. Prix, 1 fr. 50 c.; par la poste 1 fr. 75 c.

Nota. L'auteur a été obligé de s'expatrier à cause ce cet ouvrage.

LES SUISSES appréciés par l'histoire, quelques-unes de leurs perfidies, révoltes et refus de combattre; par Rivière, de Grenoble, ancien officier de cavalerie, deuxième édition. Prix, 2 fr.; par la poste 2 fr. 40 c.

APERÇU DES RÉVOLUTIONS survenues dans le gouvernement d'Espagne, depuis le premier moment de l'insurrection, en 1808, jusqu'à la dissolution des Cortès ordinaires, en 1814; par le comte de Torreno, grand d'Espagne, et membre des Cortès; traduit par M. Dunoyer, rédacteur du *Censeur*. Prix, 2 fr.; par la poste 2 fr. 50 c.

Nota. La censure a détruit les articles qu'on avait fait en faveur de cet important ouvrage.

L'OMBRE DE DIDEROT, et le Bossu du Marais, dialogue critique sur le salon de 1819; par Gustave Jal, l'un des rédacteurs du *Miroir*, auteur d'une *Visite au Musée du Luxembourg*. Prix, 2 fr. 50 c.; par la poste, 3 fr. 50 c.

Nota. Il est défendu de vendre cet ouvrage à la porte du musée, attendu que les portraits des employés du gouvernement sont crtiqués avec trop de vérité.

LA FENÊTRE DU GRENIER DE MON ONCLE, par Lewis, auteur du *Moine*; traduit de l'anglais par Benjamin Laroche, auteur des Lettres de M. Grégoire. Prix, 2 fr.; par la poste 2 fr. 50 c

LE CHATEAU DE KENILWORTH, par sir Walter Scott; traduit de l'anglais par J. T. Parisot, traducteur de *Florence Macarthy*, et orné du portrait de la reine Elisabeth, et du plan du château de Kenilworth. Le troisième volume contient une Notice sur le château de Kenilwoth et sur le comte de Leicester. 4 vol. in-12. Prix, 10 fr.; par la poste 12 fr.

« Nous ajouterons, dit le *Courrier Français* en parlant de cette édition, que le portrait d'Elisabeth et un plan du château, indispensable pour l'intelligence d'une partie du roman, sont des avantages qui, joints au mérite supérieur de la traduction de M. Parisot, doivent lui donner la préférence *sur les autres traductions*, ainsi qu'on pourra en juger par la comparaison de quelques passages pris au hasard dans les trois éditions. »

RECUEIL DES DISCOURS prononcés par le général Foy, dans différens comités secrets; précédé de son projet d'Adresse, en réponse au discours du Roi. (Session de 1820.)

NAUFRAGE DE LA FRÉGATE *la Méduse*, faisant partie de l'expédition du Sénégal, en 1816; relation contenant les événemens qui ont eu lieu sur le radeau, dans le désert de Saara, et le rapport agricole de la partie occidentale de la côte d'Afrique, depuis le cap Blanc jusqu'à l'embouchure de la Gambie. Édition entièrement refondue, et augmentée du procès du capitaine de la frégate *la Méduse;* des nouvelles persécutions qu'on a fait éprouver à l'un des auteurs de cet ouvrage; des notes de M. Brédif, ingénieur des mines, et de celles de M. M***, officier de l'expédition, homme très-instruit, que sa modestie nous empêche de faire connaître; et suivie de la Relation des événemens mémorables arrivés dans l'exploitation de la houille de Beaujonc, près Liége, en 1812, et des Détails de la cérémonie qui a eu lieu pour la remise solennelle de la décoration de la Légion d'honneur accordée au brave Goffin, par l'empereur Napoléon; dédié à M. Laffitte, représentant du peuple Français; par Alexandre Corréard, ingénieur géographe, actuellement libraire, et par Henri Savigny, chirurgien de marine, présentement docteur en médecine. Cette édition est ornée de 9 gravures, par M. Géricault et autres artistes : elle forme un gros volume in-8° de 508 pag. Prix 7 fr.; par la poste 8 fr. 50 c.

Défense aux journaux d'annoncer cet ouvrage

FRANKENSTEIN, ou le Prométhée moderne, par madame Shelly, nièce du docteur Godwin; roman très-original, où l'ont met en jeu des pasions surnaturelles. 3 vol. in-12 Prix 7 fr. 50 c.

On trouve dans cet ouvrage les aventures les plus bizarres, les positions les plus terribles et en même temps les plus touchantes. On voit ce nouveau Prométhée, pour ainsi dire, aux prises avec la nature, animer une matière inerte, s'effrayer de son ouvrage, qui devient son plus cruel ennemi. L'être qu'il a créé assassine de la manière la plus affreuse ses parens et ses amis les plus chers : c'est une espèce de vampire de lui-même. Aucun ouvrage français, et même anglais, ne saurait lui-être comparé. (*Courrier Français.*)

ARISTOCRATIE (DE L') ET DE LA DÉMOCRATIE, de l'importance du travail, et de la richesse mobilière; par Auguste Brunet. in-8°. 2 fr.; par la poste, 2 fr. 50 c.

CONSTITUTION POLITIQUE DE LA MONARCHIE ESPAGNOLE, promulguée à Cadix le 19 mai 1812, traduite de l'espagnol, par Aimé Duvergier, ex-chef d'escadron ; revue par quelques membres des Cortès, et principalement par le secrétaire rédacteur des procès-verbaux des discussions de la même assemblée, auteur du Cathéchisme politique, d'après la constitution espagnole ; 3e Edit. suivie de la liste des membres des Cortès qui ont signé cette constitution. In-8°. Prix 2 fr.; par la poste. 2 fr 50 c.

CONSTITUTION DU ROYAUME DE NAPLES ; traduite par un ex-conseiller-d'état, sous le gouvernement du roi Joachim. 1 fr. 25 c.

HISTOIRE DE L'EMPIRE DE RUSSIE ; par M. Karamsin, traduite par MM. Saint-Thomas et Jauffret, imprimée sur beau papier : 8 vol. in-8. 52 fr.

LÉGISLATION CONSTITUTIONNELLE, ou Recueil des Constitutions françaises, précédées des Déclarations des droits de l'homme et du citoyen, publiées en Amérique et en France ; par C.-J.-B. Bonnin. 1 vol. in-8°, imprimé en petit romain non interligné. Prix : 7 fr. ; par la poste, 7 fr. 50 c.

Cet ouvrage est le premier Recueil complet de tous les actes constitutionnels de la France. Le soin que l'auteur a eu de recueillir les déclarations et projets de déclarations des droits de l'homme, se recommande aux amis des lois. On remarque surtout le projet de déclaration de Carnot et celui de Grégoire, ainsi que le projet de constitution de Mounier, qui a servi de base à toutes les constitutions faites depuis, et celui du célèbre Condorcet, considéré de tout temps comme le plus parfait de tous. L'éditeur a recueilli en outre toutes ces pièces remarquables avec le plus grand soin, et pour rendre son ouvrage complet, l'a terminé par la déclaration de la chambre des représentans des Cent jours, ce qui le recommande à tous les amis des vrais principes et de la liberté. (*Le Constitutionnel*)

LETTRE à M. le marquis de Latour-Maubourg, ministre de la guerre, sur son Budget et divers actes de son administration ; par Martius Veter, colonel d'État-Major, en retraite. Prix : 1 fr. ; par la poste, 1 fr. 25.

DEUXIÈME LETTRE à M. le marquis de Latour-Maubourg ; par Martius Veter. Prix : 1 fr. 50.

Nota. On attribue ces deux Lettres à un maréchal de France.

PREMIÈRE PÉTITION DE M. MADIER DE MONJAU A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS; suivie des Considérations constitutionnelles, par M. Jay ; des Discours de MM. Saint-Aulaire et Devaux, en faveur de la pétition ; de la Réponse de M. Madier aux insultes de la *Quotidienne ;* d'une Lettre de M. Barbaroux, avocat de Nîmes, sur la pétition de M. Madier ; de la Pétition des veuves de Nîmes, et de la Lettre à M. Lainé, ministre d'état, Prix : 2 fr. ; par la poste, 2 fr. 50.

DEUXIÈME PÉTITION DE M. MADIER DE MONJAU suivie de sa lettre à M. le comte Portalis, sous-secrétaire d'état. Prix, 1 fr. 50 c. ; par la poste 1 fr. 75 c.

LETTRE DE M. MADIER DE MONJAU à M. Pasquier, ministre des affaires étrangères. Prix, 1 fr. ; par la poste 1 fr. 25 c.

MÉMOIRE DU PARLEMENT DE PARIS, TOUCHANT L'ORIGINE DES DUCS ET PAIRS, 1710; Discours chrétien et politique de la puissance des rois vers 1649; l'Intérêt des provinces (des parlemens), 1649; l'Étendard de la liberté publique, 1649; précédés du Passé, du Présent et de l'Avenir, par rapport aux circonstances actuelles; par J. Lovand. In-8°. Prix: 2 fr.; par la poste, 2 fr. 50 c.

RELATION DE L'EXPÉDITION DE RIÉGO, par son chef d'état-major, ornée des portraits de Quiroga, Riégo, Lopez Banos, Y Arco Aguéro. Prix : 1 fr. 25 c.; par la poste, 1 fr. 25.

Nota. La police a fait des reproches aux limonadiers de ce qu'ils avaient cet écrit dans leur café.

RÉFUTATION (en ce qui concerne le siége d'Ancône), DU XIe TOME DES VICTOIRES ET CONQUÊTES, etc., de 1792 à 1815, et Récit véridique des Opérations de la division aux ordres du général Monnier en 1799 et 1800, dans la Marche et place d'Ancône; par le colonel Le Couturier, etc., etc., l'un des défenseurs d'Ancône. In-8°. Prix: 2 fr.; par la poste, 2 fr. 50.

Nota. Cet ouvrage a été tiré a 6000 exemplaires; il en reste encore 1000 : il est indispensable à la collection des Victoires et Conquêtes.

SESSION de 1819, ou Recueil des Discussions législatives des deux Chambres pendant cette Session; orné du plan de chaque Chambre, tous deux parfaitement coloriés, gravés par Collin. (Chaque plan se vend séparément 2 fr.) 3 vol. in-8 d'environ 600 pages chaque, imprimé en petit-romain non interligné et grande justification. Prix : 21 fr. ; par la poste, 26 fr.

Cet ouvrage est un tableau exact de la session de 1819, si remarquable par l'importance des questions qui y furenr agitées, et par le talent que le côté gauche déploya dans les discussions ; telles que celle relative à *l'indignité* (M. Grégoire), et la suspension de la liberté de la presse ; de la liberté individuelle ; à la mise en accusation de M. Decazes ; à la réforme de la loi des élections de 1817; aux scènes dont faillirent être victimes M. Chauvelin, plusieurs autres députés et M. Decazes; au meurtre du jeune Lallemand ; aux pétitions de M. Madier de Montjau, sur l'existence d'un gouvernement occulte, etc. etc. On a remarqué avec juste raison que depuis la Constituante nous n'avions jamais réuni, dans aucune de nos assemblées nationales, autant de beaux talens que dans celle de 1819. Le 3e volume contient les discours en faveur de la loi des élections, en 1817. (*M. Jay.*)

HUIT JOURS D'ABSENCE, ou l'Hospice du Mont-Cenis, par J. Thomas. 4 gros vol. in-12, avec 4 jolies gravures d'après les dessins de Chasselat. Prix : 10 fr.

DE LA REINE D'ANGLETERRE ET DE NAPOLÉON BONAPARTE, tous deux morts d'un cancer; par Alexandre Barginet (de Grenoble). Brochure in-8°. Prix : 1 fr.

SUR NAPOLÉON, ou Réponse aux journaux contre-révolution-